

Agriculture écologique et développement social durable dans Lanaudière:

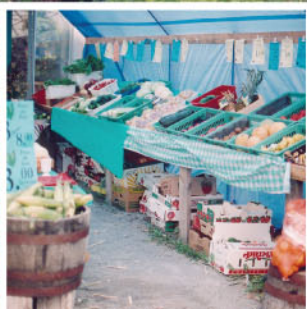
Le point de vue d'acteurs du milieu

Céline Poissant
et
Marie-Andrée Devynck

Agence
de développement
de réseaux locaux
de services de santé
et de services sociaux
Québec
Lanaudière

UQÀM
Université du Québec à Montréal

Sinbiose
Centre interdisciplinaire de recherche sur la
santé, la santé, la société et l'environnement
Centre collaborateur ODS-041
Organisation
pour l'équité
de la santé
Organisation
pour la
santé



**AGRICULTURE ÉCOLOGIQUE ET
DÉVELOPPEMENT SOCIAL DURABLE
DANS LANAUDIÈRE :
LE POINT DE VUE D'ACTEURS DU MILIEU**

Rapport de recherche

Céline Poissant
Service de surveillance, recherche et évaluation
Direction de santé publique et d'évaluation
Agence de développement de réseaux locaux
de services de santé et de services sociaux de Lanaudière
et
Marie-Andrée Devynck
Département de sociologie
Université du Québec à Montréal

Août 2005

***Agence
de développement
de réseaux locaux
de services de santé
et de services sociaux***

Québec



Direction de santé publique
et d'évaluation

UQÀM
Université du Québec à Montréal



Réalisation de l'étude, analyse et rédaction : Céline Poissant et Marie-Andrée Devynck

Comité de lecture : Alex Boisdequin, Élisabeth Cadieux, Marie-Josée Charbonneau, Gilles Côté, Monique Ducharme, André Guillemette, Geneviève Marquis, Rosaire Pilon, Danielle Roy, Nathalie Tremblay, Louise Vandelac

Transcription des groupes de discussion : Marie-Josée Charbonneau, Pierrette Malouin et Yolande Renaud

Mise en pages : Marie-Josée Charbonneau

Conception graphique de la page couverture : Kiwigraphik

Photographies : Ludovic Beauregard

On peut se procurer une copie de ce document en communiquant avec la :

Direction de santé publique et d'évaluation
Agence de développement de réseaux locaux
de services de santé et de services sociaux de Lanaudière
245 Curé-Majeau
Joliette (Québec) J6E 8S8
Téléphone : (450) 759-1157, poste 4268
Télécopieur : (450) 759-1969

Toute information extraite de ce document devra porter mention de la source suivante :

POISSANT, Céline et Marie-Andrée DEVYNCK. *Agriculture écologique et développement social durable dans Lanaudière : le point de vue d'acteurs du milieu*. Joliette, Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de Lanaudière, Direction de santé publique et d'évaluation, Service de surveillance, recherche et évaluation, 2005, 174 p.

Pour toute information supplémentaire relative à ce document, vous pouvez communiquer avec :
Céline Poissant, agente de recherche sociosanitaire, par téléphone au (450) 759-1157 ou 1-800-668-9229, poste 4269 ou par courriel à : celine.poissant@ssss.gouv.qc.ca

La réalisation de cette étude a été rendue possible grâce à une subvention obtenue dans le cadre du Programme de subventions en santé publique du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, et avec la collaboration du Département de sociologie de l'Université du Québec à Montréal.

Note : Le genre masculin employé dans le texte sert à identifier aussi bien les femmes que les hommes. Il permet à la fois d'alléger le texte et de renforcer l'anonymat des informateurs et informatrices à la source des données.

Numéro de Santécom : 14-2005-037

Dépôt légal :
ISBN : 2-89475-258-X
Bibliothèque nationale du Canada
Bibliothèque nationale du Québec
Troisième trimestre 2005

REMERCIEMENTS

La réalisation de cette étude a nécessité la contribution de nombreuses personnes, dont les apports respectifs ont été essentiels. Nous tenons à souligner le rôle particulier joué par chacun, et à leur exprimer notre sincère reconnaissance.

En premier lieu, nous tenons à remercier les membres du comité de suivi de cette recherche-action participative, qui ont accompagné la démarche et fourni des conseils judicieux de diverses natures (orientation, organisation de la collecte des données, validation du rapport) lors des principales étapes de sa réalisation. Ces personnes, riches chacune d'expertises particulières qu'elles ont généreusement partagées, sont : Gilles Côté, directeur du Conseil régional de l'Environnement de Lanaudière (CREL) ; Pierre Masse, remplacé par la suite par Alex Boisdequin, comme représentant régional de l'Union paysanne de Lanaudière ; Rosaire Pilon, professeur au Département de Gestion et d'Exploitation d'entreprises agricoles, du Cégep régional de Lanaudière à Joliette ; Danielle Roy, agronome au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) ; Nathalie Tremblay, administratrice à la Manne quotidienne ; et Louise Vandelac, directrice du Centre de recherche interdisciplinaire sur la biologie, la santé, la société et l'environnement (CINBIOSE) de l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Parmi ces personnes, un merci spécial est adressé à Gilles Côté pour l'accueil chaleureux réservé par son organisme dans ses locaux où se sont tenues les rencontres du comité ; à Danielle Roy pour sa collaboration particulière à la vérification et à la mise à jour de plusieurs données statistiques ; ainsi qu'à Louise Vandelac pour les judicieuses remises en question et les pertinentes obligations de précision qu'elle a su initier avec son esprit exercé de professeure et de chercheure chevronnée.

Nous désirons souligner également le soutien fourni par la Fédération de l'Union des producteurs agricoles de Lanaudière (FUPAL), notamment en la personne d'Éric Léger, qui a grandement facilité le recrutement des producteurs agricoles ayant participé aux deux volets de la collecte des données. Cette collaboration indispensable a été des plus appréciée.

Ensuite, notre reconnaissance s'adresse à tous les participants aux entrevues individuelles et aux groupes de discussion, qui nous ont accordé généreusement quelques heures de leur temps pour répondre à nos questions et partager leurs opinions sur les thèmes de l'étude. Parmi eux, nous garderons un souvenir spécial des producteurs agricoles qui nous ont reçues à leur ferme en pleine période des semis, en grugeant un peu de leur temps de travail.

Enfin, nous désirons mentionner la collaboration de toutes les personnes qui ont accepté de relire ce rapport. Leurs commentaires pertinents ont permis d'en peaufiner le texte et de resserrer l'analyse sur différents aspects. Outre les membres du comité de suivi, plusieurs collègues de la Direction de santé publique et d'évaluation (DSPE) de l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux (ADRLSSSS) de Lanaudière ont participé à ce comité de lecture. Il s'agit de : Élisabeth Cadieux, Marie-Josée Charbonneau, Monique Ducharme, André Guillemette et Geneviève Marquis.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX	IX
LISTE DES ANNEXES.....	XI
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES.....	XIII
INTRODUCTION.....	1
1. ORIENTATION ET ORGANISATION DE LA RECHERCHE	5
1.1 La problématique.....	5
1.2 Le type de recherche réalisée	9
1.3 Les objectifs de la recherche	10
1.4 La population à l'étude	10
1.5. La méthodologie employée	11
1.5.1 <i>La première phase : les entrevues individuelles</i>	12
1.5.2 <i>La deuxième phase : les groupes de discussion</i>	13
1.6 Le cadre d'analyse	16
1.6.1 <i>Les modèles de système agroalimentaire</i>	16
1.6.1.1 <i>Le modèle dominant</i>	16
1.6.1.2 <i>Le modèle réglementaire</i>	17
1.6.1.3 <i>Le modèle écologique</i>	18
1.6.2 <i>Modèles et contexte social</i>	18
1.6.3 <i>Les principaux concepts</i>	18
1.6.4 <i>Schéma du cadre d'analyse</i>	24
1.7 Les limites de l'étude.....	25
2. BREF PORTRAIT DE L'AGRICULTURE ET DE LA PRODUCTION HORTICOLE LANAUDOISES.....	27
2.1 Portrait physique	27
2.2 Portrait économique.....	28
2.3 Portrait démographique.....	28
2.4 Caractéristiques agricoles de chaque MRC	29
2.5 Portrait horticole	30
2.6 Types de productions principales selon les MRC	32

3. ANALYSE.....	33
3.1 Le modèle dominant de système agroalimentaire.....	33
3.1.1 <i>La production.....</i>	33
3.1.1.1 <i>Éléments de contexte.....</i>	34
3.1.1.2 <i>Le point de vue des informateurs au sujet de la production.....</i>	35
3.1.2 <i>La mise en marché et la distribution.....</i>	36
3.1.2.1 <i>Éléments de contexte.....</i>	37
3.1.2.2 <i>Le point de vue des informateurs sur la mise en marché et la distribution.....</i>	39
3.1.3 <i>Les revenus.....</i>	41
3.1.3.1 <i>Éléments de contexte.....</i>	42
3.1.3.2 <i>Le point de vue des informateurs concernant les revenus.....</i>	42
3.1.4 <i>Les impacts de la consommation.....</i>	46
3.1.4.1 <i>Éléments de contexte.....</i>	46
3.1.4.2 <i>Le point de vue des informateurs sur la consommation.....</i>	48
3.1.5 <i>Où se situent les informateurs par rapport à ce modèle ?.....</i>	49
3.2 Les pratiques alternatives face au modèle dominant.....	51
3.2.1 <i>Les produits différents.....</i>	51
3.2.1.1 <i>Les produits artisanaux et de créneaux.....</i>	51
3.2.1.1.1 <i>Éléments de contexte.....</i>	51
3.2.1.1.2 <i>Le point de vue des informateurs sur les produits artisanaux et de créneaux.....</i>	52
3.2.1.2 <i>Les produits biologiques.....</i>	54
3.2.1.2.1 <i>Éléments de contexte.....</i>	54
3.2.1.2.2 <i>Le point de vue des informateurs sur les produits biologiques.....</i>	56
3.2.2 <i>Des circuits différents de mise en marché.....</i>	57
3.2.2.2 <i>Les kiosques.....</i>	57
3.2.2.2.1 <i>Éléments de contexte.....</i>	57
3.2.2.2.2 <i>Le point de vue des informateurs sur les kiosques.....</i>	58
3.2.2.3 <i>L'agriculture soutenue par la communauté.....</i>	58
3.2.2.3.1 <i>Éléments de contexte.....</i>	58
3.2.2.3.2 <i>Le point de vue des informateurs sur l'agriculture soutenue par la communauté.....</i>	59
3.2.3 <i>Où se situent les informateurs par rapport à ces pratiques alternatives ?.....</i>	59
3.3 Le modèle réglementaire de système agroalimentaire.....	61
3.3.1 <i>Éléments de contexte.....</i>	61
3.3.1.1 <i>Au niveau fédéral.....</i>	62
3.3.1.2 <i>Au niveau provincial.....</i>	63
3.3.1.3 <i>La situation lanaudoise.....</i>	69
3.3.2 <i>Définition de concepts clés du modèle réglementaire selon les informateurs.....</i>	71
3.3.3 <i>Le point de vue des informateurs sur les mesures agroenvironnementales.....</i>	78
3.3.4 <i>Le point de vue des informateurs sur l'agriculture écologique et la santé.....</i>	82
3.3.5 <i>Le point de vue des informateurs sur l'agriculture de proximité.....</i>	85
3.3.6 <i>Où se situent les informateurs par rapport au modèle réglementaire ?.....</i>	88

3.4	Le modèle écologique	91
3.4.1	<i>Le modèle réglementaire : un modèle de transition ?.....</i>	<i>92</i>
3.4.2	<i>Les pratiques alternatives : des pratiques de transition ?.....</i>	<i>95</i>
3.4.3	<i>Le développement social durable selon les informateurs</i>	<i>96</i>
3.4.4	<i>En illustration : deux problématiques sociales de l'agroalimentaire.....</i>	<i>98</i>
3.4.4.1	<i>La problématique du travail, de la main-d'œuvre et de la relève agricoles</i>	<i>98</i>
3.4.4.1.1	Éléments de contexte sur le travail, la main-d'œuvre et la relève agricoles	98
3.4.4.1.2	Le point de vue des informateurs sur le travail, la main-d'œuvre et la relève agricoles du secteur maraîcher lanaudois	101
3.4.4.2	<i>La problématique sociale de la sécurité alimentaire.....</i>	<i>110</i>
3.4.4.2.1	Éléments de contexte sur la sécurité alimentaire	110
3.4.4.2.2	Le point de vue des informateurs sur la sécurité alimentaire	118
3.4.5	<i>Où se situent les informateurs face à ce modèle.....</i>	<i>134</i>
3.4.6	<i>Qu'est-ce qui faciliterait le passage vers le modèle écologique ?.....</i>	<i>138</i>
3.4.7	<i>Qu'est-ce qui nuit au passage vers le modèle écologique ?.....</i>	<i>139</i>
3.4.8	<i>Les principales composantes d'un modèle écologique</i>	<i>140</i>
CONCLUSION.....		143
BIBLIOGRAPHIE.....		149
ANNEXES		161

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Source de recrutement et types d'acteurs visés comme participants potentiels aux groupes de discussion	14
Tableau 2	Nombre de participants à chacun des groupes de discussion	15
Tableau 3	Nombre global de participants de chacun des groupes d'acteurs ciblés	15
Tableau 4	Données générales sur les principales caractéristiques agricoles des MRC de Lanaudière	29
Tableau 5	Données générales sur quatre productions du secteur horticole, pour l'ensemble du Québec, 2003	31
Tableau 6	Comparaison des trois modèles en fonction des mots clés et des motivations	92

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1	Protocole d'entente entre partenaires.....	161
Annexe 2	Formule de consentement éclairé (entrevues individuelles)	167
Annexe 3	Grille d'entrevues individuelles	171
Annexe 4	Lettre d'invitation aux groupes de discussion	179
Annexe 5	Communiqué de presse (invitation aux groupes de discussion)	183
Annexe 6	Formulaire de consentement éclairé (groupes de discussion)	187
Annexe 7	Guide de discussion pour les groupes de discussion	191
Annexe 8	Mises en contexte thématiques (groupes de discussion)	197

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

AAA	agriculture-agroalimentaire-alimentation
AAC	Agriculture et Agroalimentaire Canada
ACEF	Association coopérative d'économie familiale
ACIA	Agence canadienne d'inspection des aliments
ADRLSSSS	Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux
APL	Agro-Production Lanaudière
ARLA	Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (du Gouvernement canadien)
ASC	Agriculture soutenue par la communauté
BAPE	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (du Québec)
CAAQ	Conseil des appellations agroalimentaires du Québec (nouveau nom du CAQ)
CAPA	Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation (du Québec)
CAQ	Conseil d'accréditation du Québec (ancien nom du CAAQ)
CDBL	Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière
CDSP	Conseil des directeurs de santé publique
CINBIOSE	Centre de recherche interdisciplinaire sur la biologie, la santé, la société et l'environnement, de l'UQAM, centre collaborateur de l'OMS et de l'OPS
CLSC	Centre local de services communautaires
CPA	Conseil de politique alimentaire
CQDE	Centre québécois pour le droit de l'environnement
CQMF	Collège québécois des médecins de famille
CREDIL	Comité d'Éducation pour le Développement International de Lanaudière
CREL	Conseil régional de l'environnement de Lanaudière
CREVALE	Comité régional pour la valorisation de l'éducation
CSA	Cadre stratégique pour l'agriculture (D'Agriculture et Agroalimentaire Canada)
CSBE	Conseil de la santé et du bien-être du Québec
DSPE	Direction de santé publique et d'évaluation
FABQ	Fédération d'agriculture biologique du Québec
FAO	Food and Agriculture Organization (des Nations Unies)
FCEI	Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
FMI	Fonds monétaire international
FUPAL	Fédération de l'Union des producteurs agricoles de Lanaudière
INSPQ	Institut national de santé publique du Québec

ISO	International Organization for Standardization
LPA	Loi sur les produits antiparasitaires
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MDDEPQ	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (nouveau nom du MENVQ)
MENVQ	Ministère de l'Environnement du Québec (ancien nom du MDDEPQ)
MRC	Municipalité régionale de comté
MSSSQ	Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec
OAQ	Ordre des agronomes du Québec
OGM	Organismes génétiquement modifiés
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONU	Organisation des Nations Unies
OPTJQ	Office des producteurs de tabac jaune du Québec
PAA	Plan d'accompagnement agroenvironnemental
PAC	Politique agricole commune
PAEF	Plan agroenvironnemental de fertilisation
PCSRA	Programme canadien de stabilisation du revenu agricole
PIB	Produit intérieur brut
OMC	Organisation mondiale du commerce
RAP	Réseau d'avertissements phytosanitaires (du MAPAQ)
REA	Règlement sur les exploitations agricoles (du MENVQ)
RNCREQ	Regroupement national des conseils régionaux en environnement du Québec
SDD	Stratégie de développement durable (d'Agriculture et Agroalimentaire Canada)
TPDSL	Table des partenaires du développement social de Lanaudière
UMQ	Union des municipalités du Québec
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UPA	Union des producteurs agricoles (du Québec)
UQAM	Université du Québec à Montréal
UQCN	Union québécoise pour la conservation de la nature
ZAL	Zone d'activités limitées

INTRODUCTION

En mars 2005, un important rapport de l'ONU sur l'état des grands écosystèmes de la planète est paradoxalement passé presque inaperçu, malgré son contenu alarmant. Le rapport concluait pourtant que 60 % de ces écosystèmes (dont dépend la vie sur la Terre) sont menacés, et que cela compromet la lutte contre la pauvreté, ciblée comme l'objectif central du Millénaire. Comme solutions, le rapport insistait notamment sur l'urgence d' :

« Intégrer les coûts environnementaux dans le prix des biens et services, réduire le productivisme agricole, intégrer dans les mécanismes du marché une approche coût-bénéfice qui inclura les émissions de gaz à effet de serre et les rejets d'azote, introduire la protection des écosystèmes dans la totalité des politiques et des programmes gouvernementaux, inventer une agriculture moins dommageable pour les écosystèmes, restaurer les écosystèmes endommagés et passer massivement aux économies d'énergie et aux énergies douces. » (Francoeur, 2005, p. 8)¹

Le contenu percutant de cette publication de l'ONU confirme que les questions relatives à l'alimentation, à l'agriculture et à l'environnement sont d'une actualité de plus en plus brûlante. Plus encore, il souligne, dans une perspective de développement durable, l'interconnexion profonde entre les problèmes environnementaux, économiques et sociaux. Ces préoccupations rejoignent les thèmes centraux de la recherche-action participative dont les résultats « de contenu » sont présentés dans le présent rapport. Cette démarche, novatrice pour le milieu de la santé publique, a constitué, d'une certaine façon, une mise en application régionale de la maxime bien connue « Penser globalement, agir localement ». Elle a été élaborée en tenant compte de l'importance particulière déjà accordée au développement social dans la région agricole de Lanaudière.

Dans une certaine mesure, le « cas lanaudois » a servi à illustrer l'influence du contexte mondial sur le fonctionnement régional et local du système agroalimentaire. L'idée de cette étude, d'ailleurs, a germé dans le cadre d'une participation aux réflexions visant à développer le plus vaste projet intitulé *Pour une approche écologique du cycle agriculture-agroalimentaire-alimentation*. Ce dernier porte plus largement sur le système agroalimentaire québécois. Il a été initié par la sociologue Louise Vandelac de l'UQAM, aussi directrice du CINBIOSE, et réunit des chercheurs de différentes disciplines et de plusieurs universités québécoises, ainsi que des représentants d'organisations gouvernementales et de la société civile. Quant à la recherche lanaudoise, elle a été réalisée grâce à une collaboration étroite entre la DSPE de Lanaudière et le Département de sociologie de l'UQAM, représentés respectivement par Céline Poissant, agente de recherche sociosanitaire (M.Sc. anthropologie), et Marie-Andrée Devynck, candidate au doctorat de sociologie.

¹ Le rapport-synthèse peut être obtenu à l'adresse Internet : www.millenniumassessment.org

En ce qui concerne le terrain lanaudois et le volet « action » de la recherche, il importe de souligner que celle-ci a été réalisée dans une perspective fondamentalement constructive, avec la volonté affirmée de convier les différents groupes d'acteurs concernés (producteurs de toutes catégories et allégeances, consommateurs, distributeurs, transformateurs, représentants d'organisations sociales, environnementales, agricoles, etc.) à une réflexion collective sur les liens entre l'approche écologique de l'agriculture et le développement social durable. Devant l'importance et l'ampleur soupçonnée des problématiques abordées, sans compter leur aspect particulièrement sensible, l'équipe de recherche a redoublé de précautions afin d'éviter que la démarche ne sombre dans les confrontations stériles entre acteurs défendant chacun les seuls intérêts de leur groupe. Au contraire, l'approche retenue visait à susciter, dans la mesure du possible, les conditions propices au développement de synergies entre les participants. Pour ce faire, il est apparu nécessaire, au départ, que les uns et les autres apprennent à mieux connaître la culture et les problèmes particuliers vécus par chacun ; qu'ils s'y sensibilisent même. Sur cette base, un respect mutuel essentiel a pu être établi. On peut dire que, parallèlement à l'amélioration des connaissances, les interactions amorcées entre les acteurs constituent un autre type de résultats poursuivis par la recherche-action, aussi bien au sein du comité de suivi que lors des groupes de discussion dans les MRC. On peut espérer, d'ailleurs, que le contenu du rapport apparaisse imprégné de l'attitude de respect et d'ouverture que l'équipe de recherche s'est efforcée d'insuffler dans les différentes étapes de l'étude.

Ce rapport comporte trois principales parties. La première présente l'organisation de la recherche et ses orientations. On y expose notamment la problématique, la méthodologie et le cadre d'analyse qui ont été développés. En outre, on y explique qu'il s'agit d'une recherche qualitative s'intéressant d'abord aux représentations et perceptions des différents groupes d'acteurs à propos de la culture maraîchère et des thèmes abordés. Autrement dit, on a recueilli principalement des données subjectives.

La deuxième partie a pour but de dresser un portrait plus factuel de l'agriculture et de la production horticole lanaudoises. Cette toile de fond permet, par la suite, de mieux situer en contexte les propos des informateurs.

Enfin, la troisième partie du rapport présente l'analyse et les résultats de l'étude, en fonction de quatre principaux thèmes : le modèle dominant de système agroalimentaire ; les pratiques alternatives face au modèle dominant, le modèle réglementaire de système agroalimentaire, et enfin le modèle écologique. Pour chacune de ces sous-parties, c'est en gros le même *pattern* qui a été adopté, soit un aller-retour entre des éléments de contexte sur des sous-thèmes spécifiques et les opinions des informateurs à ce sujet, suivi d'une synthèse visant à déterminer où se situent les différents groupes d'informateurs par rapport au modèle en cause. La dernière sous-partie, consacrée au modèle écologique, est un peu plus étoffée. Étant donné que ce modèle est considéré comme une cible non actualisée pour l'instant, on s'est d'abord interrogé

sur son articulation par rapport aux deux autres modèles et par rapport aux pratiques alternatives ; ensuite on a précisé l'importance qui devrait être accordée au développement social durable, en recourant aux deux problématiques sociales que sont le travail, la main-d'œuvre et la relève agricoles, ainsi que la sécurité alimentaire ; et enfin, on a tenté de mettre en évidence ce qui pouvait constituer des facteurs facilitant ou limitant le passage vers ce modèle.

Même s'il s'agit d'une recherche exploratoire dans le cadre de laquelle les différents thèmes ont pu seulement être effleurés, celle-ci a néanmoins eu le mérite d'avoir pu permettre aux différents acteurs qui y ont participé de prendre un peu de recul par rapport aux opinions de leur groupe. Nous invitons maintenant les lecteurs au même type d'exercice.

1. ORIENTATION ET ORGANISATION DE LA RECHERCHE

1.1 *La problématique*

Au Québec comme dans de nombreux pays dits « développés », la qualité des aliments et leurs effets sur la santé publique sont de plus en plus questionnés. Dans cette perspective, les modes de production, de transformation et de distribution des aliments consommés le sont également. De plus en plus, on distingue aussi une tendance à aborder globalement les multiples problèmes liés à l'alimentation, considérant que le fonctionnement actuel du système agroalimentaire y exerce une influence majeure. C'est ce qu'on a pu observer, par exemple, lors des Journées annuelles de santé publique 2004 quand, d'un atelier thématique à l'autre, des participants ont mis en évidence des liens entre l'obésité, l'alimentation des jeunes Québécois, l'importance des environnements facilitants et différentes dimensions de la sécurité alimentaire (INSPQ, 2004). Il apparaît de plus en plus évident que, dans une perspective de prévention des problèmes de santé liés à l'alimentation, on ne peut s'en tenir à cibler uniquement la responsabilité et les choix individuels.

Par ailleurs, on observe chez les consommateurs et les intervenants de la santé publique des préoccupations croissantes pour les aspects sanitaires de notre alimentation. En même temps, les groupes écologistes se soucient de plus en plus des conséquences environnementales et sanitaires des modes de production agricole, dans un contexte où prévaut une importante crise de l'agriculture québécoise et canadienne. On assiste, en effet, à une baisse sensible des revenus des agriculteurs, toutes productions confondues ; à une diminution et à une concentration du nombre de fermes, à l'augmentation de la taille des exploitations restantes, à l'accroissement des contraintes économiques limitant l'accès à l'agriculture pour la relève, à une augmentation de la détresse psychologique et du nombre de suicides chez les agriculteurs, etc.

À certains égards, les préoccupations sanitaires et environnementales et les réglementations en la matière, fixées par les gouvernements, entrent en conflit avec les intérêts immédiats de producteurs agricoles qui souhaitent vivre décemment de leur métier, ou du moins elles s'ajoutent à leur charge souvent déjà lourde. C'est le cas, notamment, en ce qui concerne la production porcine qui a donné lieu récemment à des audiences publiques du BAPE et à un moratoire sur son expansion. C'est le cas également pour l'industrie bovine, qui se remet mal des conséquences économiques de la fermeture de la frontière américaine à la suite de la découverte d'un cas d'encéphalopathie spongiforme bovine, il y a près de deux ans. Un troisième exemple pourrait être l'utilisation importante de variétés OGM par les producteurs de grandes cultures, alors que les consommateurs demeurent réticents à en consommer, et que de

nombreux groupes de citoyens réclament en vain l'étiquetage obligatoire des aliments qui en contiennent. En fait, dans toutes ces situations, il se trouve un autre acteur clé qui tire des ficelles sensibles entre les consommateurs, les producteurs agricoles, les groupes de citoyens et les gouvernements : il s'agit du secteur privé (distribution, mise en marché, commercialisation, etc.) soumis au marché globalisé, dont l'intérêt premier est d'engranger les profits les plus substantiels possible, au détriment des autres acteurs concernés, ainsi que les impacts sociaux, sanitaires, économiques et environnementaux qui en résultent.

Le portrait de l'agriculture québécoise n'est cependant pas uniforme. Pour échapper aux difficultés et contraintes du modèle dominant, plutôt productiviste et basé sur une culture intensive à grande échelle, ou carrément pour s'en dissocier idéologiquement, certains petits producteurs rament à contre-courant en optant pour des formes alternatives d'agriculture. Selon les cas, ils s'engagent dans une production biologique ou dans celle de produits de créneau, destinés le plus souvent à une clientèle privilégiée. Pour ajouter davantage de valeur à leurs produits, certains vont jusqu'à les transformer artisanalement à la ferme, ou développent de nouvelles formes de distribution. L'agriculture soutenue par la communauté (ASC), par exemple, s'est beaucoup répandue depuis une dizaine d'années, notamment grâce aux efforts du groupe montréalais Équiterre. Dans l'ensemble, toutefois, les pratiques vraiment alternatives en agriculture et agroalimentaire demeurent marginales, notamment à cause de l'absence de soutien public, concentré à renforcer l'agrobusiness.

Ce tournant particulier de l'histoire de l'agriculture et de la consommation alimentaire au Québec incite à la réflexion, à la concertation et à de profondes remises en question susceptibles de conduire à des changements importants. Alors que des organisations travaillent depuis quelques années à développer la solidarité entre urbains et ruraux (Équiterre, Solidarité rurale et l'Union paysanne, par exemple), certaines (l'Union paysanne, l'Union des consommateurs et l'Union des municipalités du Québec) tentent présentement d'organiser des États généraux de l'agriculture au Québec. Des débats et consultations publiques sont tenus également sur des thèmes connexes comme la sécurité alimentaire et le développement durable. Ainsi, après que la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec se soit prononcée sur les nouveaux enjeux de la sécurité alimentaire², le Gouvernement du Québec, par la voie de son ministre de l'Environnement, Thomas Mulcair, vient de lancer un *Plan de développement durable du Québec* (Gouvernement du Québec, 2004) comportant notamment un encadrement législatif et une exigence d'actions concertées entre les ministères et organismes gouvernementaux.

² La commission a publié en juin 2004 un rapport consensuel sur le sujet, au terme d'une consultation publique tenue en février 2004. Le document avait pour titre : *La sécurité alimentaire : un enjeu de société, une responsabilité de tous les intervenants de la chaîne alimentaire.*

C'est aussi dans ce contexte en ébullition qu'un groupe réunissant des chercheurs universitaires et des acteurs travaillant à la diffusion de pratiques agricoles durables, réunis autour de la sociologue Louise Vandelac, directrice du CINBIOSE, ont jugé pertinent de réfléchir aux conditions nécessaires pour développer au Québec une approche écologique intégrée du cycle agriculture-agroalimentaire-alimentation. Leur démarche multidisciplinaire exploratoire, en quatre volets, inclut une clarification des champs conceptuels d'une approche écologique de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de l'alimentation (via une revue de littérature) ; l'identification des éléments d'une approche globale et intégrée du cycle agriculture-agroalimentaire-alimentation, un portrait des politiques publiques et des pratiques agroécologiques ayant déjà cours au Québec et dans certains pays européens et Cuba et des contextes socioéconomiques qui en favorisent ou en restreignent l'apparition, et, enfin, l'identification des principaux facteurs facilitant et limitant l'adoption d'une approche écologique de l'agriculture pour le Québec. En outre, pour bien documenter les pratiques écologiques ayant cours au Québec, il était prévu initialement d'y greffer un volet de « terrain » réalisé dans des régions agricoles. Jusqu'à présent toutefois, c'est essentiellement une recherche exploratoire qui a été réalisée, en collaboration avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEPQ, 2005). Cette étude, d'ailleurs, a constitué aussi un point d'appui à la démarche lanaudoise.

Une région engagée vers un processus de développement social arrimé à la sécurité alimentaire

Lanaudière est une des régions du Québec où l'agriculture constitue un secteur d'activités important et, à ce titre, il était déjà pertinent d'y réaliser une étude de terrain sur les pratiques agroécologiques. De plus, une récente démarche de recherche-action participative sur les OGM, produits et utilisés par les agriculteurs lanaudois (Poissant, 2003 ; Coutu et Poissant, 2003) avait été une occasion marquante de susciter des échanges entre différents acteurs préoccupés par les modes de production agricole et leurs éventuelles conséquences sur la santé et l'environnement, notamment les agriculteurs eux-mêmes, les consommateurs et des représentants d'organisations régionales de divers secteurs d'activités (santé, environnement, agriculture, consommation)³.

Par ailleurs, Lanaudière se caractérise également par un fort dynamisme en matière de développement social, cristallisé autour des activités de la Table des partenaires du développement social de Lanaudière (TPDSL). L'organisation, fondée en 1999 à la suite des forums locaux, régional et national de développement social initiés par le Conseil de la santé et du bien-être (CSBE) du Québec, a été maintes fois citée en exemple et étudiée pour la participation intersectorielle qu'elle a su créer et entretenir, et les moyens dont elle a su se doter

³ Les organisations partenaires dans ce projet étaient : l'Association coopérative d'économie familiale (ACEF) de Lanaudière, le Comité d'Éducation pour le Développement International de Lanaudière (CREDIL), le Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL), la Direction de santé publique et d'évaluation (DSPE) de l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux (ADRLSSSS) de Lanaudière et la Fédération de l'Union des producteurs agricoles de Lanaudière (FUPAL).

pour promouvoir concrètement le développement social (citons par exemple Ninacs et Gareau, 2003 ; et Lamothe, 2001). Précisons que, pour le CSBE, le développement social fait référence à :

« (...) la mise en place et le renforcement, au sein des communautés, dans les régions et à l'échelle de la collectivité, des conditions requises pour permettre, d'une part, à chaque individu de développer pleinement ses potentiels, de pouvoir participer activement à la vie sociale et de pouvoir tirer sa juste part de l'enrichissement collectif et, d'autre part, à la collectivité de progresser socialement, culturellement et économiquement, dans un contexte où le développement économique s'oriente vers un développement durable, soucieux de justice sociale. Dans cette optique, le développement social, économique et culturel sont des dimensions interdépendantes et complémentaires d'un projet de société. » (CSBE, 1997, p. 3).

En outre, la TPDSL a été la première instance en développement social du Québec à se constituer en organisation autonome, c'est-à-dire indépendante des structures gouvernementales (en 1999), et la première à signer une deuxième entente spécifique pour trois ans (2003-2006) lui permettant de disposer, pour chacune de ces années, d'une somme de 180 000 \$ devant être attribuée à des projets locaux et régionaux de développement social. L'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux (ADRLSSSS) de Lanaudière est l'une des trois organisations partenaires signataires de l'entente et contribuant au financement des projets.

Les principales réalisations de la TPDSL, depuis sa création, ont été la mise en place du comité régional pour la valorisation de l'éducation (CREVALE), qui vise à contrer le décrochage scolaire par une approche concertée ; l'intervention au sujet de l'habitation et du logement social ; l'intégration des personnes handicapées dans les projets en développement. (Forgues, 2004) L'organisation travaille actuellement à la mise sur pied d'une Fondation communautaire qui, par la gestion et la croissance de fonds permanents, subventionnera des initiatives communautaires dans le but d'améliorer la qualité de vie de la population. Par contre, la TPDSL n'avait pas eu l'occasion de se pencher, jusqu'ici, sur les liens entre les activités du secteur agricole et le développement social régional, bien que la Fédération de l'UPA de Lanaudière (FUPAL) en ait été membre pendant un certain temps.

L'insécurité alimentaire est un problème d'actualité croissante. Bien qu'historiquement associée davantage aux pays dits « en voie de développement », elle est désormais au carrefour des préoccupations pour le développement social, la lutte à la pauvreté, et les modes de production agricole. Dans Lanaudière, à l'instar d'autres régions du Québec, ce problème a fait l'objet de réflexions et d'actions particulières, notamment depuis le lancement, en 2002, du *Programme de subvention de projets en matière de sécurité alimentaire*. Ce programme, initié par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), a permis de financer, au cours de ses deux premières années de mise en œuvre (2002-2003 et 2003-2004), 34 projets (soit 17 par année) réalisés par des organismes communautaires en vue d'améliorer la sécurité alimentaire des Lanaudois dans une perspective de développement social et de développement des communautés. Dans ce contexte, la sécurité alimentaire était définie ainsi :

« Pour être en situation de sécurité alimentaire, il faut que toute une population ait accès, en tout temps et en toute dignité, à un approvisionnement alimentaire suffisant et nutritif, à coût raisonnable et acceptable aux points de vue social et culturel, que les individus aient un pouvoir d'achat adéquat et qu'ils aient accès à une information simple et fiable qui confère des habiletés et qui permet de faire des choix alimentaires éclairés. » (MSSS, 2002 ; dans Bégin, Ouellet et Poissant, 2003, p. 4)

En février 2004, la sécurité alimentaire a également retenu l'attention de deux organisations régionales ayant déposé un mémoire dans le cadre de la consultation publique sur le sujet organisée par la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec. Il s'agit de la DSPE (Poissant, Ducharme et Quirion, 2004) et de l'Union paysanne de Lanaudière (2004). Pour la commission parlementaire, la sécurité alimentaire était plutôt définie comme la « *sécurité sanitaire des aliments* », c'est-à-dire dans une perspective d'innocuité. Les deux organisations régionales ont malgré tout profité de cette occasion pour souligner la nécessité d'intégrer les diverses dimensions de la sécurité alimentaire, et de développer la concertation entre les divers ministères et structures gouvernementales qui ont un rôle à jouer en la matière.

Bref, Lanaudière constituait sans conteste un terreau fertile pour la réalisation d'une étude de terrain visant à explorer davantage les pratiques écologiques et durables des agriculteurs, mais aussi celles des transformateurs et des distributeurs intégrés au système agroalimentaire, en tenant compte des points de vue de différents groupes d'acteurs régionaux et locaux concernés ou préoccupés par les liens entre saine alimentation, inégalités sociales, respect de l'environnement et pratiques agricoles.

1.2 Le type de recherche réalisée

L'étude était de type « recherche-action participative ». D'une part, sa dimension participative signifie que des partenaires, c'est-à-dire des organisations régionales concernées par les thèmes abordés, ont été conviés à se joindre à un comité de suivi et de validation de la démarche. Ce dernier était composé de délégués des organisations suivantes : le Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL), le Département de Gestion et d'Exploitation d'entreprises agricoles du Cégep régional de Lanaudière, la Manne quotidienne (un organisme communautaire faisant de l'aide alimentaire), la Table des partenaires du développement social de Lanaudière (TPDSL) et l'Union paysanne de Lanaudière. Ceux-ci s'ajoutaient aux membres d'office du comité qui étaient les principaux membres de l'équipe de recherche, soit Céline Poissant, agente de recherche de la DSPE, Marie-Andrée Devynck, assistante de recherche de l'UQAM, et Louise Vandelac, directrice du CINBIOSE. Enfin, une agronome, déléguée par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, s'est jointe au comité de suivi à mi-parcours, et sa contribution particulière a consisté notamment à fournir à l'équipe de recherche des données pertinentes en vue de bien contextualiser l'agriculture maraîchère lanaudoise.

D'autre part, la dimension « action » de l'étude présupposait que la mise en relation et la confrontation des points de vue des différents acteurs, rattachés à des secteurs d'activité distincts, allait générer de l'information nouvelle, et qu'elle ferait ainsi avancer leurs réflexions et leurs pratiques, celles de l'équipe de recherche, et celles des partenaires du comité de suivi. La démarche visait également à sensibiliser les différents acteurs régionaux ciblés aux liens existant entre santé, sécurité alimentaire, agriculture et environnement. Plus particulièrement encore, il s'agissait de les sensibiliser aux relations entre les modes intensifs de production agricole et les problèmes d'accessibilité pour tous à des aliments sains et nutritifs.

1.3 Les objectifs de la recherche

La démarche de recherche visait un triple objectif, dans l'optique de contribuer, à partir d'une illustration régionale basée sur des préoccupations sanitaires de citoyens-consommateurs ruraux, à l'élaboration d'un modèle écologique, durable et intégré du cycle AAA (agriculture-agroalimentaire-alimentation) pour le Québec. Ces objectifs étaient de :

1. Explorer les représentations de groupes d'acteurs clés, locaux et régionaux, en vue d'évaluer les moyens possibles d'intégrer davantage le développement social durable et les divers aspects de la sécurité alimentaire dans le modèle agroalimentaire visé ;
2. Étudier les représentations des mêmes groupes à propos des tendances nouvelles ou alternatives en agriculture et en agroalimentaire susceptibles de conduire au modèle écologique souhaité, à propos des finalités de ces pratiques, et à propos des clientèles qu'elles devraient cibler ;
3. Mettre en évidence les points de convergence et de divergence dans les représentations des groupes d'acteurs clés.

1.4 La population à l'étude

La population à l'étude était composée de quatre grands groupes d'acteurs clés, locaux et régionaux, susceptibles d'être concernés par l'objet de l'étude, soit les producteurs agricoles, les transformateurs et les distributeurs alimentaires (dont des épiciers), les citoyens-consommateurs (autres que producteurs agricoles) et certains représentants d'organisations régionales (notamment des domaines de l'environnement, de l'agriculture, de l'agroenvironnement, de la santé et des services sociaux, du développement social et de l'aide alimentaire).

Des discussions avec la directrice du CINBIOSE et le comité de suivi ont conduit à préciser davantage cette population cible. Plutôt que l'ensemble de l'agriculture lanaudoise, il a été convenu de s'intéresser exclusivement au secteur maraîcher, représenté de diverses façons dans

chacune des six MRC de la région. La pertinence de ce choix tient à plusieurs raisons. D'abord, la région de Lanaudière y occupe une position de leader, après la Montérégie. Ensuite, la crise vécue dans le secteur du tabac (conséquence du désintérêt des compagnies de tabac pour la production québécoise), qui oblige les producteurs à s'orienter vers de nouvelles productions, et notamment des productions maraîchères, a une influence sur la dynamique propre à ce secteur. De plus, vu l'absence de gestion de l'offre (quotas), une organisation collective relativement peu développée et la diversité des pratiques qui y coexistent, le secteur maraîcher se prêtait particulièrement bien à l'étude. En outre, beaucoup d'expériences nouvelles susceptibles d'illustrer l'émergence possible d'un modèle alternatif au modèle agroalimentaire productiviste ont émergé dans le domaine maraîcher. On peut penser par exemple aux produits biologiques, à l'agriculture soutenue par la communauté (ASC) et à la transformation artisanale à la ferme.

Il est important de souligner, enfin, que les participants à l'étude comptaient des femmes et des hommes. Le choix de recourir uniquement au genre masculin dans ce rapport, notamment dans la troisième partie consacrée à l'analyse, visait à alléger le texte, mais surtout à renforcer l'anonymat des informatrices et informateurs à la source des données. Plusieurs femmes font un travail extraordinaire dans le domaine agroalimentaire, et notamment en agriculture, et elles méritent une pleine reconnaissance sociale à ce titre.

1.5 La méthodologie employée

La stratégie de recherche était basée principalement sur une approche qualitative, comportant deux étapes et deux méthodes de collecte des données : d'une part, celle de l'entrevue individuelle et, d'autre part, celle du groupe de discussion.

Le choix de l'approche qualitative découlait logiquement de l'objet de l'étude, puisqu'il s'agissait de documenter les liens entre un modèle écologique de l'agriculture et de l'agroalimentaire pour le Québec et le développement social durable, à partir des *représentations* de groupes d'acteurs clés. Autrement dit, on voulait mieux comprendre ce que *signifiaient*, pour ces acteurs, différents éléments de l'objet d'étude. Il n'était donc pas question de décrire *objectivement* le fonctionnement actuel du système agroalimentaire québécois au regard du secteur maraîcher, mais de le faire à partir de l'interprétation qu'en faisaient les informateurs, sur la base de leur expérience propre, nécessairement subjective.

Une étape préliminaire de revue de littérature a permis de retracer les définitions les plus couramment utilisées, dans les milieux académiques et ceux de l'intervention, des principaux concepts au cœur de l'étude. Il s'agit des concepts de *développement social*, de *développement durable*, de *développement social durable*, d'*agriculture écologique*, d'*agriculture biologique*, d'*agriculture durable* et de *sécurité alimentaire*. Ces définitions, présentées à la partie 2.1, constituent en quelque sorte une base de comparaison avec la compréhension subjective des

mêmes concepts livrée spontanément par les informateurs dans le cadre des entrevues individuelles, puis des groupes de discussion.

Ensuite, les deux méthodes de collecte des données ont été appliquées de manière à servir l'approche retenue, c'est-à-dire de façon souple et ouverte, à partir d'outils méthodologiques laissant aux informateurs une grande latitude pour s'exprimer sur les thèmes proposés à partir de leur propre compréhension des concepts.

1.5.1 La première phase : les entrevues individuelles

Les entrevues individuelles en profondeur avaient pour but de documenter les principaux thèmes de l'étude du point de vue d'informateurs clés issus des groupes visés (agriculteurs maraîchers, transformateurs, distributeurs, consommateurs, intervenants en développement social, sécurité alimentaire et environnement). Pour ce faire, un outil de collecte des données a été construit par l'agente et l'assistante de recherche. La première version de ce guide de discussion a été soumise au comité de suivi pour validation et bonification, après quoi elle a été modifiée conformément aux commentaires reçus, puis utilisée sur le terrain (annexe 3).

Le comité de suivi a également été mis à contribution pour préciser les modalités de recrutement des informateurs et la répartition de leur nombre selon les types de groupes visés. Une dizaine d'entrevues avaient été prévues au départ, cependant ce nombre a été augmenté à quatorze afin d'obtenir un échantillon un peu plus consistant même si, aux plans statistique et géographique, il n'est pas pour autant plus représentatif de la population à l'étude. Pour cibler les personnes invitées à participer à ces entrevues, diverses sources ont été mises à profit, selon une méthode dite « boule de neige ».

Les quatorze entrevues, d'une durée d'une à trois heures, ont été réalisées entre le 7 mai et le 18 juin 2004, soit conjointement par l'agente et l'assistante de recherche, soit par l'une ou l'autre, selon leur disponibilité.

Le contenu des discussions, enregistré sur cassettes audio, a été transcrit directement par l'agente et l'assistante de recherche, qui en ont fait simultanément une première analyse de contenu. Les résultats de cette analyse devaient servir à élaborer le guide de discussion qui constituerait l'outil de collecte des données utilisé lors des groupes de discussion du deuxième volet.

1.5.2 La deuxième phase : les groupes de discussion

La deuxième phase de collecte de données comportait à la fois une dimension plus collective et une dimension plus locale. En effet, les groupes de discussion permettaient de réunir des acteurs des différents groupes ciblés et de susciter entre eux des interactions, tout en explorant le cycle agroalimentaire du secteur maraîcher propre à chaque MRC. C'est plus particulièrement dans ce volet de l'étude que le caractère mobilisateur de la démarche devait se déployer, puisqu'on visait à stimuler auprès des différents acteurs et entre eux des réflexions et des échanges susceptibles d'avoir des suites au-delà de l'étude.

Comme pour le volet des entrevues individuelles, un outil de collecte des données a été construit par l'équipe de recherche, à partir des premiers résultats d'analyse de contenu des entrevues individuelles, puis il a été bonifié grâce aux commentaires obtenus auprès des membres du comité de suivi (annexe 7). Conçu pour être « évolutif », être modifié, ajusté, précisé d'une rencontre à l'autre, il a plutôt été utilisé de façon souple, en changeant l'ordre prévu de certaines questions pour s'ajuster aux discussions ou encore en escamotant certaines d'entre elles (notamment celles concernant le tissu social rural et la cohabitation entre agriculteurs et autres citoyens).

Dans ce deuxième volet, la représentativité n'était pas non plus recherchée, et la composition des groupes de discussion était basée sur la « mixité ». Chaque rencontre réunissait des acteurs des différents groupes ciblés, provenant d'une même MRC, à l'exception des représentants d'organisations régionales. Dans la perspective de la recherche-action, il s'agissait de contribuer à dynamiser le milieu local et d'amorcer une réflexion collective autour des thèmes de l'étude, à partir des interactions et des échanges des participants.

La procédure de recrutement a consisté d'abord à récolter différentes listes de participants possibles, pour chacun des groupes d'acteurs visés. Certaines organisations sollicitées à cet effet comportaient, parmi leurs membres, plusieurs des types d'acteurs visés. De plus, les noms de certains participants potentiels se retrouvaient simultanément dans les listes d'organisations différentes. D'autre part, il a fallu, dans certains cas, construire entièrement une liste (à partir de bottins téléphoniques ou de contacts personnels) pour certains groupes d'acteurs, comme les distributeurs en alimentation (commerces, épiceries). Un exercice de synthèse a donc été effectué afin de constituer la liste d'invitation finale et globale. Le tableau 1 présente le détail des sources utilisées pour la constituer.

Tableau 1
Source de recrutement et types d'acteurs visés comme
participants potentiels aux groupes de discussion

Source de noms de participants potentiels	Types d'acteurs visés
Syndicat de Lanaudière de la Fédération des producteurs maraîchers du Québec	Producteurs maraîchers
Syndicat de Lanaudière de la Fédération des producteurs de pommes de terre du Québec	Producteurs de pommes de terre
Bottins téléphoniques	Distributeurs (épiciers indépendants ou franchisés, commerces d'aliments naturels, fruiteries, etc.)
Répertoire des entreprises agroalimentaires de Lanaudière 2004, du CDBL	Distributeurs et transformateurs artisans
ACEF Lanaudière,	Citoyens-consommateurs
Portrait des ressources lanaudoises oeuvrant pour la sécurité alimentaire	Organismes communautaires oeuvrant pour la sécurité alimentaire
CREL	Citoyens-consommateurs, producteurs maraîchers, intervenants d'organisations régionales
Union paysanne de Lanaudière	Citoyens-consommateurs, producteurs maraîchers, intervenants d'organisations régionales
Répertoires du réseau de la santé et des services sociaux	Nutritionnistes de CLSC, professionnels responsables de la promotion du développement social, organismes communautaires du domaine de la sécurité alimentaire
Répertoires régionaux	Préfets des MRC

Un communiqué de presse envoyé aux médias régionaux (annexe 5), en plus de servir à informer la population de la tenue de la recherche, a constitué un moyen complémentaire de recruter des participants potentiels, et notamment des citoyens-consommateurs. Le même principe a été utilisé à l'intention des destinataires du bulletin d'information de l'ACEF Lanaudière. Il faut souligner, en passant, que tous les participants associés à une autre catégorie sont nécessairement aussi des citoyens-consommateurs et que certaines de leurs interventions, lors des discussions, étaient faites à ce titre.

Vu le temps limité dont disposait l'équipe de recherche entre l'envoi de la lettre d'invitation (annexe 4) et la tenue des groupes de discussion, les modes de transmission les plus rapides ont été privilégiés, selon les coordonnées dont disposait l'équipe de recherche. Ainsi, le courriel était utilisé en priorité, ensuite le télécopieur, le téléphone, et en dernier lieu seulement la poste.

En ce qui concerne, toutefois, le syndicat régional de la Fédération des producteurs maraîchers du Québec et celui de la Fédération des producteurs de pommes de terre, les règles de fonctionnement interne de la FUPAL quant à la gestion de la liste de membres a amené l'équipe de recherche à se conformer à une procédure particulière. Dans ces cas, les invitations ont été

transmises par la poste et ont fait l'objet de relances téléphoniques par l'agente et l'assistante de recherche.

Parmi les organisations sollicitées, certaines n'ont pu y participer (AFEAS, Cercle des fermières, l'Association des jardiniers maraîchers du Québec, etc.).

Au total, six groupes de discussion ont été réalisés entre le 9 et le 18 novembre 2004, soit un par MRC. Quant au nombre de participants, il s'est situé, selon les MRC, entre trois et dix-huit (tableau 2). Ces derniers représentaient cinq groupes d'acteurs, et quelques-uns ont été présents à titre d'observateurs (tableau 3). Il est intéressant de noter que c'est dans une MRC dont la vocation agricole demeure marginale, soit celle de Matawinie, que le nombre de participants a été le plus important (tableau 2). Soulignons qu'aucun transformateur ou distributeur non producteur n'a pris part aux groupes de discussion (tableau 3).

Tableau 2
Nombre de participants à chacun des groupes de discussion

MRC de D'Autray	MRC de Joliette	MRC de L'Assomption	MRC de Matawinie	MRC de Montcalm	MRC des Moulins	Total
9	12	4	18	14	3	60

Tableau 3
Nombre global de participants de chacun des groupes d'acteurs ciblés

Producteurs maraîchers*	Producteurs transformateurs	Producteurs distributeurs	Consommateurs	Organisations	Observateurs**	Total
19	3	2	9	24	3	60

* Il faut noter que tous ces « producteurs » n'ont pas nécessairement obtenu un statut de producteur auprès du MAPAQ. Certains faisaient une production à très petite échelle, de type jardinage, et ne remplissaient pas les critères de reconnaissance du MAPAQ. Notamment, ils ne produisaient et ne vendaient pas annuellement un minimum de 5 000 \$ de produits agricoles. Les participants aux groupes de discussion avaient eux-mêmes à préciser à quel titre ils prenaient part à l'étude, et c'est à ce titre qu'ils ont été intégrés à une catégorie d'informateurs.

** Le statut d'observateurs avait été prévu pour les membres du comité de suivi de la recherche et pour certains professionnels de la DSPE de Lanaudière qui ne souhaitaient pas ou ne devaient pas (considérations éthiques) prendre une part active dans les discussions.

Chacune des six rencontres a duré autour de trois heures. Le contenu des discussions a été enregistré sur cassettes audio, puis intégralement transcrit par des secrétaires. Avec le contenu des entrevues individuelles, ces transcriptions ont constitué le matériau de base de l'analyse dont les résultats sont présentés dans ce rapport.

1.6 Le cadre d'analyse

Les principales informations recueillies dans le cadre de cette étude prennent la forme de contenu d'entrevues individuelles et de groupes de discussion. La stratégie retenue par l'équipe de recherche, en ce qui concerne l'analyse qualitative de ce matériel, a consisté à construire un cadre d'analyse qui permette de pousser l'interprétation au-delà d'un compte rendu thématique ou d'un résumé descriptif des propos émis par les informateurs. Une analyse de contenu qualitative est, par définition, une démarche d'interprétation, dont les prétentions scientifiques ne sont pas de l'ordre de l'objectivité. L'élaboration et l'explicitation d'un cadre d'analyse judicieusement développé en fonction des objectifs de la recherche peuvent être garantes de la rigueur du travail et de la pertinence de son résultat.

Dans cet esprit, l'équipe de recherche, soutenue par le comité de suivi, a produit un cadre d'analyse comportant deux ensembles majeurs qui se superposent et s'influencent mutuellement : 1) trois modèles de système agroalimentaire ; 2) une constellation de concepts qui les composent ou gravitent autour d'eux, dont les principaux sont ceux d'agriculture écologique et de développement social durable. En effet, l'étude, élaborée en lien avec la démarche du groupe CINBIOSE, visait ultimement à documenter certaines des conditions nécessaires pour développer, au Québec, une approche écologique et intégrée du cycle agriculture-agroalimentaire-alimentation (AAA), basée sur une étude de différentes approches écologiques des trois volets du cycle. Pour ce faire, il fallait partir de la prémisse selon laquelle le modèle de système agroalimentaire actuellement en vigueur n'était pas basé sur cette approche écologique à développer, et donc que l'adoption de cette approche écologique pouvait conduire à l'adoption d'une sorte de modèle écologique.

1.6.1 Les modèles de système agroalimentaire

Pour les fins de l'analyse, trois modèles de système agroalimentaire ont été distingués, à la lumière d'une revue de littérature et d'une première analyse des résultats du volet 1 (voir méthodologie). Il s'agit du modèle dominant, du modèle réglementaire et du modèle écologique.

1.6.1.1 Le modèle dominant

L'agriculture industrielle intensive constitue le principal modèle agroalimentaire présentement appliqué au Québec, et également promu internationalement dans une perspective de mondialisation, notamment par l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI). Il est basé sur une approche de type productiviste, donc sur une idéologie selon laquelle le rendement et la rentabilité des exploitations doivent être poursuivis par les moyens de la culture et de l'élevage intensifs

(le maximum de volume pour le minimum de coûts de production, et pour un prix de vente réduit), le recours massif à des intrants commerciaux (engrais et pesticides chimiques, semences brevetées et génétiquement modifiées), ainsi que l'encouragement à l'exportation. Il s'agit, d'une perspective visant des profits à court terme, sans toujours tenir compte des conséquences environnementales et sociales.

En marge de ce modèle dominant, prennent place des *alternatives*. Il s'agit de pratique qui échappent d'une façon ou d'une autre à la logique du modèle dominant (petits volumes, qualité des produits, mise en marché, etc.), et qui sont développées par des acteurs du cycle agriculture-agroalimentaire-alimentation (producteurs, transformateurs, distributeurs, consommateurs ou intervenants d'organisations de la région). L'inscription de ces différentes alternatives dans un autre modèle (le modèle réglementaire ou le modèle écologique) n'a pas été prise pour acquis au départ de l'étude. Il s'agit plutôt d'un élément central du questionnement au cœur de la recherche.

1.6.1.2 Le modèle réglementaire

Ce deuxième modèle comporte une perspective agroenvironnementale basée surtout sur une approche réglementaire et législative. Celle-ci est souvent jugée coercitive, vu le pouvoir conféré aux inspecteurs du MENVQ d'imposer des sanctions concernant des pratiques agricoles non conformes à certaines normes en matière de préservation de l'environnement et, en conséquence, de préservation de la santé. Certaines normes visent notamment la réduction des pesticides et le contrôle des épandages de fumiers et lisiers, le recours à un encadrement professionnel par la participation à des clubs conseils en agroenvironnement, etc. En ce qui concerne les autres aspects du cycle agroalimentaire (comme la transformation et la distribution), les mesures visant à assurer la sécurité sanitaire des aliments (traçabilité, inspection et étiquetage des aliments), mises en place et contrôlées par des organisation gouvernementales, se rattachent à ce modèle de système agroalimentaire. Il faut ajouter, également, que ce deuxième modèle est pratiquement intégré au modèle dominant, dont il constitue un volet de plus en plus « obligé ». En effet, pour beaucoup d'agriculteurs ayant adopté le modèle dominant, toutes ces mesures sont perçues comme des contraintes additionnelles s'ajoutant à leur tâche fort lourde. Quant aux transformateurs et distributeurs alimentaires, ils se montrent, selon la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec (2004, p. 7), également « *soucieux de mieux répondre aux nouvelles exigences de leur clientèle et à la fois inquiets devant les nouveaux processus qu'on leur demande d'appliquer* », notamment en matière de sécurité sanitaire des aliments.

1.6.1.3 Le modèle écologique

Les caractéristiques du modèle écologique ne sont pas parfaitement circonscrites au départ. Toutefois, certains éléments y trouveraient d'emblée une place importante. D'un point de vue conceptuel, ce modèle comporterait nécessairement une perspective de développement durable (social, écologique, culturel, économique), une vision large et englobante de la sécurité alimentaire intégrant ses différents aspects, et une préoccupation pour le long terme basée sur un souci pour les générations futures. Parmi les applications pratiques de ce modèle, on compterait une priorité accordée aux circuits courts de distribution, aux emballages minimums et au commerce équitable.

1.6.2 Modèles et contexte social

Les trois modèles de système agroalimentaire ne sont, évidemment, pas déconnectés du contexte historique et social dans lequel ils se sont développés ou se développeront. Chacun est forgé à partir d'influences particulières qui lui donnent sa saveur, sa couleur et son orientation principale.

Ainsi, le modèle dominant a été construit à partir d'une perspective d'abord et avant tout économique. Son évolution récente, depuis les dix dernières années, tient même plus précisément du courant économique du néolibéralisme. Pour sa part, le modèle réglementaire, dont l'application ne remet pas fondamentalement en question l'approche dominante, subit à la fois l'influence de la sphère écologique et celle de la sphère économique. Enfin, le modèle écologique s'abreuvait aux quatre sphères d'influence qui caractérisent l'approche du développement durable ; soit la sphère sociale et la sphère culturelle, en plus de la sphère écologique et de la sphère économique.

1.6.3 Les principaux concepts

Outre les trois modèles de système agroalimentaire, le cadre d'analyse comporte également quelques concepts clés qui en sont des éléments essentiels. Ceux-ci ont été explorés par le biais d'une revue de littérature, afin d'en esquisser les contours théoriques et d'identifier une définition de base qui servirait de référence en vue d'une comparaison avec la compréhension des informateurs.

Développement durable

La notion de développement durable (« sustainable development », à l'origine) est apparue au début des années 1980, mais elle s'est surtout répandue à partir de 1987 grâce à la publication du rapport Brundtland, présenté aux Nations Unies (Commission mondiale sur l'environnement et le développement, 1987). Elle était alors définie comme une forme de développement « *qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs* » (Environnement Québec, 2004, p. 9).

Cette notion a, par la suite, été beaucoup reprise par les organismes environnementaux et de développement international, ainsi que par les organisations gouvernementales et les politiciens. Elle a été parfois confondue avec une approche d'« *intégration du développement et de l'environnement, de l'économie et de l'écologie* », alors qu'elle « *implique plutôt une approche ternaire, incluant des dimensions sociopolitiques, à côté des dimensions économiques et écologiques* » (Vaillancourt, 1995, p. 24).

Dans cet esprit et plus près de nous, un autre auteur a produit une définition du développement durable qui est reprise par les intervenants de la santé publique québécoise :

« Le développement durable concerne les humains et leur qualité de vie présente et future. Même si on lui a donné des connotations environnementales, sociales, économiques, ou autres, ce qui le distingue c'est d'être tout cela à la fois puisque son objectif est d'englober tous les aspects de la satisfaction des besoins humains. » (Villeneuve, 2002, p. 13)

La notion de développement durable est maintenant à l'ordre du jour plus que jamais, au Québec, avec le lancement par le ministre de l'Environnement, en novembre 2004, du *Plan de développement durable du Québec*, accompagné d'une démarche de consultation publique. Il reste toutefois à voir comment cette vision gouvernementale saura s'avérer efficace dans ses applications concrètes. Déjà, en 1995, Vaillancourt concluait un article sur le sujet en déclarant :

« Le développement durable à partir d'expériences élaborées par des communautés à la base, plutôt qu'imposé par des technocrates et des gouvernements trop peu sensibles aux besoins réels des gens, est la seule façon de s'en sortir. » (Vaillancourt, 1995, p. 29)

Un autre apport intéressant de cet auteur, à l'égard du concept de développement durable, est sa préoccupation quant à la dimension éthique, qu'il exprime ainsi :

« Le concept de développement durable est un cri de ralliement pour ceux qui sont intéressés à travailler au développement et à la protection de l'environnement, à l'harmonisation de l'économie et de l'écologie dans une perspective de justice et d'équité sociale. » (Vaillancourt, 1995, p. 25)

Développement social

Le développement social, ou dimension sociale du développement durable, est plus spécifiquement ciblé dans la démarche de recherche, vu l'importance qui y est accordée dans la région de Lanaudière, avec le travail de sa Table des partenaires du développement social.

Historiquement, ce concept a connu une promotion importante en 1995, avec la tenue du Sommet mondial pour le développement social qui s'est tenu à Copenhague. L'événement s'est terminé avec une invitation adressée aux citoyens de tous les pays et de toute condition, ainsi qu'à la communauté internationale, « *à se rallier à cette cause commune* » (Ninacs et Gareau, 2003, p. 1).

Peu après, soit en 1996-1997, l'engagement du Québec à l'égard du développement social a été pris en charge par le CSBE, qui a lancé le processus consultatif des forums régionaux et national sur le sujet. Dans ce contexte, l'organisation a diffusé une définition générale du développement social, qui :

« (...) fait référence à la mise en place et au renforcement au sein des communautés, dans les régions et à l'échelle de la collectivité, des conditions requises pour permettre, d'une part, à chaque individu de développer ses potentiels, de pouvoir participer activement à la vie sociale et de pouvoir tirer sa juste part de l'enrichissement collectif, et d'autre part, à la collectivité de progresser socialement, culturellement et économiquement, dans un contexte où le développement économique s'oriente vers un développement durable, soucieux de justice sociale. Dans cette perspective, le développement social, tout comme le développement économique et le développement culturel, sont des dimensions interdépendantes et complémentaires d'un projet de société. » (CSBE, 1997, p. 3)

Dans une perspective plus proche de l'intervention en santé publique, le développement social a aussi été décrit comme :

« Un processus par lequel les individus et les collectivités prennent en charge le développement de leur communauté en s'appuyant sur quatre axes : la lutte contre la pauvreté, l'intégration sociale, le développement de l'emploi et le resserrement des liens sociaux. Il a été soulevé que le développement social nécessite une concertation intersectorielle et l'utilisation de stratégies d'action multiples impliquant des groupes communautaires, des institutions, des associations et des citoyens et devrait s'appuyer sur la participation et l'empowerment individuel et collectif. » (INSPQ, 2002, p. 6)

Développement social durable

L'expression « développement social durable » a été forgée pour les fins de la collecte des données sur le terrain, auprès des informateurs (volets 1 et 2). Elle permettait de mettre en évidence et de souligner, notamment à l'intention d'acteurs susceptibles d'être moins sensibilisés aux questions sociales, le fait que le développement durable comporte une dimension sociale.

Plus encore que celui de *développement social*, c'est ce concept de *développement social durable* qui est central dans la présente démarche de recherche. Il accorde, notamment, une place particulière à l'aspect de l'équité déjà inclus par Vaillancourt dans le concept de *développement durable*.

Le terme « équité » réfère à la double dimension de l'équité intergénérationnelle et de l'équité internationale. Or, « *quelque 790 millions de personnes souffrent de malnutrition sur la planète* » (Norberhg-Hodge, Merrifield et Gorelick, 2005, p. 114), les modes de production et de distribution fondés sur les règles de l'OMC d'un système agricole mondialisé et soumis à la mainmise de la grande industrie agroalimentaire ne favorisent pas la souveraineté et la sécurité alimentaire, pour les pays en développement comme pour les pays industrialisés (Madeley, 2002 ; Ziegler, 2002).

Ce déséquilibre « entre le marché et les besoins des hommes »⁴ ne constitue pas seulement une problématique internationale, mais il se manifeste également aux échelles nationale, régionale et locale. Ainsi, le Québec et Lanaudière ne sont pas immunisés contre ce fléau⁵. De plus, les problèmes de santé découlant d'une mauvaise alimentation à base d'aliments transformés industriellement s'ajoutent chez nous aux situations d'insécurité alimentaire et à l'absence de souveraineté alimentaire⁶.

Nous entendons, par *développement social durable*, un développement soutenable au-delà des dimensions écologique et économique, qui soit fondamentalement équitable pour le développement des communautés locales, régionales, nationales et internationales, présentes et à venir, et qui favorise la cohésion sociale et la sécurité alimentaire de l'ensemble de la population, en s'appuyant sur un système agroalimentaire orienté vers un équilibre des quatre dimensions du développement durable, soit la dimension économique, la dimension écologique, la dimension sociale et la dimension culturelle.

Ce concept comporte, en soi, une perspective alternative globale face au système agroalimentaire dominant.

⁴ Fait référence au titre de l'ouvrage de Guihéneuf et Pisani, 1996.

⁵ Les données de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes montrent qu'en 2003, au Québec, 13,1 % des personnes âgées de 12 ans et plus vivant dans les ménages privés avaient vécu une situation d'insécurité alimentaire au cours des douze mois ayant précédé l'enquête (Institut de la statistique du Québec, 2005-A ; Poissant et Lemire, 2003). Dans Lanaudière, en 2003, ce pourcentage était de 11,3 %, une diminution de 1,2 points par rapport à 2000-2001 (Institut de la statistique du Québec, 2005-B ; Poissant et Lemire, 2003). En 2000-2001, ce pourcentage était de 13,7 %. En 2005, cela représenterait plus de 40 600 Lanaudois sur un total de 359 533 personnes âgées de 12 ans et plus (Marquis et Cadieux, 2005).

⁶ Les organisations de santé publique québécoises se préoccupent de plus en plus des conséquences graves de la mauvaise alimentation sur la santé des populations (et non uniquement chez les plus démunis) : obésité croissante chez les adultes et les enfants, problèmes cardiovasculaires, diabète, etc. Le rapport final de la Commission parlementaire de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation sur la sécurité alimentaire mentionne de récentes études sur le taux d'obésité des Québécois ayant triplé au cours des quinze dernières années. On y apprend que le taux d'obésité des Québécois de 20 ans et plus se situe à 12,5 % de la population. Si l'on ajoute à ce nombre ceux qui souffrent d'obésité, le taux grimpe à 47 % (Vallée, 2004).

Agriculture écologique

Selon Pervanchon (dans Vorley et Feret 2001, p. 37) :

« L'expression " agriculture écologique " est la traduction littérale de " ecological farming " des anglo-saxons, c'est-à-dire un terme très général synonyme de " agriculture alternative " ».

Le concept d'*agriculture écologique* a été retenu, avec celui de *développement social durable*, comme élément central de l'étude. Étant donné qu'on s'intéressait principalement aux représentations des acteurs, il est apparu pertinent de leur offrir toute la latitude possible pour les exprimer librement. Le caractère général du concept d'*agriculture écologique* et son association globale avec tout ce qui se présente comme une alternative au modèle agricole dominant sont apparus particulièrement indiqués, vu l'objet de l'étude.

Agriculture biologique

L'agriculture biologique fait d'abord référence à un mode de production, bien plus qu'aux produits particuliers qui en sont issus. Selon Pervanchon (dans Vorley et Feret 2001, p. 38), ce type d'agriculture est :

« (...) difficile à définir, compte tenu des nombreux courants : organo-biologique, organique et biodynamique. L'expression « agriculture biologique » qualifie en général une agriculture qui maximise les processus biologiques et qui s'oppose à l'utilisation de produits chimiques de synthèse. »

Agriculture durable

Selon Pervanchon (dans Vorley et Feret 2001, p. 35) :

« L'expression « agriculture durable » est un concept qui traduit la contribution de l'agriculture au développement durable grâce au respect de l'environnement, au maintien de la rentabilité économique, à l'acceptabilité sociale, à la transmission des biens et de l'information, chacun de ces thèmes devant être considéré pour lui-même et par rapport aux autres, dans une approche systémique. »

Pour sa part, Landais définit l'agriculture durable d'un point de vue davantage sociopolitique. Il affirme ainsi que :

« Derrière le discours sur le développement durable, c'est en réalité un nouveau contrat social qui est proposé aux agriculteurs. Et l'on ne peut exclure que la durabilité représente pour l'agriculture des prochaines décennies un mot d'ordre et un « moteur » aussi efficaces que l'a été la productivité au cours de la période précédente. » (Landais, 1998, p. 3)

Sécurité alimentaire

La sécurité alimentaire est un concept qui recouvre plusieurs dimensions. C'est sans doute ce qui explique l'apparente confusion dans les définitions qu'on peut en trouver. Au sein du Gouvernement du Québec, notamment, des ministères différents y ont vu jusqu'ici des objets d'intervention distincts, comme cela a été exposé dans le cadre de la problématique (section 1.1). En effet, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation se préoccupe de *sécurité sanitaire des aliments*, alors que celui de la Santé et des Services sociaux, ainsi que celui de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille s'intéressent plutôt à *l'accessibilité pour tous à des aliments sains et nutritifs*.

Équiterre, dans son mémoire soumis à la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec, en janvier 2004, a produit une synthèse de différentes définitions de la sécurité alimentaire proposées par des organisations internationales, nationales ou régionales, qui ont été regroupées en cinq points. Vu son caractère complet et englobant et, conséquemment, sa pertinence pour l'objet de la recherche, ce texte est repris ici intégralement :

« L'accès aux aliments fait référence à la disponibilité physique des aliments, qui doit être adéquate, stable et assurée, ainsi qu'à l'accessibilité économique de ces aliments pour tous les citoyens.

La qualité des aliments fait référence à la nécessité d'une nourriture saine et nutritive permettant de mener une vie active et de maintenir la santé à long terme. Cela implique la sécurité sanitaire des aliments à court et à long terme, ainsi qu'une valeur nutritive adéquate, mais également la disponibilité d'une variété suffisante de ceux-ci, afin de permettre un régime alimentaire équilibré.

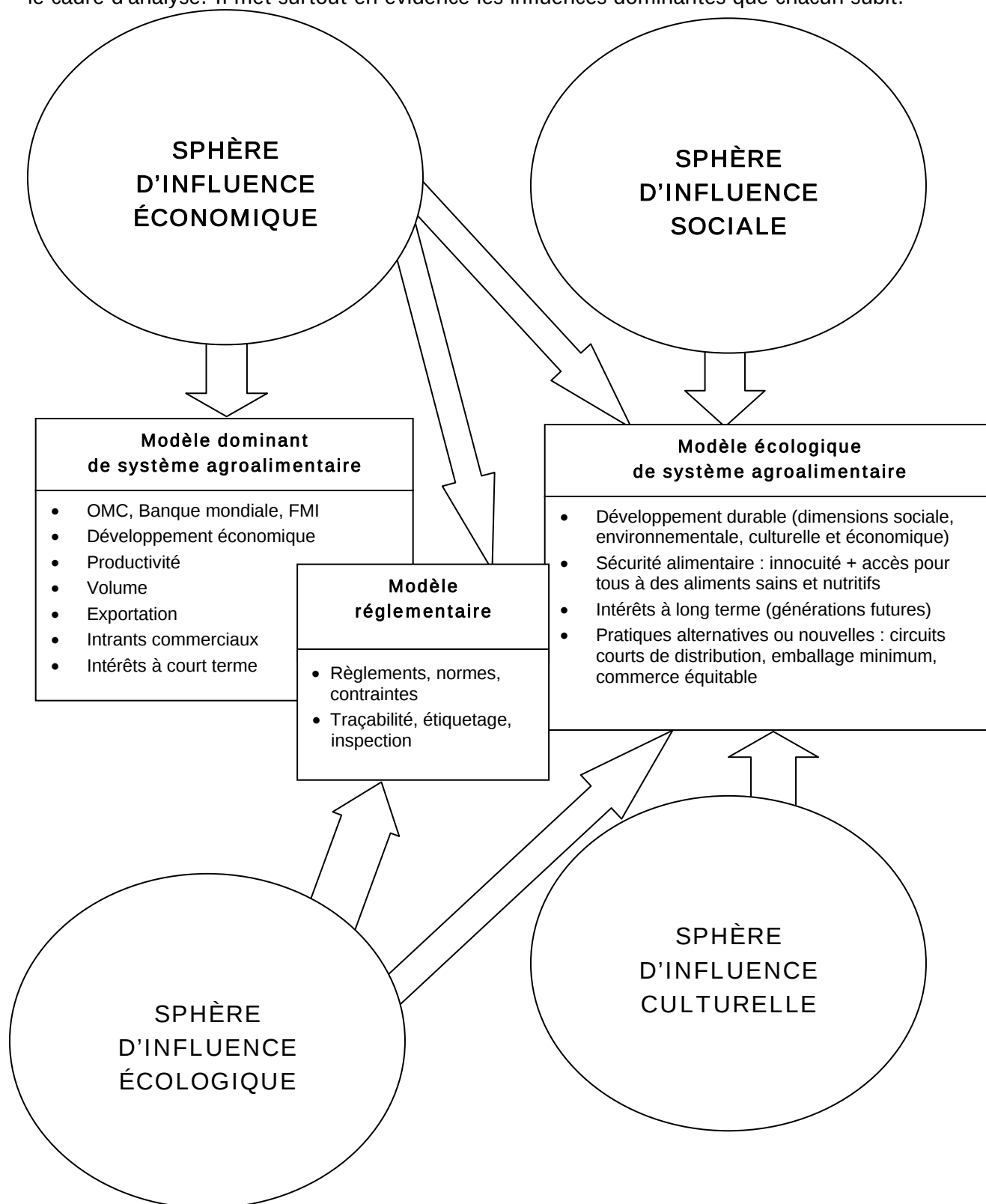
La diversité des aliments reflète la nécessité d'un système alimentaire suffisamment varié pour permettre de satisfaire les préférences alimentaires de tous, afin de respecter les normes sociales et culturelles, ainsi que la dignité humaine. En tant que composantes essentielles de la santé et du bien-être humain, les aliments et les systèmes alimentaires se doivent de refléter la diversité culturelle et sociale de l'humanité.

La pérennité du système alimentaire fait référence à la nécessité pour celui-ci de procurer des aliments de qualité, diversifiés, en quantité suffisante pour tous, en tout temps. La sécurité alimentaire exige du système agroalimentaire qu'il ait un caractère durable, c'est-à-dire qu'il puisse répondre aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs. Cela nécessite donc que le système agroalimentaire maintienne la santé des écosystèmes ruraux, la fertilité des sols agricoles et qu'il limite sa dépendance aux fluctuations économiques et politiques extérieures.

La capacité de prise en charge citoyenne se réfère non seulement à la capacité économique des citoyens de prendre en charge leur alimentation, mais également à l'accès des citoyens à des informations simples et fiables permettant de faire des choix alimentaires éclairés. La capacité de prise en charge des citoyens fait également référence à la capacité associative des citoyens et à leur capacité de dépasser le rôle de consommateur en investissant les différents maillons de la chaîne agroalimentaire afin de prendre en main leur sécurité alimentaire individuelle et collective. » (Équiterre, 2004, p. 14-15)

1.6.4 Schéma du cadre d'analyse

Le schéma qui suit illustre les trois modèles du système agroalimentaire qui sont distingués dans le cadre d'analyse. Il met surtout en évidence les influences dominantes que chacun subit.



1.7 Les limites de l'étude

L'étude comporte certaines limites qu'il est important de mentionner afin de pouvoir apprécier à sa juste valeur la portée des résultats présentés dans la troisième partie.

En premier lieu, il s'agit d'une étude qui se voulait exploratoire. L'équipe de recherche n'avait donc pas la prétention de recueillir des données lui permettant de produire une analyse approfondie, détaillée ou exhaustive des thèmes visés.

Dans le même ordre d'idée, l'étude ne visait pas à produire un portrait objectif de l'agriculture maraîchère dans Lanaudière, mais plutôt à comprendre comment cette situation est perçue par les groupes touchés ou concernés, plus ou moins directement. En ce sens, aussi, toutes les affirmations des informateurs n'ont pu être vérifiées et certaines, bien que jugées inexactes par des membres du comité de suivi, ont malgré tout été présentées, parce qu'elles illustraient bien, justement, les représentations de certains informateurs.

Comme nous l'avons déjà mentionné, cette recherche n'a aucune prétention de représentativité. Les propos recueillis traduisent les impressions des informateurs.

Notons aussi que, contrairement aux ambitions de départ, nous n'avons pu rencontrer et faire interagir des acteurs de tout le cycle agriculture-agroalimentaire-alimentation, puisque les transformateurs et les distributeurs non producteurs ont été absents de l'échantillon lors des groupes de discussion. Bien que l'on puisse difficilement préjuger des raisons véritables expliquant le manque de disponibilité exprimé par ces acteurs, cet état de fait tend à renforcer le poids des critiques qui leur ont été adressées, en tant que groupes intermédiaires, par les autres groupes d'acteurs.

Un autre détail qui peut avoir son importance : certains des producteurs ayant participé aux groupes de discussion n'avaient pas le statut officiel de producteur au sens du MAPAQ. Ils étaient plutôt de très petits producteurs ne correspondant pas aux critères du ministère, notamment en ce qui concerne le volume minimal de leurs ventes annuelles. Ils ont tout de même été considérés comme des producteurs dans le cadre de l'étude, parce que c'est à ce titre qu'ils se sont engagés à y participer. Leurs propos avaient l'intérêt de se situer plus facilement à l'extérieur du modèle dominant de système agroalimentaire. Leurs représentations de la situation prévalant en agriculture ainsi que des expérimentations qu'ils faisaient ou envisageaient illustraient bien certains aspects possibles d'un éventuel modèle alternatif qui pourrait être le modèle écologique.

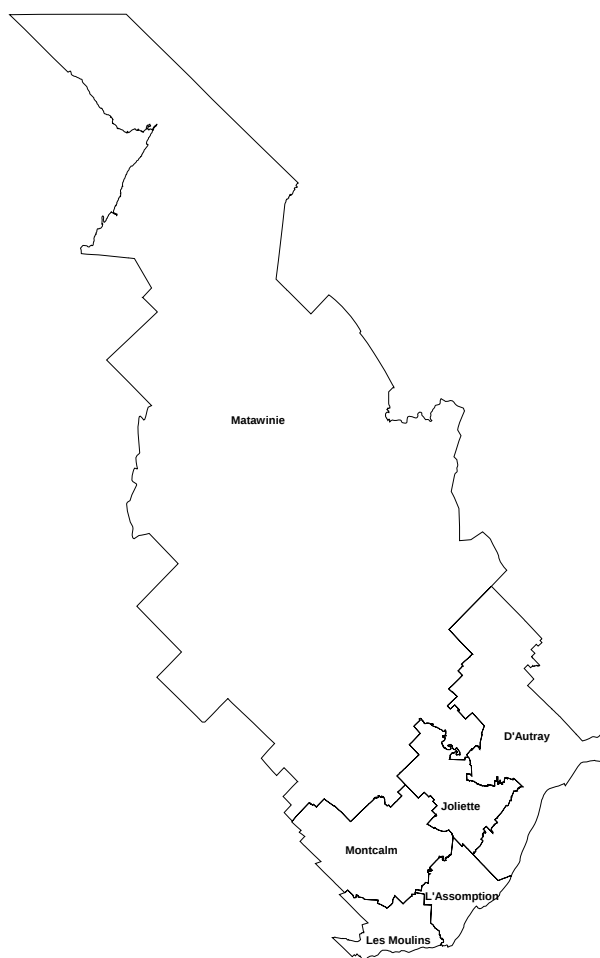
Enfin, soulignons que les quelques éléments de contexte présentés, en deuxième partie ainsi qu'en introduction des différents thèmes d'analyse dans la troisième partie, ne constituent pas un portrait socioéconomique, sociopolitique ou législatif complet et exhaustif. Ils visent surtout à esquisser à grands traits une toile de fond permettant de mieux situer l'expérience ainsi que les représentations et perceptions des différents acteurs à l'égard du système agroalimentaire.

2. BREF PORTRAIT DE L'AGRICULTURE ET DE LA PRODUCTION HORTICOLE LANAUDOISES

2.1 Portrait physique

La région de Lanaudière est caractérisée par une agriculture diversifiée : élevages, céréales, production maraîchère. Sa topographie, composée des plaines agricoles du Saint-Laurent au sud, du piedmont au centre et du plateau Laurentien dans la MRC de Matawinie, révèle une nature géologique extrêmement variée. Son territoire est découpé administrativement en six MRC : D'Autray, Joliette, L'Assomption, Matawinie, Montcalm et Les Moulins. La figure 1 présente la carte géographique de ces MRC.

Figure 1 La région de Lanaudière et ses six MRC



2.2 Portrait économique

L'agriculture contribue à plus de 37 % de la valeur du produit intérieur brut (PIB) de la région, soit 16 000 000 \$. Ce secteur d'activités assure également près de 30 % des emplois de l'ensemble de l'industrie bioalimentaire lanaudoise, soit 4 800 emplois (MAPAQ, 2002).

2.3 Portrait démographique

La deuxième et la troisième couronne de Montréal s'étendent aux deux MRC du Sud, soit celles de L'Assomption et des Moulins. Toutes deux ont connu un fort accroissement urbain durant les vingt dernières années, si bien qu'on y retrouve 55 % de la population lanaudoise (MAPAQ, 2002). Elles sont aussi aux prises avec les pressions de l'urbanisation (dézonage agricole) qui affectent le Québec. En effet, le développement urbain gruge les terres cultivables, puisque 1 500 km² des meilleures terres agricoles ont disparu au Québec entre 1971 et 2001. Comme résultat, la zone agricole a diminué de 13 318 hectares en treize ans, soit près de 6 % de la superficie de la zone agricole de 1986 (Côté, 2005).

Le lieu de travail des Lanaudois ne correspond pas nécessairement à leur MRC de résidence. Ainsi, 71,1 % des résidants de la MRC des Moulins et 65,4 % de la MRC de L'Assomption travaillent hors des limites de leur MRC⁷ tandis que 69,7 % des résidants de la MRC de Joliette occupent un emploi dans la leur, selon les données de recensement de 2001 (Statistique Canada, 2001).

⁷ Les proportions pour les autres MRC de la région sont fournies à titre indicatif : D'Autray, 50,7 % ; Joliette, 30,3 % ; Matawinie, 47,6 % et Montcalm, 60,4 %.

2.4 Caractéristiques agricoles de chaque MRC

Le tableau 4 présente les principales caractéristiques agricoles de chacune des six MRC de Lanaudière, soit la superficie exploitée en hectares (ha), la superficie moyenne par ferme, le nombre d'exploitations et les revenus agricoles déclarés.

Tableau 4
Données générales sur les principales caractéristiques agricoles
des MRC de Lanaudière, 1997

Territoire	Superficie exploitée (ha)	Superficie moyenne par ferme (ha)	Nombre d'exploitations	Revenus agricoles moyens déclarés (\$)
MRC de D'Auray	44 877	91	493	167 331
MRC de Joliette	22 250	75	298	179 555
MRC de L'Assomption	14 124	72	197	121 293
MRC de Matawinie	13 187	61	217	261 640
MRC de Montcalm	38 261	72	535	220 039
MRC des Moulins	6 977	57	123	89 421
Région de Lanaudière	139 676	75	1 863	185 396

Source : *Profil de l'industrie bioalimentaire de Lanaudière. Statistiques sectorielles et information. Profil synthèse et profil par MRC*, MAPAQ, Direction régionale de Montréal-Laval-Lanaudière, 2002, p. 65-66.

Note : ha = hectare

Ces données, publiées par le MAPAQ en 2002, mettent notamment en évidence que :

- À l'échelle du Québec, Lanaudière se positionne au neuvième rang pour la superficie agricole exploitable.
- Les superficies moyennes par ferme ne sont pas supérieures à la moyenne du Québec, qui était de 106 ha en 2001.
- La MRC de D'Auray est au premier rang des MRC pour la superficie agricole totale et la superficie moyenne par ferme (91 ha). Elle est suivie par la MRC de Joliette, avec 75 ha de superficie moyenne par ferme, et celle de Montcalm, avec 72 ha.
- Les MRC de D'Auray et de Montcalm rassemblent plus de 50 % des exploitations agricoles.
- La valeur moyenne des fermes a augmenté de 34 % de 1991 à 1996. Elle est passée de 370 596 \$ à 496 308 \$ par ferme. La MRC de Montcalm regroupe les fermes qui ont la plus grande valeur moyenne, soit 562 000 \$.

2.5 Portrait horticole

La production maraîchère est souvent considérée comme un sous-secteur du secteur horticole. Au niveau du Canada, selon Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC, 2003), on note que :

- Le secteur horticole⁸ se classe au second rang, derrière le secteur des bovins, avec des recettes de 6,8 milliards de dollars. L'Ontario concentre 41 % de cette production, et le Québec 18 %.
- C'est en Ontario que se retrouvent plus de la moitié des superficies de légumes du Canada, alors que le Québec en détient 33 %.
- Les superficies consacrées à la production de légumes frais ont fléchi de 8,5 % en 2002 par rapport à 2001.

La situation au niveau du Québec est la suivante :

- Les productions horticoles⁹ y représentent 691 millions de dollars de recettes monétaires en 2003, soit 13 % des recettes monétaires totales du secteur agricole. Ces données sont semblables à celles de 2001 (MAPAQ, 2005-A).

Dans Lanaudière, selon le *Profil de l'industrie bioalimentaire*, le terme générique « horticole » englobe la production maraîchère, ainsi que l'horticulture en serre et en champ. Toutefois, dans le cadre de la présente recherche, nous nous intéressons spécifiquement à quatre productions du secteur horticole, à savoir : les légumes frais, les légumes de transformation, les pommes de terre et les petits fruits. Le tableau 5 présente des données générales sur ces quatre productions pour l'ensemble du Québec.

⁸ Incluant floriculture, arbres de Noël, tourbe, miel et produits de l'érable.

⁹ Incluant les pommes de terre, les légumes, les champignons, les autres fruits de verger, les fraises, les autres petits fruits et les raisins, l'industrie floricole et pépinières et les arbres de Noël.

Tableau 5
Données générales sur quatre productions du secteur horticole,
pour l'ensemble du Québec, 2003

Production	Superficie récoltée	Production commercialisée	Exportation en volume	Exportation en valeur	Importation en volume	Importation en valeur
Légumes frais (et de serre)	22 922 ha	430 569 t.m	98 842 t.m	75 995 M\$	117 941 t.m	141 095 M\$
Légumes de transformation	15 045 ha	151 811 t.m	127 926 t.m	109 809 M\$	55 557 t.m	60 715 M\$
Pommes de terre	19 800 ha	502 800 t.m	45 386 t.m	29 128 M\$	14 533 t.m	8 601 M\$
Petits fruits	9 765 ha	44 316 t.m	20 773 t.m	45 022 M\$	48 030 t.m	95 945 M\$

Source : Compilation à partir du document *Horticulture en bref... au Québec* (MAPAQ, 2004).

Note : ha = hectare ; t.m = tonne métrique ; M\$ = million de dollars

La production de légumes et petits fruits dans la région de Lanaudière présente les caractéristiques suivantes :

- La fiche d'enregistrement des exploitations agricoles 2004 indique qu'on y produit 4 325 ha de légumes frais, 570 ha de légumes de transformation et 3 997 ha de pommes de terre, ce qui totalise 8 892 ha de légumes incluant la pomme de terre.
- La production de petits fruits, comprenant fraises, framboises et bleuets, totalise 212 ha.
- La région lanaudoise occupe la seconde position pour la production de légumes au Québec, bien que le volume de production soit loin derrière celui de la Montérégie. En effet, 16 % des légumes frais sont produits dans Lanaudière, et 51 % en Montérégie. De même, 10 % des légumes de transformation sont produits dans Lanaudière, et 77 % en Montérégie.
- Lanaudière se situe au second rang également pour la production de pommes de terres. Selon le MAPAQ (2002), la production totale de ce tubercule a été en 1999 de 102 900 tonnes métriques ou 23 % de la production du Québec. Lanaudière se classe ainsi après la région de Québec (118 600 tonnes métriques, ou 27 %).
- Pour les petits fruits, la fiche d'enregistrement des exploitations agricoles 2000 plaçait la région de Lanaudière au douzième rang sur dix-sept régions au niveau des superficies en fruits, pour l'ensemble des cultures de fruits (petits fruits incluant les bleuets nains, en grand nombre dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean, les vignes, les pommiers, etc.) (MAPAQ, 2004).

2.6 Types de productions principales selon les MRC

Des données fournies par le bureau du MAPAQ de L'Assomption mettent en évidence les particularités de chacune des six MRC Lanaudoises en ce qui concerne les productions horticoles visées par l'étude.

- Dans la MRC de D'Autray, les cultures de légumes frais sont en expansion. Les cultures de petits fruits et de légumes s'effectuent principalement sur des sols sableux. La pomme de terre, le maïs sucré frais, les haricots frais et les carottes occupent les plus importantes superficies.
- Dans la MRC de L'Assomption, la superficie consacrée aux légumes frais est à la baisse. Les légumes y sont cultivés sur des sols de terre noire ou des sols légers (comme les sables), mais également sur des sols argileux, dans une moindre proportion. On retrouve les légumes pour l'entreposage (par exemple : pommes de terre, carottes, rutabaga et chou) et pour la vente rapide (par exemple : maïs sucré). Le maïs sucré frais, les carottes et les rutabagas occupent les plus importantes superficies au niveau des légumes frais. Quant aux superficies consacrées aux petits fruits, elles sont en augmentation.
- Dans la MRC de Joliette, les superficies où on cultive des légumes frais sont en augmentation. Ces cultures s'effectuent principalement sur des sols légers. Les plus importantes superficies en légumes sont consacrées entre autres à des cultures de pommes de terre, de carottes, de brocoli et de maïs sucré frais.
- Dans la MRC de la Matawinie, la superficie occupée par des cultures de légumes frais est un peu à la baisse, selon les superficies déclarées.
- Dans la MRC des Moulins, la superficie en cultures de légumes frais est à la baisse. Le maïs sucré frais, les pommes de terre, le chou et le rutabaga occupent les superficies les plus importantes.
- C'est dans la MRC de Montcalm qu'on retrouve le plus de superficies consacrées à la culture de légumes frais dans Lanaudière. Ces superficies sont à la hausse. Les cultures de légumes y sont réalisées sur des sols légers (ex. loam sableux), mais également sur des sols plus lourds (ex. loam argileux). Les légumes de transformation présents sont les carottes, le brocoli, le chou-fleur, la betterave et les cornichons. La culture du cornichon de transformation a significativement baissé. De plus, la fermeture de l'usine de Kraft à Sainte-Thérèse de Blainville, prévue pour mai 2005, aura des conséquences sur cette production, si de nouveaux acheteurs ne sont pas trouvés. Parmi les productions légumières de la MRC de Montcalm, on retrouve beaucoup de légumes d'entreposage (carottes, choux, pommes de terre, betteraves, rutabagas, panais) dont plusieurs sont des légumes qui occupent de forts acrages : carottes, choux, rutabagas et betteraves.

3. ANALYSE

Ce chapitre constitue le cœur du rapport. Il est consacré à l'analyse des résultats de l'étude et comporte quatre principales parties. Trois d'entre elles sont consacrées à l'un des trois modèles de système agroalimentaire pris en compte dans le cadre d'analyse (3.1, 3.3 et 3.4), et une autre porte sur les pratiques alternatives face au modèle dominant (3.2). Dans l'ensemble, le même pattern de présentation a été employé pour chacune de ces parties. Ainsi, chaque fois un effort de contextualisation a d'abord été déployé afin que les représentations des informateurs puissent être expliquées et comprises en ayant à l'esprit certaines données plus factuelles. En second lieu, le point de vue des informateurs, étayé par des citations, a été exposé en prenant soin de distinguer les groupes d'acteurs auxquels chacun appartient. Enfin, une synthèse tente de résumer où se situent les différents groupes d'acteurs par rapport au modèle (ou aux pratiques alternatives, dans 3.2) qui était l'objet de l'analyse. On notera que, pour ce qui est de la partie 3.4 portant sur le modèle écologique, on a ajouté au *pattern* de base d'autres éléments d'analyse afin de mieux distinguer ce modèle hypothétique de ceux qui sont déjà existants.

3.1 Le modèle dominant de système agroalimentaire

Le modèle actuellement dominant de système agroalimentaire a été abordé à partir de quatre angles différents mais complémentaires : celui de la production, celui de la mise en marché, celui des revenus et celui des impacts de la consommation. Ces thèmes étaient centraux dans les préoccupations des informateurs, et plus particulièrement pour ceux qui étaient des producteurs agricoles.

3.1.1 La production

Il ne suffit pas, pour connaître la production maraîchère lanaudoise, d'en présenter un portrait descriptif, basé sur des données statistiques (partie 2 de ce rapport). Il faut aussi pouvoir comprendre un peu comment s'articulent les différents types de production (produits, producteurs, échelles de production, etc.). C'est cet aspect particulier de la production qui est l'objet de l'analyse, dans les prochains paragraphes.

3.1.1.1 Éléments de contexte

Les types de production maraîchère (variétés, volumes, modes de production, etc.) qui coexistent sont étroitement associés à des types particuliers de distribution ou de mise en marché. Ainsi, la production intensive, industrielle ou de gros volumes est conçue pour répondre aux besoins des grandes chaînes alimentaires, des grossistes et des exportateurs qui fonctionnent à partir d'une distribution centralisée. Par contre, les fermes à dimensions plus réduites, qui ne peuvent répondre aux exigences de ce type de mise en marché, doivent trouver d'autres débouchés pour leurs produits. Il s'agit souvent de marchés plus locaux. Pour ce qui est des produits du terroir, biologiques ou de créneaux (notamment des produits transformés artisanalement), ils peuvent soit être vendus directement, soit être destinés à des réseaux de distribution particuliers (épiceries fines, etc.).

- On retrouve, dans la région de Lanaudière, une diversité dans la production légumière. On y produit un vaste éventail de légumes frais et de transformation. Une partie prend la forme d'une production en gros volumes et vendue à l'extérieur de la région ou même exportée, alors qu'une autre partie est destinée à la consommation locale.
- Lanaudière est la seconde région en importance au Québec pour les cultures maraîchères. Une partie de la production exportée est destinée à la côte est des États-Unis, notamment aux marchés de Boston et de New-York.
- Malgré les 1 404 hectares de légumes de transformation produits dans la région de Lanaudière, peu d'établissements de transformation y ont pignon sur rue, comme au Québec en général, d'ailleurs.

Dans la mesure où la production de tabac était importante dans Lanaudière, que les producteurs sont présentement en voie de reconversion vers de nouvelles productions, et que plusieurs d'entre eux s'intéressent à la filière maraîchère, il est pertinent de fournir quelques éléments de contexte à cet égard.

- Jusqu'à tout récemment, Lanaudière demeurait la principale région productrice de tabac de toute la province. En 2000, elle en comptait 1 386 hectares, soit 97 % des superficies de la province en tabac.
- L'Office des producteurs de tabac jaune du Québec (OPTJQ) gère le plan conjoint des 56 producteurs de tabac jaune du Québec (54 dans Lanaudière, 2 en Mauricie). Dès 2003, les trois principales compagnies ont diminué leurs achats de plus de la moitié. En 2004, le principal acheteur (Imperial Tobacco Leaf Inc.) annonçait son intention de se retirer du marché québécois. Les gouvernements ont offert des programmes d'aide, notamment pour la reconversion des terres à tabac jaune (UPA, 2003).

- Selon un récent bilan fourni par le MAPAQ, les producteurs de tabac lanaudois ont procédé à des essais de 28 cultures couvrant 700 acres, soit 10 % des superficies dont ils disposent. Ces expérimentations ont porté par exemple sur des productions d'arbustes, de petits fruits, de canneberges, de ginseng et de cantaloups, les concombres de transformation et les oignons espagnols.
- Dans le cadre des conférences des journées agricoles du MAPAQ, une journée d'information concernant les cultures de remplacement pour le tabac a été organisée à l'intention des agriculteurs (MAPAQ, 2005). À cette occasion, des expériences de mise en marché ont été rapportées¹⁰, et de l'information technique sur la plasticulture a été présentée.

3.1.1.2 Le point de vue des informateurs au sujet de la production

En ce qui concerne la production maraîchère lanaudoise, les informateurs en ont montré une connaissance qui variait en fonction de leur position dans le cycle agriculture-agroalimentaire-alimentation. Lanaudière était perçue par les personnes présentes aux groupes de discussion (agriculteurs, organisations, consommateurs) comme une région riche et variée au niveau agricole. Dans l'ensemble, les informateurs ont considéré que cette région, placée au second rang du Québec pour la production légumière, visait principalement des marchés qui lui sont extérieurs, ou même carrément un pays étranger, notamment les États-Unis.

« On produit vingt fois comme la consommation de Lanaudière. » (producteur, volet 2, MRC de D'Autray)

« Il y a 70 % de trop de produits qui doivent être exportés. » (producteur, volet 2, MRC des Moulins)

Les informateurs producteurs avaient une perception claire de la situation de l'agriculture dans les différentes MRC de la région. En outre, la vocation agricole du nord, et surtout celle de la MRC de Matawinie, était souvent jugée plutôt marginale, alors que celle de la MRC des Moulins, dans le sud, était considérée comme compromise.

« Saint-Roch, c'est de la grosse production. Rawdon, Saint-Damien, Saint-Gabriel, c'est en général de la petite production. » (producteur, volet 2, MRC de Matawinie)

« La région des Moulins est différente de Lanaudière. L'agriculture est complètement disloquée ici. Les agriculteurs disparaissent. Soit ils louent la terre ou n'ont pas de relève. L'agriculture est appelée à mourir. C'est une question de temps. La raison est simple : les villes ne font rien et les agriculteurs sont en compétition. » (producteur, volet 2, MRC des Moulins)

De l'avis même de producteurs aux prises avec cette situation, les lois du marché de la mondialisation et les pratiques de dumping étranglent les producteurs locaux.

¹⁰ Notamment, l'expérience d'un regroupement de producteurs québécois, Crucinord, dans Montcalm ; et une expérience de regroupement de producteurs au Manitoba-Peak of the market.

« Dans le maraîcher, un chou donne 9 cents. En épicerie, les choux viennent du Mexique. Les producteurs ont jeté les choux et on a donné les choux aux éleveurs de boeuf qui manquaient de foin. Ils les ont nourris gratuitement, car ils ne pouvaient pas les vendre. C'est épouvantable ! Les choux vendus dans Lanaudière, c'est même pas les choux du Québec ! »
(producteur, volet 2, MRC de Joliette)

Pour ce qui est de la transformation, la région vit une situation paradoxale, bien que comparable à celle des autres régions de culture maraîchère. Ainsi, on y trouve un lieu de formation dans ce domaine de la transformation, mais peu d'entreprises vouées à ce type d'activité, du moins à l'échelle industrielle.

« (L'entreprise de transformation X), à Berthier, a fermé ses portes et est allée sur la rive sud. Nos petits pois s'en vont sur la rive sud. On est les enfants pauvres dans le système de transformation. Pourtant on a un beau cours de transformation qui se donne au Cégep de Joliette. On (UPA) essaye de travailler en partenariat avec le cégep pour les petites fermes. Un producteur pourrait alors transformer ses aliments, alors qu'il ne peut le faire chez lui. »
(producteur, volet 2, MRC de Joliette)

Quant aux producteurs de tabac en voie de reconversion dans des productions du secteur maraîcher, ce marché s'avère difficile à pénétrer pour eux. Autrefois agriculteurs prospères, les producteurs de tabac se tournent vers un marché fragile, conscients d'être aussi désavantagés par des contraintes comme la nature sableuse de leur sol ainsi que les conditions climatiques. Ils doivent affronter le défi d'un nouveau savoir-faire. De plus, ils se heurtent aux attitudes parfois hostiles des autres producteurs maraîchers qui craignent un déséquilibre de l'offre, et certains d'entre eux éprouvent des difficultés financières.

« L'idéal serait de trouver une production originale, innovante, qui puisse se transformer aussi dans la région. On a beau produire, il faut que tu t'occupes de la mise en marché et de la transformation. » (producteur, volet 2, MRC de Joliette)

3.1.2 La mise en marché et la distribution

Les produits maraîchers, comme tous les produits agricoles, sont destinés à être vendus quelque part pour être consommés ensuite. La mise en marché et la distribution constituent une étape intermédiaire du cycle AAA dont l'influence particulièrement importante (trop selon plusieurs) détermine le fonctionnement de l'ensemble du système agroalimentaire. Les éléments de contexte comme les propos des informateurs le confirment.

3.1.2.1 Éléments de contexte.

On retrouve, dans Lanaudière, plusieurs circuits différents et parallèles de mise en marché de la production maraîchère. Toutefois, celui qui s'inscrit le plus clairement dans la logique du modèle dominant est occupé par des producteurs spécialisés dans quelques types de légumes (notamment ceux de la MRC de Montcalm), qui vendent directement toute leur production à des grandes chaînes, aux grossistes, ou encore qui visent l'exportation. D'autres encore font transiter leur production par le Marché Central de Montréal où des acheteurs la redirigent vers des commerces plus indépendants.

L'ouverture des marchés

La production destinée à l'exportation est tributaire de la situation qui prévaut dans le domaine du commerce extérieur. Voici quelques données à ce sujet :

- « En 2002, le Canada a exporté des produits horticoles d'une valeur de 3 067 milliards de dollars (constitués de fruits et légumes frais et transformés, de produits de floriculture et des pépinières, de produits de l'érable et du miel) soit une hausse de 8 p. 100 par rapport à 2000. En tête de ces exportations venaient les produits de serre (les tomates principalement), des produits transformés (frites et jus surgelés). (...) En raison des conditions climatiques manifestes, les importations canadiennes sont encore élevées, à 5 769 millions de dollars en 2002, soit une hausse de 5 p. 100 par rapport à 2001. » (Agriculture et Agroalimentaire Canada, 2003, p. 9-10)
- En 2002, les cultures horticoles sont exportées principalement vers les États-Unis (2 779,2 millions de dollars canadiens), le Japon (95,8 millions de dollars canadiens) et des pays de l'Union européenne (60,4 millions de dollars canadiens). Les importations proviennent principalement des États-Unis (3 625,1 millions de dollars canadiens), du Mexique (318,3 millions de dollars canadiens), de l'Amérique du Sud (Chili, Brésil, Colombie et Équateur, représentant 350,3 millions de dollars canadiens) et de la Chine (343,3 millions de dollars canadiens). (*ibid.*)

Un marché dépendant du marché américain

Une particularité du marché des légumes d'exportation est qu'il s'avère dépendant du marché américain. En effet :

- Les légumes constituent le premier produit agroalimentaire exporté au Canada par les États-Unis. Par ailleurs, ils constituent le cinquième produit agroalimentaire exporté par le Canada, vers les États Unis.¹¹

¹¹ Site Internet d'Agriculture et Agroalimentaire Canada : www.agr.gc.ca/itpd-dpci/francais/info_pays/Canada-US_Map_f.htm (page consulté en avril 2005).

- En 2003, les exportations de légumes frais du Québec étaient destinées à 98 % aux États-Unis. Par ailleurs, les importations de légumes frais provenaient majoritairement des États-Unis (78 %) et, dans une moindre mesure, de l'Union européenne (11 %) (MAPAQ, 2004).

Cette dépendance par rapport au marché américain peut avoir des effets négatifs. Par exemple, depuis deux ans, le secteur des légumes subit une crise qui se fait sévèrement sentir au niveau des exportations, et qui a un impact sur les revenus des producteurs. Ainsi, les producteurs lanaudois semblent affectés par ce contexte. Parmi les informateurs directement concernés, la majorité ont relaté des difficultés d'exportation aux USA. Pourtant, le marché semble toujours orienté vers une exportation américaine saturée.

De plus, depuis les attentats du 11 septembre 2001, la politique américaine a mis en place une réglementation sur le bioterrorisme. Les producteurs doivent se soumettre aux nouveaux règlements pour supposément améliorer la sécurité de l'offre alimentaire aux États-Unis. La loi relative à la prévention et à la gestion des risques sanitaires et du bioterrorisme (Public Health Sanitary and Bioterrorism Prepared and Response Act) de 2002 a mis en place quatre règlements sous la responsabilité de la *US Food and Drug Administration* (FDA). Ceux-ci, en vigueur depuis le 12 décembre 2003, pénalisent les producteurs québécois.

Une question de volume

Dans le modèle dominant de système agroalimentaire, la mise en marché et la distribution sont basées sur une question de volume. Concrètement, cette orientation se traduit ainsi, pour le Québec :

- Au Québec, trois grandes chaînes se partagent 82 % du marché de l'alimentation. Selon le MAPAQ, seules la Suède et la Norvège ont un marché de l'alimentation plus concentré (L'Actualité, 2004).
- Trois bannières ; Loblaws, Sobeys et Métro, sont implantées à travers le Québec. Seul Métro possède son siège social au Québec. Pour sa part, Sobeys a son siège social en Nouvelle-Écosse, alors que celui de Loblaws se situe en Ontario. Ces deux dernières chaînes ont des opérations à travers le Canada, alors que Métro se limite au Québec.

Ces grandes chaînes dictent de nouvelles règles pour alimenter les supermarchés avec essentiellement les marques des géants alimentaires. Ces règles réclament aux fournisseurs des volumes d'approvisionnement importants qui doivent être livrés juste à temps dans les centres de distribution répartis entre Montréal et Québec. Les petits transformateurs artisanaux, quant à eux, connaissent un autre obstacle : le listing, qui les invite à payer pour que leur produit soit placé sur les étagères et près des caisses.

Loblaws et Sobeys ne rendent pas public le pourcentage des produits québécois offerts en magasin, considéré comme un renseignement stratégique. Pour sa part, Métro affirme que 65 % des produits mis en vente dans ses commerces sont québécois et que ce pourcentage est en augmentation d'année en année (Chrétien, 2004).

Un marché de distribution féroce

La concurrence s'avère difficile et inégale selon la taille des exploitations avec un marché de distribution féroce. La concentration de la distribution accroît le pouvoir économique des bannières, imposant un diktat de plus en plus contraignant et étouffant pour le producteur.

3.1.2.2 Le point de vue des informateurs sur la mise en marché et la distribution

En général, deux marchés ont été clairement distingués par les informateurs. Ils étaient, de plus, reconnus comme étant parallèles et indépendants : le circuit des grandes chaînes d'alimentation et « les autres ». Selon les informateurs, chacun des deux circuits de distribution présente des avantages et des inconvénients.

Impact de la mondialisation

En ce qui concerne le libre-échange et la mondialisation, et plus particulièrement leurs effets sur la mise en marché de leurs propres produits, les informateurs se sont montrés critiques :

« Par le libre échange, des nouveaux produits rentrent ici, à plein pouvoir. » (producteur, volet 2, MRC de L'Assomption)

La mondialisation des marchés suscite des sentiments d'impuissance chez les producteurs : inégalités dans la compétition en ce qui concerne notamment les coûts de la main-d'œuvre, ainsi que les normes environnementales.

« La marge de profit du producteur part à la dérive. » (producteur, volet 2, MRC de D'Autray)

« Mulroney avait prédit que les contre-effets du libre échange, il y a 13 ans, seraient néfastes pour l'agriculteur. » (producteur, volet 2, MRC de D'Autray)

Concernant les difficultés rencontrées ces deux dernières années à l'égard de l'exportation vers les États-Unis, les informateurs producteurs ont émis différents éléments d'explication :

« 2004 fut une bonne récolte aux États-Unis et la baisse du taux de change a des répercussions. » (producteur, volet 2, MRC de Joliette)

« C'est comme l'exportation aux États-Unis. Quand on vend aux États-Unis, c'est la même chose là que pour les chaînes. Il n'y a aucune tolérance par rapport à la qualité. » (producteur, volet 2, MRC de Matawinie)

« On a besoin des Américains pour recevoir nos surplus de production. Cette année, ils n'ont pas ouvert leurs portes, car ils ont peur du bioterrorisme. Ils disent que le marché de Montréal est contrôlé par les Arabes. Mais en réalité, ils le font par souci de protectionnisme. Il y a eu une baisse des prix incroyable, et beaucoup de producteurs souffrent sur le marché d'illusion d'exportation. » (producteur, volet 2, MRC des Moulins)

Le volume

La question du volume exigé par les grands acheteurs demeure un problème important pour les producteurs. Apparemment, le comportement des chaînes a changé. Elles deviennent de plus en plus « voraces », selon les producteurs contraints à baisser la marge de leur profit.

« C'est toujours ça le problème. On est comme dépendant des trois chaînes d'alimentation. Elles font la loi dans le marché. (...) Le marché, c'est l'offre et la demande. C'est comme ça que ça marche, même au niveau des produits transformés, les cannages, tout ça. On en parlait encore hier. Faut que le monde paye les chaînes pour avoir le droit d'accès à leurs tablettes. Déjà là, on a un rapport de force. Ça prend des gros joueurs pour arriver, pour se permettre d'aller dans les chaînes. » (producteur, volet 2, MRC de Joliette)

Les chaînes resserrent leur stratégie d'achat. La politique de vente est en général centrée sur la vente à l'entrepôt et exige du volume, ainsi qu'une constance de livraison. Néanmoins, la chaîne Métro détient un meilleur capital de sympathie auprès des producteurs, selon les entrevues individuelles et les groupes de discussion.

On note, par ailleurs, en ce qui concerne les fruits et légumes de saison, que les propriétaires de magasins affiliés à des chaînes semblent disposer d'une petite marge de manoeuvre pour acheter des produits locaux directement aux producteurs.

« Au niveau de la chaîne, faut avoir un bon volume, pouvoir rentrer la van tous les jours. Les chaînes veulent une constance et voudraient avoir un produit 365 jours par année. Il y a des producteurs, dans le Sud de la région, qui veulent s'acheter des terres en Floride pour pouvoir être, rester dans la chaîne toute l'année. Ils vendent du brocoli douze mois par année pour avoir tout le temps les pieds là, parce que c'est tout le temps à recommencer. » (producteur, volet 2, MRC de Montcalm)

« Je servais des chaînes, puis un moment j'ai refusé, par rapport à la question du transport et aussi de l'arrogance des chaînes. Quand on rentre, elles fixent leurs conditions et tu ne peux pas avoir de garantie qu'ils vont prendre ton produit. C'est toujours selon leur bon vouloir. » (producteur, volet 2, MRC de Matawinie)

« On livrait directement aux Métro et IGA. La stratégie d'approvisionnement de IGA a changé. Maintenant, c'est à l'entrepôt. C'est plus difficile de livrer à l'entrepôt par ses critères. La constance de qualité, c'est plus sévère. Quand on est dans des magasins, on parle avec un gérant de magasin. Quand on parle à l'entrepôt, on parle d'une van qui rentre avec des spécifications, où il y a une inspection qui est faite de la vente. Si on fait retourner

une van, on doit la déballer. On peut pas la revendre ailleurs, on peut pas la repasser. On est dépersonnalisé, parce qu'on n'a pas notre nom sur les sacs. C'est l'image de la chaîne IGA. Maintenant, de plus en plus, aussi, Métro, c'est ça. Ils traitent en affaires ; ils traitent pas émotionnellement. C'est pas parce que tu es de la région qu'ils vont acheter de toi. Ils achètent une constance de qualité : une image qu'ils veulent projeter. » (producteur, volet 2, MRC de Matawinie)

Le Marché Central : un point névralgique au cœur de la distribution

Mis à part les chaînes et leurs entrepôts, le Marché Central de Montréal constitue un marché de gros de produits agricoles. En fait, c'est le seul au Québec.

« Le Marché Central à Montréal, c'est un marché de gros de produits agricoles, c'est le seul au Québec. La rentabilité est une question de volume, les gros maraîchers vont vendre au marché à pleine remorque et ça se manipule à la palette. » (producteur, volet 2, MRC de L'Assomption)

Une demande de marchés publics

Plusieurs groupes, comme Équiterre, ont déposé en février 2004 un mémoire lors de la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec sur la sécurité alimentaire, dans lequel ils ont souligné l'importance de favoriser les producteurs locaux dans le contexte de la mondialisation des marchés. Dans le même sens, les consommateurs des groupes de discussion ont suggéré la mise en place de marchés publics du genre de celui de Joliette.

Alors que les consommateurs de toutes les MRC ont ainsi réclamé l'ouverture de marchés publics, les producteurs se sont montrés un peu moins enthousiastes à ce sujet.

« Les opérateurs des marchés Jean-Talon et Atwater sont en grande partie des producteurs commerçants. Vous pouvez pas, dans un marché de détail, vous en aller juste avec vos produits de la ferme. C'est fait sur une vraie base commerciale, avec du volume. C'est à peu près impossible. Il n'y a personne qui le fait, les huit, dix légumes. » (producteur, volet 2, MRC de L'Assomption)

3.1.3 Les revenus

Comme l'affirme l'adage populaire, l'argent est le nerf de la guerre. Le thème des revenus générés par la production maraîchère lanaudoise était bien sûr incontournable. Ceux-ci apparaissent étroitement liés aux types de production, ainsi qu'aux circuits de mise en marché et de distribution.

3.1.3.1 Éléments de contexte

Les règles du marché de l'agriculture dominante sont liées aux règles du libre échange, d'achat au prix le plus bas. Elles ont pour conséquence la compétition et la concurrence, qui se répercutent sur les revenus des agriculteurs. La baisse des revenus nets entraîne la disparition d'entreprises agricoles. Selon l'UPA, la chute progressive du prix agricole et des revenus de la vente de produits agricoles, mais aussi les multiples exigences auxquelles les producteurs doivent se conformer depuis plusieurs années, augmentent leurs coûts de production, encourageant l'UPA à travailler sur la réglementation et le soutien de l'État (UPA, 2003). De plus, les particularités de la conjoncture économique influencent également le revenu des agriculteurs. Ainsi, celle des années 2001 et 2004 s'est avérée difficile pour l'exportation.

Si on compare Lanaudière aux autres régions de production maraîchère, on constate que la concentration et la rationalisation des entreprises ont moins fortes que dans la région de la Montérégie. Par ailleurs, pour les légumes frais, la région de Lanaudière compte davantage de petites exploitations par rapport à la Montérégie (MAPAQ, 2002).

Les entreprises dont le revenu brut atteint 250 000 \$ représentaient, en 1997, 13 % du total des entreprises et généraient 46 % des revenus totaux, tout en occupant 44 % des superficies. Par ailleurs, 63 % des entreprises avaient un revenu brut de moins de 100 000 \$ et n'occupaient que 23 % des superficies. La superficie moyenne de ces fermes, dans la tranche de revenu de 1 \$ à 99 999 \$, est de 8,6 hectares, pour Lanaudière. Pour la majorité de ces entreprises, la production de légumes est une source secondaire de revenus (MAPAQ, 2002).

3.1.3.2 Le point de vue des informateurs concernant les revenus

Les deux marchés ou circuits de distribution présents dans Lanaudière ont, apparemment, un rôle à jouer sur les revenus qu'en tirent les producteurs maraîchers.

« Un revenu décent est lié au créneau de distribution et non au volume. Cela dépend du type de client. » (producteur, volet 2, MRC de L'Assomption)

« C'est difficile dans les chaînes. Il faut que tu payes. Au détail, le marchandage est difficile : kiosque, prix d'achat et de revente donnent un profit déficitaire. » (producteur, volet 2, MRC de Joliette)

Plusieurs informateurs ont questionné les attitudes des consommateurs, notamment leur recherche du prix le plus bas. Cependant, depuis quelques années, une plus grande clientèle recherche des produits locaux ayant plus de goût et de saveur. La formule de l'agriculture soutenue par la communauté (ASC), où le consommateur s'engage dans une démarche de partenariat et est donc plus impliqué dans une démarche sociale responsable, offre une voie

plus intéressante pour l'agriculteur. Cependant, la difficulté de vivre de sa production reste généralisée pour les agriculteurs. Plus encore, c'est même leur survie économique qui est en jeu.

Un des paradoxes que vivent les producteurs maraîchers, comme les autres producteurs agricoles, est le fait d'arriver toujours difficilement à vivre de leur production, malgré les agrandissements (et donc les investissements) à leur entreprise qu'ils doivent réaliser afin d'obtenir un revenu décent.

« C'est de plus en plus difficile de vivre de notre produit, les coûts de production étant élevés et les coûts de vente sont très bas. On peut voir jusqu'à la moitié du coût de production. Le salaire des producteurs diminue d'année en année. » (producteur, volet 2, MRC de Joliette)

« Je suis en production, ça fait onze ans. Il y a onze ans, je vivais beaucoup mieux qu'aujourd'hui et pourtant j'ai grossi trois fois. Et c'est toujours à recommencer. » (producteur, volet 2, MRC de Joliette)

Plusieurs producteurs ont reconnu que, quelle que soit la taille de leur exploitation, ils étaient *« petits et gros dans une même galère »*. Ainsi, ils connaissent les mêmes problèmes financiers, le même stress et de longues heures de travail.

« L'agriculture est une passion non rentable. » (producteur, volet 2, MRC de Joliette)

Inégalités de revenus

Les producteurs maraîchers de Lanaudière connaissent de grandes inégalités de revenus, qui ont parfois des conséquences graves sur leur vie. C'est ce qui ressort des propos de plusieurs informateurs.

« Quand on sort de l'école et qu'on n'a pas une terre donnée par nos parents, ou qu'on n'a pas accumulé un certain montant, on ne peut pas renouveler nos outils. Si on n'est pas productif, alors on s'enlise dans une pauvreté de production. » (producteur, volet 2, MRC de Matawinie)

« Beaucoup de producteurs ont de gros problèmes de dépression et de suicide, parce que financièrement, ça ne va pas. Les gars sont trop nobles pour en parler. » (producteur, volet 2, MRC des Moulins)

« On a prêché aux producteurs, depuis plusieurs années d'être des gestionnaires, être des gros producteurs. C'est devenu des business. C'est pas rare de voir des fermes rachetées par des intégrateurs et le producteur devient travailleur pour l'intégrateur. » (producteur, volet 2, MRC des Moulins)

La visée de la spécialisation dans une optique d'agriculture plus performante implique plus de ressources financières. Celles-ci font souvent défaut, et l'aide gouvernementale n'est pas nécessairement au rendez-vous. D'ailleurs, plusieurs producteurs ont critiqué les règles d'attribution des subventions agricoles et des impacts de la mondialisation.

« On ne peut pas vivre de l'agriculture dans (le sud de) Lanaudière comme on peut la vivre dans la Matawinie. Parce qu'on n'est pas dans l'agrobusiness. Je suis un peu mécanisé, j'ai quand même un tracteur, des sarcleurs avec des choses comme ça. Mais il n'y a pas d'aide pour ce type de production-là. Tu peux pas avoir le droit d'assurance stabilisation, t'es même pas éligible à la Financière agricole. Et les programmes de stabilisation du revenu agricole, ça vaut pas la peine. Ils vont te donner 200 \$ et toi, tu vas en mettre 200 de côté. Alors, quand tu reçois un revenu d'appoint qui s'appelle « l'aide sociale » et puis que tu gagnes un certain montant additionnel, bien on te coupe. T'as le droit de gagner seulement 200 \$. Gagner 200 \$ dans la production légumière, c'est comme gagner 2 000 \$ dans votre travail. Vous, ça vous prend peut-être un mois, gagner 2 000 \$. Moi, ça me prend un mois pour gagner 200 \$. Alors, quand je me paye une heure de professionnel à 35 \$ de l'heure, je viens de prendre une semaine de salaire pour le payer ! J'ai encore calculé mon coût de production, mon profit net cette année, et je suis encore à 2,25 \$ de l'heure et j'ai commencé à peu près à ce tarif-là, il y a 21 ans. » (producteur, volet 2, MRC de Matawinie)

« Je pense que le vrai problème, c'est vraiment que les subventions sont mal données. Il faut produire plus de 300 porcs par année pour avoir une subvention. C'est juste les plus gros qui ont les subventions. C'est impossible pour un petit qui fait du bio d'arriver, s'ils n'arrêtent pas de faire baisser le prix d'achat. » (consommateur, volet 2, MRC de Matawinie)

« Dans les sept dernières années, c'est que le Gouvernement fédéral et le Gouvernement provincial ont décidé, à cause des accords de libre échange, de ne plus subventionner l'agriculture qu'à 6 % du budget de l'agriculteur. C'est évident qu'il y a des droits acquis que le Gouvernement veut pas enlever. Il y a certaines productions qui ont des droits acquis et peuvent recevoir beaucoup d'argent. Mais c'est pas vrai pour les autres. Ce qui fait qu'en ce moment, il y a des parents pauvres en agriculture. » (producteur, volet 2, MRC de Matawinie)

Des mesures de soutien au revenu des agriculteurs n'existent cependant pas pour tous les secteurs. Le secteur maraîcher reste marginal quant au nouveau Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSRA) mis en place en 2003 (Centre de recherche en agriculture et en agroalimentaire du Québec, 2004). Ce programme demeure une assurance très coûteuse pour le secteur maraîcher, et exige des conditions préalables telles que tous les producteurs ne sont pas en mesure d'être admis. Selon un agriculteur, il faudrait, pour être admissible à ce programme, produire un hectare de superficie en légumes d'une espèce. Or, les petites exploitations, et notamment celles qui fonctionnent selon la formule de l'ASC, produisent une grande diversité de légumes sur de plus petites superficies.

Certains pays, dont l'Europe, ont mis en place des politiques d'éco-conditionnalité, pour aider et soutenir les agriculteurs dans les mesures agroenvironnementales mises en place. Ces formules d'aide sous-tendent une volonté politique de reconnaître la multifonctionnalité de l'agriculture. Elles favorisent entre autres une reconversion au biologique.

Certains agriculteurs ainsi que des consommateurs préconisent également l'éco-conditionnalité afin d'encourager les producteurs dans leurs efforts pour adopter les mesures agroenvironnementales qui demeurent souvent à leur charge.

Enfin, selon certains informateurs, le coût des exigences agroenvironnementales devrait être transféré aux consommateurs.

Besoin d'organisation

Il n'existe pas de plan conjoint encadrant la production de légumes frais, à l'exception de la pomme de terre (et il en existe aussi pour la production de légumes de transformation, et pour celles de bleuets et de pommes). Néanmoins, sans qu'il apparaisse nécessaire de recourir à un plan conjoint, le besoin d'organisation et de regroupement des producteurs se fait ressentir chez certains d'entre eux, malgré l'existence de deux organisations : la Fédération des producteurs maraîchers du Québec (affiliée à l'UPA) et l'Association des jardiniers maraîchers du Québec. Ainsi, par exemple, des producteurs d'asperges ont jugé pertinent de former un comité affilié à la Fédération des producteurs maraîchers du Québec, pour faciliter la mise en marché de leur produit.

Plusieurs solutions étaient entrevues par les producteurs rencontrés. Selon les cas, elles impliquent de reproduire le modèle dominant ou de créer des alternatives de distribution en lien avec les consommateurs.

« Il faut s'auto-organiser, en production comme pour le milieu de la distribution. »
(producteur, volet 2, MRC de D'Auray)

Par exemple, le Comité d'asperges du Québec regroupe quatre producteurs de la MRC de Montcalm. Le mandat que s'est donné ce comité est de faire la promotion de l'asperge du Québec pour deux raisons. D'une part, l'asperge provenant de l'Ontario et de la Chine nuit à sa mise en marché et, d'autre part, par souci environnemental.

« À un moment donné, il va falloir que les gens soient conscients qu'il faudrait un prix de pollution relié au prix. Ce n'est pas vrai qu'on peut acheter un kiwi de Nouvelle-Zélande au même prix et moins cher que les kiwis qui poussent dans les serres au Québec. Il faudrait calculer le coût de pollution environnementale. » (producteur, volet 1)

Trois raisons ont été plus particulièrement identifiées par des informateurs producteurs pour expliquer la nécessité de se regrouper pour la mise en marché. Ils ont mentionné qu'il fallait : 1) rationaliser la production en vue de limiter les coûts de chauffage, de main-d'œuvre et d'équipement ; 2) organiser des structures de vente ; 3) sensibiliser et éduquer le public.

Cependant, cette volonté de regroupement se heurte parfois à des réticences.

« Les gens ne voient pas le poids politique que l'on pourrait avoir. Si on se regroupe et qu'on s'organise, on pourrait aller de l'avant. » (producteur, volet 1)

3.1.4 Les impacts de la consommation

À l'autre bout du cycle AAA, les denrées produites par les agriculteurs, puis mises en marché et distribuées par le circuit dominant ou des circuits parallèles, sont destinées à être achetées par des consommateurs. Or, les habitudes de consommation évoluent et les choix des consommateurs ont, de toute évidence, une influence (effective ou potentielle) sur le fonctionnement de l'ensemble du système agroalimentaire. Autrement dit, les choix des consommateurs ne sont pas seulement influencés, presque passivement, par ce qu'on leur offre dans les marchés d'alimentation. On peut parler d'inter-influence entre les différents acteurs du cycle AAA.

3.1.4.1 Éléments de contexte

L'alimentation, qui représentait 23,5 % de la consommation totale des ménages québécois en 1978, n'en représentait que 18 % en 2002. Ainsi, le poste budgétaire « alimentation » ne constitue plus maintenant leur première, mais leur seconde dépense de consommation. C'est plutôt le logement qui occupe le premier rang des dépenses de consommation au Québec depuis 1986 (Institut de la Statistique du Québec, 2005, p. 176 ; et 2002, p. 364).

Si on observe la consommation apparente de quelques légumes frais au Québec et au Canada, de 1993 à 2003, on constate que la consommation de légumes au Québec est légèrement plus élevée qu'au Canada. Cependant, la consommation québécoise baisse sensiblement, de 1993 à 2003, pour certains légumes frais (tomate, oignon, carotte, chou, concombre, céleri), mais augmente pour la laitue, probablement en raison de l'apparition de nouvelles variétés sur le marché (MAPAQ, 2004).

En ce qui concerne la consommation de la pomme de terre, fraîche et transformée, celle-ci a baissé en dix ans. En 1993, la consommation par personne était de 94,71 kg, tandis qu'en 2003, elle atteignait 80,71 kg par personne (MAPAQ, 2004).

Globalement, la consommation de fruits et légumes a augmenté. Pour juger de l'importance de cette augmentation, il est intéressant de faire référence au *Guide alimentaire canadien*, qui invite à consommer quotidiennement cinq à dix portions de légumes et fruits pour maintenir un équilibre alimentaire satisfaisant, ainsi que prévenir l'obésité et les maladies du cœur. Selon *l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes*, la province de Québec comptait en 2003 le plus de personnes, soit 37,9 % de la population, qui croquaient les cinq à dix portions

par jour recommandées de légumes et de fruits (Statistique Canada, 2003, cité par Réseau Protéus¹²).

Au chapitre des fruits, la consommation de fraises au Québec était estimée à 2,07 kg par personne, en 2003 (MAPAQ, 2004).

Pour leur part, les supermarchés offrent un rayon de légumes et fruits de plus en plus garni, et la surface consacrée aux légumes biologiques s'élargit pour répondre à la demande des consommateurs. Tandis que les légumes du monde entier, mais principalement des États-Unis et de l'Ontario, côtoient ceux du Québec et parfois ceux de la région ; paradoxalement, la production locale se vend plus cher que celle produite hors des limites du Québec. Selon un informateur, par exemple, les asperges de Chine seraient vendues moins cher que celles de Lanaudière, et ces dernières ne se retrouveraient pas forcément sur les étals des supermarchés locaux. Il semble toutefois que la concurrence étrangère, en ce qui concerne les asperges fraîches, proviendrait plutôt de Washington.

Le choix des consommateurs

Dans l'ensemble des pays industrialisés, les habitudes alimentaires ont changé depuis plusieurs décennies. En effet, les formes de repas simplifiés, des grignotages fréquents, ainsi que l'introduction de nouveaux aliments de plus en plus transformés ont modifié nos comportements face à l'alimentation. Aujourd'hui, on est confronté à la domination de ce que certains nomment « la malbouffe ».

Les habitudes de consommation ont évolué, les rythmes de vie et les conditions de vie imposent souvent une consommation rapide. Les pratiques culinaires quotidiennes se perdent face aux nouveaux rythmes d'une conciliation travail-famille, les ventes de plats prêts à consommer et de légumes prêts à manger augmentent.

Pour les ménages québécois, le coût du panier d'épicerie est parmi les moins élevés au monde. En 2002, ceux-ci y consacraient en moyenne 5 249 \$, soit 9,83 % de leur revenu familial après impôt. Par comparaison, les familles consacraient 13 % de leur revenu à l'alimentation vingt ans plus tôt.¹³

Néanmoins, depuis dix ans, une certaine frange de la population recherche des aliments locaux, plus savoureux. La santé par l'alimentation rejoint chaque année de plus en plus d'adeptes et questionne les modes de production agricole. Pourtant, l'alimentation n'est pas considérée comme un poste budgétaire prioritaire pour la grande majorité de la population.

¹² Site Internet de Réseau Protéus : www.reseauproteus.net (consulté en avril 2005).

¹³ Données citées par l'UPA, dans un communiqué de février 2005. À l'adresse Internet : http://www.upa.qc.ca/fra/salle_presse/document.asp?idrubrique=37&id=1784 (consulté en mars 2005)

« Environ 5 à 10 % des consommateurs se préoccupent de la qualité. C'est en augmentation. Il y a des gens qui investissent là-dedans, qui sont conscients que bien manger, c'est aussi une bonne santé. C'est aussi une qualité de vie. » (producteur, volet 2, MRC des Moulins)

3.1.4.2 Le point de vue des informateurs sur la consommation

Les produits d'ailleurs étant moins chers que les produits de la région, le choix de payer plus cher un produit local est une marque d'engagement social de la part des consommateurs. Bien que des tendances apparaissent en faveur d'une telle consommation, plus responsable et locale, le choix des consommateurs reste influencé par un archétype de consommation commerciale, privilégiant le prix le plus bas pour un produit et non la provenance. Les pratiques de consommation adaptées à une vie mouvementée restent cantonnées dans les bannières, et les consommateurs ne se déplacent pas à la ferme.

Les producteurs de l'échantillon restaient très conscients du pouvoir des consommateurs. Ils se montraient influencés dans leurs pratiques par la nouvelle tendance pour l'achat de légumes emballés déjà préparés, même si elle implique une importante transformation des produits et un circuit de la ferme et à la table nécessitant de nombreux intermédiaires. Il apparaît évident qu'il y aurait beaucoup d'éducation à faire auprès des consommateurs, ainsi qu'une sensibilisation de la population, afin qu'ils soient davantage conscients que ces choix ont des répercussions sociales.

« Manger local » semble tout de même constituer une préoccupation pour de nombreux consommateurs. Notons cependant la subjectivité de l'appellation « locale ». Elle signifie pour certains « produit dans la MRC » ; pour d'autres « produit au Québec » ; et d'autres encore ont une vision plus large du concept et l'appliquent à tout le Canada. Pour plusieurs informateurs, le local prendrait une signification plus écologique. En effet, ils l'ont considéré moins polluant, car il nécessite moins de transport, il rend disponible des légumes plus frais, et il encourage l'activité économique locale.

L'étiquetage concernant la provenance du produit est apparu comme manifestement déficiente. De nombreux consommateurs participant aux groupes de discussion ont mentionné avoir rencontré souvent des problèmes pour assumer leur volonté d'acheter local. Le manque de clarté quant à la provenance des produits et la carence d'information sur l'étiquetage local ont été souvent mentionnés. De plus, les informateurs ont déploré le fait de retrouver peu d'emballages identifiant la région d'origine des produits. Ils ont déploré également l'uniformisation des produits, se traduisant notamment par un étiquetage portant le nom de la chaîne d'alimentation et non plus celui du producteur.

Pire encore, aussi bien des consommateurs que des producteurs ont exprimé un doute sur la provenance des produits. Certains ont même parlé de « fraude », ou de « fausse publicité » des chaînes à ce sujet.

« Si l'asperge du Québec, au printemps, n'est pas au rendez-vous, les chaînes vont acheter en Ontario. Mais elles ont annoncé dans les circulaires, préparées et imprimées trois semaines avant : "l'asperge du Québec arrive", alors que sur les tablettes, ce sont les asperges de l'Ontario. » (producteur, volet 1)

3.1.5 Où se situent les informateurs par rapport à ce modèle ?

Le jugement porté sur le modèle dominant par les informateurs était assez souvent critique, quel que soit leur rôle dans le système agroalimentaire.

D'abord, les informateurs agriculteurs ont identifié la dimension économique comme un élément déterminant du modèle dominant. Ce modèle leur impose des pratiques de production intensives et de gros volumes de production pour obtenir un prix décent en compensation du travail investi. Ils se sont montrés étouffés par la spirale des règles du libre échange. Les mots clés « compétition », « dumping », « concurrence », « problème d'exportation », « baisse des prix », « augmentation des coûts », « difficulté », « invasion », et « piège » sont apparus fréquemment dans leurs propos.

En fait, le modèle dominant était surtout perçu comme une impasse par les producteurs rencontrés, en raison de la concentration des fermes, de la crise de leur revenu et du contrôle exercé par l'industrie agroalimentaire. Pour eux, plus que jamais, l'agriculture n'était plus là pour nourrir, mais pour produire afin de donner. De toute évidence, le panier le moins cher désavantage le producteur.

Enfin, pour les informateurs producteurs, l'inquiétude et l'incertitude à propos de leur métier étaient très présentes. Certains d'entre eux ne tenaient même pas à ce que leurs enfants reprennent leur ferme.

Du point de vue des informateurs consommateurs, le modèle dominant répond essentiellement aux besoins d'une consommation de masse, mais ne satisfait pas la demande d'une consommation plus orientée vers des produits locaux. Pour eux, l'archétype d'une consommation de masse se caractérise par un comportement d'achat en général attiré par la marque maison et la course aux spéciaux, et manifestant peu d'intérêt pour la provenance des produits.

Or, la plupart des consommateurs présents aux groupes de discussion étaient sensibilisés à une consommation locale, souvent pour des motifs écologiques ou de capital de confiance en leur agriculture pour leur santé. Néanmoins, ils se trouvaient démunis face au manque d'étiquetage

et d'information leur permettant d'exercer leur choix, et aussi devant l'absence d'endroit pour faire des achats de produits locaux, en respect de leurs choix écologiques et économiques.

Parmi les informateurs consommateurs, ceux qui se montraient soucieux de leur santé considéraient également que le panier le moins cher les désavantageait par rapport à la qualité. Il serait un piège, étant donné qu'il ne les assure pas de manger des aliments sains et nutritifs. Par ailleurs, les systèmes de traçabilité et l'étiquetage des aliments, fortement souhaités, étaient vus comme garants d'une sécurité pour les consommateurs.

Les groupes de discussion du deuxième volet de l'étude ont constitué un lieu d'échanges et de rencontres d'une extrême sensibilité entre les agriculteurs et les consommateurs. On y sentait poindre un rapprochement, émerger une solidarité entre consommateurs, producteurs et organisations. Les motivations principales de consommation locale pour les consommateurs étaient rattachées en premier lieu à des aliments frais, répondant au souci de mieux manger, parfois relié à des préoccupations environnementales et plus rarement à une préoccupation sociale (excepté pour les organismes de consommateurs). Toutefois, une meilleure connaissance de la réalité agricole semble avoir renforcé, pour de nombreux consommateurs, le choix de manger local pour des raisons éco-citoyennes, en leur faisant prendre conscience de la portée économique et sociale de leur acte de consommer.

3.2 Les pratiques alternatives face au modèle dominant

Plusieurs des caractéristiques du modèle dominant (gros volumes de production, investissements importants, dépendance par rapport aux marchés de gros et à la mondialisation, etc.) se présentent comme des contraintes ou des exigences inatteignables pour certaines personnes qui souhaitent démarrer un projet d'agriculture. Dans ce contexte, des pratiques alternatives ont émergé, qui permettent des formes d'agriculture, de transformation et de distribution à plus petite échelle, souvent en marge du modèle dominant. Dans certains cas, ce sont des produits différents qui sont développés. Dans d'autres cas, on a créé des circuits différents de mise en marché. Bien sûr, les deux types de pratiques alternatives sont souvent combinées (par exemple, les produits biologiques distribués par la formule de l'agriculture soutenue par la communauté ou ASC).

Parmi ces pratiques, on note l'agriculture biologique, la production et la transformation à la ferme de produits artisanaux et de créneaux, ainsi que la vente directement aux consommateurs par le moyen de kiosques à la ferme ou selon la formule de l'ASC.

3.2.1 Les produits différents

Bien qu'il ne s'agisse certainement pas d'une liste exhaustive, deux principaux types de produits différents ont été distingués dans le cadre de l'étude, au chapitre des pratiques alternatives au modèle dominant. D'une part, l'ensemble des produits artisanaux et de créneaux ont été considérés comme une catégorie. D'autre part, les produits biologiques constituent en soi un univers bien distinct, soumis à des réglementations spécifiques.

3.2.1.1 Les produits artisanaux et de créneaux

Les produits artisanaux et de créneaux constituent ce qu'on appelle aussi des produits « de niche », c'est-à-dire des produits destinés à des segments particuliers et limités de marchés. Ils ne sont pas produits à grande échelle et ne visent pas la masse des consommateurs. Ils comportent généralement une classification et un type d'appellation particuliers, contrôlés par des instances gouvernementales.

3.2.1.1.1 Éléments de contexte

Le *Rapport annuel de gestion 2003-2004* du MAPAQ fait état de la demande croissante pour les produits de niche, biologiques, artisanaux, fermiers, du terroir, dont l'importance économique serait de l'ordre de un milliard de dollars au Québec. Constatant que « *le Québec dispose d'atouts suffisants pour profiter de cette demande* », le MAPAQ a mis en place un plan d'action

visant à soutenir l'émergence d'entreprises pour exploiter ces nouveaux créneaux. Ce plan d'action vise à faire reconnaître les produits dits « du terroir, fermiers, artisanaux », ainsi qu'une appellation réservée de type « indication géographique protégée » (IGP) avec les producteurs d'agneaux de la région de Charlevoix (MAPAQ, 2004). De plus, le MAPAQ a adopté en 2004 une politique privilégiant l'accès au marché des produits du terroir.

Au Québec, la loi sur les appellations réservées restreint l'utilisation de quatre catégories d'appellations : l'appellation biologique (réservée depuis le 1^{er} février 2000), l'appellation d'origine contrôlée, l'attestation de spécificité et l'indication géographique protégée¹⁴.

Le Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière

Le Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL), organisme sans but lucratif fondé en 1991, est devenu la table de concertation agroalimentaire de la région depuis 1998. En vue de développer l'industrie et de soutenir l'entrepreneuriat agroalimentaire, le CDBL privilégie trois pistes d'actions : 1) consolider, développer et promouvoir les activités du secteur bioalimentaire de Lanaudière ; 2) favoriser un lien durable entre les différents intervenants de la production, de la transformation et de la commercialisation ; 3) travailler en collaboration et concertation avec tous les intervenants de la région.

À cet égard, plusieurs projets (journal d'information bimensuel, campagnes *Des goûts et des saveurs*, campagnes de promotion des produits régionaux dans les supermarchés), ainsi que des outils de promotion (paniers saveurs, réseau agrotouristique, répertoire des entreprises) ont été mis en place.

3.2.1.1.2 Le point de vue des informateurs sur les produits artisanaux et de créneaux

Les propos des informateurs sur les produits artisanaux et de créneaux ont mis en évidence des préoccupations qui se rejoignent, chez les consommateurs et les producteurs intéressés par ce type de produits. Alors que les premiers cherchaient à mieux éclairer leurs choix de consommation, les seconds montraient une volonté de mieux se faire connaître de leurs clients, en même temps que leurs produits.

¹⁴ Site Internet du Conseil des appellations agroalimentaires du Québec : www.caaq.org/agro/appellations/index.asp (consulté en mars 2005).

Un label Qualité Québec à développer

Les consommateurs rencontrés ont exprimé le souhait, pour les guider dans leur choix, que soit créé un label *Qualité Québec* accompagné d'un effort sur l'étiquetage quant à la provenance des aliments. Des producteurs ont, pour leur part, expliqué l'usage limité de ce type de label.

« Il existe un petit logo au Québec, mais il y a une réticence des distributeurs à adopter le logo Québec. C'est un frein au libre commerce, car il offre moins de latitude pour l'achat et la planification publicitaire des circulaires. » (producteur, volet 2, MRC de Montcalm)

La transformation artisanale

Les produits artisanaux étaient perçus par les producteurs rencontrés comme étant des produits ayant une plus-value, une valeur ajoutée. La transformation à la ferme représentait pour certains une alternative au modèle dominant. Pour d'autres, elle rejoignait plutôt le modèle compétitif de la grande entreprise et ne pouvait répondre au volume demandé par la distribution. Il appert que, pour constituer une alternative au modèle dominant, cette pratique nécessiterait des circuits différents de mise en marché permettant un contact avec le client.

Par ailleurs, les normes sanitaires en vigueur dans le secteur de la transformation étant très élevées, plusieurs producteurs et organismes souhaiteraient que soit développé un regroupement ou une forme de partenariat. Il a été question, par exemple : de bénéficier des installations du Cégep de Joliette, et de créer des coopératives de transformation.

« Un agriculteur porte plusieurs casquettes. Avant, l'agriculteur vendait à sa porte et allait au marché. Ça fait partie du métier d'agriculteur. T'as pas le choix de transformer et de vendre. Si un autre le distribue, le transport et tout, il ne me reste plus rien. On a à transmettre au consommateur : "chez nous, mon produit est bon". » (producteur non maraîcher, volet 2, MRC de D'Autray)

Une image du produit

Pour une minorité d'agriculteurs, il faudrait organiser des campagnes de promotion valorisant l'appartenance du produit, voire « la fierté des produits ». L'identification du produit artisanal était aussi perçue comme étant garant d'une sécurité, d'une confiance.

« En Europe, en France, en Italie, en Belgique, les gens disent : "Moi, je produis comme ça, comme ça !" Alors les gens vont acheter ce produit-là, parce qu'ils voyaient la face de ces gens. C'est de l'appartenance. Ils vendaient un peu plus cher, mais les gens étaient sûrs du produit qu'ils mangeaient. » (producteur non maraîcher, volet 2, MRC de D'Autray)

« Certaines régions ont une plus grande histoire. Elles ont pris les devants au niveau du développement de produits agricoles, comme Charlevoix, l'Estrée. Elles sont mieux organisées et structurées. » (producteur, volet 2, MRC des Moulins)

3.2.1.2 Les produits biologiques

Bien qu'ils demeurent marginaux et qu'ils rejoignent toujours un segment de marché limité, les produits biologiques (et, à la base, les légumes et fruits biologiques) sont de plus en plus connus et populaires. Aujourd'hui, on en retrouve notamment dans les grandes chaînes d'alimentation. Il était essentiel de mieux comprendre comment se situaient ces produits par rapport à l'ensemble de la production maraîchère lanaudoise, et comment ils étaient perçus par les différents types d'acteurs.

3.2.1.2.1 Éléments de contexte

À l'échelle des pays industrialisés, l'agriculture biologique connaît une forte croissance depuis les dix dernières années.

- En 2003, le marché mondial des produits biologiques a atteint 25 milliards de dollars américains (Willer et Yussefi, 2005).
- Selon le tableau de *l'État des réglementations et certifications pour l'agriculture biologique dans le monde* (International Federation of Organic Agriculture Movement, 2004), 39 pays, dont 28 d'Europe, devancent le Canada en étant dotés de systèmes de réglementation et de certification définis. En Amérique, seuls l'Argentine, le Costa Rica et les États-Unis ont, à ce jour, une réglementation effective (*ibid.*)

Au Québec

- Le Québec, tout comme la Colombie-Britannique, se distingue du reste du Canada en étant doté d'organismes de certification réglementés. Les certifications du Québec ont été récemment reconnues par le United States Department of Agriculture, dans le cadre du *National Organic Program* américain (Babin, 2003).
- Le taux de croissance anticipé du secteur biologique pour le Québec est de 20 % en moyenne pour les prochaines années (*ibid.*).
- En 2002, on dénombrait au Québec 1 000 producteurs et transformateurs biologiques, dont 708 fermes officiellement enregistrées auprès d'organismes de certification. Parmi ces 708 fermes, on recensait la même année 173 fermes horticoles biologiques selon leur production principale (FABQ, 2003).
- Il y avait, en 2004, 950 fermes certifiées biologiques au Québec, soit 3 % des fermes québécoises¹⁵.
- La superficie de terres en production biologique au Québec couvrait, en 2003, 17 748,4 ha, soit 4,5 % des terres en production biologique au Canada, lesquelles couvrent 391 122,7 ha (Macey, 2004).

¹⁵ Site Internet d'Équiterre : www.equiterre.org (consulté en mars 2005).

- Dans l'ensemble, le marché des produits biologiques est en expansion, bien que plusieurs d'entre eux viennent souvent d'ailleurs, et notamment du Mexique et des États-Unis¹⁶.
- Deux organisations syndicales regroupent les producteurs biologiques du Québec. On retrouve, d'une part, la Fédération d'agriculture biologique (FABQ) qui est affiliée à l'UPA et, d'autre part, l'Union paysanne biologique, qui est une section de l'Union paysanne.

Dans Lanaudière

- Dans la région de Lanaudière, les productions biologiques sont cultivées sur des exploitations plus petites, en comparaison des fermes maraîchères conventionnelles.
- Les producteurs biologiques lanaudois sont concentrés surtout dans le sud de la région.
- Un regroupement, du nom de Bioaction, rassemble plusieurs producteurs lanaudois pratiquant l'agriculture soutenue par la communauté (ASC) pour la distribution de leurs produits.

Le Conseil des appellations agroalimentaires du Québec

Créé en 1998 par le MAPAQ, le Conseil des appellations agroalimentaires du Québec (CAAQ) accrédite les organismes de certification de production agrodomeistique et reconnaît les organismes qui certifient des produits en provenance de l'extérieur du Québec. Il a pour mission de surveiller, vérifier, informer et sensibiliser le public. Pour leur part, les organismes de certification sont chargés de répondre aux exigences minimales des normes biologiques de référence au Québec, adoptées le 21 octobre 2004 et en vigueur à partir de 2005¹⁷.

Recevoir une certification biologique entraîne l'obligation de respecter les exigences d'un cahier des charges. La période de conversion menant à la certification biologique, pour les productions végétales, est de trois ans. Cependant, les producteurs peuvent obtenir une pré-certification la troisième année. Le cahier des charges encadre, entre autres, des pratiques de protection des cycles biologiques des écosystèmes, des pratiques culturales et des choix de variétés permettant d'accroître la diversité génétique, la rotation des cultures, ainsi que la fertilisation des sols en matière organique.

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ Site Internet du Conseil des appellations agroalimentaires du Québec : www.caaq.org/bio/normes/index.asp?var=1 (consulté en mars 2005).

3.2.1.2.2 Le point de vue des informateurs sur les produits biologiques

La pratique de l'agriculture biologique avait mauvaise presse chez les agriculteurs conventionnels rencontrés. Ils la percevaient comme trop contraignante, puisque le cahier des charges impose une période de conversion de trois ans, sans aucune aide du gouvernement, mais surtout au risque de perdre la culture à la suite d'éventuels problèmes phytosanitaires. De leur point de vue, l'agriculture biologique est également peu fiable quant au respect des normes et face aux catastrophes. De plus, selon certains producteurs conventionnels, bon nombre de producteurs détenant une certification biologique auraient malgré tout recours aux pesticides plutôt que de perdre leur récolte. Pour ceux-là, l'engagement dans le biologique viserait surtout à répondre à la demande, étant donné un engouement de la société par rapport à ces produits. Pourtant, les producteurs conventionnels de l'échantillon avaient tendance à croire que ce type de production ne permettrait pas de « faire de l'argent ».

« Le bio est non rentable. Ça fait à peu près 40 ans que les producteurs travaillent pour se monter une agriculture qui a un peu d'allure. Maintenant on a des problèmes, je l'admetts. On va faire un virage vers le bioalimentaire, le biologique. On recommence comme il y 30 ans, à quatre pattes dans les champs avec vingt personnes pour arracher les herbes à la main et chercher les bibittes dans les pommes de terre. Alors je ne veux pas dire que l'idée n'est pas bonne, mais ce n'est pas mon idée. » (producteur, volet 2, MRC de Montcalm)

Cette dernière citation illustre à quel point il y a une méconnaissance de la culture biologique comme on la pratique actuellement et, sans doute, une carence dans l'information diffusée à ce sujet. En réalité, il est courant pour les producteurs biologiques de recourir à de la mécanisation (sarclours, etc.).

Par ailleurs, pour les producteurs comme pour les consommateurs rencontrés, « *le bio se fait à petite échelle* ». Néanmoins, certaines pratiques tendraient vers la grande production. Le biologique aurait deux marchés : une production destinée au circuit des chaînes, et une production plus locale. La production visant les grandes chaînes reproduirait la loi du marché qui caractérise le modèle dominant décrit précédemment.

« Je m'en allais dans le bio parce que je voyais des créneaux, des marchés « de niche » qui étaient plus intéressants pour moi. Et j'ai commencé à y croire et j'ai accroché au bio. Les gens des grandes chaînes te déroulent le tapis rouge comme dans les années 70. C'était les mêmes images. J'avais l'impression de rajeunir de 35 ans. Et j'ai réalisé que c'était encore de la monnaie de singe. C'est vendre à la distribution centrale qui, eux, distribuent et font baisser nos prix. » (producteur non maraîcher, volet 2, MRC de D'Autray)

Si manger bio signifie, pour certains, manger plus sainement et connaître la provenance de l'aliment, d'autres émettent quelques réserves et doutes basés sur l'hétérogénéité des critères et des normes de certification appliqués dans d'autres pays, tel le Mexique.

Cependant, pour quelques-uns des consommateurs rencontrés, le bio correspondait à une alimentation à deux vitesses qui ne rejoint pas un grand public, en raison de son prix élevé. Par contre, les producteurs biologiques expliquaient les prix plus élevés du biologique par le besoin plus important en main-d'œuvre, l'absence de distribution à grande échelle et l'absence de soutien, comparativement à l'agriculture conventionnelle. Enfin, pour les producteurs, le biologique connaît une mise en marché difficile sur les tablettes et nécessite d'autres circuits de mise en marché.

3.2.2 Des circuits différents de mise en marché

Face au modèle dominant, d'autres initiatives de mise en marché émergent depuis une dizaine d'années au Québec, favorisant des circuits courts ainsi qu'un contact plus direct avec le consommateur. Dans le cadre de l'étude, les principales alternatives de mise en marché qui ont été abordées sont la vente en kiosques et l'agriculture soutenue par la communauté, qui a permis notamment de développer l'agriculture biologique.

3.2.2.2 Les kiosques

Les kiosques constituent une forme de mise en marché plutôt saisonnière qui se prête bien à la vente de produits maraîchers, notamment dans les régions où on retrouve une importante activité touristique, comme c'est le cas de Lanaudière.

3.2.2.2.1 Éléments de contexte

On distingue, dans la région de Lanaudière, au moins deux types de kiosques qui vendent des produits maraîchers : d'une part les petits kiosques vendant surtout des produits locaux saisonniers (en général ceux de la ferme où se situe le kiosque) et, d'autre part, de gros kiosques, s'apparentant à des fruiteries, achetant au moins cher à l'extérieur (par exemple, au Marché Central de Montréal).

- Plusieurs kiosques de vente bordent les routes de Lanaudière. On en retrouve notamment plusieurs le long de la route 125, une artère importante qui traverse la région du sud au nord, et que de nombreux villégiateurs empruntent.
- En ce qui concerne la production de petits fruits vendue en kiosques ou en auto cueillette, les surplus sont transformés en produits régionaux par quelques petits transformateurs locaux, en essor depuis quelques années. De plus, certains vendent à des grossistes leurs surplus invendus en kiosques.
- La production maraîchère locale vendue en kiosques est surtout composée de maïs sucré, de fraises et d'autres fruits.

- Les fruits produits localement sur une plus petite échelle sont destinés à une consommation locale.

3.2.2.2 Le point de vue des informateurs sur les kiosques

Selon certains producteurs rencontrés, la saison courte ne permet pas de produire de gros volumes des fruits et légumes dont la vente est destinée aux kiosques (maïs sucré et fraises surtout). De plus, il semble que les producteurs de fruits soient confrontés à un quota implicite par manque de main-d'œuvre.

Certains informateurs ont mis en évidence la coexistence des deux types de kiosques présents dans la région : ceux qui vendent la production de la ferme où ils sont situés, et ceux qui sont d'abord des commerces vendant des aliments non produits sur la ferme. Ces derniers s'approvisionnaient notamment au Marché Central de Montréal. Les premiers, par contre, constituent de petits marchés de proximité, de produits locaux.

« Le kiosque, pour le producteur, est une façon de sensibiliser les gens, d'expliquer les particularités de leur production. Mais sur la route 125, les kiosques ont une importance économique avec un volume de masse. Ils ne vendent pas seulement ce qu'ils produisent, mais aussi des produits hors de la région. » (producteur, volet 1)

« La rentabilité et la solvabilité des kiosques tient au commerce des produits qu'ils achètent et qu'ils revendent, et non de ce qui est produit sur la ferme. » (consommateur, volet 2, MRC de Joliette)

3.2.2.3 L'agriculture soutenue par la communauté

Bien que marginale et surtout associée à la production biologique, l'agriculture soutenue par la communauté est une forme de mise en marché qui connaît une popularité croissante et qui est souvent présentée comme un modèle de pratique alternative par les promoteurs de valeurs plus équitables, écologiques, etc., dans le domaine de la consommation.

3.2.2.3.1 Éléments de contexte

L'agriculture soutenue par la communauté, développée principalement au Québec grâce à l'organisme Équiterre, propose aux agriculteurs et aux consommateurs un partenariat privilégiant un pré-achat direct de leur récolte aux producteurs de légumes biologiques. Initiée depuis dix ans, cette forme d'achat et d'engagement alimente 12 000 personnes et rejoint 83 fermes (Waridel, 2004).

Dans Lanaudière, on retrouve quelques producteurs fonctionnant selon la formule de l'ASC à Saint-Liguori, Saint-Thomas et Le Gardeur, ainsi que des producteurs biologiques en serre à Rawdon.

3.2.2.3.2 Le point de vue des informateurs sur l'agriculture soutenue par la communauté

Selon les informateurs, certains producteurs biologiques entreprennent ce type de production alors qu'ils sont proches de la retraite, puis ils abandonnent. Pour un producteur, la raison de cet abandon n'est pas attribuable à un problème de demande, mais plutôt à la difficulté de gérer la production.

Par contre, certains producteurs engagés dans cette voie auraient constaté que cette production n'était pas rentable au début, mais ils affirment mieux vivre de cette agriculture par la suite, aussi bien en ce qui concerne la qualité de vie que l'aspect économique. Selon eux, il s'agit aussi d'un choix de vie.

« On pourrait s'agrandir, mais on choisit de modérer la pression et le stress. » (producteur, volet 1)

« L'ASC nous donne un meilleur prix pour nos produits. Les clients soutiennent ça. Si, avec la même superficie, on devait vendre à Montréal, en deux jours on ferait faillite. Nous sommes hyper-diversifiés. Ce n'est pas le même jeu que dans le conventionnel. » (producteur, volet 1)

Quant aux consommateurs, leurs motivations pour soutenir l'ASC oscillent entre un rapport qualité/prix et un engagement social. Les informateurs ont laissé entendre qu'ils avaient confiance en la provenance des produits, ce qui n'était pas nécessairement le cas pour les produits biologiques vendus sur les tablettes des magasins.

3.2.3 Où se situent les informateurs par rapport à ces pratiques alternatives ?

Solliciter, auprès des informateurs interrogés, des commentaires et des réflexions sur les pratiques alternatives face au modèle agroalimentaire dominant ne signifie pas pour autant interroger leur rapport à un modèle alternatif. Autrement dit, ce n'est pas parce qu'un producteur ou un transformateur propose un produit différent, ou qu'un produit est distribué selon un circuit qui échappe au modèle dominant, que la motivation derrière la pratique alternative est fondamentalement différente de celles qui font tourner le modèle dominant. Cet aspect de la question sera davantage abordé à la section 3.4.

Lors des rencontres avec les informateurs, les pratiques alternatives ont plutôt été abordées comme d'éventuelles solutions aux difficultés et contraintes que producteurs, transformateurs, distributeurs et même citoyens-consommateurs pouvaient affronter dans le cadre du modèle dominant. Leur positionnement face à ces alternatives met en évidence le niveau de crédibilité que chacun leur accorde, mais il donne également des indices des diverses motivations

(économiques, philosophiques, etc.) qui incitent les différents acteurs à s'engager dans une pratique alternative ou à privilégier les produits qui en sont issus.

Au cours des entretiens du premier volet de l'étude, nous avons pu constater qu'une mauvaise perception de la certification biologique était assez répandue. En effet, certains producteurs conventionnels ainsi que des informateurs d'autres catégories ont émis un doute à ce sujet. Selon eux, certains producteurs abuseraient de l'image positive du biologique, afin d'en tirer un profit économique. Ils ont même employé les expressions « fraude » et « abus du consommateur ».

Toutefois, même si le biologique connaît l'engouement du public, on constate une absence d'information substantielle dans ce secteur. Citons, pour preuve, la méconnaissance et la crainte des agriculteurs conventionnels à l'égard de la pratique de l'agriculture biologique et la confusion autour de la certification.

Les avis sont apparus partagés concernant l'agriculture biologique. Certains y ont vu, au-delà des pratiques différentes et du créneau économique, un véritable modèle alternatif par rapport au modèle dominant, si son application était également basée sur la philosophie d'une agriculture de proximité. D'autres, par contre, ont considéré que ce type d'agriculture favorise une alimentation à deux vitesses et s'oriente vers un marché de dupes. Certes, le marché prometteur attire des convoitises économiques, où le consommateur devra rester vigilant et curieux s'il adhère à une démarche sociale privilégiant des choix écologiques et de soutien à une économie locale équitable.

En ce qui concerne l'existence de circuits courts prenant la forme du marché local, de l'ASC ou de la vente à la ferme par de petits kiosques, elle permet de toute évidence aux consommateurs l'achat de produits fraîchement cueillis, produits sur place. Elle répond aussi au désir de renouer avec l'agriculteur, ce qui apparaît comme une préoccupation commune à tous les consommateurs des groupes de discussion. D'ailleurs, cette préoccupation est parfois également partagée par quelques producteurs.

3.3 Le modèle réglementaire de système agroalimentaire

En vertu du cadre d'analyse ayant guidé la présente analyse de contenu, le modèle réglementaire de système agroalimentaire subit deux influences principales. Il est, bien sûr, sous l'influence importante de la sphère écologique, mais celle-ci apparaît subordonnée à la sphère économique. Dans ce modèle, en effet, la mise en œuvre de pratiques agroenvironnementales ne découle pas d'une remise en question fondamentale de l'approche économique dominante. Ces pratiques visent plutôt à réduire les conséquences négatives sur l'environnement et la santé des activités agricoles et agroalimentaires. Elles peuvent même, en partie, renforcer la perspective économique du modèle dominant, en étirant le cycle économique par l'ajout de nouveaux acteurs (conseillers, techniciens, etc.) qui se consacrent aux nouvelles activités d'encadrement des pratiques et de gestion des polluants, voire de valorisation industrielle des lisiers (usines de traitement). Quant aux conséquences sociales ou culturelles des activités agricoles, elles sont parfois effleurées, notamment par le biais de la notion d'« acceptabilité sociale ».

Une citation de L. Poirier (1993), reprise par l'Ordre des agronomes du Québec, illustre assez bien la vision de l'agriculture portée par ce modèle :

« Le développement durable de l'agriculture s'effectue à partir d'une agriculture respectueuse de l'environnement qui produit de façon sécuritaire des aliments sains et nutritifs tout en maintenant le secteur économiquement viable, concurrentiel et en harmonie avec les industries et les secteurs connexes. » (Ordre des agronomes du Québec, 2002)

3.3.1 Éléments de contexte

Au Québec, différentes mesures ont été instituées, depuis une quinzaine d'années, afin de tenir compte davantage et de réduire l'impact polluant de pratiques agricoles sur l'environnement et, éventuellement, sur la santé. Certaines relèvent du palier fédéral de gouvernement, d'autres du palier provincial. Certaines prennent la forme de lois, de règlements ou de normes, d'autres se présentent plutôt comme des mesures incitatives ou de soutien à l'adoption des « bonnes pratiques » encouragées.

Mis à part les instances gouvernementales, d'autres groupes d'acteurs jouent un rôle important à l'égard de ces différentes mesures, notamment les clubs conseils en agroenvironnement, ainsi que l'Union des producteurs agricoles (UPA).

3.3.1.1 Au niveau fédéral

Trois principaux ministères fédéraux ont des rôles à jouer dans l'encadrement des pratiques agricoles et agroalimentaires : celui de l'agriculture (Agriculture et Agroalimentaire Canada ou AAC), celui de la santé (Santé Canada) et celui de l'environnement (Environnement Canada). Chacun de ces ministères s'est doté de nombreuses lois et réglementations, de normes et de programmes, ainsi que d'organismes chargés d'en surveiller la mise en œuvre. Seuls quelques éléments seront brièvement mentionnés dans les prochains paragraphes.

Le Cadre stratégique pour l'agriculture

Le Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA) d'AAC, pour 2003-2008, constitue la troisième stratégie de développement durable (SDD) développée par ce ministère, pour se conformer aux exigences du Gouvernement canadien. En effet, depuis la Conférence de Rio de 1992, certains ministères canadiens, dont AAC, doivent élaborer et mettre à jour au moins tous les trois ans de telles stratégies. Cette troisième SDD canadienne en matière d'agriculture et d'agroalimentaire se concentre plus particulièrement sur les thèmes suivants : 1) une perspective à long terme de la durabilité comme mode de vie et pratique commerciale ; 2) de bonnes décisions fondées sur les meilleures pratiques, notamment scientifiques ; 3) l'exemple que donne le gouvernement en exerçant ses activités ; 4) une utilisation écologique des ressources ; 5) la durabilité financière ; 6) la sécurité de tous les Canadiens ; les collectivités durables ; 7) un engagement international. De plus, les gouvernements fédéral et provinciaux se sont entendus sur un plan d'action relatif au CSA qui porte sur les cinq éléments suivants : environnement, salubrité et qualité des aliments, renouveau, science et innovation, ainsi que gestion des risques de l'entreprise.¹⁸

L'Agence canadienne d'inspection des aliments

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a été créée en 1997 pour consolider tous les services relatifs à l'inspection, auparavant assumés par quatre ministères. L'ACIA est surtout associée à Santé Canada. Son principal rôle est de protéger l'approvisionnement alimentaire du Canada, en faisant respecter la réglementation sur la salubrité des aliments, la santé des animaux et la protection des végétaux. Il lui incombe entre autres de gérer les risques liés à la salubrité des aliments, certifier les exportations, et protéger les ressources végétales et animales durables en évaluant les produits agricoles.¹⁹

¹⁸ Site Internet d'Agriculture et Agroalimentaire Canada : www.agr.gc.ca/policy/environment/publications/sds3-Sdd3/introduction_f.phtml (consulté en mars 2005).

¹⁹ Site Internet de l'Agence canadienne d'inspection des aliments : http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/20042005/CFIA-ACIA/CFIA-ACIAr4501_f.asp (consulté en mars 2005).

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) est un organisme fédéral de réglementation de la Loi sur les produits antiparasitaires (LPA). Sa mission consiste à : 1) élaborer des politiques et des lignes directrices en matière de lutte antiparasitaire ; 2) promouvoir la lutte antiparasitaire durable ; 3) améliorer le processus de réglementation pour augmenter le rendement ; 4) faire appliquer la LPA ; 5) fournir des renseignements sur la lutte antiparasitaire à la population et aux intervenants clés.²⁰

3.3.1.2 Au niveau provincial

Le système agroalimentaire québécois, et plus particulièrement les pratiques agricoles, apparaissent plus directement influencés par le cadre administratif et normatif de la province, ainsi que par ses organisations de contrôle et de soutien.

Les lois, règlements et normes

Les lois, règlements et normes du Gouvernement provincial qui touchent les producteurs agricoles québécois relèvent principalement du ministère de l'Environnement. Parmi ceux-ci, on retrouve principalement :

- Le règlement sur les exploitations agricoles (REA), en vigueur depuis juin 2002, remplace le règlement sur la pollution d'origine agricole (RPOA). Il a notamment pour objectif d'améliorer la qualité des eaux de surface et souterraines. Il encadre la gestion des engrais de fermes (fumiers, lisiers, composts, matières résiduelles fertilisantes, engrais minéraux) sur la base d'un calcul et d'un suivi annuel du phosphore produit et de la capacité de réception des sols en phosphore.
- Le plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF) est un outil dont la majorité des fermes québécoises ont dû se doter en vertu du RPOA, à partir de 1994. Ce document produit par un agronome demeure l'outil de base du REA. On devrait y trouver notamment une description du contexte local et régional où se situe la ferme, une description de l'entreprise agricole elle-même comprenant un plan de la ferme, une description détaillée des matières fertilisantes produites et utilisées, une analyse (chimique, physique et biologique) des sols, une description de la régie des cultures, des recommandations de fertilisation, un bilan de phosphore, un diagnostic environnemental ainsi qu'une démarche agroenvironnementale proposée à l'entreprise.²¹
- La loi sur les pesticides encadre l'utilisation, l'entreposage, la préparation et l'application des pesticides dans différents milieux, dont le milieu agricole. Les pesticides y sont classés en cinq classes. Les classes 1 et 2 (pesticides à usage restreint) et la classe 3 (pesticides à usage commercial, agricole et industriel) concernent plus particulièrement

²⁰ Site Internet de l'ARLA : www.pmr-arla.gc.ca/francais/aboutpmra/about-f.html (consulté en mars 2005).

²¹ Site Internet de l'UPA Centre-du-Québec : www.centre-du-quebec.upa.qc.ca/img/pdf20030630113012.pdf (consulté en mars 2005)

les producteurs agricoles. Pour utiliser ces substances, ils doivent réussir un examen qui leur permet d'obtenir un certificat. Pour ce faire, ils peuvent s'inscrire à une formation (non obligatoire) de trois jours sur l'utilisation rationnelle et sécuritaire des pesticides. D'autre part, le Code de gestion des pesticides régit l'entreposage, la préparation et l'application de ces produits, notamment dans le milieu agricole.²²

- *Le Plan de développement durable du Québec* était soumis à une consultation publique au moment de la rédaction du présent rapport (début 2005). Il faut noter qu'il n'avait pas encore été lancé lors de la collecte des données, donc qu'il n'a pas été abordé avec ou par les informateurs. Le document soumis à la consultation publique (Gouvernement du Québec, novembre 2004) ne précise pas les attentes du gouvernement en matière de développement durable appliqué à l'agriculture et à l'agroalimentaire. Ce document prend plutôt la forme d'un énoncé général quant aux principes et aux orientations que le Gouvernement adopte à cet égard. Le *Plan de développement durable du Québec* s'articule autour des six éléments suivants : 1) une consultation de la population ; 2) une législation sur le développement durable ; 3) une stratégie de développement durable ; 4) des actions des ministères et organismes ; 5) un mécanisme d'évaluation, de suivi et de reddition de comptes ; 6) une participation de tous les acteurs de la société. Au chapitre des actions des ministères et organismes, il est seulement mentionné qu'ils « *devront déterminer quelles actions ils entendent entreprendre pour contribuer à l'atteinte des objectifs de la stratégie de développement durable* ». Et certains moyens leur sont simplement suggérés : « *un plan d'action, un tableau de bord ou toute autre formule similaire constituent des mécanismes que l'on pourrait utiliser pour préciser les actions que son auteur veut voir se concrétiser dans son domaine de compétence* » (Gouvernement du Québec, 2004, p. 30).

Par ailleurs, bien qu'il soit souligné, dans le document de consultation, que le développement durable était basé sur les interrelations entre les sphères de l'environnement (milieu de vie), de la société (mode de vie) et de l'économie (niveau de vie), c'est d'abord la dimension environnementale qui est investie par le Gouvernement. En effet, c'est le ministre de l'Environnement Thomas Mulcair qui a été chargé de ce dossier, et il a lancé au même moment la stratégie et le plan d'action du Québec sur la diversité biologique, considérés comme « *l'une des initiatives majeures que le gouvernement du Québec met de l'avant dans le cadre du développement durable* » (Environnement Québec, 2004). On trouve, dans ces documents, des objectifs spécifiques concernant l'axe d'intervention des activités agricoles, au chapitre de la deuxième orientation visant globalement à : « *Contribuer au maintien de la diversité biologique lors de la planification ou de la réalisation d'activités reliées à l'énergie, ou lors d'activités fauniques, forestières, agricoles, minières, industrielles, touristiques, urbaines et villageoises, ou de transport.* » (Gouvernement du Québec, 2004, p. 54, 58 et 59)

²² Site Internet du MAPAQ : <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/Fr/Regions/lanaudiere/journalagricole/mars2004article2/> (consulté en mars 2005).

MAPAQ et agroenvironnement

En ce qui concerne le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), son rôle en matière d'agroenvironnement, auprès des agriculteurs en production végétale, prend surtout la forme de mesures d'appui, de sensibilisation ou de formation, en lien avec les lois, règlements et normes édictés par le ministère de l'Environnement.

- Le plan d'accompagnement agroenvironnemental (PAA) est une démarche proposée aux agriculteurs par le MAPAQ, dans le cadre du REA, en vue de les aider « *à se conformer aux règles environnementales en vigueur et à poursuivre l'amélioration de leurs pratiques agroenvironnementales* ». ²³ Le MAPAQ a procédé en 2003 à quatre bancs d'essai de cette démarche, dans quatre municipalités agricoles du Québec, afin de la mettre au point. L'un d'eux a été réalisé dans la région de Lanaudière, et plus particulièrement à Saint-Esprit, municipalité caractérisée par « *une forte concentration d'élevages et une grande diversité de productions* ». ²⁴
- Prime-Vert est un programme qui fournit une aide financière (jusqu'à 50 000 \$) aux producteurs agricoles, en vue de « *favoriser l'emploi de pratiques de gestion intégrée des ennemis des cultures (lutte intégrée)* » et de « *solutionner par des interventions prioritaires et ciblées des situations phytosanitaires préjudiciables à l'environnement, à la santé et au développement de productions agricoles* ». ²⁵
- Un système de certification environnementale des fermes est en voie d'implantation (projet AGRISO et norme ISO 14001).
- Des guides de bonnes pratiques agroenvironnementales sont produits et diffusés par le MAPAQ dans une perspective de sensibilisation et de formation des producteurs agricoles. Certains de ces documents sont de portée générale, et d'autres visent une production en particulier, notamment la production de bovins de boucherie et la production porcine. Il y est question, par exemple, de gestion des fumiers, de gestion de la fertilisation, de conservation des sols et protection des cours d'eau, ainsi que de gestion des ennemis des cultures (ravageurs, maladies, mauvaises herbes).
- Le réseau d'avertissements phytosanitaires (RAP) constitue un outil technique important pour les producteurs de végétaux, et notamment les maraîchers, pendant la saison de production. En s'y abonnant (par courriel, par la poste ou par télécopieur), ils sont régulièrement informés, par des experts en la matière, sur « *la présence et l'évolution des ennemis des cultures dans leur région* », ainsi que sur « *les stratégies d'intervention les plus appropriées dans un contexte de gestion intégrée des cultures et de développement durable* » ²⁶. Les abonnements ainsi que la diffusion de l'information sont organisés en

²³ Site Internet du MAPAQ : www.mapaq.gouv.qc.ca/Fr/Productions/Agroenvironnement/mesuresappui/ (consulté en mars 2005).

²⁴ Site Internet du MAPAQ : www.mapaq.gouv.qc.ca/Fr/Regions/lanaudiere/dossiersdelheure/bancdessaisaintesprit/ (consulté en mars 2005).

²⁵ Site Internet du MAPAQ : <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/Fr/Productions/Agroenvironnement/mesuresappui/primevert/> (consulté en mars 2005).

²⁶ Site Internet du MAPAQ : <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/Fr/Productions/Protectiondescultures/reseau/> (consulté en mars 2005).

fonction des types de production. En ce qui concerne le secteur maraîcher, il est possible, notamment, de s'abonner aux groupes suivants : cultures en serre ; carottes, céleris, laitues, oignons ; cucurbitacées-solanacées ; maïs sucré ; crucifères ; légumes-général ; pommes de terre et petits fruits.

Les clubs conseils en agroenvironnement

Les clubs conseils en agroenvironnement sont des organisations qui existent depuis 1993, et qui regroupent volontairement des producteurs agricoles partageant l'objectif de « *favoriser le développement durable de leurs entreprises en adoptant des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement* ». Des experts en agroenvironnement, ou éco-conseillers, y offrent des services concernant : l'amélioration de la gestion des fertilisants, la réduction de l'utilisation des pesticides, l'adoption de pratiques culturales de conservation, ainsi que l'aménagement et la protection des cours d'eau. En avril 2004, le Québec comptait 82 clubs conseils en agroenvironnement, et 7 000 producteurs en étaient membres.²⁷

L'Union des producteurs agricoles

L'Union des producteurs agricoles (UPA) est le syndicat unique qui regroupe les producteurs agricoles du Québec. L'organisation a exprimé des préoccupations en matière d'agroenvironnement et d'« agriculture durable » depuis plus d'une dizaine d'années. En 1994, elle a publié sa stratégie agroenvironnementale, comportant cinq éléments, soit : « *intensifier ses démarches auprès de ses partenaires, développer une expertise technique, sensibiliser les producteurs, redorer l'image de l'agriculture dans l'opinion publique, revendiquer des conditions permettant le développement et la rentabilité des entreprises (réglementation réaliste et applicable, protection adéquate des activités agricoles)* »²⁸. Un plan d'action pour cette stratégie a ensuite été adopté en 1996. L'UPA a été à l'origine de la création des clubs conseils en agroenvironnement. Ses seize fédérations régionales ont également engagé des agents régionaux en agroenvironnement, qui ont coordonné des plans d'action régionaux en la matière, et organisé des activités de formation, d'information et de démonstration. En 1998 et 1999, l'organisation agricole a réalisé le portrait agroenvironnemental des fermes québécoises, en recensant 17 937 d'entre elles (soit 88 %). En 2000, l'UPA a élaboré son cadre d'intervention provincial en agroenvironnement, en vue de contrôler : la pollution diffuse (azote et phosphore), les rejets d'azote et de phosphore dans les fumiers et lisiers, la pollution localisée (azote et phosphore), l'érosion hydrique et éolienne des sols, les odeurs à l'épandage, la pollution diffuse par les pesticides.

²⁷ Site Internet du MAPAQ :
<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/Fr/Productions/Agroenvironnement/concertation/clubsconseils/>
(consulté en mars 2005).

²⁸ Site Internet de l'UPA :
http://www.upa.qc.ca/fra/nos_preoccupations/agroenvironnement.asp (consulté en mars 2005).

Dans le cadre de la récente consultation publique sur le Plan de développement durable du Québec, Laurent Pellerin, le président de l'organisation, a vanté les engagements des producteurs agricoles en matière de pratiques respectueuses de l'environnement, au cours des dix dernières années. Il s'est aussi prononcé en faveur d'une « *véritable politique de développement durable en agriculture* » plutôt que d'une approche qualifiée de « *seulement réglementaire* » (UPA, 2005-A). Monsieur Pellerin affirmait :

« Nous devons travailler au développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement, certes, mais orientée prioritairement vers l'atteinte d'objectifs mesurables et auxquels auront adhéré les producteurs agricoles et l'ensemble des partenaires concernés. » (ibid., p. 6)

Pour l'UPA, l'approche environnementale préconisée, est celle dite « ferme par ferme », consistant à intervenir plutôt auprès des exploitations jugées problématiques ; de manière à « *responsabiliser chaque entreprise à la gestion de ses effluents d'élevage plutôt que de pénaliser l'ensemble des producteurs* ». C'est pourquoi le président de l'organisation déplorait, comme « *un pas dans une bien mauvaise direction* » ce qui lui apparaissait comme la réapparition au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de « *ses vieux réflexes* » de réglementation sur une base territoriale.

Le mémoire déposé par l'UPA à l'occasion de cette consultation publique souligne que « *la concertation demeure difficile entre les agriculteurs et le ministère de l'Environnement* » (UPA, 2005-B), alors que ce dernier modifierait constamment les règles auxquelles doivent souscrire les producteurs, sans leur fournir toute l'aide financière promise. Il est mentionné également que les entreprises agricoles disposent de peu de marge de manœuvre, dans un contexte économique où :

« La gestion d'une entreprise agricole comporte sa part de risques et la rentabilité est souvent précaire compte tenu des aléas climatiques, de l'instabilité des prix payés à la ferme et de la forte compétition des denrées sur le marché à l'échelle internationale. » (ibid., p. 26)

En conclusion, les auteurs du document rappellent que le développement durable comporte les dimensions environnementale, sociale et économique. Ils affirment que « *les agriculteurs ont le sentiment que le Gouvernement ne se préoccupe guère de ce dernier aspect* » (ibid., p. 26). Il faut noter toutefois que le mémoire porte principalement sur les pratiques agroenvironnementales, et que la seule mention qu'on peut y trouver à des éléments de la dimension sociale concerne le nouveau « *droit de vivre dans un environnement sain et respectueux de la biodiversité* » que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs prévoit introduire dans la Charte des droits et libertés de la personne. À cet égard, l'UPA exprime plutôt des préoccupations quant à la possibilité que ce droit soit « *exploité par certains pour forcer la cessation d'activités pourtant légitimes* », vu l'existence du « *phénomène pas dans ma cour bien connu du monde agricole* » (ibid., p. 25).

L'Union paysanne

L'Union paysanne, fondée en décembre 2001, se présente comme un syndicat citoyen, dont les membres sont aussi bien des producteurs paysans que des citoyens ou des groupes sympathisants. Elle a pour but de :

« regrouper en une force collective organisée et représentative tous ceux qui sont en faveur d'une agriculture et d'une alimentation paysannes pour faire contrepoids au monopole de représentation syndicale et au puissant lobby de l'industrie agroalimentaire et des promoteurs du libre échange en faveur d'un modèle industriel d'agriculture »²⁹.

Dans cet esprit, cette organisation qui se veut le pendant de l'UPA, en défendant une vision différente de l'agriculture québécoise, préconise :

« une agriculture axée, d'une part sur l'autosuffisance alimentaire, en vue de procurer à notre population une nourriture saine et diversifiée, dans le respect de la nature, des sols, des animaux, de l'environnement et des communautés ; d'autre part, sur l'occupation du territoire, de façon à assurer le maintien de campagnes vivantes avec des paysans nombreux. » (ibid., p. 13)

L'Union paysanne, tout comme l'UPA, a déposé un mémoire dans le cadre de la consultation publique sur le Plan de développement durable du Québec, et on y souligne également la nécessité que le Québec se dote d'une politique d'agriculture durable, laquelle devrait constituer *« une pièce essentielle de la politique de développement durable »* (Union paysanne, 2005, p. 13). Pour cette autre organisation, toutefois, *« l'agriculture durable est une agriculture locale et écologique »* qui serait *« axée sur la souveraineté et la sécurité alimentaire, le respect de la nature, l'occupation du territoire et la biodiversité plutôt que sur les performances économiques et commerciales sur les grands marchés »* (ibid., p. 13).

Contrairement à celui de l'UPA, le mémoire de l'Union paysanne propose des mesures ayant trait aussi bien à l'aspect social qu'aux aspects économique et écologique du développement durable. Les cinq mesures visant la *« durabilité sociale »* sont conçues pour permettre à l'agriculture d'être *« acceptable socialement »* tout en *« jouant pleinement son rôle dans la qualité de vie des communautés rurales et dans l'occupation et l'aménagement du territoire »*. Ces mesures sont les suivantes : *« 1) Réviser l'application de la Loi sur la protection du territoire agricole de façon à favoriser l'occupation du territoire et la cohabitation en zone agricole ; 2) Favoriser la création d'emplois agricoles grâce au soutien à la ferme, à la diversification agricole et à la mise en marché de proximité ; 3) Favoriser la participation et la cohabitation sociale en milieu rural par des structures démocratiques de consultation et de décision ; 4) Soutenir les communautés et le patrimoine rural ; 5) Encourager l'écotourisme et les fermes éducatives. »* (ibid., p. 13)

²⁹ Union paysanne. *Déclaration de principe*. Au Site Internet de l'Union paysanne : www.unionpaysanne.com/frames.asp (consulté en avril 2005).

3.3.1.3 La situation lanaudoise

Les producteurs maraîchers de Lanaudière sont, au même titre que tous les producteurs agricoles du Québec, soumis aux lois, règlements et normes identifiés dans les paragraphes précédents. Toutefois, compte tenu des caractéristiques propres à leur production, certaines de ces mesures les touchent ou les affectent davantage. De plus, les ressources régionales disponibles pour les soutenir, ainsi que l'état particulier des conditions environnementales liées à l'agriculture, en ce qui concerne la région, constitue un aspect du contexte également susceptible d'influencer l'expérience et les représentations des acteurs régionaux, quant aux thèmes de l'étude.

Les ressources régionales

Dans la région de Lanaudière, on retrouve six clubs conseils en agroenvironnement, dont l'un est spécialisé en production maraîchère. Il s'agit d'Agro-Production Lanaudière (APL). Ce club existe depuis 1994, et a pour slogan « agriculture durable ». Selon un informateur : « *les producteurs (ont) pris comme décision que l'orientation du club allait toujours favoriser une agriculture durable, c'est-à-dire intégrée à toutes leurs cultures* ». Il met trois agronomes au service de 22 producteurs, situation plutôt privilégiée car, habituellement, un agronome s'occupe de 25 à 30 producteurs. Cet état de fait s'explique notamment par le soutien en lutte intégrée qu'offre le club, en tant que ressource d'encadrement technique. Pour obtenir les services d'APL, les producteurs paient une cotisation annuelle et le club reçoit également, pour chacune des fermes membres, une subvention du MAPAQ et une autre du MENV.

On retrouve également dans Lanaudière trois bureaux du MAPAQ, l'un étant localisé à Joliette, un autre à l'Assomption, et le troisième à Saint-Jacques. C'est toutefois uniquement au bureau de L'Assomption qu'on retrouve une ressource professionnelle (agronome conseillère) spécialisée en matière de culture maraîchère, ainsi qu'un technicien agricole pour la pomme de terre. De plus, un agronome localisé à Laval s'occupe du secteur des petits fruits pour toute la grande région de Laval-Montréal-Lanaudière.

En ce qui concerne l'UPA, sa fédération régionale (FUPAL) est située à Joliette. Le personnel de ce bureau compte un conseiller en agroenvironnement.

L'état de situation régional de la pollution associée à l'agriculture

Par ailleurs, les éléments suivants constituent des indices de la situation lanaudoise à l'égard de la pollution associée à l'agriculture (productions animales, mais aussi végétales) :

- Parmi les 59 municipalités de la région, dix-neuf ont été identifiées comme des zones d'activités limitées (ZAL) par le REA. Cela signifie qu'elles « *ne possèdent pas les superficies nécessaires pour valoriser l'ensemble des déjections animales produites sur leur territoire, en fonction des prélèvements des cultures* » ou qu'elles sont « *en situation de surplus de fumier* » (Environnement Québec, 2003, p. 29). Ces municipalités sont réparties sur cinq des six MRC de la région.³⁰
- À l'occasion du banc d'essai de Saint-Esprit du plan d'accompagnement agroenvironnemental (PAA), réalisé en 2003 en vue d'expérimenter cette mesure du REA, on a constaté que même des entreprises de grandes cultures et de cultures maraîchères de cette municipalité (donc pas des fermes d'élevage animal) étaient en surplus de phosphore, ce qui serait dû à une mauvaise gestion des engrais, alors qu'elles importeraient trop de fumier/lisier. De plus, selon les auteurs du rapport (Breault et Gaudet, 2004), certaines d'entre elles continueraient « *d'utiliser les engrais minéraux sans se soucier de la valeur fertilisante des engrais organiques importés* ». ³¹ On peut noter que Saint-Esprit se situe dans la MRC de Montcalm, soit celle où est le plus pratiquée la culture maraîchère intensive dans Lanaudière.
- Pour ce qui est de la qualité de l'eau des cours d'eau dans Lanaudière, selon le ministère de l'Environnement :

« La pollution diffuse d'origine agricole demeure un problème sérieux dans la région de Lanaudière. Des cours d'eau de la région comme les rivières Bayonne, La Chaloupe, Mascouche et certains affluents de la rivière L'Assomption font encore partie de la liste des cours d'eau pollués au Québec.

Les bassins versants de ces rivières ont une proportion importante de leur superficie en cultures maraîchères et de maïs. Les activités de production animale contribuent également à la détérioration de l'eau, notamment celles des bassins des rivières L'Assomption et Bayonne qui regroupent la majorité des ZAL du territoire. » (Environnement Québec, 2003, p. 22)

- La qualité de l'eau souterraine est également affectée par certaines productions végétales :

« Dans les sous-bassins L'Assomption et Point-du-Jour, où il y a production de tabac et de pomme de terre sur des sols sablonneux et perméables, il a été constaté que les risques de contamination de la nappe souterraine par les pesticides, les engrais minéraux et les fumiers sont élevés. » (Environnement Québec, 2003, p. 22)

³⁰ Ces dix-neuf municipalités sont : Crabtree, L'Épiphanie, Saint-Alexis, Saint-Ambroise-de-Kildare, Saint-Didace, Saint-Esprit, Saint-Félix-de-Valois, Saint-Gabriel-de-Brandon, Saint-Jean-de-Matha, Sainte-Julienne, Saint-Liguori, Saint-Lin-Laurentides, Sainte-Marie-Salomé, Sainte-Mélanie, Saint-Norbert, Saint-Paul, Saint-Pierre, Saint-Roch-de-L'Achigan et Saint-Roch Ouest. Dans plusieurs d'entre elles, on retrouve des cultures végétales aussi bien qu'animales, notamment des grandes cultures et des cultures maraîchères.

³¹ Site Internet du MAPAQ : <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/Fr/Regions/lanaudiere/dossiersdelheure/bandessaisaintesprit/> (consulté en mars 2005).

3.3.2 Définition de concepts clés du modèle réglementaire selon les informateurs

Le modèle réglementaire de système agroalimentaire est très lié à l'appareillage législatif, réglementaire et normatif qui encadre l'agriculture dans une perspective agroenvironnementale. Mais toutes ces mesures ne concernent pas et n'affectent pas de la même façon les différents types d'acteurs rencontrés dans le cadre de l'étude. Au départ, en fonction de la position qu'ils occupent à l'égard du cycle agriculture-agroalimentaire-alimentation, tous n'en ont pas le même degré de connaissance. Leurs définitions des concepts qui étoffent le modèle réglementaire sont inévitablement teintées de leur niveau de familiarité ou de proximité à l'égard des normes agroenvironnementales.

Dans le même sens, pour les informateurs, et plus particulièrement ceux qui ont été rencontrés lors du premier volet de la cueillette des données, les concepts clés d' « agriculture durable », d' « agriculture écologique » et d' « agriculture biologique », qui aident à documenter le modèle réglementaire, revêtent des sens qui ne correspondent pas toujours parfaitement à ceux qui sont officiellement retenus et diffusés par les organisations du secteur agricole. On a aussi relevé, auprès de plusieurs d'entre eux, un chevauchement de ces trois notions, et parfois même une confusion entre elles. Enfin, on peut dire que, dans une certaine mesure, les informateurs ont eu tendance, à travers leur effort de définition de ces concepts, à se positionner face à eux et à identifier celui auquel ils attribuaient le plus de crédibilité, ou encore celui qui leur apparaissait prédominant ou le plus englobant par rapport aux deux autres.

Agriculture durable

Au départ, on peut noter que les ministères et organisations brièvement présentés dans les paragraphes précédents placent généralement les notions de « développement durable » et d' « agriculture durable » au cœur de leurs orientations. Il s'agit de concepts qui apparaissent aujourd'hui indissociables de l'agriculture, voire de l'agroalimentaire.

Selon AAC, l' « agriculture durable » est l'application, dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire, du développement durable. Elle constitue :

« une façon de produire et de transformer des produits agricoles tout en respectant l'environnement, ainsi qu'en soutenant et en améliorant la grande qualité de vie dont jouissent les Canadiens aujourd'hui. »³²

³² Site Internet d'Agriculture et Agroalimentaire Canada : www.agr.gc.ca/policy/environment/publications/sds3-sdd3/introduction_f.phtml (consulté en mars 2005).

Comme on l'a vu à la section 3.3.1.1, le ministère fédéral de l'Agriculture a intégré concrètement sa vision du développement durable en agriculture dans son récent CSA, qui constitue également sa troisième SDD.

La notion d'« agriculture durable » est également au centre de la vision et de la stratégie agroenvironnementales du MAPAQ. Pour ce ministère provincial, l'agriculture durable se présente comme étant « *à la fois économiquement viable, responsable à l'égard de l'environnement et socialement acceptable* ». À travers ses mesures de lutte intégrée, gestion des pesticides, gestion des fertilisants, PAEF, bilan phosphore, gestion du lisier et de l'épandage, conservation et protection des cours d'eau, etc., c'est surtout un objectif de « performance environnementale » que poursuit le MAPAQ.

Il en est de même pour Agriculture et Agroalimentaire Canada. Ce ministère fédéral a d'ailleurs développé une série d'« indicateurs agroenvironnementaux » afin de « *mesurer les conditions clés de l'environnement, les risques et les changements résultant de la production agricole et des méthodes agronomiques employées par les producteurs* », dans une optique dite d'« *agriculture écologiquement durable* » (Agriculture et Agroalimentaire Canada, 2000, p. 1). Ainsi, on voit que les concepts *d'agriculture durable* et *d'agriculture écologique* se rejoignent et se chevauchent presque, même à travers des définitions officielles. On voit également que leur application apparaît liée à une approche administrative de gestion par résultats.

L'UPA se présente également comme une organisation favorisant une agriculture durable. Elle affirme que, dès 1991, les délégués réunis à son congrès général avaient demandé au Gouvernement de redéfinir la politique agricole en fonction d'une agriculture durable. Et cette demande a été réitérée en mars 2005, dans le cadre de la consultation publique sur le Plan de développement durable du Québec. L'Union paysanne, d'ailleurs, a adressé une demande semblable à la même occasion. Les deux organisations, toutefois, défendaient des visions différentes du concept, ou insistaient sur des aspects différents. Alors que la première souhaitait un allègement des exigences réglementaires, un soutien financier accru aux producteurs en matière de mesures agroenvironnementales et l'adoption d'une approche « ferme par ferme », la seconde proposait une remise en question plus fondamentale, considérant que l'agriculture écologique ne pouvait être basée sur des préoccupations d'abord économiques dans un contexte de mondialisation des marchés (voir partie 3.3.1.2).

Par ailleurs, la Coalition pour le développement d'une agriculture durable en donne la définition suivante : « *L'agriculture durable devrait tenir compte de la capacité de support des sols d'une région et devrait prendre en considération les autres usages jugés importants pour la population locale.* »³³

Pour les informateurs du premier volet de l'étude, le concept a été défini en fonction de leurs propres pratiques en tant qu'acteurs appartenant à des groupes sociaux particuliers. Les producteurs référaient davantage que les consommateurs à des attitudes de production à l'égard de toute la chaîne agroalimentaire. Bien souvent, leurs pratiques agricoles étaient d'abord évoquées avant leurs pratiques de mise en marché. Ils ont parlé notamment de : « *questionner, revoir les pratiques agricoles* », « *penser à long terme* », « *questionner les normes* », « *rotation des cultures* », « *protection* » et « *lutte intégrée* ».

« On fait de plus en plus d'agriculture durable. Il y a encore beaucoup à faire, mais la rotation... Je regardais les engrais verts, toutes les productions qui se récoltent tôt, au mois d'août, début septembre, que l'on se dépêche à semer pour que le sol ne parte pas au vent. À Saint-Thomas, les champs récoltés avaient eu le temps de relever, cet engrais vert a été ré-enfoui au printemps. C'est une pratique qu'on retrouvait chez les producteurs de tabac à cigarettes qui étaient obligés de faire un an tabac, un an céréales. C'était obligatoire, sinon il y avait de la maladie. Si tu laisses ton sol nu après la récolte, les bonnes matières s'en vont. C'est pas tellement coûteux et c'est payant de mettre un engrais, avoine ou seigle, qui va retenir tes matières au sol. » (producteur, volet 1)

Des producteurs ont toutefois laissé entendre que les pratiques d'agriculture durable leur avaient été plutôt imposées, et qu'elles ne pouvaient qu'être adoptées de façon graduelle, en raison notamment des contraintes économiques qu'elles engendrent.

« On s'est fait enseigner il y a vingt ans, par les agronomes du MAPAQ, qu'il fallait mettre de l'engrais. Ça a été la révolution de dire "employez de l'engrais chimique". Tout à coup, on s'est aperçu que c'était pas la bonne chose qu'ils nous avaient enseignée. Il faut virer de bord. Il faut le faire tranquillement. C'est des pratiques qui demandent de l'investissement, des sous. Les engrais verts, on le fait. Les bandes riveraines, tu perds un peu de sol, donc il faut essayer d'augmenter ta rentabilité dans l'autre partie du champ. Les fumiers et les lisiers sont mieux utilisés. Il y a encore beaucoup de sensibilisation à faire. Le Gouvernement, le MAPAQ subventionne les machineries pour épandre au mois de juillet. On utilise mieux nos matières organiques. C'est la formule des petits pas. » (producteur, volet 1)

Les agronomes, parmi les informateurs, ont pour leur part expliqué leurs efforts pour enseigner désormais aux producteurs les pratiques agroenvironnementales visant à conserver les sols à long terme, caractérisant l'agriculture durable.

³³ Regroupement, formé du Centre québécois pour le droit de l'environnement (CQDE), du Collège québécois des médecins de famille (CQMF), du Conseil des directeurs de santé publique (CDSP), de l'Ordre des Agronomes du Québec (AQ), du Regroupement national des conseils régionaux en environnement du Québec (RNCREQ), de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et de l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN), ayant vu le jour en décembre 2000 « pour demander au gouvernement du Québec de revoir en profondeur sa stratégie en matière d'assainissement et de réduction de la pollution agricole » ; site Internet : www.uqcn.qc.ca/agriculture/Agriculture/Coalition.htm (consulté en avril 2005).

« Selon ma définition, c'est une agriculture qui respecte l'environnement et qui pense à plus d'un an. Si on a une rotation de cinq ans, on pense sur cinq ans. On en fait de plus en plus, parce que les agronomes comme moi travaillent avec les producteurs. Notre but est de respecter l'environnement, le sol ; de ne pas fertiliser les plantes comme en hydroponique, mais de respecter le sol, les cycles. La définition théorique, je ne sais pas. C'est pas nécessairement s'en aller vers le bio. C'est faire des doses si besoin. Ne pas appliquer trois, quatre fois pour être sûr de ne pas en avoir, mais dépister ton champ. Respecter les sols, ne pas faire maïs par-dessus maïs. Certains le font encore. Ils sont plus durs à convaincre. Une rotation idéale est minimum quatre ans avec une culture céréalière. Un producteur fait haricots secs, maïs, blé sur trois ans. Quand on intègre différentes cultures de différentes familles qui n'ont pas les mêmes fonctions ou le même système racinaire, on aide le sol, on aère, on apporte des matières organiques. Chaque plante va apporter quelque chose au sol. » (organisation, volet 1)

Quant aux informateurs consommateurs, ils n'ont pas parlé principalement de pratiques agroenvironnementales. Ils ont davantage associé le terme d'*agriculture durable* au fait d'une consommation plus responsable, mais également aux problèmes de santé susceptibles de découler des modes de production. Parmi les mots clés de leurs propos, on retrouve : « *manger plus intelligemment* », « *être conscient du pouvoir du consommateur sur l'offre et la demande* », « *responsabilité* », « *éducation* ».

« Le consommateur aussi a une part de responsabilité par rapport à ces modes de production. Il faut garder son esprit critique. (...) En comprenant mieux et en allant plus vers les produits de qualité et une qualité de vie. » (organisation, volet 1)

Quelle que soit la signification associée à l'expression, producteurs et consommateurs partageaient le sentiment que des pratiques d'agriculture durable avaient été adoptées dans la région depuis quelques années. Toutefois, certains informateurs ont laissé entendre que la compréhension du concept ne tenait pas nécessairement compte de sa dimension sociale.

« On fait de l'agriculture durable dans la région, mais les fermes sont de plus en plus grosses et préservent moins le paysage. Ces fermes sont gérées par des industriels intéressés par le profit. » (...) (alors que la définition de l'agriculture durable serait) « Durable au niveau environnemental et viable pour les gens qui vivent autour par rapport au purin de porc, sans contamination de puits, sans détruire nos terres agricoles, l'érosion des sols. » (producteur, volet 1)

« J'ai pas l'impression qu'on fait de l'agriculture durable dans la région. On en fait un peu, mais d'une façon générale, les modes de production, c'est plutôt axé vers la rentabilité. On fait des choix en fonction de ces critères. L'agriculture durable se rapproche plus de l'agriculture biologique, mais pas l'agriculture biologique de façon intensive. Car ça reprend les rythmes de, se fait en respect de l'environnement et de la santé des gens. Surtout les producteurs, car ils sont les premiers à baigner dans ces produits. Et du développement de la communauté. Que les gens puissent avoir une communauté viable. Pas écologique, deux personnes qui vivent dans le rang et exploitent le rang au complet. C'est pas durable. Durable fait partie de la vie. Donc une connaissance des consommateurs. C'est quoi produire, exploiter un lopin de terre. Qu'il y ait un rapprochement. On est un peu désincarné de tout ça. » (organisation, volet 1)

On peut noter qu'aucun informateur n'a associé l'image de l'agriculture durable à l'Union paysanne ou à l'UPA et à leurs revendications particulières en la matière, alors que plusieurs ont systématiquement relié ce concept aux exigences environnementales du ministère de l'Environnement.

Agriculture écologique

Parmi les trois notions, c'est celle d'*agriculture écologique* qui est apparue la moins clairement définie. Ses contours demeurent plus flous et elle prête davantage à l'interprétation que les deux autres. D'abord, son utilisation dans les textes officiels des organisations qui réglementent l'agriculture et encouragent les pratiques agroenvironnementales au Québec est moins répandue. On retrouve plus fréquemment l'expression *agriculture durable*, très liée aux pratiques agroenvironnementales encouragées.

Il semble que la notion d'agriculture écologique soit également peu connue dans la population, qu'elle réfère par exemple à quelque chose de moins concret que l'agriculture biologique.

« Moi, je pense que le thème écologique, c'est pas connu. Moi, personnellement, j'ai appris ça cette semaine, l'agriculture écologique. Ils doivent en parler à La Semaine verte. Peut-être que j'ai jamais accroché sur le mot. Les gens sont beaucoup sur l'agriculture biologique. Je pense que tout le monde pourrait la définir. L'agriculture écologique, dans le langage populaire, je pense pas que ça soit tellement présent. » (organisation, volet 2, MRC des Moulins)

Lors des entrevues individuelles du volet 1, les informateurs ont été invités à préciser si, à leur avis, *l'agriculture écologique* et *l'agriculture durable* étaient des synonymes. Leurs réponses ont semblé varier en fonction de leur rapport à l'univers des normes agroenvironnementales prescrites aux agriculteurs. Pour ces derniers, les significations de ces deux concepts étaient assez souvent considérées comme équivalentes.

« L'agriculture écologique, c'est de l'agriculture durable. On s'en va de plus en plus vers ça. Y'a beaucoup de choses à faire : rotation des cultures, bandes riveraines, travail du sol. Le problème, c'est de changer la mentalité. C'est toujours le portefeuille qui parle. L'endettement agricole augmente beaucoup. Ils vont changer les pratiques, s'en aller vers une agriculture durable à condition qu'ils réussissent... » (producteur, volet 1)

Les informateurs associés à des organisations ont plutôt présenté des visions plus analytiques des deux concepts, tentant par exemple de les situer l'un par rapport à l'autre, dans une sorte de continuum.

« L'agriculture écologique est près du durable. C'est une agriculture qui veut répondre aux besoins des gens dans un territoire donné et qui pense à ce que cette agriculture puisse se poursuivre dans le temps. Donc avec des méthodes, des modes de production respectueux de l'environnement, avec le moins de dommages possible sur l'environnement pour pouvoir poursuivre de génération en génération. » (organisation, volet 1)

« Durable est un peu le résultat, écologique est cette préoccupation des écosystèmes, de faire en sorte d'avoir un cycle de produits respectueux des écosystèmes. » (organisation, volet 1)

Selon un informateur d'une organisation non directement liée au secteur agricole, l'agriculture écologique *« s'adresse plus au volet agricole »*, en considérant l'agriculture *« comme un écosystème dans lequel l'intervention humaine se fait en respect d'un écosystème particulier, donc diversifié ; on n'épuise pas la ressource, on considère le sol, les nappes phréatiques, l'air. »* Par contre, l'agriculture durable *« prendrait en compte les communautés. »* (organisation, volet 1)

Du point de vue d'agriculteurs biologiques qui doivent se plier à des normes précises détaillées dans des cahiers des charges afin d'obtenir la certification leur permettant d'apposer l'étiquette « biologique » sur leurs produits, le qualificatif « écologique » apparaît comme une sorte de « biologique à rabais ». Pour certains, l'expression est utilisée délibérément en vue de confondre les consommateurs, comme une sorte d'appellation non contrôlée susceptible de nuire à leurs efforts.

« L'agriculture durable, c'est une coche de plus (que l'agriculture conventionnelle). Tout le monde fait ça un petit peu là. Mais il faut pousser plus, encourager plus. Après ça, il y a l'écologique, où tu ne mets aucun engrais chimique, aucun pesticide. Puis le biologique est le même concept qu'écologique, mais avec aucun agent de certification qui confirme que ce que t'as fait a du bon sens. Donc c'est de l'écologique prouvé. » (producteur, volet 1)

« C'est un mot fourre-tout pour vendre les choses. Un mot à la mode et indéfini qui ne garantit rien. Tandis que le bio certifié signifie le respect des normes dans le cahier. " On est écologiste, on traite juste quand on en a besoin " ; mais tout le monde fait ça ! » (producteur, volet 1)

Chez des distributeurs rencontrés en entrevues individuelles, la distinction entre les différents types d'agriculture était plutôt abordée comme une distinction entre types de produits susceptibles d'être vendus par l'intermédiaire de commerces. Cette classification hiérarchique (par exemple entre produits écologiques, biologiques, naturels ou réguliers) était essentiellement basée sur des coûts de production et sur la rareté respective des produits qui en déterminait à la fois le prix de vente et la clientèle cible.

« Ah l'écologique ! J'ai l'impression que c'est comme le naturel, le biologique. Parce que des fois, on vient me présenter un produit en me disant : " Ah ! moi, c'est pas biologique, c'est naturel ! " Quant il est biologique, c'est supposé d'être certifié biologique. Il y a des normes à rencontrer. Tandis que le naturel, il n'y a pas de normes à rencontrer. Il ne donne pas d'antibiotiques et tout ça à son produit. C'est deux produits qui vont se vendre plus cher. Mettons le régulier, le naturel et le biologique. Bien là, le régulier va être un prix moindre que le naturel puis le biologique, qui va se vendre plus cher que s'il est naturel. » (distributeur, volet 1)

Agriculture biologique

On pourrait avoir tendance à penser que, pour l'ensemble des acteurs visés par l'étude, l'agriculture biologique représente quelque chose de plus concret, de mieux défini et de moins théorique que l'agriculture durable ou l'agriculture écologique. En effet, la production et la distribution des produits biologiques se sont beaucoup développées ces dernières années, au Québec comme ailleurs dans le monde (voir partie 3.2.1.2). La certification de ces produits, d'ailleurs, a sans doute contribué, auprès de la population générale, à faciliter leur identification, voire à confirmer leur existence propre et distincte, découlant de pratiques agricoles précises et bien encadrées. Aujourd'hui, on retrouve en quantités relativement importantes des produits biologiques sur les tablettes des supermarchés. On peut croire que la plupart des Québécois connaissent au moins l'existence de ces produits portant une étiquette distinctive.

Pourtant, les propos des informateurs ont mis en évidence une multiplicité d'interprétations du concept d'agriculture biologique. Ces représentations différentes se situent surtout au niveau du processus de production des aliments biologiques, mais parfois elles portent sur la philosophie ou la motivation qui guide leur production.

« L'agriculture biologique est proche de l'agriculture écologique, s'inscrit dans une forme de production dans le sens de l'environnement durable. » (organisation, volet 1)

Pour les producteurs biologiques rencontrés, cette forme d'agriculture qu'ils ont choisie était supérieure aux autres en matière de durabilité écologique, et parfois de durabilité sociale. La certification était conçue comme une assurance pour les consommateurs d'obtenir des aliments de qualité produits selon des normes rigoureuses, et pour eux une assurance d'obtenir un juste prix pour le travail investi. Toutefois, certains ont mentionné que la perspective du biologique industriel leur apparaissait contraire à la philosophie à la base du biologique.

Par contre, de nombreux informateurs de différentes catégories ont exprimé des doutes quant à la valeur de la certification et, en conséquence, quant à la supériorité véritable des produits biologiques eux-mêmes. De toute évidence, ces informateurs n'étaient pas des consommateurs de produits biologiques.

Dans le même ordre d'idée, certains informateurs ont mentionné, aussi, que les produits étiquetés biologiques provenant des États-Unis n'étaient pas nécessairement équivalents à ceux qui sont produits au Québec.

« Même un produit biologique qui vient des États-Unis, une carotte biologique qui vient des États-Unis. On dirait que, pour moi, il y a quelque chose qui ne marche pas là. Je sais pas. J'achèterais quelque chose qui est biologique en sachant que c'est mon voisin d'à côté qui le produit, et je le connais, et je juge que c'est quelqu'un qui a de la tête. Pour moi là, la seule façon qui me ferait acheter des produits biologiques, c'est ça. Et peut-être encore. Ça vient de ma culture. Parce qu'on a toujours eu un jardin chez nous. On a toujours mangé des légumes qui viennent de notre jardin. » (organisation, volet 2, MRC des Moulins)

Pour leur part, d'un point de vue plus technique, des agronomes de formation ont souligné que le biologique n'était pas forcément écologique. Par exemple, l'un d'entre eux a fait état de la possibilité de polluer des sols par une surfertilisation en engrais organiques.

3.3.3 Le point de vue des informateurs sur les mesures agroenvironnementales

Parmi les différents types d'acteurs rencontrés dans le cadre de l'étude, les producteurs maraîchers conventionnels ont été, avec les membres d'organisations agricoles (clubs conseils, MAPAQ ou autres) ceux qui ont eu le plus de choses à dire sur les mesures agroenvironnementales. Ce constat est cependant peu surprenant, étant donné qu'ils sont directement visés dans leurs pratiques par ces mesures que, selon les cas, on les incite fortement à adopter ou dont on contribue à soutenir l'adoption. Ainsi, plusieurs des informateurs producteurs avaient adopté la lutte intégrée³⁴ préconisée par le MAPAQ en vue de réduire l'utilisation des pesticides. Alors que certains ont laissé entendre que les normes agroenvironnementales étaient moins contraignantes pour les producteurs maraîchers, plusieurs ont au contraire déploré certaines contraintes auxquelles ils étaient confrontés, et ce, indépendamment de la qualité des pratiques adoptées individuellement par chacun des producteurs. Ces derniers adoptaient ainsi le point de vue défendu par l'UPA, de l'approche « ferme par ferme » en matière d'agroenvironnement.

« Se conformer c'est relativement facile pour nous autres. (...) J'ai pas entendu tellement de critiques là-dessus. Sur les bandes riveraines puis tout ça. Les maraîchers, de toute façon, même nous, les tours de champs, on laisse des bons espaces. Parce que les rendements, ça fait ça. Sur les bords des champs, un moment donné, ça fait que les côtés c'est déjà souvent en friche. Le tour des champs, pour te décoller un peu des bords des fossés puis tout ça. Peut être qu'il y a d'autres cultures que c'est un problème là. Les champs de grandes cultures, pour ceux qui cherchent à aller semer dans le fond des fossés quasiment. C'est pas le cas d'un maraîcher là. On laisse déjà des bandes. Parce que dans le maraîcher, ce qui est important, c'est d'avoir une uniformité. Puis, bon, tu sais, c'est un exemple là. Mais non, c'est pas un problème. » (producteur, volet 2, MRC de L'Assomption)

« Moi, si le produit n'est pas homologué, tu n'es pas supposé d'en mettre. Tu es supposé suivre ça, surtout si tu es dans l'alimentation, on va dire, directe. Par contre, ce que je trouve le pire, qu'ils n'ont pas d'affaire, et puis je trouve qu'ils s'imposent un peu trop, c'est comme quand il est question d'engrais chimiques. Un moment donné les phosphores, et puis ci, et puis ça. Les engrais chimiques que tu vas mettre, où tu vas les mettre, et puis ci, et puis ça. Un moment donné, oui, oui, il y a eu des excès. Mais c'est pas tout le monde, mais tout le monde paye pour aujourd'hui. » (producteur, volet 2, MRC de D'Autray)

³⁴ Selon le MAPAQ, la lutte intégrée (protection intégrée) ou la gestion intégrée des ennemis des cultures est une méthode décisionnelle qui a recours à toutes les techniques nécessaires pour réduire les populations d'organismes nuisibles de façon efficace et économique, tout en respectant l'environnement (Coopérative Fédérée, MAPAQ, OAQ et UPA, 2001, p. 31).

La principale contrainte identifiée par les producteurs maraîchers, en lien avec les mesures agroenvironnementales qui leur étaient imposées, ou celle qui semblait affecter le plus grand nombre d'entre eux, était l'obligation d'en assumer les coûts à laquelle ils étaient confrontés.

« La majorité des producteurs là sont pour ça, avoir des normes respectueuses de l'environnement. Mais je vous l'ai dit depuis le début : c'est à long coût ça. (...) On est obligé de produire le bilan phosphore. (...) Puis il n'y a pas un producteur là qui dit : " Bien là, si ça ne me coûte rien, je le prends pas. " Mais le coût, on n'est pas capable de le rattacher à la valeur totalement de notre produit. On ne va pas le retrouver. (...) Mais c'est tout le temps le coût qui nous est refilé. La facture est refilée au producteur. Puis on n'est pas capable. C'est ça qui fait que notre part des profits s'en va tout le temps en diminuant. » (producteur, volet 2, MRC de Joliette)

De toute évidence, les pratiques agricoles ont évolué, en lien plus ou moins direct avec le virage agroenvironnemental préconisé par les ministères et les organisations agricoles. L'une de ces pratiques mentionnées par les informateurs producteurs est l'utilisation des fumiers dans la culture maraîchère. Le recours à ce type d'engrais naturel semble être devenu marginal, notamment en raison de l'application de la norme phosphore associée aux PAEF, mais également pour des préoccupations d'innocuité.

« (Le PAEF), c'est un plan agroalimentaire en fertilisation pour supporter la norme phosphore. (...) Ça cause toutes sortes de problèmes. Puis il faut rééquilibrer les champs un moment donné, s'il y a trop d'azote ou trop de potasse et tout ça, (...) trop de phosphore. Ça fait que les gens, ils utilisent moins de fumier à cause de ça. C'est une raison. Puis la deuxième raison, c'est le côté de la salubrité, de l'innocuité. Tout le monde est inquiet ; les chaînes, les consommateurs, tout ça. Le E-Coli puis toutes ces histoires-là qui proviennent du fumier de bovins ou quoi que ce soit. Puis là, nous autres, c'est moins utilisé. Ça c'est clair et net. Je connais des gens qui utilisaient beaucoup de fumier de volailles, puis là ils ne veulent même plus toucher à ça, parce qu'il y a des normes pour l'entreposage. Ils faisaient dumper, mettons, des camions de fumier de volailles dans le milieu d'un champ, puis ils étendaient ça. C'est quasiment rendu que ça prend une « slab » de ciment ou des toiles pour abriter ça. Puis c'est devenu trop compliqué. Puis les gens l'achetaient déjà, ce fumier-là. Ça fait que ça ne s'utilise presque plus. » (producteur, volet 2, MRC de L'Assomption)

« À l'époque, il y a trente-quarante ans, on courait après ça (le fumier), mais plus aujourd'hui. Dans les légumes, non. » (producteur, volet 2, MRC de L'Assomption)

Il semble y avoir très peu de producteurs qui seraient à la fois éleveurs (donc producteurs de fumiers) et producteurs maraîchers. Pour les maraîchers ayant toujours recours à du fumier comme engrais, cette matière serait achetée surtout de producteurs porcins, et intégrée dans un système de rotation, entre des cultures céréalières et des cultures de choux, par exemple. De façon générale, le fumier et le lisier apparaissent utilisés surtout dans les cultures céréalières.

« L'acrage, c'est pas les légumes qui vont aller chercher le plus d'acrage. C'est le maïs grain. Puis Monsieur l'a dit tout à l'heure. Les grandes cultures, c'est là qu'il s'utilise, le fumier là. Les gens de porcs, c'est dans les cultures de maïs, tout ça. » (producteur, volet 2, MRC de L'Assomption)

« Je peux faire une nuance là. Il y a des gens qui produisent du maïs grain puis qui font des choux. Mais dans le maïs grain, la culture du maïs grain, ils vont employer le fumier pour revenir l'année d'ensuite avec des choux. Ou une rotation d'orge, avec une année à orge, deux années à maïs grain, puis une année à choux. Quelque chose du genre. Ou des fois ils allaient chercher le soya, mais pas trop de soya là. » (producteur, volet 2, MRC de L'Assomption)

Ainsi, en conséquence de l'imposition de mesures agroenvironnementales, mais également en raison de préoccupations sanitaires, la culture maraîchère lanaudoise, de type conventionnel, semble avoir évolué vers un recours accru à des intrants commerciaux comme les engrais chimiques, en remplacement du fumier. Faut-il y voir une situation paradoxale ? Une illustration du lien étroit entre le modèle réglementaire et le modèle dominant ? Un autre type d'argument justifiant l'emploi privilégié d'engrais chimiques en agriculture « écologique » a été présenté par un producteur conventionnel. Celui-ci a souligné que de la pollution environnementale pourrait également découler d'agriculture biologique employant du compost.

« C'est pas parce que tu mets du compost en double dose que l'azote qui n'aura pas été capté ne s'en ira pas dans ton eau. Tandis qu'écologique, on passe plusieurs fois dans le champ pour nourrir (la plante) au stade où elle en a besoin, sans exagérer. On fait des analyses foliaires, des analyses de sol, et on marche nos champs. Dans le cahier des charges bio, ils disent mettre plus de compost, parce qu'ils ne savent pas quand il sera biodisponible pour la plante. Mais le surplus s'en va où ? C'est pas parce que tu es bio que tu ne pollues pas. (...) J'essaie de répondre au besoin de la plante, de faire mon dépistage, écouter. » (producteur, volet 1)

En ce qui concerne le recours aux pesticides, différentes opinions ont été exprimées par les informateurs producteurs. Dans l'ensemble, ceux qui font une agriculture conventionnelle ne semblaient pas remettre fondamentalement en question l'emploi de ces produits. Leurs propos portaient plutôt sur les efforts consentis par eux pour réduire cet usage, sur les avantages ou les inconvénients que constituait pour eux cette réduction préconisée, ou encore sur les mesures gouvernementales de contrôle de cette utilisation.

« Tous les producteurs en font des efforts. Puis il y a beaucoup, beaucoup d'amélioration qui s'est faite depuis... Si on recule, depuis dix ans, c'est énorme. Puis quand on parlait tantôt du coût de tout ce qui est pesticide, là, c'est tellement dispendieux qu'on n'en met pas trop. On met juste la dose là. Ça nous donnerait quoi de dépenser notre argent ? Déjà, on a de la misère à arriver. (...) C'est la logique qui parle. » (producteur, volet 2, MRC de Joliette)

« Une culture écologique, c'est pas parce que tu vas avoir des produits qui ne sont pas beaux, non. Tu vas, primo, utiliser les produits de synthèse au bon moment. C'est ça aussi. Au lieu d'utiliser les pesticides selon l'étiquette du fabricant, tu vas l'utiliser au besoin de ta plante. Ça se peut que les insectes arrivent un peu plus tard parce qu'il fait froid ou... Tu y vas selon l'évolution. Si une année il fait très, très chaud, il est possible que le cycle de l'insecte soit très très rapide. Ça se peut que tu l'utilises quatre fois aussi, le pesticide. C'est la situation qui t'oblige, qui te force. Tu n'y vas pas avec une recette pré-établie. Ça fait que d'une année à l'autre, tu y vas selon la nature. Moi, je vois ça comme une culture écologique, parce que tu y vas, tu prends tes analyses de sol, tu sais ce que ta plante a de besoin. Ça fait que tu vas compléter les besoins de ta plante. Après ça, sur l'évolution de ta plante, tu viens la nourrir au bon moment, au bon temps, puis à la bonne quantité. » (producteur, volet 1)

« Pour ce qui est des légumes, oui, on est plus vérifié. En tout cas moi là, personnellement, j'ai des inspecteurs qui passent assez régulièrement, qui prennent l'échantillon. Ils peuvent passer, vont voir les tomates, les piments. Puis même si au kiosque quelqu'un vient puis qu'il me dit : "je voudrais avoir telle affaire", puis que ce n'est pas les miens, parce que j'en achète, parce que des fois il me manque du stock, il faut que je donne le nom du producteur. Puis il y a un suivi quand même là. Ça fait que moi, je pense qu'ici, dans le Québec là, on est plus vérifié, puis on a des normes agroenvironnementales qui sont vraiment sévères. » (producteur, volet 2, MRC de Joliette)

Parmi les producteurs conventionnels favorables à l'emploi de pesticides, certains ont aussi déploré l'absence d'équité qu'ils disaient subir quant aux normes d'homologation de certains de ces produits, qui seraient jugés dangereux ici alors qu'ils seraient autorisés et employés dans d'autres pays, comme aux États-Unis.

« On a juste à regarder dans les produits homologués pour faire des arrosages. Ce n'est pas les mêmes là. Eux-autres (les producteurs états-uniens), ils ont des produits qu'on voudrait bien avoir là, qu'on n'a pas. » (producteur, volet 2, MRC de Montcalm)

« Mais ça peut prendre six, sept ans avant que le produit arrive au Québec. Quand il arrive au Québec, les trois quarts du temps, ils ont décidé que, oups ! aux États-Unis, il n'est plus bon, il est cancérigène. Je vais vous donner un exemple, comme dans le tabac. Et puis c'est pas seulement dans le tabac. Il y a un produit qui s'appelle (incompréhensible). Ce produit-là, c'était super bon contre la pourriture, bla, bla, bla. Dispendieux, ça fait que, oups ! ils ont eu une action aux États-Unis. Il y a quelqu'un qui est venu à bout de prouver que ce produit-là était cancérigène. (...) Oups ! ils viennent de l'enlever de la production. Et puis ce produit-là, on ne l'a pas eu longtemps, mais là-bas, ils l'ont eu longtemps. Mais tous les produits, justement, on en a mangé en masse de ça, parce que c'était des produits qui provenaient des États. » (producteur, volet 2, MRC de D'Autray)

Il faut mentionner aussi que l'adoption de mesures agroenvironnementales par des producteurs conventionnels n'exclut pas pour autant qu'ils aient recours à des pesticides biologiques quand ils sont disponibles. De plus, il semble que les « biopesticides » subissent le même genre de délais d'homologation que les autres types de pesticides.

« Moi, si j'ai le choix, si j'ai deux produits, mettons, pour mon insecte, pour l'ôter du champ, il y en a un qui est un produit de synthèse, l'autre est biologique ; c'est sûr que je vais favoriser l'utilisation d'un produit biologique. Il y a beaucoup de produits qu'on pourrait appeler « biopesticides », qui existent aux États-Unis, qu'on ne peut pas utiliser au Canada. Pour des raisons d'étiquetage, d'essais, pour un paquet d'affaires. C'est plate, merde ! Il y a des produits qui existent, qu'on ne peut pas utiliser. Même si je ne suis pas bio, on utilise des produits biologiques. Ça, je n'ai aucun trouble là-dessus. Des engrais verts. On utilise des engrais verts, avec des fumiers. » (producteur, volet 1)

3.3.4 Le point de vue des informateurs sur l'agriculture écologique et la santé

Les liens entre l'agriculture écologique et la santé humaine constituaient un autre aspect incontournable d'une démarche pour documenter le modèle réglementaire du point de vue des différents acteurs concernés, d'autant plus que l'étude était réalisée dans un cadre de santé publique. Comme on l'a déjà souligné, les mesures agroenvironnementales visent ultimement à réduire les impacts négatifs des pratiques agricoles sur l'environnement puis, par ricochet, sur la santé. S'agissait-il, cependant, d'une évidence pour tous les types d'acteurs ? Les propos des informateurs sur cet aspect montrent une continuité dans la pensée des uns et des autres. Ils montrent également, une fois de plus, que les différents thèmes abordés sont intimement liés : ils se chevauchent et s'influencent mutuellement. Ainsi, les informateurs ayant exprimé les préoccupations les plus marquées quant aux conséquences environnementales des pratiques agricoles étaient souvent ceux qui avaient aussi formulé le plus clairement des préoccupations quant aux conséquences sanitaires des mêmes pratiques. À l'inverse, ceux qui se sont montrés le plus critiques à l'égard du bien-fondé des mesures agroenvironnementales ont eu moins tendance à questionner la qualité sanitaire des fruits et légumes produits en agriculture conventionnelle.

Parmi les critiques adressées aux normes et règlements en vigueur en matière d'agroenvironnement, au regard de leurs liens possibles avec la santé, certains informateurs se sont interrogés sur les limites des cibles visées.

« Selon les savants calculs, j'imagine que s'ils en imposent (des normes et des règlements agroenvironnementaux), c'est que ça doit arriver à des résultats au bout de la ligne. Il s'agit de voir c'est qui les savants qui ont calculé tout ça, là. Des fois, les impositions de règlements sont faits pour cerner un certain problème, puis ils tiennent pas compte, non plus, des autres problèmes qui viennent avec. Donc, pour la santé, je pense que c'est global. Puis, des fois, les normes sont strictement sur un point. Dans le fond, les normes agroenvironnementales, présentement, elles ciblent le phosphore. Mais qu'est-ce qui dit que les nitrates dans les eaux, c'est pas dommageable pour la santé ? Mais, pour l'instant, on se concentre sur le phosphore, puis c'est le cheval de bataille de bien des organismes, là. » (informateur anonyme, volet 2, MRC de Montcalm)

Par ailleurs, alors que certains informateurs s'en sont tenus à des aspects spécifiques, voire techniques du thème qui leur était proposé, on a observé chez d'autres une tendance à aborder ce thème plus globalement, à en élargir la portée en le situant en contexte. Ainsi, la discussion sur les liens entre la santé et les modes de production agricole s'ouvrait parfois à des échanges de nature quasi philosophique portant sur l'évolution des valeurs de la société et son influence implicite en agriculture.

« Aujourd'hui, on est tellement une société aseptisée. Regardez (...) que voulez-vous. C'est pas l'agriculture qui fait ça. J'écoutais là, les vaccins pour la grippe. " Dépêchez-vous à aller vous faire vacciner pour la grippe ! " Puis là les jeunes enfants, puis les moins jeunes. Puis là, ils le recommandent un peu à tout le monde. Le plus possible de vaccins en cas de pogner la grippe, tu sais. On est aseptisé au boutte. » (producteur, volet 2, MRC de L'Assomption)

« L'homme est sur la planète depuis des milliers d'années. La nature est capable de subvenir à ça. Plus on déroge de ça, plus on prend des risques. Plus on joue à l'apprenti-sorcier, bien plus on va avoir besoin de produits chimiques, de vaccins. Puis, à la limite, de vivre en-dessous d'une bulle de verre. Faut retourner à quelque chose de plus naturel. » (producteur, volet 2, MRC de L'Assomption)

Sur ces questions, les informateurs non producteurs se sont davantage exprimés qu'ils ne l'avaient fait sur le sujet précédant concernant les mesures agroenvironnementales. D'ailleurs, il a semblé plus facile d'être sensible à ces questions pour les citoyens-consommateurs et pour ceux qui étaient proches d'eux et de leurs préoccupations. C'est aussi ce genre de préoccupations qui tendent parfois à créer des oppositions entre les consommateurs et les producteurs, les premiers employant des mots percutants qui sont reçus comme des agressions par les producteurs.

« Les produits vétérinaires pharmaceutiques interdits ici sont envoyés dans les pays du Tiers-Monde. Ce sont des produits dangereux. Nos beaux petits fruits à 2,00 \$ ont peut-être été arrosés avec du DDT, et les travailleurs dans le champ arrosent avec ces produits. On n'aura pas le choix de regarder tous les modes de production de façon globale, et de constater les erreurs au niveau de l'environnement depuis 20, 30 ans. La technologie ne va pas tout régler. » (organisation, volet 1)

« Certains agriculteurs disaient qu'ils ne consommeraient jamais de brocoli, car c'est tellement arrosé de plein de choses. C'est la qualité de vie aussi du consommateur, car il croit que l'aliment est bon pour la santé, mais en fait, il s'empoisonne. Les frais de soins de santé n'arrêtent pas d'augmenter. Pas juste parce que la population vieillit, mais parce qu'on vit de façon malsaine, aux niveaux de l'eau, de l'air, de l'alimentation. » (organisation, volet 1)

Malgré tout, des informateurs producteurs, et pas nécessairement ceux qui faisaient de la culture biologique, ont aussi exprimé des craintes du même ordre, rattachées cette fois à des informations tirées de leur expérience de terrain et des lacunes qu'ils ont pu identifier dans l'application et le contrôle des normes agroenvironnementales.

« Bien je te dirais que les produits d'ici là, ils n'ont pas tous des normes là. Les normes qu'on a sont réellement trop loin. Si je te disais qu'il y a des producteurs qui vont traiter aux fongicides la veille, puis le lendemain, les produits se trouvent sur le marché de Montréal, alors que les délais minimaux sont de six jours à sept jours. Si je te disais qu'en les équeutant, tu viens les mains noires, puis tout ça, puis que le monde les mange ? On n'est pas nécessairement béni ici non plus. On met pas d'efforts sur l'inspection ici, du tout. On met l'effort sur la consommation. (...) Je ne suis pas sûr que le consommateur est protégé partout. On dit des fruits et légumes, en manger beaucoup. Oui, s'ils sont non pestiférés, mais s'ils sont pestiférés, on doit sûrement en manger une bonne canne de produits par année chez l'individu. Je ne suis pas sûr que c'est bon. » (producteur, volet 2, MRC des Moulins)

Les propos des informateurs - liés ou non au milieu agricole -, qui se préoccupaient des effets possibles sur la santé de certains intrants employés en agriculture, ont suscité des réactions de défense chez des producteurs et représentants d'organisations agricoles. Celles-ci ont été exprimées, notamment, à propos de l'éventuelle nocivité de fruits et légumes qui auraient pu être contaminés par des pesticides appliqués lors de leur culture. On a mentionné, par exemple, que des pratiques échappant aux normes et règlements en vigueur en matière d'agroenvironnement pourraient être responsables d'effets néfastes sur la santé.

« C'est pas les légumes qui... Ce qu'il faut voir, aussi, c'est beau avoir des légumes, des produits de très bonne qualité, si moi, j'arrose mon gazon... C'est compliqué aussi. Si j'en mets quatre fois. (...) Si on regardait un peu ce qui se met un peu dans d'autres niveaux là. Que ce soit les pelouses. C'est loin d'une recommandation agronomique. (...) Mais si j'en fous une bonne quantité sur mon terrain, c'est pas nécessairement bon. » (organisation, volet 2, MRC de Montcalm)

Dans certains cas, les informateurs ont laissé entendre que, plus que les pratiques agricoles elles-mêmes, c'était les motivations à l'origine de leur adoption qui étaient responsables des risques ou des effets bénéfiques pour la santé. Le plus souvent, des motivations uniquement économiques étaient invoquées pour expliquer la méfiance ressentie. C'était le cas, notamment, quand les informateurs s'interrogeaient sur les qualités supérieures des produits certifiés biologiques et sur la valeur de l'étiquetage. On peut noter que, dans les propos de certains d'entre eux, on pouvait observer un glissement de sens. En effet, alors qu'ils étaient interrogés sur l'agriculture écologique et la santé, ils nous parlaient d'agriculture biologique et de santé.

« Le biologique, dans le marché, c'est comme, c'est une nouvelle façon d'attirer le client. Parce que, comme les gens disaient, les normes ne sont pas les mêmes nulle part. C'est extrêmement difficile de prouver que c'est... Tu sais, quand on en parle aux producteurs de faire un produit biologique, si, je sais pas moi, dans ton champ, tu veux être biologique puis à côté, il utilise des pesticides ou même des OGM, n'importe quoi. Ils sont pas capables. Mais moi, je pense que c'est juste une façon, pour le commerce, de dire, d'apposer sur son sac « biologique ». Puis les gens vont l'acheter, parce qu'ils pensent qu'ils mangent mieux parce que... Je veux dire : il y a dans la société, actuellement, comme une espèce de désir d'améliorer la santé, etc. Puis, c'est une façon pour la grosse entreprise de dire : « Bien, on va les poigner ! » C'est tout. Puis en plus, ils le vendent plus cher. » (organisation, volet 2, MRC de Montcalm)

« Acheter (des produits biologiques) via Équiterre, j'aurais confiance. Mais toute la section qui est biologique chez Métro là... » (organisation, volet 2, MRC de Montcalm)

Quant aux quelques distributeurs rencontrés lors du premier volet de l'étude, ils ont également parlé des « aliments santé » et des produits biologiques d'un point de vue surtout économique. Ils n'ont pas semblé voir la demande croissante des consommateurs pour ces produits comme un mouvement suffisamment important pour renverser la tendance majoritaire consistant toujours à acheter les aliments au coût le plus bas possible. Pour la plupart, ces produits répondaient aux besoins exprimés par une couche marginale de la population, capable de se les permettre. Ces informateurs ne semblaient pas non plus associer une valeur supérieure pour la

santé à ces produits de créneau, ni mousser spécialement leur vente par rapport aux produits plus conventionnels. Ces aliments, comme les autres, constituaient pour eux des marchandises.

« J'écoute les gens parler sur le bio. Mais jusqu'à quel point tout a été naturel ? On va dire aux gens que c'est bio ou naturel. Ça devient psychologique. Les gens ont à se méfier de ça. »
(distributeur, volet 1)

« La consommation bio va avec les sous. Plus les affaires sont chères. Mais j'ai des doutes parfois. Il y a beaucoup d'argent qui se fait avec ça. Il y a des abus, il faut se méfier. »
(distributeur, volet 1)

« Le régulier va être un prix moindre que le naturel puis le biologique, qui va se vendre plus cher que s'il était naturel. C'est la règle, l'étiquette. C'est le client qui décide en fonction de l'étiquette et des trois prix. Les échelles de prix, c'est sûr, on y va avec. On le paie plus cher, on le vend plus cher. On ne prendra pas plus parce que c'est biologique. Au contraire, souvent on va être obligé de prendre moins pour avoir un prix qui est intéressant. Parce que les produits biologiques, c'est un minime pourcent de la clientèle. À tous les ans, ici, on fait un essai. Cette année, on abandonne encore plusieurs produits, parce que la clientèle, c'est pas ça qu'elle recherche nécessairement ici. » (distributeur, volet 1)

3.3.5 Le point de vue des informateurs sur l'agriculture de proximité

Bien que cet aspect ait été déjà implicitement abordé au chapitre des pratiques alternatives face au modèle dominant, et notamment par le biais des circuits différents de distribution (point 3.2.2), le principe de l'agriculture de proximité devait être confronté au modèle réglementaire. Les propos des informateurs à ce sujet, de même que les textes officiels traitant d'agroenvironnement et d'orientations vers l'agriculture durable, laissent penser que le modèle réglementaire n'inclut pas de préoccupations concernant la mise en marché. Il apparaît plutôt exclusivement construit sur l'aspect des pratiques agricoles, dont il s'agit de réduire les conséquences négatives sur l'environnement et la santé humaine.

Pour les producteurs conventionnels fonctionnant dans le cadre du modèle dominant et pour les informateurs travaillant dans une organisation agricole, il semblait fort difficile d'imaginer la possibilité qu'un autre modèle, plus axé sur l'échelle locale et régionale du développement, puisse être vraiment substitué au modèle dominant. Ainsi, la production de gros volumes de légumes destinés à être transportés sur de grandes distances avant d'atteindre leur marché cible leur est apparue comme la norme incontournable de la consommation de masse. Toutefois, cela n'a pas empêché certains d'entre eux de se sentir piégés par ce système et de souligner quelques-unes de ses aberrations, liées notamment au transport.

« On produit plus dans la région que ce qui est consommé là. Si on veut mettre des barrières puis dire : la région de Lanaudière, on va juste produire biologiquement ce qui est consommé dans la région, on développe pas, tu vas faire mourir beaucoup là. » (producteur, volet 2, MRC de Joliette)

« Le marché est comme ça. Puis le marché, c'est une question d'argent, de business. C'est du monde qui font de l'argent. Puis tu sais, Métro... On voit les Métro. C'est notre seule chaîne qui est rendue québécoise. Sauf qu'on se fait arranger par des Québécois. C'est plus le fun pour nous autres. (rires) Au moins, ça reste ici. Mais ça, faut pas le dire. Parce que si on le dit là, ça vexé le monde. Mais le directeur de Métro là, qui fait 30 millions par année là, lui, il serait mort de rire. Puis moi, peut-être que je suis complice là-dedans, parce que mon fonds de pension, il y a de l'argent, tu sais, qui s'en va chez Métro en actions. Puis mon fonds de pension, je veux que ça soit payant, tu sais. Parce qu'il faut qu'il m'en rapporte, tu sais. Bien on a ce problème-là, tout le monde. On est comme tous interreliés dans le commerce. Puis on est tous en business, dans le fond, un peu tout le monde là. C'est parce que ça serait probablement que ça coûterait plus cher ou je sais pas quoi. Ça serait compliqué de dire : " Bien là, ce stock-là, non, il est à Lanaudière, il reste là. " Mais je le sais bien qu'on envoie des carottes dans Lanaudière. Probablement, elles sont allées à Métro (...) dans l'Est. Puis Provigo, c'est une autre place. Tout ça là. Oups ! par une décision quelconque, les caisses reviennent. On en voit des trucks sur le chemin en tabarnouche là ! » (organisation, volet 2, MRC de Joliette)

« Moi, quand je vais faire mon épicerie et puis que je vois des patates de l'Île-du-Prince-Édouard, et puis qu'il y en a en masse, j'ai un peu de misère (...) Parce que le transport, c'est une économie de fuel. Comment ça coûte d'essence, les patates de l'Île-du-Prince-Édouard ? (...) Moi, je paierais les patates locales plus cher que celles de l'Île-du-Prince-Édouard ? Puisqu'il n'y a pas de transport, et puis ça vient d'à côté. » (producteur, volet 2, MRC de D'Au-ray)

Pour leur part, les producteurs biologiques reconnaissaient assez facilement le caractère non écologique de produits maraîchers provenant de Californie et vendus chez nous.

« Au niveau écologique, de ce que vous dites, c'est bien sûr que les fraises de M. X, qui sont locales, sont écologiques. OK. Parce que les fraises qui viennent de la Californie ne sont pas écologiques, parce qu'elles ont coûté quoi en pétrole, etc., en transport pour venir ici. Alors c'est une large différence de l'écologie. » (producteur non maraîcher, volet 2, MRC de D'Au-ray)

Pour d'autres informateurs, le caractère écologique de produits dits « biologiques » mais transportés de la même façon sur de longues distances était remis en question.

« Les carottes biologiques qui viennent de Californie, mais qui sont transportées par l'avion qui dépense plein d'essence, pour moi, c'est pas écologique ça là. » (organisation, volet 2, MRC des Moulins)

Parmi les informateurs, ce sont les consommateurs et les représentants d'organisations qui se sont montrés le plus préoccupés par les questions interreliées de l'agriculture de proximité et de l'achat local comme solutions à des problèmes à la fois écologiques (associés à la pollution par le transport) et sociaux (de développement local et régional). Ces informateurs avaient tendance à croire un peu plus à la possibilité de modifier le fonctionnement du modèle dominant, notamment en développant des liens plus directs entre producteurs et consommateurs.

« Normalement, faudrait que les denrées se promènent sur le moins de kilométrage possible. Je pense qu'entre tout enlever de la façon que ça fonctionne présentement, je pense qu'il y aurait de la place quand même à l'amélioration là. (...) Le pouvoir du consommateur. Je pense que le problème peut être avec les producteurs. Puis là je vois avec l'UPA. Je lis un petit peu là-dessus là. On fait des journées portes ouvertes, on essaye de créer des liens avec les consommateurs.

Mais je pense que ça va peut-être prendre des plus grands regroupements, avec plus de ressources financières là. Quelque chose de plus structuré. Va falloir peut-être que les producteurs cherchent à parler aux consommateurs plus directement. Arrêter de passer à travers les chaînes. Parce que là, présentement, c'est pas mal les chaînes qui ont le contrôle du label Qualité Québec. Elles vont mettre bien gros (...) dans leur circulaire, quand ça fait leur affaire, les patates, les navets, les carottes là. De temps en temps, tu vois là. Mais elles ont à peu près deux trois items là sur la grosse page des fruits et légumes. Mais je pense qu'un moment donné, il y a assez de consommateurs qui vont dans ces chaînes-là, qui auraient vraiment le goût d'acheter plus local. Mais c'est comme il y a eux autres puis il y a les producteurs. Il y a une game entre les deux qui fait que la communication se fait pas. » (consommateur, volet 2, MRC de Joliette)

« Je pense au terme écologie versus équité. Tu sais, quand tu manges du local, bien tu participes socialement à une économie locale qui devient équitable. (...) Je suis vieux moi. Je me rappelle du marché qu'il y avait en plein milieu, ici, à Berthier. (...) Bien c'est ça. C'est localement qu'on n'a pas été suffisamment écologistes pour continuer d'encourager ce marché. Alors c'est là le problème. » (organisation, volet 2, MRC de D'Au-tray)

Un informateur particulièrement critique et engagé a même souligné qu'il lui apparaissait préférable que les consommateurs privilégient l'achat local avant le critère de qualité biologique du produit. Il a alors fait référence au concept de développement social.

« Si on regarde juste le prix, comme tu disais, à 0,59 \$ un brocoli ou un chou, à un moment dans l'année, on peut avoir l'illusion que c'est avantageux. Mais si on le regarde de façon globale, ça l'est pas. (...) C'est même pas juste la qualité du produit. Si tu me dis : " C'est une belle laitue biologique, OK, puis certifiée, mais, elle vient du Mexique, à des travailleurs mexicains payés à je ne sais pas combien de l'heure. Ça a coûté tant de pétrole pour l'amener ici. Puis ça a fait faire faillite à un producteur ici. " Bien, j'aime mieux acheter un produit qui n'est pas bio au voisin de chez nous. OK. Ça va là, là, tu sais. Je pense qu'un moment donné, il faut regarder globalement, là. Le développement social de la communauté autour, de notre coin. C'est quoi qui est avantageux pour le consommateur. Puis, ce qui est avantageux, c'est une société, bien, où le monde travaille, qui a des emplois, que le monde vit, que des familles peuvent s'installer, tu sais. C'est tout le mode de vie qu'il faut défendre. Ça fait que, avantageux pour le consommateur ? Non, sauf pour le prix. Mais, c'est une vision très réductrice des choses. Puis, les alternatives, moi, je pense qu'elles passent beaucoup par les producteurs aussi. Comme consommateur, c'est sûr, moi, je peux faire le choix, tu sais. (...) Un moment donné, tu sais, l'été passé on se disait : " OK, on va essayer d'acheter..., on achète le plus souvent possible à des producteurs. " Mais, trouve-les ! C'est pas toujours facile, pour un consommateur qui dit : " Moi, j'irai pas au Métro cette semaine, mais j'ai besoin de telle, telle, telle affaire, là. Puis, c'est pas dans le bottin, là. " Non mais, c'est pas d'une évidence. » (organisation, volet 2, MRC de Matawinie)

3.3.6 Où se situent les informateurs par rapport au modèle réglementaire ?

À travers les propos des différents informateurs, des positions particulières à l'égard du modèle réglementaire ont émergé. Elles se distinguaient souvent de façon assez nette en fonction des groupes d'acteurs auxquels chacun appartenait.

Pour les producteurs conventionnels

Il est apparu évident, au fil de l'analyse, que les producteurs maraîchers conventionnels étaient, parmi les informateurs rencontrés, ceux qui étaient le plus liés au modèle réglementaire, mis à part les conseillers en agroenvironnement et autres représentants d'organisations agricoles. Les producteurs se sont montrés plus renseignés, parce que plus directement concernés que les autres catégories d'informateurs, sur les questions agroenvironnementales. À la base, d'un point de vue philosophique ou sociopolitique, les producteurs se sont généralement déclarés en faveur des principes agroenvironnementaux. Par contre, ils éprouvaient certaines difficultés avec leur mode d'application actuel. Par exemple, ils percevaient les normes agroenvironnementales comme contraignantes.

Dans l'ensemble, on peut dire que les producteurs maraîchers conventionnels de l'échantillon portaient des représentations d'une agriculture durable ou écologique qui se situaient à l'intérieur du modèle réglementaire, alors que ce dernier prend lui-même place à l'intérieur du modèle dominant. Autrement dit, de leur point de vue, le virage écologique de l'agriculture prendrait surtout la forme de pratiques parfois appelées « raisonnées », susceptibles de réduire les conséquences négatives sur l'environnement d'une agriculture toujours principalement basée sur le volume, le recours à des intrants commerciaux (à doses réduites), l'approvisionnement de grandes chaînes ou de grands acheteurs, l'exportation, etc. Pour certains, ce type d'agriculture présentait également en lui-même des avantages économiques. De toute façon, la fonction économique de l'agriculture demeurait prédominante dans leur façon de l'exercer en vue de gagner décemment leur vie.

« Les clubs conseils, c'est très bon. Ça te permet de baisser tes intrants de 30, 40 %, donc 30 à 40 % de moins de produits. Sauf qu'il n'y a pas beaucoup de monde qui adhère à ça. »
(producteur, volet 2, MRC des Moulins)

D'une certaine façon, on peut même dire que c'est seulement en se référant à leurs propres difficultés économiques que plusieurs producteurs ont abordé spontanément la dimension sociale de l'agriculture durable, notamment en déplorant l'iniquité qu'ils subissent face aux producteurs agricoles d'autres pays qui exportent leurs fruits et légumes au Québec.

« C'est inéquitable. On parle de deux choses là, tu sais. Comme X mentionnait tantôt, en hiver on laisse entrer n'importe quoi sans aucun contrôle. Puis en été, bien ils nous donnent des peanuts, excusez l'expression, pour les légumes qui sont vraiment de qualité de beaucoup supérieure. Donc oui, c'est contraignant dans le contexte actuel du non-contrôle de nos gouvernements sur ce qui est importé. » (producteur, volet 2, MRC de L'Assomption)

Pour les producteurs biologiques

Pour leur part, les informateurs qui étaient des producteurs maraîchers biologiques se démarquaient du précédent groupe. Pour la plupart, il s'agissait plutôt de petits ou de très petits producteurs qui visaient le plus souvent le marché local ou qui écoulaient leurs produits par des circuits secondaires (kiosques) ou marginaux (ASC). Quand ils ne se pliaient pas aux normes d'un cahier des charges pour obtenir une certification biologique, leur pratique maraîchère était parfois assez proche du jardinage (notamment pour ceux de la MRC de Matawinie), si bien qu'ils n'avaient pas nécessairement le statut officiel de « producteurs agricoles ». En ce sens, certains n'étaient même pas visés par les exigences agroenvironnementales en vigueur. Pourtant, les uns et les autres partageaient à la base une vision de l'agriculture qui les situait d'emblée au-delà du modèle réglementaire. En effet, ils avaient de toute évidence choisi leur façon de cultiver des légumes ou des fruits en fonction d'une conviction ou d'une philosophie profondément enracinée en eux, et non en réponse à des obligations gouvernementales leur étant imposées.

Pour les agronomes

Parmi nos informateurs liés de près à la production agricole (en tant que producteurs ou comme professionnels employés d'une organisation agricole ou d'un club conseil en agroenvironnement), certains étaient des agronomes. C'est probablement chez ce groupe que l'intégration du modèle réglementaire était le plus accomplie, de par leur rôle de promoteurs et d'éducateurs en matière de pratiques agroenvironnementales. En fait, on peut rappeler que les concepteurs de ce modèle étaient, notamment, des agronomes et des biologistes. Leur rôle, finalement, consistait à accompagner les producteurs dans une démarche en vue de tenir compte davantage de la dimension environnementale dans leur poursuite fondamentale de la rentabilité économique de leur entreprise. Si ces informateurs ont parfois mentionné les conséquences sanitaires néfastes de certaines pratiques agricoles strictement conventionnelles, ils n'ont pas beaucoup fait porter leurs propos sur la dimension sociale de l'agriculture durable. Celle-ci, de toute évidence, échappait à leur fonction professionnelle et, possiblement, à la façon selon laquelle ils avaient été habitués d'aborder les questions agricoles.

Pour les consommateurs

En ce qui concerne les informateurs non directement liés à l'agriculture, et notamment les consommateurs des groupes de discussion, leur rapport au modèle réglementaire demeurerait différent. En effet, étant donné leur connaissance limitée de l'univers normatif des pratiques agroenvironnementales qui sont au cœur de ce modèle, il est certain qu'ils ne pouvaient pas l'avoir intégré, du moins pas au même titre que les producteurs et autres experts. Conséquemment, leur conception d'un modèle écologique de système agroalimentaire relevait plutôt de leurs préoccupations et de leurs connaissances personnelles concernant la pollution environnementale et les risques pour la santé liés aux pratiques agricoles du modèle dominant. L'esprit critique et innovateur de plusieurs d'entre eux laissait penser que leur conception du système agroalimentaire pouvait se rapprocher davantage d'un modèle écologique de système agroalimentaire. Les alliances directes qu'ils souhaitaient voir se développer entre les citoyens-consommateurs et les producteurs constituent un des éléments illustrant leur capacité de comprendre autrement le système agroalimentaire.

3.4 Le modèle écologique

Le modèle écologique de système agroalimentaire n'existe pas pour l'instant, en tant que tel. Il s'agit encore d'un objectif à préciser, à mieux circonscrire et à développer en vue d'en poursuivre l'atteinte. Toutefois, lors de l'élaboration du cadre d'analyse pour les fins de la présente étude, certains éléments potentiellement constitutifs de ce modèle ont été identifiés. Parmi ces particularités, qui le distingueraient des deux autres modèles, il faudrait inclure notamment un souci accru pour le développement durable (meilleur équilibre entre les quatre dimensions : économique, écologique, sociale et culturelle), auquel se rattache la sécurité alimentaire. En fait, à travers ces deux éléments centraux, c'est beaucoup le concept clé de *développement social durable* qui caractériserait l'orientation fondamentale du modèle écologique. Rappelons que la définition de départ de ce concept retenue par l'équipe de recherche était la suivante :

Nous entendons, par *développement social durable*, un développement soutenable au-delà des dimensions écologique et économique, qui soit fondamentalement équitable pour le développement des communautés locales, régionales, nationales et internationales, présentes et à venir. Cette conception favorise la cohésion sociale et la sécurité alimentaire de l'ensemble de la population, en s'appuyant sur un système agroalimentaire orienté vers un équilibre des quatre dimensions du développement durable ; c'est-à-dire les dimensions économique, écologique, sociale et culturelle.

Le travail d'analyse de cette dernière partie a comporté plusieurs étapes. En premier lieu, un rappel des principales distinctions entre les trois modèles du cadre d'analyse a été réalisé afin de donner une assise à la comparaison des modèles. En fait, en premier lieu, la comparaison visait à évaluer l'écart entre le modèle réglementaire, sorte de modèle écologique actuel, et le modèle écologique. En deuxième lieu, c'est l'écart entre les pratiques alternatives et le même modèle écologique qui a été évalué. Ensuite, afin de nous rapprocher des représentations des acteurs, nous nous sommes intéressées à l'interprétation que les informateurs ont donnée du concept de développement social durable. Afin de mettre en évidence comment la dimension sociale devrait être prise en compte dans le modèle écologique, deux problématiques sociales associées à l'agriculture ont été utilisées comme illustration. Il s'agit de celle du travail, de la main-d'œuvre et de la relève agricoles ; puis de celle de la sécurité alimentaire. La cinquième et la sixième étape de l'analyse ont visé à essayer de comprendre, d'une part, ce qui pourrait faciliter le passage du modèle actuellement dominant de système agroalimentaire à un modèle davantage inspiré du modèle écologique et, d'autre part, ce qui nuit à cette évolution. Enfin, de la même façon que pour les deux autres modèles de système agroalimentaire, nous avons tenté d'évaluer où se situaient les différents groupes d'acteurs face à celui-ci.

On peut dire, finalement, que c'est dans cette dernière partie du rapport de recherche que sont finalement abordés plus globalement ***les liens entre l'agriculture écologique et le développement social durable***. La question de fond devient :

Quelles devraient être les principales composantes d'un modèle écologique de système agroalimentaire permettant d'assurer un développement social durable aussi bien qu'un développement économique durable et un développement écologique durable ?

3.4.1 Le modèle réglementaire : un modèle de transition ?

Il est important, pour éviter toute confusion, de rappeler et de souligner les distinctions entre les trois modèles du cadre d'analyse. À cet effet, le tableau 6 présente une comparaison entre eux sur la base des mots clés et des motivations qui les représentent respectivement. On notera que, pour le modèle dominant, les positions des producteurs et des consommateurs ont été présentées en parallèle, ce qui permet de saisir leur relation complexe de complémentarité/opposition.

Tableau 6
Comparaison des trois modèles en fonction des mots clés et des motivations

	Modèle dominant		Modèle réglementaire	Modèle écologique
	Pour les producteurs	Pour les consommateurs		
Mots clés	Compétition, dumping, concurrence, problème d'exportation, baisse des prix, augmentation des coûts, difficulté, invasion, piège	Moins cher, manque d'information, manque d'éducation	Transformation locale, lutte écologique	Consommateur responsable, pouvoir du consommateur, exige des aliments locaux
Motivations	Les profits Dimension économique privilégiée	L'économie Dimension économique privilégiée	Réduction des conséquences environnementales et sanitaires Intègre la dimension économique et la dimension environnementale, mais exclut les dimensions sociale et culturelle	Solidarité sociale, équité, santé, etc. Intègre les dimensions économique, environnementale, sociale et culturelle

Ce que suggère ce tableau, c'est que le modèle réglementaire n'intègre pas toutes les dimensions du développement durable. Il laisse entendre que, bien qu'il ajoute au modèle dominant un souci particulier pour la dimension environnementale, il ne se caractérise pas par de véritables préoccupations marquées pour les dimensions sociale et culturelle. De plus, ce modèle ne remet pas en question les fondements strictement économiques du modèle dominant (profit, volume, exportation, compétition, etc.). Pour s'en convaincre, il suffit de revoir brièvement comment ce modèle prend place dans le contexte québécois.

Le Québec s'est engagé depuis plusieurs années, notamment par le *Plan d'action Saint-Laurent vision 2000*, à adopter des stratégies phytosanitaires visant à réduire d'ici 2010 la pression sur l'environnement issue de l'usage des pesticides en milieu agricole. De cette façon, il se conformait aux exigences énoncées dans la nouvelle *Politique nationale de l'eau* (MAPAQ, 2003). Cette stratégie appliquée aux productions végétales touche également la plupart des cultures légumières et fruitières amorçant une lutte intégrée. On note que, de 1998 à 2001, les superficies en cultures ayant adopté la lutte intégrée ont augmenté, et que 24 % de l'ensemble des parcelles avaient été soumises à un traitement phytosanitaire. Il s'agissait d'entreprises membres de clubs conseils en agroenvironnement (MENVQ, 2004).

Il est clair que le Québec s'est engagé dans la voie des mesures agroenvironnementales et que beaucoup d'efforts ont été investis dans le sens de développer chez nous une agriculture plus respectueuse de l'environnement. La province s'est dotée, notamment, d'un imposant arsenal normatif, réglementaire et législatif à cet effet, ainsi que de programmes incitatifs et de soutien. Quelques éléments de cet ensemble ont été brièvement présentés à la section 3.3.

Au chapitre social, toutefois, les principales mentions de préoccupations de cet ordre se situent dans une approche centrée sur l'« acceptabilité sociale » de l'agriculture. Il s'agit souvent d'essayer de réduire, dans la mesure du possible, les dérangements occasionnés par les activités agricoles, surtout auprès des résidents ruraux non-agriculteurs, dans une optique de « cohabitation harmonieuse ». Pour ce faire, des efforts d'éducation de la population sont notamment engagés. Les documents et déclarations du MAPAQ et de l'UPA illustrent bien cette vision qui se situe dans le prolongement de ce que nous appelons le modèle dominant de système agroalimentaire, à travers un objectif tourné toujours d'abord vers la production, la rentabilité et la performance. En fait, malgré le recours au concept de multifonctionnalité de l'agriculture, c'est plutôt sa fonction économique qui est constamment priorisée.

*« Les attentes de la société à l'égard de l'agriculture concernent toujours la production d'aliments au meilleur coût, mais avec un accent mis sur la santé et la sécurité, auxquelles viennent s'ajouter des **fonctions** :*

- **environnementales** : maîtrise des impacts sur les ressources eau-air-sol, préservation des espèces végétales et animales domestiques

- **socioéconomiques** : emploi, maintien du tissu rural, accès pour tous à une alimentation saine et de qualité
- **culturelles** : essor de la gastronomie locale, entretien du patrimoine identitaire, revivification de la relation humain-nature
- **éducatives et touristiques** : création de gîtes et de centres d'interprétation (fermes-auberges, fermes pédagogiques et fermes de découverte)

Cette **multifonctionnalité de l'agriculture**, qui contribue fortement à son acceptabilité sociale, se conjugue donc à un ensemble d'apports à l'espace rural et à son développement durable. »³⁵

« Malgré l'adoption de la Loi sur la protection du territoire agricole en 1978, il est devenu primordial, au fil des ans, de faire reconnaître la priorité des activités agricoles en zone verte et de voir à l'établissement de règles de cohabitation claires. Après plusieurs années de discussions entre les intervenants des milieux agricole, municipal et environnemental, certains consensus ont été établis :

- la reconnaissance du caractère permanent de la zone agricole ;
- la priorité à l'agriculture en zone agricole ;
- la nécessité de concilier les objectifs de protection du territoire et de développement des activités agricoles avec ceux de la coexistence harmonieuse des utilisations agricoles et non agricoles. »³⁶

De toute évidence, le modèle réglementaire actuel de système agroalimentaire, malgré ses préoccupations agroenvironnementales, comporte des failles dans son application - voire dans sa compréhension - du développement durable. Certes, il intègre davantage des pratiques environnementales, mais en tablant sur une association étroite entre la dimension économique et la dimension écologique. Il intègre également une partie du discours portant sur la dimension sociale du développement durable. Toutefois, il faut admettre qu'une approche centrée sur l'« acceptabilité sociale » des pratiques agricoles ne constitue qu'une timide avancée dans le sens d'une véritable prise en compte de cette dimension. Les porteurs de ce modèle laissent entendre que les pratiques agricoles comportent nécessairement une incontournable part de risque et de nuisance que la société doit apprendre à accepter, parce qu'il n'y aurait pas d'autres moyens de lui assurer une alimentation de qualité au coût le plus bas possible.

Bref, en plus de demeurer étroitement imbriqué dans le modèle dominant, le modèle réglementaire présente également, en ce qui concerne la dimension sociale du développement durable, la faiblesse d'être conçu surtout à partir et en fonction de l'univers agricole et de préoccupations propres aux agriculteurs. Alors que ce modèle les oblige à assumer les contraintes des normes agroenvironnementales, les producteurs s'activent à concilier leur droit de produire avec les préoccupations des autres occupants du territoire rural. Ce modèle n'en demeure pas moins une avancée dans le sens d'un modèle écologique. Il faut reconnaître que

³⁵ Site Internet du MAPAQ : http://www.mapaq.gouv.qc.ca/Refonte_Internet_Mapaq/Modele/Portail2ProductionsInt.aspx?NRMODE=Published&NRORIGINALURL=%2fFr%2fProductions%2fAgroenvironnement%2fbonnespratiques%2fcohabitation%2f&NRNODEGUID=%7b71E0DBC0-FA59-41B3-90D4-9E7B29593EDD%7d&NRCACHEHINT=Guest (consulté en avril 2005).

³⁶ Site Internet de l'UPA : http://www.upa.qc.ca/fra/nos_preoccupations/cohabitation.asp (consulté en avril 2005).

les agriculteurs ont déployé des efforts de concertation, au cours des dernières années, afin d'essayer de concilier les différents usages de l'espace rural, notamment en s'engageant dans les comités consultatifs agricoles mis en place dans les MRC du Québec, en vue de discuter les enjeux régionaux d'une cohabitation harmonieuse. On peut penser, toutefois, que la société québécoise gagnerait à ce que se développe un dialogue plus large, plus ouvert et plus direct entre les organisations représentant les agriculteurs et celles qui représentent les citoyens-consommateurs et les différents autres groupes d'acteurs concernés par l'alimentation et ses modes de production, de transformation et de distribution. Le système agroalimentaire, en effet, n'est pas l'unique apanage de ceux qui y trouvent une source de revenu. Il est un rouage essentiel de toute la vie sociale.

3.4.2 Les pratiques alternatives : des pratiques de transition ?

Des pratiques alternatives au modèle agroalimentaire dominant ont été identifiées dans le cadre de l'étude (section 3.2), et le positionnement des acteurs à l'égard de ces alternatives a également été traité (section 3.2.3). Comme on l'a déjà souligné, l'expérimentation et l'adoption de pratiques différentes, parfois même marginales, ne constituent pas en soi la confirmation du passage à un ***modèle*** agroalimentaire alternatif de la part des acteurs engagés dans ces pratiques différentes. En effet, il est apparu évident que certains d'entre eux peuvent adopter des pratiques alternatives – ou d'apparence alternative – sur la base de motivations toujours strictement économiques, que ce soit en vue essentiellement de « faire de l'argent », ou afin de survivre en agriculture sans être coincé dans la jungle du marché de gros volumes. Alors que, selon des informateurs, certains producteurs (voire des transformateurs et des distributeurs) seraient entraînés jusque dans l'abus et la fraude par l'appât du gain, d'autres peinent pour faire reconnaître la qualité distinctive de leurs produits et pour arriver à les vendre. Dans tous ces cas, on demeure dans une logique de marché et de compétition.

Par ailleurs, on a pu déceler également, à travers les propos d'acteurs de toutes les catégories défendant les pratiques alternatives, une sensibilité à la dimension sociale du développement durable qui pouvait sembler plus importante que celle manifestée par les promoteurs des mesures agroenvironnementales. Le choix d'opter pour les alternatives est souvent guidé par des préoccupations tournant autour de l'humain (santé, équité, etc.) ; alors que le modèle réglementaire est plutôt centré sur le milieu physique et agricole. Les bienfaits pour la santé et l'environnement y sont envisagés comme une sorte d'effet secondaire. Bref, les pratiques alternatives semblent se rapprocher davantage ou plus facilement des préoccupations propres à une perspective de développement social durable, alors que le modèle réglementaire relève davantage de la dimension environnementale du développement durable.

Peut-on penser que, globalement et indépendamment des motivations premières des acteurs qui en font le choix, le développement des pratiques alternatives au modèle dominant mènera inéluctablement, tôt ou tard, à l'adoption d'un modèle plus proche de celui qui a été qualifié d'« idéal » ? En tout cas, ils constituent sûrement des pas dans cette voie, des éléments facilitants, mais pas suffisants.

3.4.3 Le développement social durable selon les informateurs

Il convient de rappeler que l'expression *développement social durable* a été forgée pour les fins de la collecte des données, dans le cadre de la présente étude. Située dans le prolongement du concept de *développement durable*, elle permettait de souligner auprès des acteurs (notamment les agriculteurs et représentants de groupes environnementaux) que le développement durable comporte, outre ses dimensions environnementale et économique mieux connues, une dimension sociale souvent délaissée, à laquelle certains auteurs (du domaine de la santé publique par exemple) ajoutent une dimension culturelle encore moins souvent prise en compte.

Dans le cas particulier de ce concept nouvellement forgé, il va de soi qu'on ne pouvait s'attendre, de la part des informateurs, à ce qu'ils en affichent une connaissance précise et uniforme. Effectivement, ils étaient peu familiers avec l'expression. Les efforts de définition de ceux qui ont été rencontrés en entrevues individuelles ont montré que les personnes oeuvrant dans le domaine social saisissaient plus globalement l'esprit du concept, et notamment ses implications citoyennes centrées sur la communauté, et basées sur des principes de solidarité et de responsabilités sociale, individuelle, collective et institutionnelle. On a également relevé, selon les informateurs, une approche plus théorique ou plus critique du concept, ou encore une approche plus centrée sur une problématique socioéconomique spécifique.

« Le développement social durable, c'est quand une communauté peut grandir en produisant des biens et une qualité de vie et c'est possible de l'envisager dans le temps comme quelque chose de soutenable, possible. Soutenable par l'ensemble des acteurs, pas seulement par le producteur agricole et le consommateur qui achète, mais par le gouvernement qui encadre, par l'accès au soutien de différentes façons. Faut pas le voir comme une bulle, mais une perméabilité dans ce qui se fait et une vision coordonnée qui vise un idéal ou un objectif plus global. » (organisation, volet 1)

« Le " développement social durable " ? Je ne sais pas. Je préfère (l'expression) " développement humain durable ". Parce que le développement social, c'est une dimension du développement, la partie qui questionne les autres dimensions ; la partie culturelle, écologique. La dimension sociale, c'est l'organisation des rapports humains, des rapports sociaux. Parce que les dimensions ne sont pas l'une à côté de l'autre. Elles sont intégrées. Mais c'est l'économie qui prend le plus de place. Le développement social, c'est travailler en termes de participation de la population davantage dans l'environnement dans lequel ils vivent. L'implication plus citoyenne pour générer un capital qui fait en sorte que les populations des communautés ont une meilleure vision du développement qu'ils veulent avoir, qu'il soit social, économique ou écologique. Donc on peut dire développement social durable, mais je n'utilise pas cette appellation. Je préfère parler de

développement durable *ou* de développement humain durable. Développement durable, *oui, mais il faut que les dimensions soient interreliées. On vise l'humain dans le système dans lequel il vit : économique, social. Quand l'humain utilise des produits qui interfèrent ou nuisent à la nature, ça pose problème. Le développement humain durable permet de dire que la finalité du développement, c'est l'être humain, incluant l'écologie. L'expression réfère à l'humanité. Le développement durable est maintenant entendu de plus en plus par les auteurs comme développement humain durable qui n'arrive pas à passer beaucoup dans le discours, même s'il est utilisé depuis dix ans dans les grandes conventions de chercheurs. Des gens comme Villeneuve intègrent ces préoccupations des ensembles et des interrelations. J'utilise davantage le terme développement durable au sens de développement humain durable, que développement social durable.* » (organisation, volet 1)

« Je pense que le développement social ne peut se réaliser qu'en parallèle de l'économie marchande dominante. Il n'est pas vraiment possible d'aller chercher vraiment les partenaires du secteur économique. Mais le secteur économique a un tel pouvoir que sa non-participation ne permettra pas d'atteindre vraiment le développement social. » (organisation, volet 1)

« Bien dans le fond, c'est si, dans une région, on veut garder des emplois, qui vont amener les gens à rester dans la région, qui vont les amener à développer leur région, à s'investir dans leur région, à créer dans leur région. Je pense que c'est comme ça qu'on peut le voir, le développement social durable. Si on est dans une région où la plupart des jeunes partent de la région, bien dans quelques années, il n'y aura plus beaucoup de relève dans cette région. Puis elle risque de devenir plutôt terne. Puis il y a des choses qui amènent les jeunes, puis si la population favorise ça, bien il y a des chances que ça soit plus en vie. » (organisation, volet 1)

Pour des informateurs d'autres catégories, même si des éléments relevant bien du développement social durable ont été identifiés (milieu de vie à préserver, tissu social local à refaire), l'interprétation du concept était souvent plus partielle, parfois erronée. Par exemple :

- Pour un producteur, il était question de recherche de bien-être, par le biais de la dimension économique.
- Pour un transformateur, le qualificatif « durable » demeurerait lié à l'environnement.
- Pour un distributeur, il s'agissait de modifier les habitudes de vie de la population, en diffusant de l'information.

Dans le cadre des groupes de discussion, par contre, le développement social durable a été abordé principalement par le biais de deux problématiques plus spécifiques : le travail agricole et la sécurité alimentaire. À cette étape de la collecte des données, les participants n'ont pas été invités à définir eux-mêmes ces trois concepts.

3.4.4 En illustration : deux problématiques sociales de l'agroalimentaire

Pour aider à comprendre ce qui pourrait lier l'agriculture écologique et le développement social durable dans un modèle écologique de système agroalimentaire, quoi de mieux que des exemples concrets ? Lors des groupes de discussion du deuxième volet de l'étude, c'est par le biais principal de deux problématiques qu'a été abordé ce thème central : d'une part celle du travail, de la main-d'œuvre et de la relève agricoles, et d'autre part celle de la sécurité alimentaire.

3.4.4.1 La problématique du travail, de la main-d'œuvre et de la relève agricoles

Aujourd'hui, le travail et la main-d'œuvre agricoles peuvent difficilement être abordés indépendamment du contexte de mondialisation économique qui les affecte profondément. Celui-ci a des effets directs aussi bien sur les flux internationaux de main-d'œuvre que sur les flux de produits agricoles. Il influence la perception sociale du travail agricole autant que le niveau de spécialisation des ouvriers de ce secteur, le type d'agriculture pratiqué et les rapports de production dans les diverses régions du monde. À première vue, une sorte de complémentarité mondiale semble s'être installée. Mais qu'en est-il réellement pour le secteur maraîcher Lanaudois ? De plus, l'agriculture Lanaudoise, comme l'agriculture mondiale et l'agriculture québécoise en général, est marquée par une concentration et une spécialisation des fermes, de même que par l'augmentation de leur valeur. Tous ces éléments et d'autres encore affectent les possibilités d'établissement en agriculture pour la relève.

3.4.4.1.1 Éléments de contexte sur le travail, la main-d'œuvre et la relève agricoles

Bien que la recherche ait porté sur l'agriculture maraîchère dans Lanaudière, il apparaissait impératif, avant de faire état de la situation régionale du travail, de la main-d'œuvre et de la relève dans ce secteur spécifique, de présenter quelques données plus générales, concernant les contextes international et québécois ainsi que le milieu agricole global. Il s'agissait, de cette façon, d'insister sur l'imbrication et l'interconnexion de tous ces éléments de contexte.

Le contexte international

Au niveau international, selon Millstone et Lang (2003), un peu moins de la moitié de la population mondiale tire à la fois sa nourriture et sa principale source de revenu de l'agriculture. Même si le pourcentage de personnes qui travaillent dans le secteur agricole connaît un déclin par rapport à l'ensemble de la force de travail, il y a une augmentation globale du nombre de personnes travaillant la terre. Toutefois, les pays industrialisés se distinguent à ce chapitre. En

effet, la plus grande part des tâches de culture et de récolte y sont maintenant réalisées au moyen de machines, de telle sorte que le pourcentage de la main-d'œuvre employée en agriculture a diminué de façon marquée au cours du 20^e siècle, pour se situer généralement à moins de 10 %. Par exemple, alors que plus de 50 % de la main-d'oeuvre française travaillait en agriculture en 1900, en l'an 2000, c'était seulement 3 % (Millstone et Lang, 2003).

Cette évolution historique de la main-d'oeuvre agricole s'est poursuivie parallèlement à la mécanisation et à l'industrialisation de l'agriculture, qui se sont accompagnées d'une diminution du nombre de fermes et du nombre d'agriculteurs. Ainsi :

« Aujourd'hui, seul un nombre restreint d'agriculteurs occidentaux a réussi à survivre au rouleau compresseur de la technologie. Par exemple, les six pays qui ont instauré la Politique agricole commune (PAC) comptaient 22 millions d'agriculteurs en 1957 ; aujourd'hui, ce nombre a chuté à environ 7 millions. Entre 1941 et 1996, le Canada a perdu quasiment les trois quarts de sa population agricole, et cette baisse se poursuit à un rythme effarant. Aux États-Unis, il y avait environ 6,8 millions d'entreprises agricoles actives en 1935 ; en 1964, ce nombre avait fondu de plus de la moitié et aujourd'hui, il reste moins de 1,9 million de fermes dans ce pays. Parmi les fermes familiales qui ont tenu le coup, peu ont les moyens de financer l'achat de plus en plus onéreux d'équipement et de terres ; ployant sous le fardeau de leurs dettes, la plupart voient leur survie menacée. » (Norberhg-Hodge, Merrifield et Gorelick, 2005, p. 19)

Le contexte québécois

Au Québec, on a observé une diminution de 10,7 % du nombre de fermes entre 1996 et 2001. Celles-ci sont alors passées de 35 991 à 32 139. De plus, cette diminution était nettement plus significative dans la catégorie des revenus inférieurs à 100 000 \$, où les pertes se sont élevées à 89 %. Quant au nombre des agriculteurs québécois, il a également diminué de 10,8 % entre 1991 et 2001 (Allard, Gaulin et Pageau, 2004).

Par ailleurs, la dette moyenne des fermes s'est accrue de 37 % entre 1999 et 2002. Également, entre 1991 et 2001, la superficie moyenne par ferme a augmenté, passant de 90 ha à 106 ha, et le prix moyen des terres agricoles a plus que doublé à la même époque (*ibid.*).

Alors que se poursuivent toutes ces transformations majeures au sein de l'agriculture québécoise, la question de la relève devient un enjeu important. Selon Allard, Gaulin et Pageau : *« Globalement, dans toutes les régions, l'agriculture doit composer avec le défi qui consiste à intéresser les jeunes. » (ibid., p. 31)*

En fait, il semble que les jeunes désireux de faire de l'agriculture se heurtent à des préjugés, et ce, même de la part de leurs propres parents agriculteurs :

« Paradoxalement, alors que, pour plusieurs jeunes de la relève, l'entourage a exercé une influence positive sur leur décision de devenir agriculteurs, ces jeunes ont souvent à faire face, une fois leur décision prise, à des commentaires négatifs, de la part de leurs proches, visant à les décourager. » (ibid., p. 34)

Les caractéristiques des jeunes agriculteurs évoluent également. Par exemple, on observe chez eux une diversification des sources de revenus. Ainsi, plus du tiers de ceux qui avaient moins de 40 ans en 2000 avaient un emploi à l'extérieur de la ferme. De plus, 70 % des exploitants agricoles de cette classe d'âge gèrent leur ferme en coexploitation (*ibid.*). Cet état de fait n'est pas sans lien avec les difficultés rencontrées pour avoir accès à du financement en vue de leur établissement en agriculture, étant donné l'importance des investissements nécessaires.

Pour ce qui est des entreprises agricoles qui ont besoin de recourir à une main-d'œuvre embauchée (et non seulement familiale), elles font face à des difficultés de recrutement qui les préoccupent. C'est ce que révélait un sondage réalisé en 2002 par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), selon lequel 48,1 % des propriétaires d'entreprises agricoles québécoises interrogés sont inquiets quant à la possibilité d'une pénurie de main-d'œuvre qualifiée (*ibid.*).

En ce qui concerne plus spécifiquement l'horticulture québécoise, les besoins en main-d'œuvre saisonnière y sont plus importants que pour d'autres productions agricoles. En 1999, la main-d'œuvre du secteur horticole représentait 30 % de l'ensemble de la main-d'œuvre agricole de la province (MAPAQ, 2004).

Toujours en 1999, l'horticulture légumière et fruitière (incluant les pommes de terre) employait plus de 72 % de la main-d'œuvre horticole totale du Québec. Les légumes frais et les fruits (autres que les pommes) employaient la majeure partie de cette main-d'œuvre, soit respectivement 6 242 personnes (23 %) et 5 861 personnes (22 %) (*ibid.*).

La situation lanauchoise

Sur l'ensemble de la main-d'œuvre agricole du Québec en 1999, 7,4 % (8 926 personnes) étaient de la région de Lanaudière. Plus de la moitié de cette main-d'œuvre agricole régionale (4 725 personnes ou 53 %) était embauchée, c'est-à-dire que ces employés ne faisaient pas partie de la famille immédiate des propriétaires de la ferme. Également, plus des trois quarts de cette main-d'œuvre agricole régionale (3 943 personnes ou 83 %) était saisonnière.³⁷

³⁷ Site Internet du MAPAQ : <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/Fr/Productions/md/maindoeuvre/emploi/maindoeuvreagricole/> (consulté en avril 2005).

Comme dans d'autres régions agricoles, les producteurs maraîchers lanaudois ont recours, depuis quelques années, à une main-d'œuvre étrangère saisonnière, composée en bonne partie de Mexicains. Pour ce faire, ils peuvent profiter d'une aide gouvernementale, dont celle offerte par le Programme des travailleurs agricoles saisonniers du Mexique et des Antilles.

3.4.4.1.2 Le point de vue des informateurs sur le travail, la main-d'œuvre et la relève agricoles du secteur maraîcher lanaudois

Dans l'ensemble, les informateurs ne se sont pas montrés indifférents à la problématique sociale du travail, de la main-d'œuvre et de la relève agricoles. Les discussions ont porté plus particulièrement sur la main-d'œuvre saisonnière provenant de l'étranger et sur les difficultés de la relève agricole. Avec en toile de fond une importante dévalorisation du travail agricole, la situation actuelle n'est apparue idéale pour aucun des types d'acteurs. Toutefois, ce sont surtout des informateurs producteurs qui se sont exprimés sur cette question. Ils se sont beaucoup occupés à expliquer, presque à justifier, pourquoi ils en sont venus à avoir recours à la main-d'œuvre étrangère. Ils ont également identifié certaines solutions autres en vue de raviver l'intérêt pour le travail agricole auprès de la main-d'œuvre d'origine locale et, plus globalement, afin de contribuer davantage au dynamisme communautaire local. Les participants au groupe de discussion de la MRC de Matawinie (producteurs et autres informateurs) se sont distingués par leurs efforts en vue de rechercher des solutions répondant à la fois au problème de main-d'œuvre locale des agriculteurs et à des besoins et possibilités de réinsertion sociale pour certains groupes particuliers.

Pour les producteurs, la situation de pénurie de main-d'œuvre locale qu'ils connaissent depuis plusieurs années est associée directement au désintéressement des étudiants et des personnes bénéficiaires de la sécurité du revenu pour ce type de travail saisonnier. Il s'agit d'un constat formulé dans la majorité des entrevues individuelles et des groupes de discussion réalisés.

L'embauche de travailleurs étrangers

Selon les informateurs producteurs, l'embauche de travailleurs étrangers, surtout mexicains, de mai à octobre, représenterait pour les maraîchers une stabilité et une fiabilité (jours, horaire, ardeur au travail) par rapport à la main-d'œuvre locale québécoise qu'ils ont unanimement jugée comme étant « *instable et non intéressée* ». Les producteurs maraîchers ont, apparemment, adopté cette solution d'abord développée pour les fins de la production de tabac.

« Si on n'avait pas la main-d'oeuvre de Montréal par autobus, des gens de toutes nationalités, et la main-d'oeuvre mexicaine, on fermerait les portes. » (producteur, volet 2, MRC de Montcalm)

« La tâche agricole est valorisée pour les travailleurs mexicains. Ce sont des paysans. Ils ont l'amour de la terre, ils voient les choses à faire. » (producteur, volet 2, MRC de Montcalm)

« Je vais te donner un exemple bien simple. Je vais dire à un Mexicain : " Bon, cette semaine, la job, c'est de creuser un fossé à la pelle ronde ". Pas de problème. Il va creuser le fossé. Je vais dire au Québécois : " J'ai un fossé à creuser cette semaine à la pelle ronde. " Il va dire : " T'es-tu malade ? Penses-tu que je vais faire ça ? " Bien la job, c'est de creuser un fossé. (...) Tu te dis Tabarouette ! Le mixte des mentalités ou les perceptions sont différentes. Un va dire que c'est de l'esclavage puis que c'est de l'abus, puis tout le kit, de creuser un fossé à la pelle ronde. Puis l'autre va dire : " Pas de problème. Je sais que j'en ai pour une semaine à creuser ça. J'ai des heures. C'est des heures, puis je suis payé pour mes heures de travail. Pas de problème. " » (producteur, volet 1)

Certains informateurs ont tout de même relevé des désavantages, pour les producteurs, à cette solution du recours aux travailleurs étrangers. Un autre a souligné les limites de cette solution au regard du développement social durable.

« Ça nous coûte plus cher pour avoir les Mexicains. On paye leur billet d'avion, ils sont logés. Ils paient leur épicerie, mais il faut aller avec eux. C'est le fun parce qu'on apprend l'espagnol ou l'anglais, mais on est moins chez nous (dans notre maison). » (producteur, volet 1)

« Bien, peut-être que oui (l'emploi de Mexicains en agriculture est bénéfique pour le développement social international), au niveau financier. Mais on a tout le temps cette optique-là, financière. Il n'y a pas juste ça, l'aspect financier, tu sais. Au contraire. Ça fait que, oui, au niveau financier, ça doit aider ces gens-là du Mexique, qui peuvent faire vivre leur famille. Mais au-delà de ça, est-ce que eux, ça les aide vraiment à long terme ? Je crois pas. Mais à court terme, oui. » (organisation, volet 2, MRC de Matawinie)

Les freins à l'emploi de main-d'œuvre locale

Les producteurs maraîchers ont identifié plusieurs freins à l'emploi d'une main-d'œuvre locale. Parmi ceux-ci, on retrouve : le salaire proposé équivalant aux prestations de la sécurité du revenu ; le fait que le travail saisonnier exige un quota d'heures hebdomadaires trop important pour la réglementation des prestations de sécurité du revenu, ce qui entraînerait, pour le bénéficiaire, la suppression de ses droits et avantages sociaux ; la concurrence internationale concernant la rémunération de la main-d'œuvre ; l'endurance dans l'effort physique qu'exige le travail au champ et à laquelle la population québécoise (notamment les jeunes) ne serait plus guère habituée.

« Les assistés sociaux, ils ont le droit de gagner 200 \$ par mois sans être coupés. (...) Mais on a aussi ceux qui sont sur le chômage. (...) Parce que quelqu'un qui est sur le chômage, il a le droit de travailler des journées par semaine. S'il accepte de travailler, il marque pas qu'il travaille à temps plein. Rien que pour un petit bout là, mais ils lui coupent des bouts de chômage. Ça fait que c'est tout des choses qui ne nous aident pas. » (producteur, volet 2, MRC de Montcalm)

« La joute se joue à l'extérieur, aux États-Unis ou ailleurs, avec des prix beaucoup plus bas au niveau main-d'œuvre. C'est des produits de main-d'œuvre. » (producteur, volet 2, MRC des Moulins)

Un autre rapport au travail

Pour les informateurs, les jeunes étaient souvent perçus comme « *une génération sans effort* », alors que la population en général « *ne s'engage plus dans le travail* ». Les participants aux groupes de discussion ont proposé certaines explications à cette situation. Pour certains, c'est en quelque sorte le laisser-aller généralisé de notre société et le manque d'encadrement et de responsabilisation des jeunes qui mèneraient à leur attitude de paresse, d'égoïsme et d'exigence dans un contexte d'abondance et de facilité.

« C'est sûr qu'il y a de l'éducation à faire, parce que les jeunes c'est... Aujourd'hui, c'est des couples séparés... Travailler, c'est non. C'est gâté. Ce n'est pas gâté un peu, je dirais que c'est gâté à 85 %. Ça en fait pitié qu'on en soit rendu comme ça. Et puis essaye de faire travailler ce monde-là ! On dit, dans l'agriculture, qu'il y en a, mais il n'y en a pas gros. Il y a un faible pourcentage qui vont venir travailler, qui sont contents. (...) Les autres, c'est un essai qu'ils veulent faire. " C'est trop sale, ça n'a pas d'allure ! " Et puis c'est le Nintendo, et puis ça reste à la maison. Et puis ils font qu'est-ce qu'ils veulent. Et puis on s'aperçoit qu'il y a de plus en plus de criminels qui proviennent de ce milieu-là » (producteur non maraîcher, volet 2, MRC de D'Autray)

« Question de volonté. Volonté de tout le monde là. Volonté sociale. On se plaint qu'on n'a pas de main-d'œuvre. Nos jeunes ne savent pas quoi faire. Il y a un problème là, hein. On paye parce qu'ils n'ont pas de place, puis ils se battent. Puis on voudrait investir pour les intégrer à l'apprentissage pour un environnement de travail. Qu'on le veuille ou non, autrefois, les fermes ont été la première marche d'apprentissage de travail pour l'ensemble des jeunes du Québec. C'est sûr qu'au niveau des rémunérations, on peut pas s'attendre, à 12 ou 13 ans, à gagner 20 \$ de l'heure. Le marché ne le permet pas. Présentement, on a un problème criant, terrible. Il n'y a pas de jeunes qui veulent faire ça. C'est dur puis c'est pas assez payant. » (producteur, volet 2, MRC des Moulins)

« Le profil a changé en l'espace de cinq, six ans seulement. Depuis que la richesse économique est devenue facile là. Ça part des parents. Depuis que l'économie roule bien. (...) Les parents obligent pas l'enfant à aller faire de l'effort. Les parents ne donnent pas l'exemple du travail là. Ils sont en loisirs tout le temps. C'est la facilité, c'est l'opulence. Tu sais, ils ont tout à la maison : l'espadrille à 200 \$ dans les pieds, les culottes, les sorties, le cinéma. Il n'est pas obligé de faire un petit effort de rien pour avoir un minimum. C'est le portrait social. » (producteur, volet 2, MRC des Moulins)

Des solutions

Parmi les solutions parfois proposées aux agriculteurs pour résoudre leur pénurie de main-d'œuvre locale, on retrouve le recours à des personnes en situation de réinsertion sociale. Cette formule, cependant, semble comporter autant, sinon plus, d'inconvénients que d'avantages.

« C'est sûr que ce qu'on nous offre comme main-d'œuvre disponible présentement, c'est du monde où il faut intervenir assez pour faire des interventions assez majeures, au niveau de l'insertion au travail puis tout ça. Ça fait que la production maraîchère n'est pas nécessairement non plus l'emploi, le milieu pour faire ça. Il faut toujours passer par les entreprises de réinsertion, parce que le monde qui sont disponibles à l'emploi présentement là, c'est des « social » là, tu sais. Se lever à une heure, tu sais, c'est toutes des affaires d'apprentissage là. Se lever à l'heure

pour aller à la job, avoir de la misère avec l'autorité. Parce que, tu sais, dépendamment de leur milieu, tu sais, ça fait qu'ils ont de la difficulté à recevoir des consignes. » (producteur, volet 2, MRC de Joliette)

Les informateurs ont également proposé des solutions pour favoriser l'emploi de la main-d'œuvre locale. Plusieurs relèvent d'une responsabilité collective, à la fois gouvernementale et familiale ; d'un choix de société. Au niveau gouvernemental, il semble qu'un assouplissement aux réglementations de l'aide sociale et de l'assurance-emploi pourrait constituer un élément de solution, permettant notamment d'éviter que certains employés prestataires de ces sources de revenus publiques réclament un paiement au noir pour leur travail agricole.

« C'est un problème social. C'est au gouvernement d'amener des façons de faire pour encourager les gens à ces jobs-là. Au niveau, tu sais, du bien-être social ou du salaire minimum ou à 8, 9 \$ de l'heure. Faut que tu te lèves le matin. Même à 8, 9 \$, 10 \$ de l'heure, faut que tu te lèves le matin. Faut que t'aïlles travailler. T'es quasiment mieux sur le bien-être social. C'est tout là qu'elle est, la problématique, tu sais. » (producteur, volet 2, MRC de L'Assomption)

D'autres genres de solution viseraient plutôt à faciliter l'emploi d'étudiants. Il s'agit par exemple de modifier le calendrier scolaire ou de développer des mesures de soutien gouvernemental associées au système d'éducation.

« Vous savez, autrefois, l'école était arrimée avec les travaux de la terre. S'il y avait un besoin pour les travaux de saison, on suspendait les classes. Puis la terre était formatrice pour eux à cette période-là. On réquisitionnait cette main-d'œuvre-là pour sauver les récoltes. Maintenant, on n'arrive pas à intégrer nos jeunes dans cette relation-là. » (producteur, volet 2, MRC des Moulins)

« Nos gouvernements ne seraient-ils pas prêts à penser à un mode de soutien à l'intégration au travail, pour les jeunes, dans les régions où il y a de l'agriculture ? Leur dire : " Si tu travailles, t'as un bonus académique puis monétaire. " (...) Vous savez, les écoles internationales, elles ont pris ce volet-là un peu. Tu fais des travaux communautaires, tout ça, t'as un bonus. Ça veut dire que t'es capable de faire de l'effort puis d'avoir une image différente de la vie en Chine. Il y a plusieurs pays que c'est de même. Ici, on a oublié ça. » (producteur, volet 2, MRC des Moulins)

Au niveau des fermes, il a été suggéré de s'inspirer d'expériences étrangères axées sur une meilleure rémunération, ou encore d'améliorer le milieu de travail des ouvriers agricoles, pour en faire un milieu de vie davantage agréable et accueillant.

« Il y a des pays, comme en Nouvelle Zélande, en Hollande, où ils paient les gens très cher pour de la main-d'œuvre agricole. La main-d'œuvre locale. Et puis ils paient très cher, 15 \$, 20 \$ de l'heure, et puis ils ont des listes d'attente. (...) Il y a des endroits où ils sont un petit peu en avance par rapport à ça, où, pour eux-autres, c'est intéressant de travailler de cette façon-là. Ils n'ont pas de manque de main-d'œuvre et puis ils assurent quand même une certaine qualité. » (producteur, volet 2, MRC de D'Autray)

« Je ne sais pas par quel moyen financier, parce que ça prend du financement. Mais, dans tous les cas, je crois, une des grandes clés pour avoir plus de travailleurs, plus de main-d'œuvre, ça tourne beaucoup autour de la qualité de vie, comme ça a été soulevé. La qualité de vie des

travailleurs sur la ferme surtout. C'est ce que je voulais amener. C'est-à-dire que la ferme doit, en tant que milieu, elle doit vraiment se développer pour être accueillante, pour être vivable. Moi, j'ai des exemples de fermes qui veulent développer des dortoirs, sur place, pour que des gens couchent sur place. (...) Ça peut être à toutes les échelles. Tu sais, du moment que tu veux de la main-d'œuvre, faut que tu sois attractif pour cette main-d'œuvre-là. Parce que, justement, elle est dévalorisée, sinon. Dans son travail, c'est dur, c'est difficile, des mauvaises conditions. En fin de compte, la personne se ramasse avec pas beaucoup d'argent en bout de ligne, mais la ferme, c'est un milieu social, c'est un milieu de vie. Puis, si les fermiers développent cet aspect-là, qu'ils développent disons des possibilités de coucher sur place, ça peut être juste de dire : " Bien, on mange ensemble, le dîner fait à la ferme. Tout le monde, c'est ensemble. On mange un dîner qui coûte pas trop cher, en fin de compte, qui est bon, qui est sûrement produit avec des produits de la ferme ". Bon, eh bien ça, ça fait partie de la qualité de vie des travailleurs. Je trouve que ça, c'est important. » (producteur, volet 2, MRC de Matawinie)

D'autres informateurs ont envisagé la possibilité de travailler également, à la source, à améliorer l'image des agriculteurs dans l'opinion publique et à travers l'éducation des jeunes, et à valoriser le travail agricole en général.

« Peut-être qu'il y aurait la possibilité de faire une petite campagne d'image. Parce que ce qu'on voit à la télévision comme fermiers, c'est pas réjouissant. Si on donnait un petit peu l'image du travailleur agricole. (...) Les journées portes ouvertes à l'UPA, c'est pas sur le travail surtout qu'ils s'acharnent, c'est sur le produit. Alors ils mettent pas (l'accent) sur la valorisation du travail agricole. » (producteur, volet 2, MRC de D'Autray)

« Je pense que tout est une question de perception. Donc, c'est sûr que si on parle des travailleurs mexicains, des travailleurs étrangers ou peu importe, je ne pense pas que ce soit bon pour l'image de l'agriculture au Québec. Pour les jeunes, ce qu'ils voient — je ne dis pas que ce n'est pas une réalité économique là, par exemple pour répondre aux grandes terres — cependant, ça donne comme perception que c'est du cheap labor. (...) Il faut travailler sur les valeurs, sur les principes inhérents au développement de l'agriculture. Il faut convaincre. Il faut être convaincu, puis il faut convaincre les jeunes, les gens, pour qu'ils viennent, pour s'intéresser à l'agriculture. Travailler dans ce sens-là. Je prends comme exemple : Est-ce qu'on peut améliorer notre sort par une agriculture diversifiée ? Puis est-ce qu'on peut trouver un plaisir à se réaliser sur une ferme ? Moi, je pense que oui. » (organisation, volet 2, MRC de Matawinie)

Par ailleurs, la stratégie de quelques autres producteurs, afin de contourner les problèmes de main-d'œuvre, consistait à chercher une production qui limite les besoins à cet égard, permettant de compter principalement, ou même seulement, sur les membres de la famille et le recours à la mécanisation.

« Le brocoli, le zucchini et le chou-fleur ont besoin de beaucoup de main-d'œuvre. Oui, c'est un coût. Mais le coût de production est en fonction du prix. Il reste pas de marge de profit. On ne voulait pas s'embarquer là-dedans. On essayait de trouver des cultures avec peu de main-d'œuvre, où notre famille va être capable de répondre aux besoins avec un peu de main-d'œuvre extérieure. » (producteur, volet 1)

La relève

En ce qui concerne la relève, les informateurs producteurs se sont bien sûr préoccupés des problèmes auxquels doivent faire face les jeunes désireux de s'établir en agriculture. Il apparaît que les jeunes de la relève, ainsi que leurs parents agriculteurs, doivent s'attendre à devoir faire des compromis s'ils souhaitent perpétuer la vocation agricole de la ferme familiale.

« Je crois que la relève, c'est une histoire de passion. Il faut aimer ça, surtout quand on fait le transfert. C'est sûr, mon père ne peut pas me vendre la ferme au prix du marché. On part en s'endettant. La production animale est encore pire que le maraîcher. Il y a tellement de façons de transférer à la relève. Il y a des cours, des formations. Mon père n'a pas pris la ferme familiale. Il a acheté. C'est sûr, mon père m'a transmis la passion. » (producteur, volet 1)

« L'achat d'une entreprise agricole aujourd'hui, c'est très dispendieux. S'engager à être endetté pour le restant de ses jours n'intéresse pas tous les jeunes. » (producteur, volet 1)

« Puis je pense que nous, comme parents, ça nous fait peur aussi de vendre à nos enfants. (...) Bien c'est pour la survie de la ferme, tu sais. On est rendu à la troisième génération. Puis, écoute là, on voit les marchés qu'on a. C'est pas facile. C'est pas facile. Ça fait que je le sais pas. Je le sais pas si les fermes vont pouvoir survivre à notre prochaine génération. » (producteur, volet 2, MRC de Joliette)

La situation est encore plus particulière pour ce qui est de la relève des producteurs de tabac, contraints de chercher à la fois une production différente et une façon de s'établir en agriculture. Dans l'ensemble, en fait, ils semblent rechercher un ou des produits cultivé(s) de façon plutôt conventionnelle, et idéalement avec un marché acquis. Ils ne semblent pas saisir l'occasion pour se projeter dans un modèle agricole vraiment différent.

« J'aimais beaucoup la production de tabac, mais quand tu te fais manger l'herbe sur le dos par les compagnies, à un moment donné, tu te tannes. (...) On est 57 producteurs de tabac. Mais sur 57 fermes, il y a au moins 53 (personnes de la) relève. Tous des jeunes. On essaye de faire notre petite recette. Quand ça marche, on ne veut pas trop le dire, pour que les autres n'aillent pas dedans. Entre amis, on s'en parle plus. Cantaloup, bulbe, carotte, tomate, concombre ; on a tout essayé, on n'a pas trouvé. (...) Ça ne sera jamais comme dans le tabac. On avait un contrat avant de semer. Mais je ne veux pas trop compliquer, ni vendre mes légumes au marché Jean-Talon. On essaye petite parcelle par petite parcelle. » (producteur, volet 1)

D'autres informateurs producteurs, par contre, ont davantage questionné l'intérêt des jeunes pour le travail agricole ou encore leur capacité de prise en charge d'une ferme, étant donné la somme de travail et les longues heures requises. Certains ont même laissé entendre qu'ils n'encourageraient pas leurs propres enfants à prendre la relève de la ferme familiale, vu les exigences et les incertitudes de ce milieu. L'agriculture est perçue comme un métier de plus en plus difficile et incertain, pour les propriétaires exploitants. Un métier qui cadre mal avec les valeurs sociales dominantes. Même un producteur biologique a signifié qu'il ne souhaitait pas nécessairement transmettre sa ferme à ses enfants.

« Chez nous, on a des jeunes qui s'intéressent justement à la relève, mais c'est très difficile. Et puis je me demande s'ils sont prêts à faire tous les sacrifices que nous autres, on a faits. J'entends les jeunes dire : " Moi je veux pouvoir avoir des loisirs. Je veux avoir des vacances. Je veux avoir un bon revenu. " Ils veulent déléguer beaucoup, puis on n'a pas le personnel non plus pour déléguer. On a beaucoup de difficultés avec ça. Après ça, nous, les parents, on va leur vendre notre entreprise ? On va la vendre comment ? Je ne peux jamais la vendre à plein prix à ces jeunes-là, parce qu'ils sont voués à l'échec en partant. Alors c'est de leur vendre comment ? Le quart du prix que ça vaut aujourd'hui. On est une grosse ferme, mais c'est au-dessus d'un million. Ou des fermes de deux, trois, quatre millions, cinq millions, dix millions, aujourd'hui on voit ça facilement. Alors je le sais pas. Les jeunes là... Moi, en tout cas, je les trouve... Je le sais pas comment. Je le sais pas comment ils vont s'en sortir. Je le sais vraiment pas. Puis eux, ils sont pas prêts à travailler une centaine d'heures par semaine. Ça, ôtez-vous ça de la tête là. Ils veulent pas. Ils veulent avoir une vie comme ceux qui font du 40, puis du 50 heures par semaine. Ça fait que je le sais pas. Je le sais pas comment ça va se régler cette affaire-là. Mais faut y penser. Faut vraiment y penser. Puis je pense que nous, comme parents là, ça nous fait peur aussi de vendre à nos enfants. » (producteur, volet 2, MRC de Joliette)

De façon plus optimiste, toutefois, des informateurs ont laissé entendre qu'il était possible pour des jeunes d'envisager de devenir agriculteurs, s'ils ont un peu d'imagination et qu'ils visent des projets plus simples et moins onéreux que ceux des entreprises agricoles conventionnelles du modèle dominant. S'ils envisagent l'agriculture, peut-être, selon un modèle autre, parce qu'au départ ils envisagent la vie autrement.

« Il y a des possibilités au niveau maraîcher pour une agriculture « de plaisance », et plus de facilités d'accès. (Il s'agit d'une) agriculture à temps partiel, et non plus seulement un petit jardin à côté de chez soi. » (producteur, volet 1)

« Je voudrais ajouter que tout n'est pas si sombre là, parce qu'il y a beaucoup de jeunes qui retournent à la terre, qui veulent s'acheter des fermes. (...) Eh bien, ils s'organisent, en tout cas. Ils se font prêter des terres, par du monde qui ne les utilisent pas. Ils sont débrouillards, en tout cas. Moi, j'en vois des choses très très intéressantes. (...) Oui, ils ont du courage. Mais ils ont une autre façon d'appréhender la vie. Tu consommes beaucoup moins, t'as pas besoin d'avoir le dernier modèle d'auto, la dernière laveuse, et puis t'as pas de télévision. Et puis tu fais d'autres choses, selon un autre mode de vie. » (consommateur, volet 2, MRC de D'Autray)

Le problème de la valorisation

Plusieurs producteurs, parmi les informateurs, ont tenu des propos qui mettaient en évidence une importante dévalorisation du travail agricole. Cette attitude qui apparaît caractériser aujourd'hui notre société (population comme gouvernements) explique en bonne partie les problèmes de recrutement de main-d'œuvre et de désintéressement de la relève que connaissent notamment les producteurs maraîchers. En fait, pour les informateurs producteurs, c'est l'activité agricole elle-même qui est dévalorisée, quand ce ne sont pas également, directement, ceux qui l'exercent. Et, encore plus en amont, une part importante de la population accorderait toujours peu d'importance et de valeur à l'alimentation, qui est l'objet de l'activité agricole. Ainsi, une masse de consommateurs achèteraient d'abord leurs aliments en fonction du

plus bas prix possible, préférant investir davantage dans l'achat de biens matériels, indifférents à la provenance de tout ce qu'ils achètent.

« Au niveau de l'agriculture en général, on est une partie délaissée, qu'on soit conventionnel, écologique ou biologique. On n'est plus une force politique, on ne représente plus rien. C'est grave. Le premier prêt agricole que j'ai eu, il venait de ma caisse populaire. Aujourd'hui, ma caisse ce n'est plus une caisse, je vais à la banque. Alors c'est plus les sociétaires qui mènent. À la coopérative, je suis encore membre actif, mais je ne mène plus grand chose là non plus. À l'union des producteurs agricoles, je ne mène plus grand chose non plus. C'est un peu partout. » (producteur, volet 2, MRC de D'Autray)

« La plus dangereuse des choses, c'est un gouvernement qui ne s'occupe pas de son agriculture. Par exemple, l'Argentine riche en ressources agricoles, ils ont arrêté de la soutenir. Le bas peuple est devenu tiers-monde. » (producteur, volet 2, MRC des Moulins)

« Tout est question de valeurs ; 15 % pour la bouffe, c'est pas beaucoup ça là. Si on en met un petit peu plus, on va dépenser moins sur les chars, sur les sorties, puis chez Wal-Mart. C'est de même que ça va marcher. Puis cet argent-là va rester ici. À la longue, on va enrichir la collectivité, parce qu'on va grossir les petits. C'est de l'argent ça. Puis si on met les valeurs à la bonne place, s'alimenter, bien vivre, on le produit ici ; on va être une société juste et équitable, puis riche. » (producteur, volet 2, MRC des Moulins)

Une perspective globale

Pour revenir à la problématique du manque de main-d'œuvre locale en agriculture, celle-ci a été abordée dans une perspective globale par quelques informateurs. Plus particulièrement, ceux du groupe de discussion tenu dans la MRC de Matawinie, ainsi que deux informateurs rencontrés dans le premier volet de la collecte des données, ont traité en même temps de cette problématique, des besoins de réinsertion sociale et des problèmes d'insécurité alimentaire. En fait, ces informateurs ont recherché spontanément des façons alternatives d'appréhender ensemble ces trois questions sociales. Ils se montraient disposés, ainsi, à envisager autrement le système agroalimentaire, à remettre en question ses objectifs basés d'abord sur la productivité.

« On en a, à l'éducation des adultes aussi, des jeunes décrocheurs là. Exemple, je prends la Matawinie, on a 58 % des jeunes qui décrochent. Dans certains secteurs, on a sept garçons qui s'inscrivent en Secondaire I ; il y en a un qui fait son Secondaire V, sur les sept. On pourrait les voir comme des mésadaptés sociaux. Cependant, quand on les met dans des projets cadres avec des optiques puis qu'on les intègre dans des démarches, ils fonctionnent bien. Moi, je serais ouvert à avoir des projets avec des jeunes en agriculture. S'il y a des terres de disponibles, s'il y a des gens qui sont capables de les superviser, je pourrais même faire des programmes avec des cours ciblés. Donc, au lieu de faire un cours de bio, en optionnel, bien, ils pourraient peut-être faire un cours sur le développement d'une terre, du travail sur une terre. Je serais ouvert là-dessus. » (organisation, volet 2, MRC de Matawinie)

« Moi, je crois que c'est faisable : un, pour l'avoir fait avec les jeunes de la rue, de la ville, même mésadaptés ; problèmes de drogue, difficultés diverses. Dépendant où que tu mets la barre, en quelque part aussi. C'est sûr. Qu'est-ce qui est « totché », là-dedans, c'est la productivité agricole versus l'entraide sociale. C'est sûr, ces jeunes-là seront pas aussi performants qu'un Mexicain ou, je le sais pas... (...) Mais il y en a qui y vont, là, puis qui ont le cœur à l'ouvrage. Eux-autres, t'as

d'autres choses à travailler avec eux-autres, aussi. Mais moi, je suis convaincu que la terre, en soi, c'est un médicament quelque part, c'est quelque chose qui apporte à ces gens-là. Ils ont besoin de ça. Ils ont besoin de concret, ils ont besoin de toucher à des choses. Puis, les décrocheurs, souvent, c'est le système scolaire qui n'est pas adapté à eux-autres. Mais si tu les mets dans un projet concret, ils vont fonctionner. » (organisation, volet 2, MRC de Matawinie)

« C'est les partenariats avec les fermes. (...) Bien, les gens pauvres, ils ont du temps ; ça fait qu'ils payent avec leur temps, tu sais. S'ils pouvaient donner du temps à la ferme, ça serait accessible pour eux autres (les produits bio, écologiques, de niche ou de créneau). C'est la manière que je le vois. Puis, pour la formation, ça pourrait être intéressant. » (organisation, volet 2, MRC de Matawinie)

« Mais là, ce que je vois, la seule solution à ce niveau-là, c'est une volonté politique des gouvernements d'appuyer ces démarches-là. Puis (...) on peut développer des formations spécifiques sur une ferme. Une ferme qui veut pas des handicapés mentaux ou des mésadaptés sociaux pour travailler, donc, ça veut dire qu'elle veut des travailleurs vraiment fonctionnels et efficaces. Bien là, c'est plus des voies comme ça. Peut-être qu'on peut offrir une formation sur place, sur mesure, qui va vous stimuler, qui va vous rendre plus efficace, qui va faire qu'il va avoir le goût de vous garder, etc. » (producteur, volet 2, MRC de Matawinie)

En ce qui concerne un informateur du premier volet de l'étude, il a proposé plusieurs solutions susceptibles de contribuer à améliorer globalement les problèmes de main-d'œuvre agricole, de réinsertion sociale et d'insécurité alimentaire : engager, par l'intermédiaire d'organismes comme les Filandières, des personnes déficientes intellectuelles pour des tâches comme monter des boîtes pour des producteurs de légumes ; dans les projets d'ASC, réserver au moins 10 % de la récolte pour les pauvres de la région (un producteur de la région de Boston réserverait 50 % des siennes !) et inciter ces personnes à travailler à la ferme en allant les chercher en autobus ; inciter les producteurs maraîchers conventionnels à donner régulièrement une part de leur récolte à des organismes d'aide alimentaire comme La Soupière de Joliette pour que ces légumes soient préparés pour la conservation (en pots ou en congélation). Hydro-Québec pourrait commanditer l'électricité utilisée, une quincaillerie comme RONA pourrait commanditer les pots de conserve. Les légumes préparés pourraient être vendus localement ou distribués aux personnes démunies avec des recettes différentes chaque semaine. Pour sa part, un autre informateur du premier volet envisageait notamment pour chez lui des solutions en réponse à des demandes et besoins d'organisations sociales.

« Je commence à être approché par le CLSC, pour les légumes des jeunes mères de 16, 17 ans. Je fournis les légumes que je ne peux pas fournir au marché. J'ai rencontré la directrice en lui disant que ce serait intéressant de faire travailler les dames. Elle répond qu'ils vont faire un jardin communautaire pour les sensibiliser à la terre. Moi, je fournis les semences. Je lui dis : " Venez faire une visite avec les enfants. " On va faire construire un lac et un jardin de fines herbes. On va faire un jardin avec de l'accompagnement, visitable pour se promener ou goûter les aliments. Quand on achète une entreprise comme ça à 40 ans, on le fait pour le plaisir et pour le partager. Faut aimer bien manger, la nourriture. On fait pas ça pour faire beaucoup de profit. » (producteur, volet 1)

Dans d'autres groupes de discussion, notamment celui de Joliette, le lien possible entre ces trois problématiques avait également été abordé, mais des contre-arguments avaient rapidement éteint la discussion à ce sujet.

« L'idéal, ça pourrait être le fun, c'est que des gens puissent aller travailler deux jours sur une ferme, puis qu'ils partent avec des légumes. Ça aussi, ça peut être le fun pour le producteur et pour les gens. (Mais) un métier, tu peux pas apprendre le métier en deux jours, dans un champ. (...) Pour que des gens soient pas en insécurité alimentaire, un revenu minimum garanti (serait une meilleure solution). » (consommateur, volet 2, MRC de Joliette)

3.4.4.2 La problématique sociale de la sécurité alimentaire

Comme on l'a exposé dès la première partie du rapport, la sécurité alimentaire est une problématique complexe, à la fois éminemment sociale et étroitement liée au système agroalimentaire. Elle est abordée généralement sous l'angle des conséquences de son absence ; c'est-à-dire qu'on se préoccupe surtout de l'insécurité alimentaire résultant de la difficulté d'accéder à des aliments sains et nutritifs ; ou encore de la sécurité sanitaire déficiente des aliments résultant de leurs modes de production, de transformation, de distribution ou de manipulation au moment de leur consommation. Dans une perspective de développement social durable, toutefois, l'atteinte et le maintien d'une véritable sécurité alimentaire ne sont possibles que si l'on intègre à ce concept toutes les dimensions du développement durable, c'est-à-dire les dimensions sociale et culturelle autant que les dimensions économique et écologique. Cela peut signifier, par exemple, que l'on tient compte des cinq aspects de la sécurité alimentaire distingués par Équiterre : l'accès aux aliments ; la qualité des aliments ; la diversité des aliments ; la pérennité du système alimentaire et la capacité de prise en charge citoyenne.

3.4.4.2.1 Éléments de contexte sur la sécurité alimentaire

Le concept de sécurité alimentaire a connu une évolution importante depuis les années 1940-1950 (Guihéneuf et Pisani, 1996 ; Équiterre, 2004). Selon Équiterre, au début, l'expression était utilisée seulement pour parler de l'accessibilité physique à la nourriture. La notion d'accessibilité économique y a été rajoutée dans les années 1970, puis la dimension individuelle dans les années 1980, ainsi que la reconnaissance de l'importance de la qualité et de la valeur nutritive des aliments dans les années 1990. Récemment, l'OMS en a proposé une définition particulièrement large et englobante, qui tient compte des quatre dimensions du développement durable, soit les dimensions économique, écologique, sociale et culturelle. Cette définition suppose que, pour être en situation de sécurité alimentaire :

« Chacun a, à tout moment, les moyens tant physiques qu'économiques d'accéder à une alimentation suffisante pour mener une vie active et saine ; les aliments sont produits et distribués d'une manière respectueuse des processus naturels et, par conséquent, durable ; la consommation et la production d'aliments reposent sur des valeurs sociales qui sont à la fois justes, équitables et morales ; l'aptitude de chacun à acquérir des aliments est garantie ; les

aliments proprement dits sont satisfaisants sur le plan nutritionnel et acceptables sur les plans personnel et culturel ; les aliments sont obtenus d'une manière qui respecte la dignité humaine. »
(Équiterre, 2004, p. 13-15)

Par ailleurs, pour Guihéneuf et Pisani (1996), l'évolution de la façon dont on s'est attaqué à la sécurité alimentaire depuis le début du siècle est étroitement liée à l'évolution de l'agriculture et des marchés agricoles, qui ont conduit notamment à la création de la *Food and Agriculture Organization* des Nations Unies (FAO), du Programme alimentaire mondial, des pratiques de développement rural, etc.

Où en sommes-nous, maintenant, par rapport à la problématique de la sécurité alimentaire ? Quel est l'état de la situation dans le monde et chez nous ? Pour ne pas perdre de vue la complexité de ce concept de sécurité alimentaire, quelques éléments de contexte seront présentés en fonction des cinq aspects distingués par Équiterre.

Au chapitre de l'accès aux aliments

La question de l'accès aux aliments peut être abordée en fonction de l'état de la situation (données sur l'ampleur du problème) et en fonction des moyens déployés pour améliorer cette situation.

Le problème de la faim

Les données internationales concernant la faim dans le monde sont toujours très accablantes.

- Selon Ziegler (2002, p. 16-17) on trouverait en permanence, dans le monde, « *826 millions d'êtres qui sont gravement sous-alimentés, mutilés par la faim* ».
- Cette situation a notamment pour conséquence que plus de 40 millions de personnes meurent de faim chaque année, alors que 356 kg de grain par personne sont produits, soit plus de la quantité nécessaire pour assurer leur survie (Millstone et Lang, 2003, p. 12).
- John Madeley soulève la même situation aberrante :

« Paradoxalement, il se produit sur le globe plus de denrées agricoles per capita que jamais : de quoi procurer à tout le monde deux kilos d'aliments par jour (un peu plus d'un kilo de grains, fèves et noix, environ un demi-kilo de viande, lait et œufs et un demi-kilo de fruits et légumes). Il y a là de quoi assurer une alimentation appropriée à chaque habitant de la planète. » (Madeley, 2002, p. 53)

De nombreux auteurs établissent un lien direct entre les modes de production agricole de plus en plus industrialisés d'une variété limitée de produits, associés à la mondialisation des marchés, et l'insécurité alimentaire croissante.

« Les politiques agroalimentaires sont aujourd'hui dominées par le commerce : l'agriculture est axée sur l'exportation plutôt que l'autosuffisance alimentaire. Ce système creuse les inégalités entre les pays qui ont les moyens d'acheter des denrées importées et les pays du Sud qui n'ont aucun pouvoir d'achat. Loin de faire progresser la sécurité alimentaire, le commerce international lui fait donc obstacle. Ce n'est pas d'une plus grande libéralisation du commerce dont le monde a besoin, mais d'un meilleur équilibre entre les échanges commerciaux et l'autosuffisance alimentaire : le commerce doit assurer un revenu décent aux producteurs et contribuer à la sécurité alimentaire. » (Madeley, 2002, p. 88)

« Aujourd'hui, tandis que la mainmise des grandes transnationales sur l'approvisionnement alimentaire se resserre, quelque 790 millions de personnes souffrent de malnutrition sur la planète, et ce bien qu'il s'y produise suffisamment de nourriture pour les alimenter. Cette mauvaise répartition de la production alimentaire résulte en partie du système mondialisé actuel, où l'on voit des pays dont la population crève de faim consacrer leurs terres les plus fertiles à la production de denrées de luxe. Paradoxalement, celles-ci sont exportées dans des pays où la nourriture est si abondante que l'obésité s'avère un problème majeur. Dans les pays exportateurs, évidemment, ces transactions ne profitent pas aux affamés mais aux riches commerçants. » (Norberhg-Hodge, Merrifield et Gorelick, 2005, p. 114)

Les problèmes d'accès à la nourriture se manifestent aussi bien dans les pays développés comme le Canada et le Québec, que dans les pays en voie de développement, même si l'ampleur de la problématique est différente dans les deux types de pays. Partout, ce qu'on appelle « l'insécurité alimentaire³⁸ » est étroitement liée à la pauvreté et surtout à l'extrême pauvreté.

- En 2002, selon la FAO, plus de onze millions de personnes souffraient de la faim dans les pays développés à économie de marché (De Ravignan, 2003).
- Une étude de Statistique Canada révèle que 14,7 % de la population canadienne de 12 ans et plus avait connu une situation d'insécurité alimentaire au cours de l'année précédant l'enquête, soit avant 2000-2001 (Ledrou et Gervais, 2005). Ce pourcentage atteignait 40 % dans les ménages à revenu inférieur ou moyen-inférieur. Quant au manque de nourriture, il avait été ressenti par 7 % de l'ensemble de la population, et par 28 % des ménages à revenu inférieur ou moyen-inférieur.
- Dans la région de Lanaudière, plus d'une personne âgée de 12 ans et plus sur sept vivant dans les ménages privés (13,5 %) avait vécu une situation d'insécurité alimentaire au cours des douze mois ayant précédé l'*Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes 2000-2001* (Statistique Canada, 2003 ; cité par Poissant et Lemire, 2003).

³⁸ « L'insécurité alimentaire » est, dans une certaine mesure, le contraire de la sécurité alimentaire (pour un de ses aspects). Au Canada, le concept a été utilisé notamment dans le cadre d'enquêtes statistiques. Par exemple, dans le cadre de l'*Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes* (2000-2001, 2003), il était basé sur des critères précis. Les ménages étaient considérés comme étant en insécurité alimentaire si la personne répondant au nom du ménage déclarait l'une des trois circonstances découlant d'un manque d'argent, au cours des douze mois ayant précédé l'enquête : quelqu'un avait manifesté souvent ou parfois de l'inquiétude de ne pas avoir suffisamment de nourriture pour soi ou pour sa famille ; avait manqué souvent ou parfois de nourriture ou n'avait pas mangé des aliments de la qualité ou de la variété désirée (Institut de la statistique du Québec, 2005).

- Une étude de la DSPE de Lanaudière a fait état des liens entre les indicateurs de pauvreté - et surtout d'extrême pauvreté - et l'insécurité alimentaire des Lanaudois. Selon des données de 1991 et 1996, entre une personne sur treize (7,9 %) et une personne sur dix-neuf (5,3 %) vit dans une situation économique tellement difficile qu'elle peut être contrainte à faire appel, sur une base régulière ou occasionnelle, aux services des banques alimentaires pour s'assurer de ne pas manquer de nourriture (Poissant et Lemire, 2003). L'insécurité alimentaire constitue donc un problème bel et bien réel touchant entre autres des Québécois habitant en région rurale.

Les programmes d'aide alimentaire

Les efforts pour s'attaquer à cet aspect de la sécurité alimentaire prennent souvent la forme de programmes d'aide alimentaire.

- Par exemple, en 2000, le Programme alimentaire mondial a distribué 3,5 millions de tonnes d'aide alimentaire dans 80 pays, selon Millstone et Lang (2003).
- Les États-Unis dépensent plus de 25 milliards de dollars pour procurer de l'aide alimentaire à 25 millions de citoyens américains nécessitant un support nutritionnel (Lang et Heasman, 2004).
- Au Canada, 718 334 personnes ont eu recours aux banques alimentaires au mois de mars 2001 (Waridel, 2003).
- Au Québec, le Programme de subvention de projets en matière de sécurité alimentaire, du MSSS, avait distribué, pendant ses deux premières années de mise en œuvre (2001-2002 et 2002-2003), de l'aide financière pour soutenir la création ou la consolidation de plus de 200 projets. Selon les cas, il s'agissait de développement d'initiatives concertées, de concertations, de diagnostics du milieu ou d'évaluations (INSPQ, 2004).
- Dans Lanaudière, une centaine de ressources offrant une forme ou une autre d'aide en matière de sécurité alimentaire, qu'elles soient communautaires, caritatives ou du secteur public, ont été répertoriées en 2003 (Poissant et Lemire, 2003). De plus, le Programme de subvention de projets en matière de sécurité alimentaire, géré régionalement par la DSPE, a permis de verser au total près de 450 000 \$ pour financer 44 projets présentés par des organismes communautaires, entre 2002 et 2005.

Au chapitre de la qualité des aliments

Selon la définition d'Équiterre, cet aspect de la sécurité alimentaire comprend trois volets : la sécurité sanitaire des aliments, l'adéquation des aliments en ce qui concerne leur valeur nutritive, puis la possibilité d'avoir un régime alimentaire équilibré grâce à la disponibilité d'une variété suffisante d'aliments. Ces questions préoccupent notamment les autorités de santé publiques, aussi bien au niveau international qu'au niveau national ou régional.

- Plusieurs pays se sont dotés de guides alimentaires, surtout depuis les années 1980, en vue de promouvoir de saines habitudes alimentaires permettant d'éviter les maladies chroniques. Ceux-ci, toutefois, ont parfois donné lieu à des controverses, notamment à cause du lobbying exercé par des groupes d'intérêt corporatifs, tels les industriels du sucre, du lait et des substances alimentaires grasses, ou encore les producteurs de viande, de lait, de poissons, etc. Ce type de résistance à l'adoption de guides alimentaires prônant la limitation de la consommation de ces produits a été observée notamment aux États-Unis, en Grande-Bretagne et en Norvège (Lang et Heasman, 2004).
- Au Canada, le *Guide alimentaire canadien pour manger sainement*, promu par Santé Canada, vise à encourager les Canadiens à combler leurs besoins énergétiques et nutritionnels tout en réduisant les risques de maladies chroniques. Un premier guide alimentaire avait été publié au Canada dès 1942.³⁹
- Au Québec comme ailleurs dans le monde, les organisations de santé publique se préoccupent de plus en plus des conséquences graves de la mauvaise alimentation sur la santé des populations (et non plus uniquement sur celle des plus démunis) : obésité croissante chez les adultes et les enfants, problèmes cardio-vasculaires, diabète, etc. Les résultats d'études présentées à cet effet et les discussions tenues sur ces sujets lors des Journées annuelles de santé publique 2004 ont notamment suscité des réflexions sur les liens entre ces problèmes de santé en augmentation et l'importance croissante des produits alimentaires transformés proposés aux consommateurs. Dans une perspective de prévention, le rôle du système agroalimentaire dans l'augmentation de ces problèmes de santé est de plus en plus questionnée (INSPQ, 2004).
- En matière de sécurité sanitaire des aliments, l'ACIA joue un rôle important au Canada. Cette agence est responsable de programmes de surveillance et d'inspection qui servent à détecter des dangers possibles dans les aliments et, en secteur agricole, chez les animaux et les végétaux. L'organisme s'occupe également du rappel d'urgence des produits alimentaires jugés dangereux pour des raisons accidentelles ou criminelles, et réalise des enquêtes sur la sûreté des aliments.⁴⁰
- Au Québec, le MAPAQ a également un rôle à jouer en matière de sécurité sanitaire des aliments. Le ministère fait une surveillance des établissements alimentaires qui porte sur toutes les étapes de la chaîne bioalimentaire. Il veille ainsi au respect de trois lois : la Loi sur les produits alimentaires, la Loi sur la transformation des produits marins et la Loi sur la protection sanitaire des animaux.⁴¹
- Dans le même esprit, la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec a réalisé une consultation publique, au début de 2004, afin de se pencher sur les nouveaux enjeux de la sécurité sanitaire des aliments. Les réflexions ont porté plus particulièrement sur les questions de traçabilité, d'inspection et d'étiquetage des aliments. Au nombre de ses 26 recommandations adressées au Gouvernement du Québec, on note :

³⁹ Site Internet de Santé Canada, Bureau de la politique et de la promotion de la nutrition : http://www.hc-sc.gc.ca/hpfb-dgpsa/onpp-bppn/food_guide_rainbow_f.html (consulté mai 2005).

⁴⁰ Site Internet de l'ACIA : <http://www.inspection.gc.ca/francais/ops/secur/securf.shtml> (consulté mai 2005).

⁴¹ Site Internet du MAPAQ : <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/Fr/Regions/lanaudiere/securite/> (consulté mai 2005).

un resserrement des mesures d'inspection des produits alimentaires importés au Québec, et notamment des produits biologiques importés ; l'étiquetage obligatoire des organismes génétiquement modifiés ; et la mise en place d'une politique intégrée en matière de sécurité alimentaire (CAPA, 2004).

Au chapitre de la diversité des aliments

Alors que nos supermarchés regorgent de toutes sortes d'aliments, des plus banals et traditionnels aux plus exotiques ; des plus frais aux plus transformés ; paradoxalement, la planète fait face à une perte globale de biodiversité en matière agricole et même en matière d'alimentation.

- On observe, en ce début de 21^e siècle, une rapide diminution de la diversification génétique des récoltes alimentaires et des races animales. Ainsi, seulement 10 % des variétés de récoltes alimentaires qui ont été développées en agriculture dans le passé sont encore cultivées. Les variétés locales sont de plus en plus remplacées par un petit nombre de variétés dites améliorées. Environ le tiers des races animales sont en danger d'extinction. De plus, le tiers des stocks de poissons sont présentement pêchés au-delà du niveau de leur soutenabilité (Millstone et Lang, 2003).
- On observe également, à travers la planète, une « *nutrition transition* » liée au développement international du commerce des aliments et à la pénétration de nouveaux marchés par les corporations alimentaires. Cette situation se traduit notamment par une réduction généralisée de la diversité alimentaire : déclin de la consommation d'aliments de base traditionnels ; augmentation de l'apport en gras, sucre, sel et aliments d'origine animale ; augmentation de la consommation d'alcool dans les pays non islamiques ; et augmentation de la consommation d'aliments raffinés et transformés. Ces changements ont également un impact sur la santé. On les associe à une augmentation des maladies liées à l'alimentation, comme le diabète, certains cancers et les maladies cardiovasculaires (*ibid.*).
- D'autres exemples de cette perte de biodiversité présentée au contraire comme une abondance de nouveaux produits offerts en supermarchés sont exposés par Norberhg-Hodge, Merrifield et Gorelick.

« Prenons l'exemple d'une région productrice de pommes où l'on cultivait autrefois des dizaines de variétés différentes. Aujourd'hui, il est fort probable que les supermarchés des environs n'offrent plus que les trois ou quatre variétés de pommes les plus prisées des producteurs industriels. Peu importe que la Délicieuse rouge soit moins savoureuse que d'autres variétés traditionnelles : elle est plus attrayante et résiste mieux au transport. » (Norberhg-Hodge, Merrifield et Gorelick, 2005, p. 118-119)

« Et le fait que certains supermarchés du Nord offrent maintenant des pommes de terre chiliennes rouges, dorées ou même bleues n'indique pas nécessairement une diversification de la production. Généralement, on assiste plutôt à un déclin de la biodiversité : alors qu'il se cultivait auparavant au Chili plus de 300 variétés de pomme de terre, la plupart des agriculteurs chiliens se sont aujourd'hui spécialisés dans la production de quelques variétés destinées au marché mondial. » (*ibid.*, p. 119)

- En ce qui concerne le Canada, l'étude de Statistique Canada sur la sécurité alimentaire publiée en 2001 mettait en évidence que 15 % des personnes vivant de l'insécurité alimentaire étaient aussi obèses. Cette situation paradoxale s'expliquerait par le fait que, parmi elles, plusieurs auraient tendance à consommer des calories vides (pain blanc, boissons gazeuses, croustilles, sucreries, etc.). Comme le soulignait Waridel, une telle alimentation, riche en gras et en sucre, apporte surtout des calories, mais très peu de vitamines, de fibres, de minéraux et d'autres éléments nutritifs essentiels à la santé (Waridel, 2003).

Au chapitre de la pérennité du système agroalimentaire

On peut dire que la pérennité du système agroalimentaire fait référence à la durabilité de son développement. Elle nécessite donc la prise en compte des quatre dimensions du développement durable que sont : la dimension économique, la dimension écologique, la dimension sociale et la dimension culturelle. S'intéresser à la pérennité du système agroalimentaire, c'est en bonne partie l'objet central de la présente étude. Les éléments de contexte susceptibles d'illustrer cet aspect particulier de la sécurité alimentaire sont multiples et ils ont, en quelque sorte, déjà été présentés dans les précédentes parties de ce rapport. Pour résumer, on peut souligner que, selon de nombreux auteurs, cette pérennité apparaît présentement compromise.

« On constate que la course pour des rendements toujours plus élevés entre souvent en contradiction avec des pratiques agricoles écologiques et la qualité de vie des citoyens. Les enjeux économiques à court terme semblent avoir le dessus sur les coûts environnementaux et sociaux à long terme. » (Waridel, 2003, p. 80)

« Yet at this very pinnacle of success in the way food is produced, the sustainability of food production systems and the quality of foodstuffs in the developed and developing worlds are being challenged as never before. The current food system appears to lurch from crisis to crisis : from new health scares as BSE to environmental disasters such as over-fishing and the collapse of fish stocks. » (Lang et Heasman, 2004, p. 3)

« (...) par-delà son succès technique, le développement agricole des cinquante dernières années n'a pas résolu tous les problèmes du passé alors qu'il en a créé d'autres de types nouveaux. Il est inégal et accroît les inégalités : les exploitations et les régions désavantagées par les conditions naturelles sont pénalisées par les systèmes d'aides mis en place ; tout se passe comme si l'on voulait s'en « débarrasser ». Mais qu'advient-il des régions avantagées par les aides ? La pollution, l'exode, la concentration, les prix les mettent aussi en danger. Le modèle qui s'y est développé n'est pas soutenable. Malgré l'évidence, les exploitants, par nécessité, et les institutions, par courte vue et entêtement, ont poursuivi leurs pratiques sans considération pour leurs conséquences : incertaines sur la production et négatives sur tout le... reste. Le modèle s'essouffle, les performances ne peuvent cacher ni les déprises ni les atteintes au milieu naturel. Ainsi les agriculteurs, qui ont par leur exode même contribué au développement économique du pays, ont le sentiment d'être les laissés-pour-compte de ce développement. La baisse des coûts de production provoquée par leur modernisation est largement dépassée par la baisse des prix agricoles, qui, un temps soutenus par la politique agricole, sont désormais entraînés (vers le bas) par les cours mondiaux, auxquels tout se réfère alors qu'ils n'ont aucun sens. » (Pisani, 2004, p. 99-100)

« Évidemment, il est impossible d'évaluer précisément les véritables coûts écologiques et sociaux de l'agriculture industrielle. (Par exemple, comment estimer la valeur monétaire d'une espèce animale disparue ?) Cependant, nous devons prendre conscience que la montée des transnationales n'est pas due à leur efficacité mais plutôt à leur habileté à se décharger de leurs frais sur la population, ou encore sur les générations à venir. » (Norberhg-Hodge, Merrifield et Gorelick, 2005, p. 89)

« L'argument voulant que la croissance économique fasse reculer la pauvreté et la faim sur la planète semble avoir un certain poids. Cependant, si nous examinons les faits, nous constatons qu'après deux décennies d'intense libéralisation du commerce – les années 1980 et 1990 –, le problème de la faim dans le monde demeure écrasant. Comment peut-on espérer que la destruction des moyens d'existence des petits paysans et la concentration des exploitations mènent à un développement agricole durable ? Comment la sécurité alimentaire peut-elle s'ériger sur les ruines du secteur agricole ? » (Madeley, 2002, p. 81-82)

Au chapitre de la capacité de prise en charge citoyenne

La capacité de prise en charge citoyenne de l'alimentation et de la sécurité alimentaire peut s'exercer au niveau collectif aussi bien qu'au niveau individuel.

- Selon Lang et Heasman (2004), l'époque actuelle est celle d'un important tournant au cours duquel il faut choisir entre la « food democracy » ou le « food control », par le biais d'une prise en charge politique, à tous les niveaux de gouvernance (global, régional, national, sub-national, régional et local). En plus des gouvernements élus et des institutions internationales (ex. l'ONU, la Banque mondiale, le Codex alimentarius, l'UNICEF, l'UNESCO, le Programme alimentaire mondial, etc.), les organisations non gouvernementales ont un important rôle à jouer en ce qui concerne ces enjeux majeurs de l'alimentation. Jusqu'ici, toutefois, aucune d'entre elles n'a eu l'ampleur, pour les questions alimentaires, d'organisations comme Greenpeace, Les amis de la Terre ou le Fonds mondial pour la Nature, dédiées aux problèmes environnementaux.
- Pour approcher collectivement la capacité de prise en charge citoyenne en ce qui concerne l'alimentation, un type particulier de structure ou de forum de concertation, appelé « Conseil de politique alimentaire » (CPA), s'est développé depuis quelques années, généralement à l'échelle de municipalités importantes. Selon Halweil (2002), il y en aurait plus d'une douzaine en Amérique du Nord. On trouve notamment de telles structures à Berkeley, Portland, Toronto et Vancouver. Elles regroupent différents groupes d'acteurs concernés par les divers enjeux alimentaires, et intègrent des perspectives politiques, environnementales, culturelles et sociales. Des réflexions sont en cours à Montréal pour déterminer l'orientation que prendront collectivement les groupes préoccupés par les enjeux alimentaires, et notamment s'ils s'engageront eux-mêmes dans la création d'un CPA montréalais (Direction de santé publique de Montréal-Centre, 2004).
- Au Québec, le Programme de subvention de projets en matière de sécurité alimentaire, mis en œuvre pendant trois ans, entre 2002 et 2005, avait notamment comme exigence que les projets soumis soient élaborés dans une perspective de développement social et de développement des communautés, et qu'ils permettent l'empowerment (ou la prise en charge) individuel et collectif des participants. Les projets devaient, en fait, permettre de réaliser des activités qui allaient au-delà du dépannage alimentaire.

- Au niveau individuel, la sociologue Laure Waridel, de l'organisme montréalais Équiterre, a popularisé le slogan « acheter c'est voter », traduisant l'idée que les choix individuels peuvent avoir une influence sur le système agroalimentaire. Son approche est basée sur le principe des « 3N-J » ; soit le Nu (réduire les emballages), le Naturel (réduction de l'utilisation des produits chimiques dans la production et la transformation des aliments), le Non-loin (privilégier l'achat local) et le Juste (privilégier l'achat équitable).

3.4.4.2.2 Le point de vue des informateurs sur la sécurité alimentaire

Lors de la collecte des données, la sécurité alimentaire n'a pas été abordée de façon à distinguer les cinq aspects identifiés par Équiterre, mais avec une approche plus globale. Néanmoins, l'analyse de contenu a permis de regrouper les propos des informateurs en fonction de ces cinq aspects.

Au chapitre de l'accès aux aliments

Sauf exception, les informateurs n'ont pas exprimé de doutes quant à l'existence de problèmes d'accès aux aliments pour certains Québécois (dont, bien sûr, des Lanaudois). Pour plusieurs, il était clair que le niveau de revenus déterminait le type d'aliments auquel on pouvait avoir accès, voire leur qualité en fonction de la santé (aliments sains et nutritifs). À ce dernier chapitre, toutefois, les opinions étaient partagées. En effet, certains informateurs (et même pas des producteurs maraîchers) considéraient que les produits les plus chers (« écologiques » et « biologiques ») n'étaient pas nécessairement meilleurs pour la santé, mais seulement différents.

« Les sociétés se développent à deux ou trois, quatre vitesses. On a notre quart-monde. On retrouve ces rapports sociaux partout, entre les riches et les pauvres. Il y a donc dans l'alimentation ces rapports avec plusieurs vitesses pour la sécurité alimentaire. » (organisation, volet 1)

« Sécurité alimentaire, tu dis à un coût raisonnable. Entre 2 \$ et 1,50 \$, le raisonnable, c'est 1,50 \$. Entre 1,50 \$ et 1 \$, eh ! bien, c'est 1 \$. Mais le coût raisonnable devient le coût le plus bas donc. (...) La sécurité alimentaire, c'est pas juste du bio. La sécurité alimentaire, c'est d'avoir le pouvoir d'acheter des carottes à un prix raisonnable. C'est ça, la sécurité alimentaire. (...) Si en plus elles sont bio, tant mieux, à un prix comparable. Mais ce qui s'en vient dans l'avenir, c'est pas ça. Ce qui s'en vient, c'est des carottes cheap labor. » (organisation, volet 2, MRC de D'Autray)

« Aliments sains et nutritifs, je pense qu'on les a déjà. Quantité suffisante, bien, c'est là. C'est le coût raisonnable là. Plus on s'en va, si on passe d'écologique, biologique ou à niche, bien, c'est de moins en moins raisonnable, là. (...) Bien je peux pas dire qu'on a plus de qualité en y allant comme ça. On a un produit différent, mais pas nécessaire plus de qualité. Puis, bon, le coût monte, on n'atteint pas nos objectifs. » (organisation, volet 2, MRC de Montcalm)

« Il y a un accès économique qui détermine beaucoup de choses. La partie saine et nutritive, bien là c'est aussi économique. (...) Ce qui manque pour les gens qui sont en insécurité alimentaire... Ils n'ont pas de revenu, bon. Ils n'ont pas la capacité d'acheter même ces légumes-

là (écologiques ou biologiques), par exemple, lorsqu'ils sont en spécial, de façon suffisante. La grande production peut répondre en partie sur la sécurité alimentaire. Mais pas sur la partie saine et nutritive. Si on augmente, si ces gens-là ont des meilleurs revenus, ils vont pouvoir accéder au premier niveau : être capables de s'acheter des légumes, des fruits en quantité suffisante. Est-ce qu'ils seront sains et nutritifs ? Parfois oui, puis parfois non. Probablement plus souvent non. En tout cas, ça prend encore des revenus supplémentaires. » (organisation, volet 2, MRC des Moulins)

« C'est pas juste, pour eux autres, une question de valeur. (...) Eux autres là, leur marge de manœuvre n'est pas suffisante. Même s'ils le voulaient, ils n'ont pas vraiment, presque, la possibilité financière de le faire. D'acheter même, au supermarché, ces légumes-là. Ils ont de la difficulté (...) Ce que je veux dire, moi, c'est que c'est les gens qui sont en insécurité alimentaire, ils sont nés en insécurité financière et il ne leur reste pas beaucoup de marge de manœuvre pour faire des choix. Là où ils coupent, ils vont couper évidemment sur l'habillement, le transport. Parce qu'il n'est même pas dans le 60 %. Puis ils vont couper après ça sur la nourriture ou l'habillement. Parce que le logement, ils n'ont pas vraiment le choix et ça, ils peuvent plus ou moins couper. » (organisation, volet 2, MRC des Moulins)

Selon des informateurs du premier volet de l'étude (notamment un petit transformateur et une personne d'une organisation), les produits sains et nutritifs tels les fruits, légumes et produits laitiers seraient peu accessibles économiquement pour les familles démunies. Dans leur perception de la situation, celles-ci se nourriraient plus facilement de hot-dogs, de croustilles et de boissons gazeuses, produits qui, d'ailleurs, seraient en spécial pendant la semaine des chèques d'aide sociale. Pour remédier à la situation, de l'éducation auprès de ces personnes a été suggérée, sur la base du Guide alimentaire canadien. Toutefois, il a été mentionné également que cette éducation demeurerait inutile si les facteurs structurels causant la faim n'étaient pas changés.

« Je ne demande pas que ces gens puissent acheter des petits fromages à 50 \$ le kilo, mais qu'ils puissent s'en acheter, du fromage. À partir de là, on pourra les informer sur les aliments bio. Mais quand ils n'ont même pas les moyens de s'acheter un paquet de carottes cheap des États-Unis pleines de produits pas bons, ces gens vont rire de toi si tu leur dis que ce serait bon pour eux de manger des carottes bio. Ce serait même une insulte. » (organisation, volet 1)

Le prix du biologique

Pour plusieurs informateurs producteurs, l'alimentation saine et nutritive était perçue comme étant associée au biologique ; donc jugée non accessible à tous vu son prix plus élevé. Une solution proposée pour résoudre ce problème était que le Gouvernement subventionne l'agriculture biologique ou la recherche dans ce domaine, qui pourrait viser à la rendre plus accessible.

« On sait que produire biologique, ça fait plus cher. Donc il faut que le consommateur soit conscient que s'il veut aller vers ça, il faut qu'il paye plus cher. Mais, par contre, c'est pas tout le monde qui a la possibilité. Si le gouvernement se mettait à dire : " Bon, bien là on va subventionner la différence entre les deux, sur ce que ça vous coûte, puis on va mettre ça égal au point de vue coût ", bien je suis certain que ça se vendrait. Mais pour le produire, en partant, c'est coûteux. » (producteur, volet 2, MRC de Joliette)

« Si on veut avoir une sécurité alimentaire pour nourrir les gens qui en ont le plus besoin, il faut aider ceux qui font de l'agriculture biologique, qui n'ont pas d'argent... » (producteur, volet 2, MRC de Matawinie)

« C'est juste le fait que les prix soient chers qui empêche l'accès aux gens plus pauvres à ces produits-là. Puis je pense que, entre autres, le domaine de l'agriculture bio, écologique, c'est un domaine qui a besoin de recherches encore. Même si on en a fait beaucoup, qu'on en connaît beaucoup déjà. En Europe, y a beaucoup de recherche qui a été faite là, sauf qu'elles ne sont pas toujours adaptées à ce qui se fait ici, au Québec. Donc, (il faut) développer encore des techniques. On a encore à innover pour que ça coûte moins cher produire, puis que ça se fasse mieux, puis qu'on ait un produit de meilleure qualité. Puis même, bien, beaucoup la mise en marché. Le réglage de tout ça est à faire encore pour que ça devienne accessible. » (producteur, volet 2, MRC de Matawinie)

Plusieurs informateurs, notamment du groupe de discussion de la Matawinie, ont expliqué que, de leur point de vue, une solution possible pour faire baisser le prix des produits biologiques, et les rendre plus accessibles, serait de développer un circuit de distribution plus local et régional, parallèle à celui des grandes chaînes alimentaires.

« C'est l'accessibilité, réellement, pour les gens. C'est le problème, au niveau de la distribution puis de la mise en marché. (...) Mais ça serait vraiment de développer une distribution alternative ou d'avoir un marché, comme on le disait, alternatif. Comme tu disais, l'exemple du concombre à 0,25 \$ qui monte à 1,50 \$, bien il va peut-être rester à 0,25 \$ - 0,50 \$ dans le marché. Il va devenir quasiment plus accessible s'il est en dehors de ces grandes chaînes-là. Moi, je trouve que c'est une des solutions aussi pour rendre ça accessible. Parce que c'est vraiment de développer soit régionalement, localement, une distribution alternative ou une mise en marché alternative, pour que les gens aient accès. (...) Si t'as trois, quatre distributeurs : " Nous, on s'investit là-dessus, puis on fait le tour. On ramasse du poulet de grain, des œufs, des légumes, puis tout le kit là. (...) C'est centralisé à une place, tu sais, puis en dehors des grandes chaînes là. Parce que si on attend pour changer les grandes chaînes puis les convaincre à coups de marteau sur la tête, ça vaut pas la peine. J pense que le besoin est là. (...) Il faut l'accessibilité à ça. Il faut les rendre accessibles. Puis, ils vont être à moindre coût. On va faire d'une pierre deux coups. " » (organisation, volet 2, MRC de Matawinie)

« Quand tu prends en considération les facteurs sociaux puis environnementaux dans ta production, ça te coûte plus cher de produire, c'est sûr. Ça, on s'en sort pas. Mais l'autre raison pourquoi ça coûte plus cher aussi, c'est la part de mise en marché. Un exemple : un agriculteur arrive avec une offre " Moi, j'aimerais ça te fournir en concombres ". L'agriculteur est prêt à le vendre 0,25 \$ le concombre. (...) Le même concombre qui se fait acheter 0,25 \$ au producteur, il est revendu 1,50 \$. Ça veut dire que la mise en marché... (...) Là, on explique que le fait que ce soit rendu si cher, c'est parce que ça prend une nouvelle allée bio, c'est une gestion de plus de séparer ce qui est bio de ce qui ne l'est pas. Bon, toutes sortes de raisons. Ça revient que la mise en marché de ce produit-là, supposément, coûte, pour bien manger, 80 % du profit qui se fait entre la culture puis la bouche. C'est ridicule. On sait tout le monde que c'est pas vrai. C'est impossible. Ça se peut pas. Ça se peut même pas. » (producteur, volet 2, MRC de Matawinie)

« Bien oui, le coût de production est plus élevé, alors sûrement que le coût de vente va l'être. Mais encore là, si on consomme localement ce qu'on produit, alors... Moi, dans mon cas, je produis puis je vends directement à des familles. J'ai pas d'intermédiaires, je tiens pas de magasin. Alors oui, je peux arriver à des coûts très intéressants. Pas la première année, parce qu'on est tout petits là. Mais dans quelques années, on pourrait fournir une famille au même prix

qu'un ou deux conventionnels. Mais une plus grande qualité. Moi, en tout cas, comme légumes qui respectent certaines normes biologiques là. » (producteur, volet 2, MRC de L'Assomption)

La redistribution des surplus

Le problème de l'accessibilité aux aliments pour les personnes socioéconomiquement démunies passe inévitablement par les questions de récupération et de redistribution de ceux qui sont en surplus, aux différentes étapes de la chaîne agroalimentaire. Plusieurs producteurs ont, ainsi, témoigné de leurs propres pratiques consistant à donner leurs produits invendus à des organismes de type banque alimentaire ou directement à des familles démunies. Il s'agissait plutôt de producteurs conventionnels dont on peut supposer que les volumes de production étaient relativement importants.

« Dans les producteurs agricoles, actuellement, ce qui se fait, quand on a des produits qui sont refusés ou qui sont passés date... Bien « passés date » dans le sens qu'ils ne sont pas nécessairement pourris ni mauvais là. Mais, tu sais, tu en as un nouveau qui arrive, puis celui-là il a une semaine. Ça fait que la chaîne dit : « Envoie-moi le nouveau. L'autre, je le veux pas là. ». Il a une semaine ! Bien là, on pogne le téléphone, on appelle Moisson. Moisson passe chez nous. Puis il y a trois boîtes, quatre boîtes. Ils partent avec ça, tu sais. » (producteur, volet 2, MRC de Montcalm)

« On est capable d'être généreux et conciliant avec ce monde-là. Moi, j'ai une banque chez nous. Une cinquantaine de personnes, des familles, que je connais, qui sont pas riches. Quand j'ai des surplus, je les appelle. Puis « merci beaucoup ! » Et je sais très bien que ça va leur être bien bien utile. (...) Oui, autour de moi il y en a plein. Je connais du monde qui ont pas des grosses jobs, qui font 7 \$ de l'heure, puis qui ont trois enfants. Je les appelle. Je donnerai pas ça aux riches, le surplus. (...) C'est normal, c'est correct. On devrait tous agir de même. (...) Il y en a, ce qu'ils vont dire, si je les donne ou si je les vends à bon prix, c'est que je vais créer une dépendance. T'es mieux de donner que de créer une attente psychologique de prix. (...) J'aime toujours mieux garder un prix qui est économiquement rentable. Si t'as un surplus, tu le donnes. » (producteur, volet 2, MRC des Moulins)

Un autre problème a été relevé par des informateurs de plusieurs groupes de discussion. Il s'agit de la capacité limitée (équipements et personnel) des organismes de banque alimentaire et d'aide alimentaire pour récupérer chez les producteurs leurs légumes en surplus, ou pour en faire le tri et l'emballage avant de les offrir aux personnes démunies. Cette situation entraînerait des complications pour les producteurs contraints notamment à récupérer eux-mêmes leurs boîtes toujours pleines de légumes non emballés, non triés, non écoulés et plus comestibles.

« Moi, j'ai une compagnie, je ne la nommerai pas là. J'avais une entente avec eux-autres dans les carottes, des scellées. Et puis ce que tu achètes dans les magasins, des cinq livres de carottes et puis des vingt livres là. Deux cent cinquante tonnes de ça. Quand il est venu le temps de la récolte, ils ont dit : " On en a trop. On n'en a pas besoin. " OK, mais ils ont dit : " On va te les payer pareil. " On les a données à des organismes. On a commencé. Moisson Montréal, Moisson Trois-Rivières, Moisson Lanaudière sont tous venus. On a envoyé ça en grosses boîtes là. Puis la réponse qu'on a eue, sais-tu c'est quoi ? " Aie ! Elles ne sont pas emballées en cinq livres ! " » (producteur, volet 2, MRC de D'Autray)

« Un moment donné, j'ai eu de l'asperge croche. Bon, elle avait la tête croche. Elle est bonne, mais elle a la tête croche. Alors j'ai envoyé ça à Moisson. (...) Je les donne, parce que je calcule que c'est bon pour du pauvre monde qui n'ont pas de quoi à manger. Un moment donné, au bout d'environ sept, huit jours, mes asperges sont encore dans des boîtes là, en plein milieu. Dans des boîtes de carton, dans des boîtes de plastique. Moi, c'est des boîtes de plastique que j'ai. Parce qu'elles valent 15 \$ chaque. Et je pense que mes boîtes sont vides parce que, bon... Comment ça se fait qu'elles sont en train de pourrir ? » (producteur, volet 2, MRC de D'Autray)

« Le producteur va avoir de quoi à donner, mais il n'a pas le temps d'aller le porter nécessairement. C'est comme : « venez le chercher ». Moisson n'a pas d'équipement, n'a pas les moyens. Leur camion est toujours occupé. Il va à Montréal chercher des denrées aussi. (...) Parce que, combien de fois qu'il y a des cultivateurs qui m'appellent, mais tabarnouche, je ne suis pas capable d'aller chercher. Puis Moisson, pas plus. » (organisation, volet 2, MRC de Joliette)

« Il y a moins de stock, parce qu'ils n'ont pas de personnel. Moi, si j'ai du stock que je veux donner, parce que si je le donne pas, je le jette... Déjà, j'ai envoyé du stock à Moisson Lanaudière, puis ils sont revenus me le porter (rire). (...) C'était pas des carottes, c'était des oignons. Puis, j'en ai encore aujourd'hui, là, que je vais probablement jeter. Puis je les trierai pas, là. Je peux pas mettre de l'argent là-dedans. Mais, eux autres, ils ont pas de personnel, puis ils ont pas de bénévoles pour le trier. » (producteur, volet 2, MRC de Montcalm)

« C'est peut-être là qu'il faudrait investir. Si Moisson Lanaudière est toujours occupée. Si le milieu là était prêt à investir un petit peu plus pour mieux outiller cet organisme-là. Je ne sais pas, avec un entrepôt mieux équipé, puis peut-être deux camions. » (producteur, volet 2, MRC de Joliette)

Une situation au premier abord paradoxale, pour qui se préoccupe d'accès aux aliments pour les personnes démunies, a également été abordée avec les informateurs producteurs. Il s'agit du marché parallèle des légumes déclassés ou invendus qui sont offerts à prix réduits à des chasseurs (pour attirer des chevreuils) ou à des éleveurs de bovins gravement affectés par la crise de la vache folle. Du point de vue des informateurs, ce petit marché ne compromet pas nécessairement le don, aux banques alimentaires et organismes de dépannage alimentaire, de légumes en surplus. Il semble qu'il puisse s'agir de catégories différentes de légumes, et que ce débouché permet aux producteurs de s'en tirer un peu mieux économiquement.

« C'était pas des carottes qui se rendent généralement dans les moissons, dans le fond. (...) Ils vont développer ça, c'est tant mieux. C'est bon pour le marché. Le marché de la carotte qu'ils ne savaient pas quoi faire avec. (...) Ils ont des nombreux volumes de carottes qui sont déclassées. Ils envoient ça, genre, tu sais, aux chevreuils. Mais c'est pas ces carottes-là qui allaient dans les moissons là. » (producteur, volet 2, MRC de L'Assomption)

« Avec l'histoire de la vache folle là (...) Ici, dans la région de Lanaudière, le foin que l'on produit, c'est juste pour les animaux. On n'a pas un surplus de foin. Puis là, il y en a eu moins. Ça fait que les gens, leur bétail, bien ça prenait quelque chose pour les nourrir. Parce qu'on a plus d'animaux dans nos bâtiments. Parce qu'on les donne. (...) Il y en a qui ont mangé du chou, des carottes. Ils utilisaient ça pour de la nourriture pour nourrir le bétail. C'est un manque d'alimentation pour le bétail. Il fallait quelque chose. Quand tu vends une vache 100 \$... » (producteur, volet 2, MRC de Joliette)

« Et puis tantôt on parlait de carottes. Moi, des carottes, je vais aller en chercher chez eux. Elles sont dans des boîtes de bois. Et puis savez-vous ce que je fais ? C'est pour les chevreuils. Je soigne les chevreuils. Sept, huit tonnes de carottes par année. La première chose que je fais, je me ramasse des boîtes. Elles sont dans des boîtes. Je les mets dans des sacs. Et puis elles sont très bonnes mes carottes. Parce qu'elles sont croches, et puis qu'elles ne sont pas belles, mais elles sont bonnes. Le monde veut de l'esthétique, de ci, ce ça. Et puis t'as beau les donner, et puis un moment donné, ça revient contre toi. » (producteur, volet 2, MRC de D'Autray)

Il apparaît, finalement, que les liens entre les problèmes d'accès aux aliments et le fonctionnement actuel du système agroalimentaire sont complexes. De toute évidence, le modèle en vigueur génère des surplus qui ne sont pas facilement récupérés et redistribués. Il y a nécessairement du gaspillage de légumes, comme il y a du gaspillage de lait. Pour un producteur, il s'agissait d'un problème de société.

« Aux Fêtes, l'année passée, y avait tellement de lait, que l'industrie ne voulait pas le prendre. Mais des vaches n'arrêtent pas de produire parce que c'est les Fêtes. Ils ne voulaient pas prendre le lait. " Ça va coûter du temps supplémentaire, gna gna gna, Les employés, leur donner congé. " Ils ont dit : " On ferme les portes. " Puis, le lait, il va où ? Tu sais, on a jeté du lait. Puis, avec des pressions, bien là, ils ont ouvert une usine qui était supposée de fermer par l'environnement, puis ainsi de suite. Ils ont dit : " Pourquoi ne pas prendre le lait ? " Mais le même problème s'en revient. C'est pas une question, là... C'est toute une question de société. Puis c'est une question de pauvreté. » (producteur, volet 2, MRC de Montcalm)

Au chapitre de la qualité des aliments

Pour des raisons de marché, d'échelles de production, de trop bas prix accordés aux aliments essentiels et de valeurs sociales attribuées à l'alimentation, de petits producteurs se voient contraints, pour assurer leur survie financière, de se tourner vers des productions de créneau, qui ne sont pas nécessairement les premiers garants de la bonne santé. D'un autre point de vue, ces produits de créneau, non accessibles à tous, pourraient malgré tout contribuer au développement social durable de la région.

« Je veux juste encore montrer l'espèce de problème qui fait vraiment la sécurité alimentaire. C'est-à-dire qu'en agriculture, ça a été soulevé souvent, on n'a pas le prix juste du produit qu'on a fait, tu sais, qui représente l'effort énergétique, les ressources matérielles, tatati tatata. Les exigences financières. Puis, j'ai remarqué que c'est souvent par rapport à des aliments qui constituent la base de l'alimentation nutritive, etc. Par exemple : les légumes essentiels pour la santé, d'une alimentation saine. Les produits de base qui fournissent la sécurité alimentaire ne sont pas valorisés. Vu qu'ils sont cultivés à plus grande échelle depuis longtemps, bien leur prix a tendu à descendre tout le temps. Les grands produits de base, que ça soit des grains, du blé, on va dire de la viande, parce que ça a l'air que c'est bien essentiel, la viande, des légumes frais. Ça, c'est le pire exemple je pense. Donc, l'agriculteur, dans quelle situation il se retrouve ? C'est : " Qu'est-ce que je fais pour survivre économiquement ? Je ne peux pas cultiver ce que le monde ont vraiment de besoin, c'est-à-dire des légumes qui soutiennent la santé. Je ne peux pas faire juste ça, parce que ça ne sera pas rentable. Donc faut que j'aïlle faire des petits produits « cash crop », comme on appelle. Faut que je fasse de la transformation à valeur rajoutée, tu sais. C'est un peu comme ça que ça se dessine actuellement. On est obligé de faire des choses qui ne sont pas essentielles. Et puis de commencer à focusser sur le pas essentiel pour faire de l'argent. " » (producteur, volet 2, MRC de Matawinie)

La sécurité sanitaire des aliments

Certains informateurs, surtout des producteurs, ont abordé la question de la sécurité alimentaire par le biais de la sécurité sanitaire des aliments. Par exemple, un producteur conventionnel a vanté la qualité des produits cultivés dans le système dominant. Dans un autre groupe de discussion, à l'inverse, un petit producteur biologique s'est efforcé d'expliquer les risques pour la santé qui pourraient découler des pratiques actuelles visant à aseptiser les modes de production et de transformation alimentaires. Il s'agirait selon lui, au départ, d'une approche scientifique, voire d'une philosophie erronée orientant les réglementations qui ensuite encadrent et influencent les pratiques. Avec plus de recul, l'informateur d'une organisation soulignait l'importance croissante que prenaient dans notre société les questions de sécurité sanitaire des aliments.

« Les quantités sont là, les produits sont là, puis y sont sains. Qu'on en dise ce que ça voudra : y a-t-il déjà eu des empoisonnements au Québec par l'alimentation ? Oui, par des hamburgers, mais ce n'est pas parce que la viande n'était pas bonne. C'est parce qu'elle a été mal conservée. Quand est-ce qu'on a des épidémies terribles par rapport à la nourriture, au Québec ? Ou des maladies terribles ? Parce que là, on est rendu pas mal plus malade dans les hôpitaux qu'on est supposé. Être malade quand on va à l'hôpital, mais là, c'est l'inverse. » (producteur, volet 2, MRC de Montcalm)

« Bien moi, il y a un point qui touche beaucoup, beaucoup, la sécurité alimentaire, puis on ne l'a comme pas vraiment abordé. C'est toute la question d'innocuité des aliments par rapport aux bactéries de la stérilisation. C'est qu'on veut nous vendre que, pour qu'un aliment soit bon, il faut qu'il soit stérile, quitte à l'irradier avec du nucléaire s'il faut. Mais s'il est irradié avec du nucléaire, il est meilleur. Mais s'il n'est pas irradié avec du nucléaire, parce qu'il pourrait toujours y avoir une bactérie dedans, ou une spore d'un champignon quelconque... (...) Puis je pense qu'on n'a pas de bons organismes pour nous aider à ce niveau-là. Quand tu penses à Santé Canada, tu te dis : " c'est ridicule ". Regarde juste le Guide alimentaire canadien là. Tout le monde sait... Bien en tout cas, je ne suis pas sûr (que ce soit) tout le monde, mais il y en a pas mal j'espère, qui savent que des producteurs laitiers ont poussé pour que leurs affaires, ça devienne un groupe alimentaire canadien. C'est ridicule, là (approbation des autres). Puis la pasteurisation du lait, tu sais. On prend pas les problèmes par le bon bout. (...) Bien, ça touche un peu aussi le maraîcher, si tu regardes qu'il y a certains produits, justement, qu'on va irradier pour, supposément, les aseptiser. C'est ça qui est le principe : c'est qu'il faut aseptiser et non pas vivre avec ces bonnes bactéries-là qui, soit dit en passant, nous donnent un système de défense. » (producteur, volet 2, MRC de Matawinie)

« De plus en plus, même les producteurs nous en parlent. Tout ce qui touche la traçabilité, la salubrité, l'innocuité des aliments, c'est des choses qu'on entend de plus en plus. Avant la vache folle, c'était juste en Europe. On n'avait pas ça, nous autres. Mais là on est rendu avec des problèmes comme ça. Alors on se remet en question. Bien là, à ce moment-là, il faut savoir si nos aliments sont sains. Puis pas juste au niveau des pesticides ; au niveau de tout. À l'usine, si c'est malpropre, bien peut-être qu'ils ne sont plus salubres, nos aliments. Je pense que la chaîne est longue, entre le champ du producteur puis l'assiette. » (organisation, volet 1)

La dévalorisation de l'alimentation

La qualité des aliments (aspect sain et nutritif) a également été abordée en fonction du peu d'importance qu'y accorderaient certains groupes de la population pour lesquels il ne s'agirait pas de valeurs prioritaires. À cet effet, un informateur a parlé de « pauvreté sociale ». Il a également été question de la perte du savoir-faire culinaire de base observée dans la population générale, qui se traduirait par l'augmentation de la consommation des produits transformés, moins favorables à la bonne santé. Par contre, le contraire a aussi été exprimé ; soit que la nécessité pourrait générer plus d'imagination culinaire chez les personnes défavorisées.

« Bien souvent, les pires produits à acheter, pour la santé, sur le marché, c'est des produits hyper transformés, hyper emballés qui contiennent hyper beaucoup plus d'agents de conservation, de ci de ça, d'agents de fixture, colorants, puis tout ça. Ces produits-là, on aura beau dire ce qu'on voudra, c'est fait à grande échelle. C'est pas si cher que ça mais, quand même, tu paies pour l'emballage, tu paies pour le produit chimique qui est dedans. Certains produits sont réservés à des gens qui ont de l'argent. Et puis là, c'est encore drôle ; il y a des gens qui n'ont pas beaucoup d'argent, mais qui ne se font pas à manger. Ça fait qu'ils s'achètent tout le temps des affaires toutes faites, toutes préparées. Bien, c'est sûr que si t'achètes tout le temps du tout fait, ça t'en prend des agents de conservation. Ces gens-là, oui, ils sont pauvres, mais la pauvreté n'est pas juste dans le portefeuille, elle est aussi sociale. » (producteur, volet 2, MRC de Matawinie)

« Si on met les valeurs à la bonne place, s'alimenter, bien vivre, on le produit ici ; on va être une société juste et équitable, puis riche. Mais si on s'en va dépenser ça à 200 \$ dans un show des Canadiens de Montréal qui gagnent dix millions par année, on idolâtre ça, puis là on mange le hot-dog, puis on met les valeurs avec le char qui part à 45 000 \$, puis qu'il nous reste 10 \$ pour manger les fins de semaines, là on a un problème de valeur, des problèmes d'éducation. » (producteur, volet 2, MRC des Moulins)

« Il y en a qui, je ne sais pas comment dire ça, qui ne sont même pas capables de prendre soin d'eux autres. Comment tu veux qu'ils prennent soin de manger ? (...) Tu sais, là, il y en a que tu les regardes faire, et puis il faudrait que tu leur fasses leur bouffe et puis que tu leur mettes dans la bouche, et puis que tu leur mastiques. Un moment donné, aide-toi et le Ciel t'aidera ! » (producteur, volet 2, MRC de D'Autray)

« Mais les gens ne savent plus cuisiner aussi. Et puis ils ne veulent plus investir du temps à cuisiner. Et puis ce n'est pas valorisé. Quand on parlait des agriculteurs, ce n'est pas valorisé. Et, de ce fait... à la maison, ce n'est pas valorisé. Tu es mieux d'acheter du tout fait. Donc, c'est sûr qu'il y a beaucoup d'éducation à faire. » (organisation, volet 2, MRC de D'Autray)

« Moi, je pense qu'il y a des familles qui vivent avec des revenus plus faibles, qui sont souvent plus imaginatives aussi côté culinaire, parce qu'elles n'ont pas le choix de se débrouiller avec le minimum, le strict minimum. Et parfois en bas du minimum. Alors que d'autres peuvent se permettre d'en gaspiller plus souvent qu'autrement. Ça, c'est l'injustice sociale. On n'est pas rendu encore à la régler, à mon avis. Je ne pense pas que c'est dans les priorités sociales. » (organisation, volet 1)

Au chapitre de la diversité des aliments

Les propos des informateurs ont touché l'aspect de la diversité des aliments par les deux situations opposées, en quelque sorte. En effet, il a semblé que, pour certains, cet aspect de la sécurité alimentaire était assuré par l'agriculture bio et avec la formule de l'ASC. D'autre part, on a souligné que les personnes démunies étaient plus restreintes à ce niveau également.

« Puis, au niveau de la sécurité alimentaire, bien, moi, c'est sûr que oui, pour différentes raisons. La première, c'est que quand tu fais du bio à moins grande échelle puis diversifié, donc t'as des effets néfastes sur l'environnement qui sont beaucoup moindres ou qui sont, voire, absents. Qu'est-ce que ça fait ? Ça te donne aussi une production beaucoup plus diversifiée. Donc, des produits accessibles plus diversifiés. Tout le monde sait qu'une alimentation saine et diversifiée égale santé. » (producteur, volet 2, MRC de Matawinie)

« Un des principes de la culture biologique et qui est intéressant, c'est les paniers. Pourquoi c'est intéressant ? C'est que ça donne une possibilité à l'agriculteur. Mettons que j'ai un légume que moi j'aime, puis je veux le faire connaître, puis mes clients ne le connaissent pas. Mais ils savent déjà d'avance qu'ils peuvent avoir des petites surprises. Puis, quand ils ont la surprise, bien là, ils disent : " Bien qu'est-ce que je fais avec ce légume-là ? " " Bien là, j'ai une bonne recette, essaye ça, tu vas voir. " » (producteur, volet 2, MRC de Matawinie)

« Je ne sais pas si un jour on réussira à combler ce vide-là qu'il y a entre les deux, mais il y aura toujours des gens qui auront moins de possibilités de s'offrir de la diversité d'aliments, parce qu'ils n'ont pas les moyens financiers de le faire. » (organisation, volet 1)

Au chapitre de la pérennité du système alimentaire

Lors de la collecte des données, la question de la pérennité du système alimentaire n'a pas été abordée spécifiquement en tant qu'aspect de la sécurité alimentaire, ni lors de la discussion sur ce thème. Il est donc peu indiqué de développer dans cette section une analyse des propos des informateurs à ce sujet.

Au chapitre de la capacité de prise en charge citoyenne

Les différents informateurs ont abordé le thème de la capacité de prise en charge citoyenne sous deux angles différents. Certains (principalement des consommateurs et des personnes rattachées à des organisations) l'ont fait en se préoccupant surtout de l'accès aux aliments pour les personnes démunies. D'autres, par contre, se sont intéressés plutôt au rôle que devraient jouer les consommateurs pour faire évoluer globalement le système agroalimentaire vers un modèle qui soit plus équitable et plus écologique, axé principalement sur l'achat local. Dans les deux cas, les informateurs ont expliqué l'importance que revêtait la capacité de prise en charge citoyenne, ils en ont exposé des exemples (existants ou imaginés), ou ils ont expliqué les obstacles qu'ils voyaient à sa pleine réalisation.

La prise en charge citoyenne pour favoriser l'accès aux aliments

Dans une perspective de prise en charge citoyenne, il est apparu évident pour certains que le dépannage alimentaire pouvait seulement constituer une solution partielle et temporaire à l'insécurité alimentaire des personnes défavorisées. Ainsi, les choix et les comportements, de même que les solutions, devraient être adoptés en fonction d'une connaissance claire et globale de leurs implications, sur la base d'une prise de conscience menant à la responsabilisation citoyenne et sociale, autant des personnes démunies que des organisations qui leur viennent en aide, voire de la société en général.

« Dans la vision qu'on a développée, les banques alimentaires devraient être des mesures d'urgence. On ne devrait pas organiser la pauvreté, dans le sens de mettre en place des banques alimentaires pour que les gens aient accès à de la nourriture, alors qu'on met de l'avant que les gens aient accès à un pouvoir d'achat. Plusieurs s'organisent en échange de services, organisent leur vie autour du troc ou du partage de compétence. Est-ce un genre de modèle ? C'est plus intéressant que les banques alimentaires, car elles sont toujours en pénurie. C'est pas une mesure durable, sauf en cas d'une catastrophe. Les gens coupent beaucoup au poste budgétaire alimentaire quand ils sont en difficulté. Le premier réflexe en difficulté financière est de couper dans le panier d'épicerie. C'est peut-être une culture à développer ou à contrer par rapport à l'alimentation, ce réflexe rapide qui n'est pas payant à long terme. Les gens ne savent plus beaucoup cuisiner, apprêter, parce que le train de vie est infernal et le marché propose. Faire à manger n'est plus quelque chose d'agréable. Les cuisines collectives, c'est intéressant, mais c'est pas l'ensemble des foyers qui y vont. C'est les gens qui vont trouver plus intéressant d'avoir un pouvoir sur ce qui se passe plutôt que d'aller chercher un panier. Certains ne voudront pas être reconnus. Il faudra trouver différentes avenues qui réembarquent les gens, pour qu'ils ne soient pas à côté du système, mais dedans. On a fait un manifeste contre la pauvreté, des associations, pour essayer de renverser la vapeur, en mettant en place des groupes d'achat ou des cuisines collectives. C'est pas notre mandat, mais il faut réfléchir autrement pour que tout le monde ait accès à une nourriture. Chacun a un bout à faire au niveau de ses choix, de l'information. Une façon de concevoir l'approvisionnement n'est pas forcément dans la culture des gens. »
(organisation, volet 1)

Les projets de jardins communautaires ou collectifs, comme les cuisines collectives, représentent pour certains des exemples relativement simples d'initiatives axées sur la prise en charge citoyenne pour s'attaquer solidairement à des problèmes de sécurité alimentaire. Ils pourraient, en outre, être développés à partir de ressources déjà existantes dans le milieu (équipements, organisations, etc.).

« J'ai toujours imaginé que des projets sociaux... À Lanoraie, par exemple, t'as un beau parc municipal. Pourquoi ne pas amener tout le monde qui veut faire un jardinage là, et puis on fait un projet commun ? Puis les gens, ça leur permet d'avoir leurs rangs de patates, leurs rangs de carottes et puis leurs rangs... Et puis pour tout l'hiver. Et ils ont accès à des produits sains, locaux, tu sais. Si tu ne fais pas ça, oui, tu vas avoir de la sécurité alimentaire, mais elle va venir de l'extérieur. » (organisation, volet 2, MRC de D'Autray)

Pour ce qui est des obstacles à la capacité de prise en charge citoyenne, certains relèveraient directement des personnes vivant de l'insécurité alimentaire. Ainsi, des informateurs ont fait état d'une espèce de blocage de leur part, qui serait attribuable, en quelque sorte, à leur pauvreté économique et sociale. Ils seraient prisonniers d'une espèce de culture de l'incapacité, inconciliable avec le modèle productif dominant. Il semble, en fait, que cette culture paralysante pourrait même limiter leurs possibilités de prendre part à des projets innovateurs, construits sur d'autres bases que la productivité et la rentabilité économiques.

« Puis, tu avais soulevé la question comme de quoi ces gens-là, qui vont dans les banques alimentaires pour avoir des aliments, ils pourraient venir à la ferme. Et puis, malheureusement, on l'a souvent envisagé pour ce qui est de (organisme d'aide alimentaire). On n'a même pas pensé à dire qu'ils vont aller chez des agriculteurs, ou ne serait-ce que de partir un jardin. Pour les gens de (l'organisme), qu'ils aient des légumes frais plutôt que des légumes passés date. (...) C'est très très dur de les amener à participer pour leur mieux-être. Excessivement dur. Et puis, au début, souvent, quand on n'est pas en contacts répétés avec ces gens-là, on va se dire : « Bien, c'est des lâches ! » Je vais dire les mots comme ils disent : « C'est des lâches. Ils ne se prennent pas en main. », What ever. Mais, plus tu les côtoies, plus tu te rends compte que c'est une forme de maladie, entre guillemets. C'est une mésadaptation psychosociale. Ils ne « fittent » pas dans le moule. Ils ne comprennent pas le conditionnement. Et puis, ça ne marche pas, ça ne marcherait pas. C'est malheureux. (...) Ça fait que ce serait très difficile d'amener ces gens-là à travailler sur des fermes. On pourrait réussir pour quelques-uns, réussir à monter un programme. Toute la mise en marche pour réussir à en sortir deux, puis trois, puis quatre, c'est pas évident. C'est ce que je voulais amener par rapport à la clientèle. » (organisation, volet 2, MRC de Matawinie)

« Justement, on avait dans l'idée, un moment donné, de faire de la transformation pour pouvoir préserver plus longtemps nos stocks alimentaires. Parce que, des fois, on les reçoit le vendredi, on les distribue le jeudi suivant. Bon, entre temps, il s'est passé bien des affaires. (...) Bien, on s'est fait bloquer par notre C.A. J'en fais partie, mais là... Parce que notre mission, c'est la redistribution des surplus alimentaires. Faudrait changer la mission. Là, tu rentres dans l'histoire de légal et de tout le kit. Si on veut faire des mandats éducatifs — jardins communautaires, ateliers — si on veut faire..., faut sortir de ce mandat-là de redistribution de surplus alimentaires et créer un mandat éducatif. Et ça, notre C.A. n'est pas prêt à le faire, parce qu'ils se disent que déjà, avec la job qu'on a à faire, on ne réussit pas à nourrir tout le monde. « Commence par faire ta job comme du monde, puis après ça, on élargira les mandats. » » (organisation, volet 2, MRC de Matawinie)

« Moi, je ne suis pas tout à fait d'accord avec ce que dit M. X au sujet des pauvres, qu'il n'y en a pas. Il y a beaucoup de différences sociales et puis il y a beaucoup de classes sociales, et il y a des gens, qui pour des raisons... parce qu'ils sont nés dans un environnement particulier, n'ont pas, à la fois, l'énergie, l'instruction, la capacité de se prendre en main. Et puis ils vont rester pauvres. Ils ont essayé, cette semaine, de demander à un député de faire un budget avec 500 \$ par mois. Il n'a pas été capable, parce qu'il n'y a pas un loyer qui est en bas de 300 \$ aujourd'hui. Alors quand t'arrives, même si tu le donnes aux gens, le 500 \$ par mois, ils ne sont pas capables d'arriver. Donc, il va falloir qu'on prenne conscience qu'il y a des gens qui ne sont pas capables d'arriver. Il y a des gens qui sont pauvres. Il y a des gens qui sont très riches, oui, ça je suis d'accord. Il y a une classe moyenne, qui est la majorité, mais aussi, il y a des gens qui sont très pauvres. » (consommateur, volet 2, MRC de D'Autray)

La responsabilisation citoyenne par l'achat local

Des informateurs appartenant à tous les groupes d'acteurs ont défendu l'idée de responsabiliser plus particulièrement les consommateurs, à l'égard de l'alimentation et du système agroalimentaire. Le moyen privilégié pour cela était de favoriser l'achat de produits locaux. Il faut noter, d'ailleurs, que tous les informateurs étaient nécessairement eux-mêmes des citoyens consommateurs. De plus, ceux qui ont participé à la collecte des données spécifiquement à titre de consommateurs sont apparus déjà sensibilisés à une consommation locale.

Les raisons invoquées pour favoriser l'achat local concernaient l'impact écologique et social du commerce des aliments. Privilégier l'achat de produits locaux apparaissait présenter des avantages autant pour les consommateurs (fraîcheur et qualité sanitaire des aliments) que pour les producteurs et l'économie de la région.

Par ailleurs, le recours à l'achat local, en tant que choix éclairé, posé quasiment comme un geste politique, établissait en quelque sorte un lien entre la notion de sécurité alimentaire et celle de souveraineté alimentaire. De l'avis de plusieurs, toutefois, il ne s'agissait pas du choix de la majorité, parce que ses avantages n'étaient pas évidents pour tous. De plus, au premier abord, il apparaissait plus lourd de contraintes (plus cher à court terme, plus compliqué). De ce fait, certains informateurs se présentant comme de fervents partisans de cette formule ont prôné l'éducation des consommateurs à cet égard.

« C'est sûr qu'il y a peut être un certain nombre de consommateurs qui sont prêts à payer plus cher, mais il reste que c'est pas la masse. C'est pas la masse. » (producteur, volet 2, MRC de Joliette)

« Quand tu manges du local, bien tu participes socialement à une économie locale qui devient équitable. » (organisation, volet 2, MRC de D'Autray)

« Je pense que c'est viser le plus possible... On devrait le plus possible pouvoir consommer ce qui est produit dans les régions, mais sans empêcher la diversité, qui est une diversité culturelle, une diversité des produits. On ne produit pas de kiwis ici, on ne produit pas de café non plus. » (organisation, volet 2, MRC des Moulins)

« Si moi, je suis prêt, comme individu, à passer par Saint-Esprit pour aller me chercher un poulet, à passer par Saint-Damien pour aller chercher mes framboises, puis tout ça, je fais des choix. Il s'agit que je les connaisse, puis je vais les assumer. Ça va me coûter plus cher. Puis si je ne veux pas aller acheter au Métro, chez nous, à Saint-Alphonse, parce qu'ils n'achètent pas dans la région, j'ai un choix à faire. OK ? Mais c'est deux mondes complètement différents. » (consommateur, volet 2, MRC de Matawinie)

« Effectivement, quand tu dis payer plus cher parce que ça vient du Québec, à court terme elle est plus chère (la nourriture). Mais à long terme, elle est moins chère, parce que socialement, si tu le prends d'ailleurs, eh ! bien, les entreprises d'ici puis ton économie, ça va freiner. Tu sauveras pas. Ça va être un désastre. C'est bien important. Puis en plus, ici là, quand t'achètes

des produits ici, t'es assuré que c'est pas dangereux. Beaucoup moins en tous cas.» (producteur, volet 2, MRC de Montcalm)

« Je me dis qu'il y a de l'éducation à faire. Et puis, il n'y en a pas assez. Les médias ne sont pas suffisamment exploités, malgré qu'il y en a là. Mais ce n'est pas tout le monde qui vont écouter ces émissions-là qui parlent de l'agriculture, qui vont valoriser l'agriculture. Donc, il faut prendre d'autres moyens pour rejoindre la population, pour valoriser l'agriculture, la fierté des produits locaux, l'intérêt de rechercher des produits locaux pour toutes sortes de raisons. Autant pour la santé que pour la fierté et puis la solidarité aussi entre les différents corps de métier. » (organisation, volet 2, MRC de D'Autray)

« En tant que consommateur, je trouve que, quand tu viens pour acheter des aliments, de plus en plus, ce que j'aime, c'est de savoir qui l'a fait, où ça a été produit, puis comment ça a été produit. Puis je pense que c'est un courant. Je ne suis pas tout seul à vivre ça. Je ne suis pas tout seul à penser ça. À dire : Ah ! oui, c'est tel Monsieur ou bien c'est telle Madame, là, je vais l'encourager. » Je le sais pas si c'est un mouvement qui va devenir assez fort qu'il va y avoir une pression, à un moment donné, sur nos façons de mettre en marché. Dans le fond, la grande entreprise va être obligée, la grande entreprise de distribution, elle n'a pas le choix, elle va s'adapter. Faut qu'elle s'adapte au consommateur. C'est un peu lui qui... En tout cas, il y a quelque chose de l'ordre de l'éducation, aussi, des consommateurs. Puis il y a une pression. C'est très fort. Il suffit de s'en rendre compte. Mais je pense qu'on s'en va vers ça. Des façons de mettre en marché. » (organisation, volet 2, MRC de Montcalm)

« Tout le monde n'ira pas à la ferme acheter ses choses. Moi, je ne crois pas à ça, idéaliser ça. Mais je ne crois pas que ça peut se produire. On doit faire en sorte que la ferme vienne d'une façon plus biologique, écologique aux consommateurs. » (organisation, volet 2, MRC des Moulins)

Plusieurs informateurs ont dénoncé la tendance majoritaire chez les Québécois, consistant à acheter en fonction du prix le plus bas. Il ne s'agissait pas, selon eux, d'un choix socialement responsable.

« Le modèle actuel véhiculé, est-ce que c'est bon pour le consommateur ? Oui, si tu veux manger de la merde. Parce qu'il faut que tu produises vite, faut que tu sois bien effectif, faut que les Asiatiques t'en dompent ici. Ça fait que le gars qui veut acheter tes asperges, il va prendre celle qui coûte le moins cher. Elle ne goûte rien, elle est mauvaise pour la santé, mais c'est celle-là qu'il achète. Il achète du prix, comme je te dis, et non de la qualité. C'est ça le modèle où on est présentement là. On ferme nos portes, on vend tous nos actifs, et puis on va s'installer une ferme en Chine, aux Philippines. » (organisation, volet 2, MRC de D'Autray)

« Il y a 80 % des consommateurs, ils se foutent d'où ça vient. Ils veulent avoir des sacs de carottes. Qu'elles viennent de où est-ce que tu voudras, ils s'en foutent, ils veulent des sacs de carottes. Il reste juste le 20 %. » (producteur, volet 2, MRC de D'Autray)

« Quand on achète, on vote. (...) Ils ont fait le choix d'acheter des produits sains plutôt que d'acheter un gros char ou bien donc d'avoir des sorties, ou etc. etc. C'est des choix qu'on fait d'acheter ça. Puis, dans notre monde aujourd'hui, on a notre panier de provisions le moins cher, peut-être, sur la planète, comparativement au pourcentage accordé du budget. Mais, c'est pas un avantage pour le producteur, en tout cas, qui fait une qualité de produits. (...) Peut-être qu'y en a qui se foutent de vendre à des prix dérisoires, parce que ce n'est pas un produit qu'ils aiment. Il y en a qui n'en mangent même pas de ce qu'ils font, tu sais là. C'est vrai ça. Alors, moi, je me dis qu'on n'a vraiment pas de force, parce qu'on est seul contre les

prix de consommation immenses qui sont dans des rouages. Et puis qui votent chaque jour pour dire : " Oui, je décide d'enrichir telle entreprise. Je veux qu'elle performe puis qu'elle m'offre ses produits à longueur d'année. Je vote pour elle. " On a des politiciens tout autour de la table ici, aujourd'hui. (...) Et puis, c'est des choix qu'on fait de s'acheter un char ou bien donc de s'acheter de la bonne bouffe. » (producteur, volet 2, MRC de Matawinie)

« Avantageux pour le consommateur ? Non, c'est sûr. C'est juste si on regarde juste le prix, comme tu disais, à 0,59 \$ un brocoli ou un chou, à un moment dans l'année, on peut avoir l'illusion que c'est avantageux. Mais si on le regarde de façon globale, ça l'est pas. (...) C'est même pas juste la qualité du produit. Si tu me dis : " C'est une belle laitue biologique, OK, puis certifiée, mais elle vient du Mexique. Des travailleurs mexicains payés à je ne sais pas combien de l'heure. Ça a coûté tant de pétrole pour l'amener ici. Puis ça a fait faire faillite à un producteur ici. " Bien, j'aime mieux acheter un produit qui n'est pas bio au voisin de chez nous. OK. Ça va là, tu sais. Je pense qu'un moment donné, il faut regarder globalement, là, le développement social de la communauté autour, de notre coin. C'est quoi qui est avantageux pour le consommateur. Puis, ce qui est avantageux, c'est une société, bien, où le monde travaille, où il y a des emplois, où le monde vit, où des familles peuvent s'installer, tu sais. C'est tout le mode de vie qu'il faut défendre. Donc avantageux pour le consommateur ? Non, sauf pour le prix. Mais, c'est une vision très réductrice des choses. Puis, les alternatives, moi, je pense qu'elles passent beaucoup par les producteurs aussi. Comme consommateur, c'est sûr, moi, je peux faire le choix. » (consommateur, volet 2, MRC de Matawinie)

L'un des principaux obstacles identifiés quant au choix de manger local concernait le prix plus élevé des produits locaux (parfois confondus avec les produits biologiques et de créneau), par opposition aux produits alimentaires de masse, industrialisés, raffinés et plus en plus transformés. Selon les informateurs qui l'ont mentionné, ces aliments étaient plus facilement accessibles pour les personnes disposant d'un bon revenu. Cette tendance pourrait être liée à la vision que nous avons maintenant de l'aliment comme une marchandise, alors qu'il s'agit d'un besoin essentiel, voire d'un droit. Les autres obstacles relevés étaient l'étiquetage déficient quant à la provenance des produits.

« La personne qui est à faible revenu, bien elle, elle va au meilleur marché, peu importe d'où ça sort. » (producteur, volet 2, MRC de Joliette)

« Parce qu'il y a bien des niveaux là. C'est parce qu'il y a le niveau du consommateur qui veut avoir quelque chose de bon pour lui. Je parle celui qui est capable de payer là. Parce que c'est sûr qu'il y a bien des niveaux dans la consommation. Il y a des consommations de masse, il y a des riches, tu sais. » (organisation, volet 2, MRC de Joliette)

« Il y a vraiment de grosses pressions politiques à faire. Je le sais pas comment on peut s'en sortir là. Mais c'est surtout pas en laissant le restant de la planète se polluer pour pouvoir nous amener des légumes à bon prix là. Ça n'a pas de sens non plus. (...) Le consommateur qui a pas les moyens, c'est sûr qu'il va toujours aller au moins cher. Puis avec le libre-échange, on a de moins en moins de travail ici au Québec. Donc de moins en moins d'argent. Donc les consommateurs vont consommer le moins cher. En tout cas, tu sais, c'est une roue, un cercle vicieux. » (consommateur, volet 2, MRC de Joliette)

« Le consommateur, s'il a de l'argent, peut se le payer. Parce que ça, les niches, il n'en reste pas plus au producteur, que tu fasses du conventionnel ou que tu fasses du bio. En fin de l'année, ce qui va te rester vraiment dans les poches, c'est pas sûr qu'il y aura vraiment une différence. Mais ce qui est certain, c'est que ton produit de niche, qui a une plus value, qui est plus cher, c'est les gens plus riches qui l'achètent. Donc, la société, les gens qui ont de l'argent, ils peuvent vivre longtemps et en santé, parce qu'ils mangent bien. » (organisation, volet 2, MRC de D'Autray)

« Ça augmente, ça augmente. Ça augmente passablement (5 % à 10 % des consommateurs se préoccuperaient de la qualité des aliments). Ce sont les gens cultivés, règle générale. C'est des gens qui sont dans la société, qui ont un lien pour comprendre. Des gens qui ont la tête, qui ont une ouverture d'esprit. Eux sont prêts à faire un petit détour pour investir là-dedans. Ils sont conscients que bien manger, c'est aussi une bonne santé, c'est aussi une qualité de vie, c'est tout. Puis ils sont prêts à mettre ces valeurs-là. Vous savez manger un bon steak ou des bons fruits, il n'y a personne qui prend ça en photo puis qui pète de la broue avec ses chum après : "Regarde, j'ai mangé ça hier !" Mais porter le manteau de fourrure à 5 000 \$, ça paraît ça. Mais ta bouffe, un coup que tu l'as mangée, il n'y en a plus. » (producteur, volet 2, MRC de Montcalm)

« L'aliment est un besoin essentiel. Comme on l'a fait quand on a parlé de l'eau, c'est un bien essentiel. C'est pas une marchandise. L'aliment est essentiel, mais on le traite comme une marchandise. On met des produits qui vont aller sur certaines tables. » (organisation, volet 1)

« Comme consommateur, l'étiquetage... Quand tu vois qu'un produit est originaire du Canada, la carotte par exemple, elle peut peut-être être cultivée ici, dans Lanaudière, mais j'ai aucune information, sur l'étiquetage, qui me dit que c'est un produit de Lanaudière. Ça fait que, comme consommateur, j'ai de la difficulté à acheter des produits locaux. (Oui, je préférerais acheter des produits locaux). Bien c'est sûr. Parce que c'est pas mal moins polluant. Parce qu'il y a moins de transport. Le produit est plus frais. Puis j'encourage l'activité locale. » (organisation, volet 2, MRC de Montcalm)

« C'est sûr qu'avec la concentration de la distribution, bien ça, en tant que consommateur, c'est pas évident. Même si t'essaies de chercher les emballages de la région, t'as de la misère, en fait, dans les épiceries. » (consommateur, volet 2, MRC de Montcalm)

« Il y a la question des étiquettes. Il y a « produit au Québec », ou « au Canada ». Puis il y a « emballé au Québec » ou « au Canada ». Si c'est emballé au Québec, ça veut pas dire que c'est produit au Québec. Comme consommateur, c'est pas évident de dire, faire la distinction. Quand je lis mon étiquette : ça a-tu été emballé ici ? Donc ça peut venir de ne je sais pas trop où sur la planète, ou c'est produit ici. (...) Bien, je pense que je suis un citoyen relativement averti. Puis ça me prend tout mon petit change pour le voir là (l'inscription produit au Québec). Je ne pense pas que la moyenne des citoyens le voient. Ils ne s'en préoccupent pas non plus. » (consommateur, volet 2, MRC de Montcalm)

Certains informateurs, et notamment des producteurs, ont souligné que le modèle actuel de commercialisation des aliments ne facilitait pas la conscientisation et la responsabilisation des consommateurs.

« Puis il y a tout l'aspect qui est un peu plus social, qui est perdu, comme Monsieur disait. Quant aux liens des gens avec les agriculteurs ... Les consommateurs, présentement, ils sont complètement déconnectés de la réalité agricole. Bien ça, ça joue bien gros aussi dans nos

habitudes de consommateurs, dans toute notre vie. Ça se répercute. Ça fait que là, je vous fais un lien aussi avec la conscience un peu globale des gens de toute la situation. Cette situation-là, ça favorise pas bien, bien, une conscience globale de la chose, parce que tout est segmenté. » (producteur, volet 2, MRC de Matawinie)

« Je trouve que ce modèle-là éloigne le consommateur de la compréhension du milieu, de la compréhension de c'est quoi un chou. Ça pousse comment, tu sais. Parce que ça l'éloigne du producteur. » (producteur, volet 2, MRC de Matawinie)

Enfin, des solutions plus globales ont été proposées. Certaines font appel à un soutien gouvernemental susceptible de favoriser à la fois la production et la consommation locales, dans une perspective consciente et coordonnée de développement social durable. Un informateur s'est, quant à lui, intéressé plus particulièrement à la façon de responsabiliser les consommateurs à plus faibles revenus tout en contournant les principaux obstacles liés à leur pauvreté. Il s'agirait d'élaborer un modèle agroalimentaire complètement alternatif et parallèle, basé sur la solidarité entre différents acteurs pauvres ou moins favorisés du cycle agriculture-agroalimentaire-alimentation.

« Le développement social durable, c'est quand une communauté peut grandir en produisant des biens et une qualité de vie. Et c'est possible de l'envisager dans le temps comme quelque chose de soutenable. Soutenable par l'ensemble des acteurs, pas seulement par le producteur agricole et le consommateur qui achète, mais par le gouvernement qui encadre, par l'accès au soutien de différentes façons. Faut pas le voir comme un bulle, mais une perméabilité dans ce qui se fait et une vision coordonnée qui vise un idéal ou un objectif plus global. Avec la notion de la communauté, il n'y aura pas l'alimentation à deux vitesses, car le critère humain entre en ligne de compte. Ce n'est pas une étagère avec des produits. » (organisation, volet 1)

« J'ai lu dans Le Devoir, il y a quinze jours, trois semaines, que les gens qui sont exclus de la société sont en train de s'en créer un modèle. (...) Un professeur qui enseigne à l'Université de Chicoutimi. Il est formateur en gestion de l'environnement. (...) Les exclus de la société, c'est tous les gens qui ne rentrent pas dans la structure. Mettons, on va prendre une catégorie d'assistés sociaux qui ne vivent pas dans la société, parce qu'ils n'ont pas de logement. En fait, il y a une catégorie de producteurs agricoles qui ne rentrent pas dans la structure. T'as une catégorie, par exemple, les marchands du coin, les petits dépanneurs qu'on retrouve à Saint-Jean-de-Matha, ou ici, etc. Ils ne rentrent pas dans la structure. Mais, là, ce monde-là, faut qu'ils s'organisent. Donc, il faut que les gens qui sont les problèmes dans une communauté pauvre, il faut qu'ils s'arrangent pour supporter leurs agriculteurs pauvres sur leur territoire. On n'essaie pas d'écoeurer le Gouvernement, parce qu'il ne fait rien. On commence par s'aider entre nous autres. Puis, là, le professeur de là-bas, c'est ça qu'il dit. On va laisser la game se jouer avec une catégorie de monde. On va créer, à côté, une société dans laquelle on va se comprendre, entre nous autres. Les agriculteurs pauvres, les travailleurs pauvres... Tout ce monde-là, faut qu'ils se soutiennent entre eux-autres pour se créer une société à leur modèle, compte tenu qu'on n'est plus capable de vivre dans l'autre modèle, Ça fait qu'on n'a pas le choix. » (producteur, volet 2, MRC de Matawinie)

3.4.5 Où se situent les informateurs face à ce modèle

Passer des deux modèles prévalents et interreliés de système agroalimentaire (modèle dominant et modèle réglementaire) au modèle écologique représenterait, pour de nombreux acteurs, une remise en question importante, voire profondément déstabilisante, quant à la vision de l'agroalimentaire. Il s'agirait, dans le fond, d'un véritable changement de paradigme qui ne peut s'opérer sans qu'une brèche ne soit survenue dans la vision du monde habituelle des principaux acteurs. Mais certains indices laissent supposer que celle-ci a déjà commencé à se manifester.

En effet, on a mis en évidence, dans les parties précédentes (surtout 3.1 et 3.2), une certaine érosion de l'adhésion au modèle dominant. En raison de difficultés grandissantes auxquelles ils sont confrontés dans le cadre de ce modèle, les différents types d'acteurs – et notamment des producteurs maraîchers - ont fait montre d'une vision de plus en plus critique à cet égard. Plusieurs ont d'ailleurs exprimé la nécessité que survienne des changements.

Pour les producteurs conventionnels

En ce qui concerne les producteurs maraîchers conventionnels, les situations difficiles qu'ils connaissent sont d'abord de nature économique. Ils ont donc tendance à rechercher des solutions économiques susceptibles de leur permettre de continuer à vivre décemment de leur métier. En général, ils ne sont pas à la recherche de contraintes supplémentaires, et les mesures agroenvironnementales semblent toujours perçues ainsi pour plusieurs, en raison des coûts supplémentaires qu'on leur fait assumer. De plus, dans leurs expériences personnelles difficiles, ce n'est généralement pas les problèmes environnementaux qui sont prioritaires ou qui les affectent directement de manière à compromettre leur survie immédiate. C'est pourquoi il apparaît logique de constater qu'ils semblent s'intéresser davantage à des changements de leur pratique portant sur l'échelle de production et de distribution, ainsi que sur le circuit de distribution. Toutefois, même si la motivation initiale n'est pas nécessairement de cette nature, en soi, ce type de solution « économique » est susceptible de contribuer au passage vers un modèle écologique favorable au développement social durable. En effet, une production locale distribuée localement contribue davantage au dynamisme communautaire et à la réduction de la pollution associée au transport des marchandises.

Par contre, les mêmes producteurs maraîchers conventionnels ne semblent pas imaginer très spontanément des solutions très différentes ou très nouvelles pour remédier aux problématiques relevant directement du développement social durable, telles celle du travail, de la main-d'œuvre et de la relève agricoles ; ainsi que celle de la sécurité alimentaire. Les solutions qu'ils ont déployées jusqu'ici sont davantage basées sur les besoins immédiats et à moyen terme de leur entreprise, que sur une volonté consciente d'agir pour favoriser le développement social durable de la communauté dans laquelle cette entreprise s'insère. Encore une fois, ce sont d'abord les difficultés économiques auxquelles ils sont confrontés, et leurs préoccupations de productivité et

de rentabilité, qui semblent motiver leurs choix. Ainsi, même si certains ont exprimé qu'ils préféreraient pouvoir engager une main-d'œuvre locale, la plupart ne se sentent ni la responsabilité sociale, ni la volonté, ni l'énergie à investir pour raviver l'intérêt envers le travail agricole auprès des groupes susceptibles de constituer un bassin potentiel de main-d'œuvre (étudiants, assistés sociaux, etc.). Étant donné les expériences négatives répétées qu'ils ont connues auprès de ces groupes, le recours à de la main-d'œuvre étrangère est devenu pour plusieurs un compromis nécessaire. De même, ils veulent bien réserver leurs surplus (ou une bonne partie d'entre eux) pour contribuer à la sécurité alimentaire de personnes démunies, mais ils ne sont pas en mesure d'investir temps et argent supplémentaires pour les trier, les emballer et les transporter. Ils ne semblent pas, non plus, portés naturellement à aborder globalement ces diverses problématiques, pour y rechercher des solutions globales. Enfin, la plupart des producteurs maraîchers conventionnels rencontrés lors de l'étude ne semblent pas considérer qu'il soit de leur ressort de jouer un rôle afin de s'attaquer aux causes profondes (idéologiques, sociopolitiques, etc.) des difficultés qu'ils connaissent. En fait, même si, dans une certaine mesure, plusieurs présentaient leur situation actuelle (autant individuelle que collective) comme une sorte de cul de sac, ils avaient peu tendance à penser qu'ils pourraient avoir un pouvoir d'influence sur le fonctionnement actuel du système agroalimentaire. L'évolution observée était généralement perçue comme étant inéluctable. Toutefois, on semblait croire parfois que le Gouvernement pouvait apporter des éléments de solutions ou d'amélioration à la situation (par exemple, des modifications aux réglementations de l'assurance-emploi ou de l'assistance emploi ; ou encore au calendrier scolaire, pour favoriser la disponibilité de main-d'œuvre locale).

Pour les producteurs à petite échelle (biologiques, marginaux, alternatifs, etc.)

Sans doute de par leur expérience particulière et les contraintes bien différentes auxquelles ils sont confrontés, les producteurs à petite échelle, souvent plus marginaux (dont certains n'avaient même pas un statut officiel de producteurs conforme aux critères du MAPAQ), et les producteurs biologiques sont apparus souvent plus proches du modèle écologique dans leur conception du système agroalimentaire souhaitable et possible. Pour espérer s'en sortir et tirer leur épingle du jeu, ils avaient déjà fait l'effort de rechercher des types de produits, des modes de production ou des formules de distribution qui ne les soumettaient pas aux exigences, inatteignables ou inadmissibles pour eux, du système agroalimentaire dominant (gros volumes, gros investissements, productivité, soumission aux règles du marché, etc.). Ils avaient donc tous, d'une façon ou d'une autre, un certain recul face à ce modèle au sein duquel ils n'avaient pas pu, ou pas souhaité, se tailler une place. On peut dire que c'était également le cas de ceux qui avaient adopté des pratiques alternatives sans nécessairement adhérer à un modèle alternatif, c'est-à-dire de ceux qui avaient des motivations initiales de nature principalement économique.

Si la marginalité en matière de types de production, de pratiques agricoles et de mise en marché semble favoriser une certaine capacité de recul et d'analyse critique du système agroalimentaire dominant, ce constat semble s'appliquer également à la marginalité géographique. En effet, il est intéressant de rappeler que les informateurs d'un groupe de discussion (producteurs et autres) se sont plus particulièrement distingués. Il s'agit de ceux de la MRC de Matawinie, territoire dont l'activité économique dominante n'est certainement pas l'agriculture. C'est dans ce groupe, notamment, qu'ils ont eu le réflexe de chercher des solutions globales aux problèmes de main-d'œuvre agricole, d'insertion sociale et de sécurité alimentaire, en misant par exemple sur le partenariat entre différentes organisations. Il s'agit, bien sûr, de solutions plus sociales qu'économiques, n'ayant pas pour objectif premier d'assurer le maintien du modèle dominant ou de faire tourner la roue économique.

Pour les consommateurs

Bien qu'ils aient été peu cités dans cette partie traitant de travail, de main-d'œuvre et de relève agricoles ; ainsi que de sécurité alimentaire, on peut considérer (sur la base du contenu des parties précédentes) que les consommateurs de l'étude avaient tendance à se positionner favorablement à l'égard du modèle écologique. N'étant pas au cœur des contraintes auxquelles doivent faire face les producteurs, leurs préoccupations premières, concernant par exemple leur santé, le respect de l'environnement et la volonté de privilégier la production locale, rejoignaient davantage l'esprit de ce nouveau modèle. Ce constat avait d'ailleurs déjà été présenté à la partie 3.3. Quant aux attentes économiques que des producteurs conventionnels ont prêtées aux consommateurs québécois, selon lesquelles ils chercheraient surtout à payer le moins cher possible leurs aliments, elle n'a pas du tout émergé dans les propos des informateurs consommateurs. Au contraire, ceux-ci ont plutôt montré une sensibilité particulière pour des produits moins standardisés issus d'une agriculture locale moins intensive, quitte à devoir les payer un peu plus cher si cela était justifié. Certains d'entre eux ont exprimé, d'ailleurs, le souhait que se développent des alliances directes entre producteurs et consommateurs, afin d'influencer le fonctionnement du système dominant, notamment au niveau de la distribution.

On doit, cependant, souligner que les consommateurs rencontrés ne sont pas nécessairement représentatifs de l'ensemble des consommateurs de la région. On peut penser, en effet, que pour avoir pris l'initiative de répondre à l'invitation lancée par le biais des médias de participer à un groupe de discussion, ils pouvaient être au départ désireux de faire entendre des opinions particulières. Celles-ci pouvaient être le résultat d'un cheminement de réflexion ou d'un engagement militant préexistant, à l'égard d'une cause connexe aux thèmes de l'étude.

Pour les organisations

Les informateurs travaillant pour des organisations, et surtout celles dont la mission est de nature sociale, ont également manifesté, dans leur vision des choses, une certaine proximité idéologique avec le modèle écologique. Cela n'est pas surprenant en soi, étant donné, justement, le type de travail qu'ils réalisent, et qui suppose souvent une capacité de recul pour analyser une problématique sociale avant d'intervenir pour améliorer la situation.

Ainsi, contrairement aux producteurs conventionnels préoccupés d'abord par le fonctionnement interne de leur entreprise, les informateurs des organisations ont eu tendance à s'intéresser globalement aux problèmes que vivent les producteurs, ainsi qu'à ceux que vivent les citoyens consommateurs, et notamment les personnes socioéconomiquement démunies. Ils ont eu tendance à reconnaître des interconnexions entre ces différents types de problèmes, et à leur attribuer parfois des causes communes. En outre, certains informateurs de cette catégorie basaient leur analyse sur une perspective de développement durable, rejoignant au départ l'approche qui caractériserait le modèle écologique.

Pour les distributeurs et transformateurs

Les distributeurs et transformateurs, rappelons-le, n'ont pas vraiment été présents dans le deuxième volet de la collecte des données, mis à part quelques producteurs qui cumulaient aussi ces fonctions. Ils n'ont, ainsi, pas eu l'occasion de se défendre contre les critiques à leur endroit formulées par des producteurs aussi bien que des consommateurs et des personnes travaillant dans des organisations. Les uns et les autres ont dénoncé la position pour le moins privilégiée de ces intermédiaires au sein du système agroalimentaire. Selon leur perception, ils y exerceraient un contrôle excessif (mainmise des chaînes par exemple) et empocheraient la majeure partie des profits, de façon inéquitable.

Néanmoins, sur la base de leurs propos tenus dans le cadre des entrevues individuelles, on peut penser que ces deux types d'informateurs se situent assez loin du modèle écologique. La plupart des informateurs de ces groupes ont exprimé surtout des préoccupations d'ordre commercial. Dans la compréhension qu'ils en ont, les préoccupations des consommateurs pour des aliments sains produits dans le respect de l'environnement sont souvent une simple question de mode, de publicité, de marketing. Ils ont, finalement, manifesté bien peu d'intérêt pour une remise en question fondamentale du système. Dans l'ensemble, ils y trouvent leur compte dans la mesure où ils arrivent à s'ajuster aux préoccupations des consommateurs, voire à les devancer.

3.4.6 Qu'est-ce qui faciliterait le passage vers le modèle écologique ?

Bien sûr, le passage vers le modèle écologique peut être facilité quand se manifestent, au sein des groupes d'acteurs concernés, des indices d'une brèche dans la vision du monde habituelle, et quand les contraintes du système dominant deviennent à ce point pénibles qu'elles suscitent toutes sortes d'aspirations au changement, plus ou moins fondamentales selon les cas. Ces conditions favorables, signes d'une évolution en cours, ne sont cependant pas suffisantes pour conduire dès maintenant au remplacement total du modèle toujours dominant par un modèle plus socialement durable, même si elles agissent en synergie et conjuguent leurs influences. Il serait sans doute illusoire et naïf de le croire. La précarité des grands écosystèmes et ses conséquences sociales et économiques ne sont pas encore assez connues ; la situation n'apparaît probablement pas assez catastrophique encore pour que la compréhension du monde de la majorité des acteurs bascule d'un modèle à l'autre.

Par ailleurs, quelques éléments de contexte, de nature officielle et publique, peuvent être considérés comme d'autres facteurs facilitants en vue du passage possible vers le modèle écologique. Notamment, des documents d'orientations politiques ainsi que des déclarations des organisations agricoles affichent actuellement une volonté d'orienter les pratiques agricoles dans un sens un peu plus favorable, aussi bien à la dimension écologique qu'à la dimension sociale du développement durable, sur la base de principes tels que l'équité sociale, ainsi que l'aide et le soutien aux entreprises agricoles en lien avec leurs engagements envers les mesures agroenvironnementales. En voici quelques exemples :

- Le document de consultation du *Plan de développement durable du Québec* (Québec, 2004) rappelle notamment les principes : d'équité sociale ; de participation et d'engagement des citoyens nécessaires à la durabilité sociale, économique et environnementale du développement ; d'évolution nécessaire des modes de production et de consommation responsables, en vue de réduire au minimum leurs répercussions défavorables sur le plan social et environnemental.
- Le rapport annuel de gestion 2003-2004 du MAPAQ (MAPAQ, 2004) fait état d'orientations favorisant des pratiques respectueuses de l'environnement dans la gestion des fumiers. De plus, le concept d'éco-conditionnalité a été introduit dans les programmes d'aide de ce ministère (Waridel, 2003).
- La Financière agricole a élaboré un plan d'action à l'égard du développement durable et de l'éco-conditionnalité (2004), qui sera mis en œuvre au cours des prochaines années.
- Les grandes orientations et fondements de l'UPA visent également à « *contribuer au dynamisme socioéconomique des zones rurales et du reste du Québec* » (UPA, 2003, p. 29). En outre, l'organisme : « *demande au gouvernement de mettre en place une éco-conditionnalité par des mesures d'aide financière pour inciter et soutenir les entreprises agricoles dans une démarche d'amélioration continue par l'adoption de pratiques agroenvironnementales reconnues et validées* ». (*ibid.*, p. 30)

Évidemment, les textes d'orientation et les déclarations politiques ne sont pas non plus des conditions suffisantes pour entraîner le basculement d'un modèle vers l'autre. Ils peuvent, parfois, remplir d'abord une fonction de marketing pour certaines organisations qui reprennent des idées à la mode. Ces documents peuvent toutefois être utilisés comme des leviers par les promoteurs initiaux de ces idées. Ces derniers peuvent adopter une attitude vigilante, et surveiller l'application des principes qui y sont véhiculés. Ils peuvent même contribuer à la diffusion de ces textes. Avec le temps, les idées nouvelles qui circulent largement peuvent apparaître moins déconnectées de la réalité aux yeux d'acteurs qui y étaient peu sensibles au début.

3.4.7 Qu'est-ce qui nuit au passage vers le modèle écologique ?

Comme on vient de le voir, l'analyse a mis en évidence l'existence de facteurs susceptibles de favoriser le passage vers le modèle écologique, dans les représentations et les perceptions du système agroalimentaire que portent les différents types d'informateurs. Mais on trouve également, dans les mêmes représentations et perceptions, des facteurs qui peuvent nuire à ce passage. Par exemple, les documents officiels mentionnés au point 3.4.6 peuvent aussi être perçus comme de nouvelles contraintes et de nouvelles normes à respecter par des acteurs déjà aux prises avec des surplus d'obligations. Ce pourrait être le cas, plus particulièrement, pour les producteurs conventionnels. La meilleure façon d'obtenir leur adhésion serait certainement d'arriver à leur démontrer concrètement qu'ils y trouveront rapidement leur intérêt, ce qui n'est pas évident. Il faudrait plutôt les amener à interpréter autrement la notion d'intérêt, c'est-à-dire en fonction d'une perspective plus communautaire et plus durable.

Le contexte socioéconomique et sociopolitique actuel comporte également des éléments qui peuvent être perçus comme des facteurs limitants quant à la possibilité d'un passage vers le modèle écologique de système agroalimentaire. Selon les points de vue, par contre, ces mêmes éléments pourraient également être perçus comme des facteurs favorisant le passage vers le modèle écologique. Parmi ceux-ci, on retrouve des éléments structurels qui caractérisent le fonctionnement du modèle dominant ; ainsi que d'autres éléments qui en constituent des conséquences. En voici quelques-uns :

- Le modèle de distribution actuel basé sur des circuits longs (vente à des entrepôts ou marchés centralisés, exportation), sur de gros volumes et sur le prix le plus bas ;
- La diminution du nombre de fermes et l'augmentation de la taille de celles qui restent ;
- L'augmentation du prix des fermes qui les rend inaccessibles, notamment pour la relève ;
- La rareté de main-d'œuvre locale et le coût de la main-d'œuvre ;
- La pression pour le dézonage agricole, notamment dans les régions les plus urbanisées qui, paradoxalement, possèdent généralement les meilleures terres agricoles.

Ce qu'il faut comprendre, c'est que le modèle dominant devient de plus en plus exclusif, dans le sens que de moins en moins de producteurs peuvent satisfaire ses exigences. Par contre, de plus en plus de producteurs et une bonne part des acteurs des autres catégories subissent les conséquences négatives de ce modèle. Ces derniers devraient donc être davantage enclins à le remettre en question, davantage ouverts aux changements, plutôt que de continuer à aspirer au cercle restreint des gagnants du système.

En fait, on peut se demander si la principale – ou du moins la première - limite au passage vers un modèle ressemblant au modèle écologique ne serait pas simplement la difficulté pour plusieurs acteurs de se projeter dans un modèle différent. Par exemple, les producteurs ne semblent pas concevoir facilement qu'ils pourraient peut-être exercer leur métier d'une façon autrement satisfaisante, si la perspective durable était véritablement adoptée et si ses applications concrètes étaient pleinement favorisées et soutenues. De même, la masse des consommateurs ne semblent pas admettre qu'il puisse y avoir au moins autant d'avantages à encourager systématiquement les produits locaux, qu'à faire leurs achats en fonction seulement du prix le plus bas.

3.4.8 Les principales composantes d'un modèle écologique

Quels sont, finalement, les liens mis en évidence entre l'agriculture écologique et le développement social durable ? Et que pouvons-nous dire, au terme de ce parcours analytique des propos de différents acteurs, quant aux principales composantes d'un modèle de système agroalimentaire qui puisse être considéré comme étant écologique ?

En résumé, il semble que malgré l'importance croissante accordée aux principes du développement durable appliqués à l'agriculture, dans les textes d'orientation ou de politique des organisations agricoles et gouvernementales, peu d'actions concrètes ont été déployées jusqu'ici pour tenir compte de la dimension sociale de ce développement. Le modèle réglementaire, axé sur la mise en œuvre de pratiques agroenvironnementales, apparaît centré sur la dimension écologique du développement durable, et s'intègre au modèle dominant. Ce dernier est centré exclusivement sur la dimension économique du développement durable. On devrait plutôt dire, en fait, que ses motivations fondamentales (recherche prioritaire de profits, compétition, concurrence, exploitation maximale des ressources, mondialisation, etc.) le situent à l'antipode du développement durable. Bref, l'adoption d'une agriculture plus écologique, au sens du modèle réglementaire, ne se traduit pas automatiquement par une sensibilité accrue aux problématiques du développement social durable. Il n'y a pas de relation obligatoire entre cette vision actuelle et officielle de l'agriculture écologique ou durable et le développement social durable.

Par contre, les propos des informateurs ont permis de comprendre que les représentations de l'agriculture écologique et de l'agriculture durable sont multiples et en évolution. Certaines d'entre elles incluent plus facilement la dimension sociale. Par exemple, parmi les pratiques alternatives au modèle dominant de système agroalimentaire, certaines sont construites et appliquées à partir de principes et de motivations de nature fondamentalement sociale, telles que la solidarité, l'équité, la santé, etc.

Le modèle écologique devrait intégrer toutes les dimensions du développement durable et contribuer à un meilleur équilibre entre elles. Il devrait, surtout, faire plus de place au développement social durable. De nombreux problèmes actuels concernant le cycle de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de l'alimentation relèvent de cette dimension. La dévalorisation de l'agriculture et de l'alimentation (et ses conséquences sur la main-d'œuvre et la relève agricoles), ainsi que les problèmes de sécurité alimentaire (accès aux aliments sains et nutritifs, sécurité sanitaire des aliments, etc.) n'en sont que deux illustrations qui témoignent de la complexité de la question.

De façon plus systématique, on peut identifier, parmi les composantes nécessaires d'un modèle écologique, les éléments de base suivants :

- **Des motivations.** Elles doivent être autant sociales (solidarité, équité, santé, etc.), qu'écologiques (préservation des écosystèmes, de la biodiversité), économiques (vendre les produits, faire vivre les producteurs, transformateurs et distributeurs locaux) et culturelles (respect de la diversité culturelle).
- **Des acteurs.** Les promoteurs de ce qui pourrait constituer le modèle écologique (des producteurs, transformateurs, distributeurs, consommateurs et personnes associées à des organisations) se retrouvent principalement, pour l'instant, à la marge du système dominant. Ils expérimentent et encouragent, par exemple, des pratiques alternatives (agriculture biologique, agriculture soutenue par la communauté, jardins collectifs, cuisines collectives, etc.) basées sur des motivations non uniquement économiques ou écologiques. Leur influence s'exerce néanmoins aux différents niveaux du cycle agricole, agroalimentaire et alimentation.
- **Des moyens.** La publication et la diffusion de textes d'orientation et de politique systématisant la perspective particulière de ce modèle peuvent constituer un moyen de témoigner de son existence. Certaines organisations québécoises (Solidarité rurale, l'Union des consommateurs, l'Union paysanne, etc.) tendent déjà à diffuser des discours qui rejoignent les principes fondamentaux du modèle écologique. Les promoteurs de ce modèle pourraient le développer davantage s'ils avaient accès à du soutien gouvernemental (subventions, recherche). Certains principes et certaines pratiques aujourd'hui promus par des instances gouvernementales rejoignent certains aspects du modèle écologique (éco-conditionnalité, mesures agroenvironnementales, etc.).

CONCLUSION

Au terme de près d'un an et demi de réflexions, d'échanges, de rencontres, de discussions, de confrontations d'approches et d'opinions, d'analyses et d'efforts pour rendre compte, une nouvelle démarche lanaudoise de recherche-action participative s'achève. Tantôt passionnante, stimulante, excitante ; tantôt plutôt exigeante, frustrante, décourageante ; cette aventure aux prétentions novatrices a pleinement occupé l'esprit et l'agenda de ses deux principales artisanes, à toutes les étapes de son déroulement. Heureusement, une belle complicité s'est rapidement développée entre elles, ce qui a entretenu leur enthousiasme et favorisé leur persévérance. Le soutien que leur a accordé le comité de suivi, tout au long de la démarche, a aussi grandement contribué à son succès.

Pour le milieu de la santé publique, cette démarche représentait également une innovation, voire un défi. En effet, bien que de nature exploratoire, elle avait la prétention d'approcher simultanément et globalement plusieurs thèmes et problématiques généralement abordés de façon plus individuelle : les problèmes de santé environnementale associés à l'agriculture, les habitudes alimentaires associées à des problèmes de santé chronique, le développement social, la sécurité alimentaire, les inégalités sociales, etc. L'ensemble de ces thèmes et problématiques se rejoignent par leur lien avec le système agroalimentaire. De plus, le choix méthodologique de réaliser une recherche-action participative découlait d'une intention affirmée de stimuler une concertation intersectorielle régionale sur ces thèmes et problématiques.

Ainsi, comme cela avait été précisé en introduction, les résultats de cette démarche se sont situés à deux niveaux : celui du contenu recueilli, digéré et mis en forme dans le présent rapport ; et celui de l'action initiée auprès des participants. Dans l'esprit d'une recherche-action participative, l'un et l'autre revêtent autant d'importance.

Le contenu

Le contenu de ce document est chargé et touffu. Il témoigne de la complexité d'une situation en pleine évolution. Il permet cependant de saisir l'existence de multiples ramifications entre des thèmes et problématiques qui n'apparaissent pas nécessairement reliés au premier abord. Il permet surtout de comprendre que les différents acteurs du système agroalimentaire perçoivent de plus en plus ces interconnexions dont ils subissent les effets.

Dans le cadre de cette étude, la filière maraîchère lanaudoise a constitué une illustration intéressante du fonctionnement du système agroalimentaire. Ce choix a permis de distinguer les particularités des deux modèles de ce système présentement en vigueur, soit le modèle

dominant et le modèle réglementaire, et d'en déduire les principales caractéristiques d'un modèle écologique. Il a permis, notamment, de mettre en évidence la dépendance de l'agriculture maraîchère lanaudoise à l'égard du système agroalimentaire mondialisé, c'est-à-dire du système agroalimentaire dominant.

Les principaux constats et observations tirés de cette étude sont les suivants :

- Adopter des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement (par exemple les mesures agroenvironnementales préconisées par le ministère de l'Environnement, du Développement durable et des Parcs ainsi que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec ; ou même la pratique de l'agriculture biologique) n'est pas en soi une orientation garante d'un développement social durable.
- Pour que les pratiques alternatives (agriculture biologique, agriculture soutenue par la communauté, etc.) s'inscrivent véritablement dans le sens du développement social durable, il faudrait que les motivations à la base des choix (ceux des agriculteurs comme ceux des consommateurs) ne soient pas seulement de nature économique, ni même écologique.
- La sécurité alimentaire (et ses cinq aspects) cristallise en quelque sorte de nombreux enjeux actuels de l'opposition entre le système agroalimentaire dominant et les exigences du développement social durable.
- Bien que les représentations que l'on se fait du monde ne soient pas le monde lui-même, les porteurs de représentations (tous les humains) ne saisissent pas nécessairement la distinction entre les deux. Ainsi, le système agroalimentaire dominant semble se présenter, pour de nombreux acteurs, comme une réalité immuable, ou dont l'évolution actuelle est incontournable. De leur point de vue, il faut « faire avec » et trouver le moyen de tirer son épingle du jeu, ou être condamné à l'échec.
- Les difficultés croissantes qui confrontent les divers acteurs au sein du modèle agroalimentaire dominant (obligation de produire de gros volumes à coûts réduits, concentration des fermes et augmentation de leur valeur, rareté de la main-d'œuvre locale, dévalorisation de l'agriculture et de l'alimentation, qualité différente des produits liée aux modes de production, part trop importante des profits réservée aux intermédiaires, préoccupations des consommateurs pour leur santé, etc.) peuvent induire peu à peu une transformation de leurs représentations, creuser des brèches dans ce modèle et favoriser l'implantation d'un modèle nouveau. Celui-ci pourrait être à la fois plus écologique et davantage axé sur le développement social durable.
- Les différents acteurs devraient être mieux informés des conséquences (sociales, environnementales et économiques) des choix qu'ils font, des gestes qu'ils posent, et du véritable pouvoir d'influence dont ils disposent, au sein du système agroalimentaire. Par exemple, dans une perspective de développement social durable (souci de cohésion sociale et d'équité), les producteurs, les transformateurs et les distributeurs devraient être soutenus dans le développement de marchés locaux permettant d'écouler des productions à petite échelle ; et les consommateurs devraient être incités à privilégier l'achat local. Ce type de choix aurait également l'avantage de diminuer la pollution due au transport.

- Il est avantageux pour les différents acteurs d'apprendre à mieux se connaître les uns les autres (leurs intérêts, les problèmes auxquels ils sont confrontés, etc.). Ils peuvent, ainsi, développer une meilleure compréhension globale du fonctionnement du système agroalimentaire, et travailler en concertation pour exiger ou développer des améliorations qui leur soient profitables à tous.

La contribution à l'action

La recherche-action ne poursuivait pas d'objectifs précis quant au type de mobilisation ou de concertation qu'on souhaitait encourager, dans le sens qu'aucune mesure spécifique de ce type de résultat n'avait été prévue. On peut tout de même affirmer que la démarche a permis d'atteindre quelques résultats de cette nature.

Ainsi, dans le cadre de l'étude, trois séries de rencontres enrichissantes ont permis de susciter des échanges entre acteurs d'horizons différents. Ce fut le cas plus particulièrement au sein du comité de suivi ; puis lors des groupes de discussion tenus dans les MRC, mais également lors des entrevues individuelles. Dans toutes ces occasions, les différents participants ont été amenés, en quelque sorte, à explorer eux-mêmes les univers étrangers des autres acteurs, à se sensibiliser à leurs problèmes spécifiques à l'égard du système agroalimentaire. Il faut préciser, d'ailleurs, que les deux principales protagonistes de l'équipe de recherche se sont considérées elles-mêmes comme appartenant à un type particulier d'acteurs ; celui de la recherche. À ce titre, elles reconnaissaient leurs propres limites ; c'est-à-dire le fait qu'elles étaient elles-mêmes porteuses de représentations et de perceptions particulières, relevant de leur propre univers de référence.

Si aucune activité commune ni aucun plan d'action formel n'ont été élaborés par les acteurs lors de leurs rencontres, le besoin de développer davantage une communication directe – notamment entre producteurs et citoyens consommateurs – a tout de même été souligné par plusieurs d'entre eux. Certains acteurs ont même échangé des cartes d'affaire, avec l'intention de développer peut-être des collaborations. Ce fut le cas, par exemple, à propos d'éventuels projets de formation et de réinsertion sociale en milieu agricole. Tout cela est déjà intéressant, mais il faudrait aller plus loin.

Et pour la suite ?

Au moment où se termine cette démarche, rappelons-le, l'état de dépérissement des grands écosystèmes mondiaux est particulièrement grave, et l'influence néfaste de cette situation sur les conditions de vie des humains (notamment les plus pauvres) est significative. Selon le récent rapport de l'ONU sur l'évaluation des écosystèmes :

« Les changements (ainsi) occasionnés aux écosystèmes ont contribué à des gains nets substantiels sur le niveau du bien-être de l'Homme et le développement économique, mais ces gains ont été acquis de manière croissante au prix d'une dégradation de nombreux services d'origine écosystémique, de risques accrus d'apparition de changements non-linéaires, et de l'accentuation de la pauvreté pour certaines catégories de personnes. Ces problèmes, à moins d'y trouver une solution, auront pour effet de diminuer de manière substantielle les avantages que les générations futures pourraient tirer des écosystèmes. » (ONU, 2005, p. 16)

« De manière générale, tout progrès enregistré vers l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement relatifs à l'éradication de la pauvreté et de la faim, l'amélioration des conditions de santé, et la préservation durable de l'environnement, n'a que peu de chances de s'inscrire dans la durée si la plupart des services d'origine écosystémique dont dépend l'humanité continue de subir des dégradations. » (ibid., p. 17)

Par ailleurs, dans sa conclusion, le tout aussi récent *Rapport national sur l'état de santé de la population du Québec*, produit par la Direction du programme de santé publique du MSSSQ, préconisait une approche non unidimensionnelle et axée sur la durabilité pour faire face à la complexité des problèmes de santé présents dans notre monde complexe :

« On peut assurément renforcer la santé de la population en réduisant les inégalités socioéconomiques. On peut progresser en améliorant la qualité de l'environnement par la modification des modes de production et de consommation, par exemple, par l'économie d'énergie et par la protection des ressources naturelles. On peut également augmenter la cohésion sociale et, de là, la capacité des individus et des communautés de se prendre en main et de maîtriser leur vie, en misant davantage sur la participation civique et sur des politiques publiques favorables au mieux-être collectif. On peut rendre l'environnement plus favorable à l'adoption d'habitudes de vie et de comportements sains. On peut, encore et surtout, laisser aux enfants un précieux héritage en leur garantissant les conditions optimales de développement et de participation à la société.

Les problèmes sont évitables, et les solutions sont à notre portée. Comment poursuivre sur la voie de l'amélioration de la santé de la population ? La santé est complexe, dans un univers complexe : les solutions unidimensionnelles ne suffisent plus. Il faut arriver à partager des objectifs communs qui concernent à la fois la santé, l'environnement économique, l'environnement physique et l'environnement social. Produire la santé, c'est possible. Voulons-nous le faire ? » (MSSSQ, 2005, p. 117-118)

Ce rapport incite en quelque sorte le milieu de la santé publique à déployer des interventions s'appuyant de plus en plus sur une approche intersectorielle ainsi qu'une perspective globale de développement durable et de développement des communautés. Dans ce contexte, et à la lumière des résultats de la recherche-action participative, la DSPE de Lanaudière serait tout à fait justifiée de poursuivre et d'approfondir, en vue de mieux orienter l'intervention, sa compréhension des relations complexes entre le système agroalimentaire et différents aspects du développement social durable.

À titre d'exemple, la DSPE pourrait réaliser une étude visant à mieux connaître ce que les organisations régionales de divers secteurs d'activité (production agricole, transformation et distribution alimentaire, organisations communautaires d'aide alimentaire, établissements du réseau public de la santé et des services sociaux, etc.) pensent de la problématique de la sécurité alimentaire, ainsi que les interventions qu'elles réalisent déjà et celles qu'elles pourraient réaliser en ce domaine. L'étude pourrait constituer une étape préalable à l'organisation d'une concertation intersectorielle régionale sur la sécurité alimentaire, afin notamment de trouver des solutions à certains des problèmes identifiés dans la présente étude (gaspillage de denrées, manque de main-d'œuvre dans les banques alimentaires, possibilité d'aborder globalement la réinsertion sociale sur des fermes et l'accès à des aliments sains et nutritifs, etc.). Le développement d'une approche concertée, de la ferme à la table, serait particulièrement intéressant.

Bref, l'action locale sur des problèmes (sociaux, de santé, économiques, d'environnement, etc.) qui confrontent globalement les populations humaines, en cette époque de mondialisation, apparaît de plus en plus d'actualité. On ne peut plus aborder les problèmes sociaux et de santé lanauchois sans tenir compte de leurs profondes interconnexions avec des conditions de contexte qui se situent à d'autres niveaux. L'innovation et la créativité s'imposent de plus en plus, en recherche comme en intervention. Peut-être faut-il, en santé publique comme en matière de système agroalimentaire, se diriger vers un changement de modèle, voire de paradigme...

BIBLIOGRAPHIE

Monographies et articles de périodiques :

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA. *L'agriculture écologiquement durable au Canada : rapport sur le Projet des indicateurs agroenvironnementaux*, Ottawa, 2000, 19 p.

ALLARD, I., H. GAULIN et D. PAGEAU. *Diagnostic sur l'établissement des jeunes en agriculture*, Québec, ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Pêcheries du Québec, Direction des politiques sur la gestion des risques, 2004, 88 p.

ALLARD, P. et M. MAZOYER. La sécurité alimentaire, *Informations et commentaires*, n° 111, avril-juin 2000, 68 p.

AUBERT, C. et B. LECLERC. *Bio, raisonnée, OGM. Quelle agriculture dans notre assiette ?* Terre Vivante, Mens, France, 2003, 128 p.

BEGIN, C., L. OUELLET et C. POISSANT. *Programme de subvention de projets en matière de sécurité alimentaire (2002-2004). Cadre régional de gestion*, Saint-Charles-Borromée, Direction de santé publique et d'évaluation, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Lanaudière, janvier 2003, 32 p.

BOUCHARD, R. *Plaidoyer pour une agriculture paysanne*, Montréal, Éd. écosociété, 2002, 228 p.

BOVÉ, J., F. DUFOUR et G. LUNEAU. *Le monde n'est pas une marchandise. Des paysans contre la malbouffe*, Paris, La Découverte, 2000, 238 p.

BREAULT, J. et J. GAUDET. *Banc d'essai de Saint-Esprit vers le plan d'accompagnement agroenvironnemental*, L'Assomption, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, 26 janvier 2004, 8 p.

BUSCA, GENDRE, SALLES et ZELEM. « Comment intégrer les contraintes environnementales en agriculture ? », dans *Développement durable et participation publique*, Vaillancourt J.-G., Gendron C. (dir.), Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2003, p. 307-324.

CENTRE DE RECHERCHE EN AGRICULTURE ET EN AGROALIMENTAIRE DU QUÉBEC. *Portrait de l'établissement et du retrait de l'agriculture au Québec*, Sainte-Foy, avril 2004, 126 p.

CHRÉTIEN, D. « Mangeons-nous québécois ? Les grandes chaînes alimentaires font-elles assez d'espace aux produits québécois ? Les mythes, les faits », dans *L'Actualité*, février 2004, p. 26-36.

COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION (CAPA), ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC. *La sécurité alimentaire : un enjeu de société, une responsabilité de tous les intervenants de la chaîne alimentaire*, Québec, Assemblée nationale, 11 juin 2004, 40 p.

COMMISSION DE L'ÉTHIQUE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE. *Pour une gestion éthique des OGM*, Québec, 2003, 93 p.

COMMISSION MONDIALE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT. *Notre avenir à tous*, Montréal, Éditions du Fleuve, 1988, 454 p.

CONSEIL DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE. *Forum sur le développement social. Agir solidairement pour le mieux-être des personnes et des collectivités*, Québec, 1997-A.

CONSEIL DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE DU QUÉBEC. *Forum sur le développement social : Présentation de la démarche*, Québec, 1997-B, 13 p.

CONSEIL DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE. *OGM et alimentation humaine : impacts et enjeux pour le Québec*, Québec, 2002, 178 p.

COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE, MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC, ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC et UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES. *Bonnes pratiques agroenvironnementales pour votre entreprise agricole*, 2001, 40 p.

CÔTÉ, C. « La ville continue d'avaler les meilleures terres agricoles », dans *La Presse*, février 2005.

COUTU, H. et C. POISSANT. *Des OGM chez nous ? Entre le champ et l'assiette*, Actes du colloque régional. Joliette, octobre 2003, 63 p.

DE RAVIGNAN, F. *La faim pourquoi ? Un défi toujours d'actualité*, Alternatives économiques, Paris, 2003, p. 120-121.

DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE DE MONTRÉAL-CENTRE. « Vers un conseil de politique alimentaire à Montréal ? », dans *Des gestes plus grands que la panse*, Dossier 10, novembre 2004, 12 p.

ENVIRONNEMENT QUÉBEC. *Plan de développement durable du Québec*. Document de consultation, Québec, novembre 2004, 43 p.

ÉQUITERRE. *La sécurité alimentaire au Québec ; Par un développement intégré, durable et légitime de l'agroalimentaire. Mémoire soumis à la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec*, Montréal, 23 janvier 2004, 39 p.

ERKMAN, S. *Vers une écologie industrielle*, Paris, Charles Léopold Mayer, 1998, p. 147.

FÉDÉRATION D'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DU QUÉBEC. *Organismes de certification, compilation par les répondants du MAPAQ 2002 et Fédération des producteurs de lait du Québec*, Longueuil, 2003.

FERRIÈRES, M. *Histoires des peurs alimentaires. Du moyen âge à l'aube du XX^e siècle*. « les politiques de précaution », Paris, Éd. du Seuil, L'univers historique, 2002, 472 p.

FRANCOEUR, Louis-Gilles. « Les grands écosystèmes n'en peuvent plus. L'ONU publie un premier bilan de la biosphère », dans *Le Devoir*, 30 mars 2005, p. 1 et 8.

GENDRON, C. et J.-G. VAILLANCOURT (dir.). *Développement durable et participation publique*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2003, 398 p.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. Plan d'action québécois sur la diversité biologique 2004-2007, Québec, 2004-A, 41 p.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. Stratégie québécoise sur la diversité biologique 2004-2007, Québec, 2004-B, 109 p.

GROSCLAUDE, J. (dir.). « Sécurité et risques alimentaires », dans *La documentation française*, Coll. Problèmes politiques et sociaux, n° 856-857, 27 avril-18 mai 2001, p. 53-75.

GUIHÉNEUF, P.-Y. et P. LACOMBE. « L'agriculture française : quatre scénarios à l'horizon 2015 », *Futuribles*, n° 272, février 2002, p. 5-28.

GUIHÉNEUF, P.-Y. et E. PISANI. *Entre le marché et les besoins des hommes*. Paris, Fondation pour le progrès de l'homme, Série dossiers pour un débat, n° 53, 1996, 95 p.

HALWEIL, B. *Home Grown. The case for local food in a global market*, Washington, DC, Worldwatch Institute, State of The World Library, 2002, 83 p.

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE. *Les 8^{es} journées annuelles de santé publique. Sur tous les fronts, bâtir la santé. Programme final*, Québec, 2004, 86 p.

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE. *La santé des communautés : perspectives pour la contribution de la santé publique au développement social et au développement des communautés*, Revue de littérature, Québec, avril 2002-A, 46 p.

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE. La santé des communautés : perspectives pour la contribution de la santé publique au développement social et au développement des communautés, *Conceptions, actions, enjeux, défis et préoccupations : points de vue d'acteurs de directions de santé publique*, août 2002-B, 40 p.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Données sociales du Québec. Édition 2005*, Québec, Gouvernement du Québec, 2005, 227 p.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Données sociales du Québec. Données et analyse, Édition 2001*, Québec, Gouvernement du Québec, 2001, 630 p.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, DIRECTION SANTÉ QUÉBEC. *Documentation générale sur les compendiums de tableaux de l'ESCC cycle 2.1 et fiches signalétiques sur la définition et la composition des variables et indices*, Enquête sur la santé dans les collectivités canadienne (ESCC), cycle 2.1 (2003) de Statistique Canada, mai 2005, 334 p.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, DIRECTION SANTÉ QUÉBEC. *Compendiums de tableaux – (régions) produit avec le fichier de microdonnées à grande diffusion (FMGD-PUMF) de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC), cycle 2.1 (2003) de Statistique Canada*, 2005.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, DIRECTION SANTÉ QUÉBEC (2005). *Compendiums de tableaux – Québec (Province) produit avec le fichier de microdonnées à grande diffusion (FMGD-PUMF) de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC), cycle 2.1 (2003) de Statistique Canada*.

JACCAUD, T. (rédacteur en chef). Dossier spécial : « L'alimentation en danger », dans *L'Écologiste*, n° 4, été 2001, p. 29-66.

JONAS, H. *Le principe de responsabilité : une éthique pour la civilisation technologique*, Paris, Éd. Du Cerf., 1990, 336 p.

LAMOTHE, B. *Le développement social dans Lanaudière : sensibiliser, concerter, mobiliser pour le mieux-être de la population*, Joliette, Table des partenaires du développement social de Lanaudière, septembre 2001, 78 p.

LANDAIS, É. « Agriculture durable : les fondements d'un nouveau contrat social ? » dans *Le courrier de l'environnement*, INRA, n° 33, avril 1998, 16 p.

LANG, T. et M. HEASMAN. *Food Wars. The Global Battle for Mouths, Minds and Markets*, Londres, Earthscan, 2004, 365 p.

La recherche. Manger « bio » Les produits de l'agriculture biologique sont-ils vraiment meilleurs pour la santé ? Mensuel no 367, septembre 2003. p. 32-38

LATOUCHE, S. « Développement durable : un concept alibi. » dans *La mégamachine. Raison technoscientifique, raison économique et mythe du progrès*. Paris, La découverte/M.A.U.S.S., 1995, p. 118-142.

LE BIHAN, G., F. DELPEUCH et B. MAIRE. *Alimentation, nutrition et politiques publiques*, Paris, Alliance pour un monde responsable et solidaire, 2002.

LEDROU, I. et J. GERVAIS. « Insécurité alimentaire », dans *Rapports sur la santé*, Statistique Canada, n° 82-003 au catalogue, vol. 16, n° 3, mai 2005, p. 55-59.

MACEY, A. « *Certifié biologique* ». *Aperçu du marché biologique au Canada en 2003*, Ottawa, Agriculture et agroalimentaire Canada, 2004, 36 p.

MADELEY, J. *Le commerce de la faim. La sécurité alimentaire sacrifiée à l'autel du libre-échange*, Montréal, Enjeux Planète, 2002, 259 p.

MARQUIS, Geneviève et Élisabeth Cadieux (2005). *Projections de la population selon le sexe et l'année d'âge, Région de Lanaudière et le Québec, 2001-2026*, Saint-Charles-Borromée, ADRLSSSS de Lanaudière, Direction de santé publique et d'évaluation, Service de surveillance, recherche et évaluation, 39 p.

MARQUIS, G. et É. CADIEUX. *Projections de la population selon le sexe et l'âge, Région de Lanaudière et sous-régions, 1996 à 2021*, Saint-Charles-Borromée, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Lanaudière, Direction de la santé publique, Service de connaissance/surveillance/recherche/évaluation, septembre 2000, 202 p.

MAZOYER, M. et F. ROUDART. *Histoire des agricultures du monde : du néolithique à la crise contemporaine*, Paris, Éd. Seuil, 2002, 705 p.

MILLSTONE, É. et T. LANG. *The Penguin Atlas of Food. Who Eats What, Where, and Why?* Harmondsworth, Penguin, 2003, 129 p.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *L'horticulture en bref... au Québec. Portrait statistique 2004*, Direction des études économiques et d'appui aux filières, Québec, 2005-A, 47 p.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *Les journées agricoles Montréal-Laval-Lanaudière. S'adapter aux changements, la stratégie gagnante. Culture de remplacement Tabac*, 2005-B.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *Rapport annuel de gestion 2003-2004. Des actions pour le présent, une vision pour l'avenir*, Québec, 31 mars 2004, 105 p.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *Profil de l'industrie agroalimentaire de Lanaudière, Synthèse. Statistiques sectorielles et informations*, Direction Montréal, Laval, Lanaudière, 2002, 228 p.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC, DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE. *Plan d'action un environnement à valoriser. Bilan de l'an 2004*, Gouvernement du Québec, Québec, numéro de publication 03-0219, novembre 2003.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC. *Rôles et responsabilités du ministère de l'Environnement à l'égard de la production porcine. Audiences publiques sur le développement de la production porcine au Québec, Lanaudière. Région administrative 14*, Québec, 7 janvier 2003, 32 p.

NINACS, W. et F. GAREAU. *La Table des partenaires du développement social de Lanaudière : étude du cas*, Ottawa, Caledon Institute of Social Policy, septembre 2003, 12 p.

NORBERHG-HODGE, H., T. MERRIFIELD et S. GORELICK. *Manger local. Un choix écologique et économique*, Montréal, Les Éditions Écosociété, 2005, 169 p.

PISANI, E. *Un vieil homme et la terre. Neuf milliards d'êtres à nourrir. La nature et les sociétés rurales à sauvegarder*, Paris, Seuil, L'histoire immédiate, 2004, 232 p.

PISANI, E. et le groupe de Seillac. *Pour une agriculture marchande et ménagère*, (coll.) DATAR. FBH. Monde en cours, La Tour D'Aigues, Éd. De l'aube, 1994. 191 p.

POISSANT, C. *Les OGM dans Lanaudière. Qu'est-ce que les agriculteurs produisent et utilisent chez nous. Et comment expliquent-ils leurs choix ?* Joliette, ACEF Lanaudière, 2003, 125 p.

POISSANT, C., M. DUCHARME et S. QUIRION. *Les nouveaux enjeux de la sécurité alimentaire dans une perspective régionale de santé publique*, Saint-Charles-Borromée, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Lanaudière, Direction de santé publique et d'évaluation, janvier 2004, 22 p.

POISSANT, C. et L. LEMIRE. *Portrait des ressources oeuvrant pour la sécurité alimentaire dans Lanaudière*, Saint-Charles-Borromée, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Lanaudière, Direction de santé publique et d'évaluation, septembre 2003, 167 p.

POULAIN, J.-P. *Sociologies de l'alimentation*, Paris, PUF, 2002, 286 p.

REVERET, J.-P. et C. GENDRON. « Les développements durables : voyage au cœur des représentations sociales », dans *Les cahiers du 27 juin*, vol. 1 n° 1, février 2003, p. 63-67.

ROUFFIGNAT, J., L. DUBOIS, J. PANET-RAYMOND, P. LAMONTAGNE, S. CAMERON et M. GIRARD. *Agir pour la sécurité alimentaire. Soutenir des pratiques d'intervention favorisant le développement social*, Québec, Université Laval, Département de géographie, avril 2002, 27 p.

ROUFFIGNAT, J., L. DUBOIS, J. PANET-RAYMOND, P. LAMONTAGNE, S. CAMERON et M. GIRARD. *De la sécurité alimentaire au développement social. Les effets des pratiques alternatives dans les régions du Québec 1999-2000. Rapport synthèse*, Québec, Université Laval, Département de géographie, novembre 2001, 181 p.

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX QUÉBEC. *Rapport national sur l'état de santé de la population du Québec, Produire la santé*, Gouvernement du Québec, 2005, 120 p.

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX QUÉBEC. *Programme national de santé publique 2003-2012*, Québec, Gouvernement du Québec, 2003, 133 p.

STATISTIQUE CANADA. *Enquête de santé dans les collectivités canadiennes 2000-2001*, Tableaux produits par l'Institut de la Statistique du Québec, 2003.

STATISTIQUE CANADA. *Profil pour le Canada, les provinces, les territoires, les divisions de recensement et les subdivisions de recensement, recensement de 2001*, dans Données du J36 fournies par le MSSS aux directions régionales de santé publique, fichier 95F0495XCB01001.

UNION DES CONSOMMATEURS. *Mémoire de l'Union des consommateurs. La sécurité alimentaire au Québec*, Montréal, 23 janvier 2004, 18 p.

UNION PAYSANNE. « Extrait du mémoire de l'Union paysanne sur le développement durable. L'agriculture durable », dans *Union paysanne Le Journal*, n° 13, avril-mai 2005, p. 13.

UNION PAYSANNE. *Pour une véritable sécurité alimentaire, mémoire soumis par l'Union paysanne à la Commission parlementaire de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation sur les nouveaux enjeux de la sécurité alimentaire au Québec*, Saint-Germain-de-Kamouraska, février 2004, 23 p.

UNION PAYSANNE DE LANAUDIÈRE. *Les véritables enjeux de la sécurité alimentaire en lien avec le modèle agricole dominant. Mémoire déposé à la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec*, Saint-Ignace-de-Loyola, 22 janvier 2004, p. 8-9.

UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES. *Mémoire présenté par l'Union des producteurs agricoles au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Projet de plan de développement durable du Québec*, Longueuil, mars 2005, 35 p.

UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES. *Semer pour demain*. Longueuil, 2003, 151 p.

UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES. *Semer pour demain. Rapport annuel 2002-2003*, Longueuil, 2003, 30 p.

VAILLANCOURT, J.-G. « Penser et concrétiser le développement durable », dans *Écodécision* n° 15, hiver 1995, p. 24-29.

VALLÉE, P. « Obésité : plus du tiers des enfants québécois ont un problème relié à leur poids », dans *Le Devoir*, 22 et 23 mai 2004.

VANDELAC, L., « Penser le monde autrement ! » Conférence d'ouverture du Colloque « Développer une agriculture respectueuse de l'eau : un défi pour les agriculteurs, un défi pour la société », 28 mars 2003, Drummondville. Actes du colloque de l'Union québécoise pour la conservation de la nature, Union québécoise pour la conservation de la nature, 2004.

VANDELAC, L., « Vers une approche écologique de la culture alimentaire ou une fuite en avant vers la « moléculture » ? » Chronique Choix de société, Bio-bulle, n° 56, juin-août 2004.

VANDELAC, L. « Perturbateurs endocriniens : environnement, santé, politiques publiques et principe de précaution », dans *Bulletin de l'Académie nationale de Médecine*, n° 84, 2001, p. 1477-1490.

VANDELAC, L., « Préface », dans *Les aliments trafiqués ou les dessous de la biotechnologie de Brewster Kneen*, Montréal, Éditions Écosociété, mai 2000, p. 9-14.

VANDELAC, L. et C. DENAULT. « Pour une approche écologique du cycle agriculture, agroalimentaire, alimentation », Actes du Colloque de l'université rurale, Batiscan, août 2003.

VANDELAC, L. (sous la direction de), avec C. DENAULT, M.A. DEVYNCK, W. HOLMS, S.A. LEGENDRE, D. PROULX, N. RABEAU, N. RENAUD et A. ROCHETTE. *Pour une approche écologique du cycle agriculture-agroalimentaire-alimentation*, Rapport de recherche remis au ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs, Montréal, Centre de recherche interdisciplinaire sur la biologie, la santé, la société et l'environnement (CINBIOSE), Centre collaborateur OMS-OPS, Université du Québec à Montréal, septembre 2005.

VÉRON, F. (coord.). « Propositions de recherche soutenues par le dispositif INRA-CEMAGEF-CIRAD sur la multifonctionnalité de l'agriculture et des espaces ruraux », dans *Les cahiers de la multifonctionnalité*. n° 2, 2003, 128 p.

VILLENEUVE, C. *Vers des communautés durables ?* Conférence présentée dans le cadre du 14^e colloque du Réseau québécois de villes et villages en santé, Laval, 3 octobre 2002, 44 p.

VORLEY, B. et S. FERET. *L'agriculture et le développement durable*, Paris, Alliance pour un monde responsable et solidaire, 2001, 34 p.

WARIDEL, L. *L'envers de l'assiette et quelques idées pour la remettre à l'endroit*. Montréal, Éditions Écosociété, 2003, 173 p.

WILLER, H. et YUSSEFI, M. (Éds). *The World of Organic Agriculture. Statistics and Emerging Trends 2005*, Koenigstein, Allemagne, International Federation of Organic Agriculture Movement, 2005, 185 p.

ZIEGLER, J. *Le droit à l'alimentation*, France, Mille et une nuits, 2002, 228 p.

Documents consultés sur Internet :

AGENCE DE RÉGLEMENTATION DE LA LUTTE ANTIPARASITAIRE.

www.pmr-arla.gc.ca/francais/aboutpmra/about-f.html (consulté en mars 2005).

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA. 2002-2003. *Aperçu de l'horticulture canadienne*, Direction générale des services aux marchés, 2003, 23 p.

www.agr.gc.ca/misb/hort/sit/pdf/ov02_03_f.pdf (consulté en mars 2005).

ASSOCIATION CANADIENNE DES BANQUES ALIMENTAIRES. *Bilan-faim* 2000, 2001.

http://www.cafb-acba.ca/pdfs/other_documents/hc-2000_fr.pdf (consulté en janvier 2005).

ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE ET LA PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME. *La faim dans le monde. L'état des lieux dressé par le Programme alimentaire mondial*, 2003.

http://www.droitshumains.org/alimentation/4_etatlieux.htm (consulté en janvier 2005).

BABIN. G. *Pour un développement stratégique de l'agriculture biologique au Québec*, Fédération d'agriculture biologique du Québec (FABQ), 2003, 82 p.

http://fabqbio.ca/pages/la_federation/Presentation_rapport_final_AGA_2003.ppt

(consulté en février 2005).

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES. *Livre blanc sur la sécurité alimentaire*, Bruxelles, 12 janvier 2000, 61 p.

http://europa.eu.int/comm/dgs/health_consumer/library/pub/pub06_fr.pdf

(consulté en janvier 2005).

CONSEIL DES APPELLATIONS AGROALIMENTAIRES DU QUÉBEC : www.caaq.org (consulté en mars 2005)

ENVIRONNEMENT QUÉBEC. *Communiqué de presse. Plan de développement durable du Québec : le ministre Mulcair rend public la stratégie et le plan d'action québécois 2004-2007 sur la diversité biologique*, Québec, 29 novembre 2004, 2 p.

www.menv.gouv.qc.ca/Infuseur/communiqu.asp?no=639 (consulté en mars 2005).

FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS. *The state of food and agriculture*, 32^{ème} session, Rome, 29 novembre-10 décembre 2003.

<ftp://ftp.fao.org/unfao/bodies/conf/c2003/J0385e.doc> (consulté en janvier 2005).

FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS. *Ministerial round table on the dimension of Food Safety in Food Security*, 32^{ème} session, Round Table III, 3 décembre 2003.

<ftp://ftp.fao.org/unfao/bodies/conf/C2003/J0634e.doc> (consulté en janvier 2005).

FORGUES, J. *Développement social. Se mobiliser pour une meilleure qualité de vie collective*. Communiqué n° 2, SADC Achigan-Montcalm et Table des partenaires du développement social de Lanaudière, août 2004, 4 p.

<http://www.tpdsl.org/Comm02.htm> (consulté en février 2005).

HERVIEU, B. « La multifonctionnalité de l'agriculture : génèse et fondements d'une nouvelle approche conceptuelle de l'activité agricole », dans *Cahier d'étude et de recherche francophones/ Agriculture* n° 11 vol. 6, 415-9, novembre-décembre 2002.

<http://www.inra.fr/Internet/Directions/SED/multifonction/source-infos.htm>
(consulté en février 2004).

MALUF, R. et F. MENEZES. « Sécurité alimentaire, un concept en discussion », dans *Cahier sécurité alimentaire FHP*, 48 p. www.alliance21.org/fr/proposals/dradts/draft_secualim_fr.rtf/
(consulté en février 2004).

MILLENNIUM ECOSYSTEM ASSESSMENT. *Rapport de synthèse de l'Évaluation des Écosystèmes pour le millénaire*. Version provisoire finale destinée à la revue pour impression. www.millenniumassessment.org (consulté en avril 2005).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. Politique ministérielle de développement durable, Gouvernement du Québec, 2002, 16 p. www.agr.gouv.qc.ca/polded.htm (consulté en mars 2004).

ORDRE DES AGRONOMES DU QUÉBEC. *Grille de référence pour la préparation, le suivi et la mise à jour du plan agroenvironnemental de fertilisation* (PAEF) www.centre-du-quebec.upa.qc.ca/img/pdf20030630113012.pdf (consulté en mars 2005).

ORGANISATION DES NATIONS UNIES. *Rapport de synthèse de l'Évaluation des Écosystèmes pour le Millénaire*. Version provisoire finale destinée à la revue pour impression, avril 2005, www.millenniumassessment.org (consulté en avril 2005).

PERVANCHON, F. et A. BLOUET. « Lexique des qualificatifs de l'agriculture », dans *Le courrier de l'environnement*, Institut national de recherche agronomique (INRA), n° 45, février 2002, 21 p. <http://www.inra.fr/dpenv/pervac45.htm> (consulté en février 2004).

SANTÉ CANADA. *Changement de l'approvisionnement alimentaire de 1992 à 2002*, http://www.hc-sc.gc.ca/hpfb-dgpsa/onpp-bppn/review_food_supply_f.html
(consulté en janvier 2005).

SANTÉ CANADA. *Document de travail sur l'insécurité alimentaire individuelle et des ménages*, http://www.hc-sc.gc.ca/hpfb-dgpsa/onpp-bppn/food_security_entire_f.html#toc
(consulté en janvier 2005).

SOLIDARITÉ AGRICOLES ET ALIMENTAIRES. *Souveraineté alimentaire et négociations commerciales internationales : libéralisation et sécurité alimentaire, un bilan négatif*, *Cahiers de propositions*, Solagral, août 2001. www.solagral.org/publications/etudes
(consulté en février 2004).

SOLIDARITÉ RURALE DU QUÉBEC. *La nouvelle économie rurale*, Collection études rurales, 2002, 151 p. www.solidarite-rurale.qc.ca (consulté en janvier 2004).

UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES. *L'UPA en appelle à une véritable politique de développement durable en agriculture*, communiqué, 11 avril 2005, site internet de l'UPA : http://www.upa.qc.ca/fra/salle_presse/document.asp?idrubrique=37&id=1986 (consulté en avril 2005).

UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES. *Premier jalon d'un nouveau contrat social en agriculture. Mémoire de L'UPA présenté à la commission sur le développement durable de la production porcine au Québec*, le 4 avril 2003, 83 p. + annexes 14 p. www.upa.qc.ca/fra/salle_presse/default.asp?idrubrique=68 (consulté en février 2004).

UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES. *Vers la définition d'une politique agricole canadienne à long terme. Mémoire présenté par l'UPA à Agriculture et Agroalimentaire Canada à l'occasion de la consultation sur le Cadre stratégique pour l'agriculture*, avril 2002, 21 p. www.upa.qc.ca/fra/salle_presse/default.asp?idrubrique=68 (consulté en février 2004).

UNION QUÉBÉCOISE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE. *Coalition pour le développement d'une agriculture durable*, 2000, 11 p. http://uqcn.qc.ca/org/doc/comm/c_001207Agric.htm (consulté en mars 2004).

UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAM. *Global Environmental Outlook 3 (GEO-3)*, 2002, 416 p. <http://www.grid.unep.ch/geo/geo3> (consulté en février 2005).

VORLEY, B. et S. FERET. *L'agriculture et le développement durable. Contribution à un cahier de propositions pour le 21^{ème} siècle*. Paris, Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'Homme. Réseau « Agricultures paysannes, sociétés et Mondialisation », document provisoire, mai 2001. www.alliance21.org/fr/proposals/finals/final_agrdurable_fr.rtf (consulté en janvier 2003).

WARIDEL, L. Conférence L'Agriculture dans tous ses sens, juin 2004. www.equiterre.org/agriculture/informer2d.html (consulté en mars 2005).

ANNEXE 1

PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE PARTENAIRES

PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE PARTENAIRES

Dans le cadre d'une recherche sur *Les liens entre l'approche écologique de l'agriculture et le développement social durable*

A. Identification des partenaires concernés et de leurs délégués

Outre Céline Poissant, l'agente de recherche mandatée à cet effet par la Direction de santé publique et d'évaluation (DSPE) de l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux (ADRLSSSS) de Lanaudière, six organismes partenaires sont engagés dans la recherche-action participative portant sur *Les liens entre l'approche écologique de l'agriculture et le développement social durable*. Ces six organismes et leurs délégués au sein du comité consultatif de la recherche sont les suivants :

- Pour la Table des Partenaires du développement social de Lanaudière : Sylvana Gingras
- Pour le Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL) : Gilles Côté
- Pour le Département de Gestion et d'Exploitation d'entreprises agricoles du Cégep régional de Lanaudière : Rosaire Pilon
- Pour l'Union paysanne de Lanaudière : Pierre Masse
- Pour la Manne quotidienne : Nathalie Tremblay
- Pour le CINBIOSE (Centre interdisciplinaire de recherche sur la biologie, la santé, la société et l'environnement), Centre collaborateur OMS, OPS de l'UQAM : Louise Vandelac
- Pour la Direction de santé publique et d'évaluation (DSPE) de l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux (ADRLSSSS) de Lanaudière : Céline Poissant

B. Identification et mandat de l'agente de recherche et de l'assistante de recherche

Céline Poissant est l'agente de recherche mandatée pour réaliser ladite recherche, subventionnée dans le cadre du Programme de subvention en santé publique. Elle sera responsable de la réalisation concrète de l'ensemble des étapes de cette recherche : planification ; collecte, traitement et analyse des données ; rédaction d'un rapport de recherche et d'un document dérivé ; diffusion des résultats de la recherche.

Marie-Andrée Devynck, étudiante au doctorat en sociologie à l'Université du Québec à Montréal (UQAM), sous la direction de Louise Vandelac, professeure au Département de sociologie et à l'Institut des sciences de l'environnement et directrice du CINBIOSE, occupera le rôle d'assistante de recherche en participant à la réalisation des différentes étapes de cette étude.

Par ailleurs, une collaboration (avis scientifiques, suggestions théoriques et conseils méthodologiques) sera établie avec le projet de recherche provincial initié par Louise Vandelac, dans le cadre du Groupe de recherche Technosciences du vivant et société (GRTSVS) qui s'inscrit dans le CINBIOSE, projet de recherche provincial composé de chercheurs de plusieurs universités ainsi que d'organisations de la société civile québécoise, regroupés en vue de réfléchir au *Passage vers une approche durable du système agroalimentaire*.

C. Le rôle et les responsabilités du comité consultatif

En fonction d'une démarche de recherche-action participative, le comité consultatif, composé des personnes identifiées aux points « A » et « B », assure le suivi du déroulement de la démarche de recherche, du mois de mars 2004 au mois de février 2005. Son mandat consiste concrètement à assumer les rôles et les responsabilités suivants :

1. Conseiller l'agente de recherche et l'assistante de recherche quant aux acteurs à cibler dans cette étude et les soutenir dans leur prise de contact avec ces acteurs ;
2. Participer à l'élaboration des outils de collecte des données et les valider ;
3. Assurer le suivi de la collecte et de l'analyse des données ;
4. Assurer le suivi de la rédaction du rapport de recherche et des documents dérivés ;
5. Fournir un avis quant à la diffusion des résultats ;
6. Assurer le respect des règles d'éthique.

D. La confidentialité

Il est possible que des informations confidentielles soient transmises aux membres du Comité consultatif dans le cadre de cette démarche de recherche. Si c'était le cas, ceux-ci s'engagent à ne pas les divulguer à quiconque, sauf aux personnes qui ont besoin de les connaître pour les fins de la recherche, notamment les membres de l'équipe de recherche (agente de recherche, assistante de recherche, secrétaires chargées de la transcription).

E. La propriété intellectuelle du rapport de recherche

Selon la Loi sur le droit d'auteur, la propriété intellectuelle d'un rapport de recherche revient au chercheur qui a réalisé cette recherche. Toutefois, quand cette recherche est réalisée par un chercheur salarié pour cela par un organisme, cet organisme est titulaire du droit d'auteur sur le rapport produit, à moins d'une entente particulière entre les parties concernées. L'auteur conserve néanmoins des droits moraux se rattachant audit rapport de recherche.

Dans le cas de la présente étude, les droits d'auteur sur le rapport de recherche et le document dérivé reviennent à la DSPE de l'ADRLSSSS de Lanaudière. Les auteures (l'agente de recherche et l'assistante de recherche) conserveront toutefois des droits moraux à l'égard du rapport de recherche et du document dérivé qu'elles auront produits dans le cadre de cette étude. D'autre part, étant entendu que toute diffusion fera référence à l'encadrement de la professeure Vandelac, l'assistante de recherche pourra utiliser les informations obtenues dans le cadre de cette étude pour les fins de sa thèse de doctorat en préparation.

F. La diffusion et l'utilisation des résultats

Les résultats de la recherche donneront lieu à la rédaction d'un rapport produit conjointement par l'agente de recherche et l'assistante de recherche. Ils seront également résumés dans un document plus concis et vulgarisé destiné à un public large. Les modalités de la diffusion de ces documents seront établies avec la participation des membres du comité consultatif.

Les résultats de la recherche pourront également être utilisés et diffusés dans le cadre d'autres démarches de recherche, notamment la thèse de doctorat de Marie-Andrée Devynck et les travaux de recherche du CINBIOSE, du GRTSVS et du projet de recherche initié par Louise Vandelac, *Passage vers une approche durable du système agroalimentaire*.

G. Engagement

En tant que délégués des organismes participant à la démarche de recherche, nous nous engageons à respecter chacune des modalités de ce protocole d'entente. Et nous avons signé à Joliette, le _____ 2004.

Sylvana Gingras
Table des partenaires du développement
social de Lanaudière

Gilles Côté
Conseil régional de l'environnement
de Lanaudière

Rosaire Pilon
Département de Gestion et d'Exploitation
d'entreprises agricoles
Cégep régional de Lanaudière

Pierre Masse
Union paysanne de Lanaudière

Nathalie Tremblay
La Manne quotidienne

Hélène Thibault
Directrice, Partenariats en recherche et
développement
Bureau de développement des
partenariats,
Université du Québec à Montréal

Céline Poissant
Direction de santé publique
et d'évaluation de l'Agence
de développement de réseaux locaux de
services de santé et de services sociaux
de Lanaudière

AUX PRÉSENTES INTERVIENT : Madame Louise Vandelac, professeure, qui reconnaît avoir lu ce protocole et en accepte toutes les conditions.

Elle cède par la présente à l'UQAM tous les droits de propriété intellectuelle sur les travaux et leurs résultats en contrepartie des redevances établies selon les pratiques en vigueur à l'UQAM à la date des présentes.

Elle accepte également de faire en sorte que tous les participants de l'UQAM soient informés de leurs obligations en vertu de ce protocole et cèdent leurs droits de propriété intellectuelle.

Elle reconnaît avoir pris connaissance de la Méthode administrative n° 21 de l'UQAM relative à l'administration financière des projets de recherche et du Cadre normatif pour l'éthique de la recherche avec des êtres humains et s'engage à exécuter les obligations qui en découlent.

Louise Vandelac, professeure

Date _____

AUX PRÉSENTES INTERVIENT ÉGALEMENT : Madame Marie-Andrée Devynck, étudiante, qui reconnaît avoir lu ce protocole et en accepte toutes les conditions.

Elle cède par la présente à l'UQAM tous les droits de propriété intellectuelle sur les travaux et leurs résultats.

Marie-Andrée Devynck, étudiante

Date _____

ANNEXE 2

FORMULE DE CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ (ENTREVUES INDIVIDUELLES)

Formule de consentement éclairé
Recherche sur les liens entre l'approche écologique de l'agriculture et le développement social durable

Objet de l'entrevue

Vous avez été invité/e, en tant que productrice ou producteur agricole de Lanaudière, à participer à une entrevue dans le cadre d'une recherche-action réalisée par la Direction de santé publique et d'évaluation de Lanaudière, en collaboration avec l'UQAM et d'autres partenaires de la région, qui sont la Table des partenaires du développement social de Lanaudière, et le Conseil régional de l'environnement de Lanaudière, l'Union Paysanne Lanaudière et le Cégep régional de Lanaudière. Cette entrevue vise à connaître votre opinion sur la place qu'occupe l'agriculture écologique dans le développement de la région, et plus particulièrement dans le développement social durable.

Anonymat et confidentialité

Votre participation à cette entrevue se fait aussi sur une base anonyme. Votre nom ne sera jamais rendu public et vos propos demeureront confidentiels.

Enregistrement du contenu des discussions

Pour faciliter le travail d'analyse et ne rien perdre du contenu de la discussion, celle-ci sera enregistrée sur magnétophone et transcrite intégralement.

Liberté de se retirer

Vous êtes libre de vous retirer de cette rencontre à tout moment. Vous ne serez jamais obligé de répondre aux questions qui vous seront adressées.

Engagement et signature

Je comprends à quoi je m'engage en participant à cette entrevue. J'ai eu l'occasion de poser toutes les questions à cet effet et on y a répondu à ma satisfaction.

Signé à _____, le _____ du mois de _____ 2004.

Productrice ou producteur
agricole participant/e

Céline Poissant
Chercheure responsable de la recherche

Marie-Andrée Devynck
Assistante de recherche

ANNEXE 3

GRILLE D'ENTREVUES INDIVIDUELLES

Recherche sur les liens entre l'approche écologique de l'agriculture et le développement social durable
Grille d'entrevues individuelles

Questions générales	Sous-questions	Dimensions	Indicateurs	Temps
1. Selon vous, d'une façon générale, Lanaudière est-elle une région en développement ou en régression ?	Est-ce que cette tendance est généralisée ?	Secteurs d'activité	Secteur primaire (dont production agricole) Secteur secondaire (dont transformation bioalimentaire) Secteur tertiaire (dont tourisme, etc.)	5 min.
		Conditions d'émergence (facteurs de développement)	Subventions Infrastructures, Parc industriel Transport, services, secteur résidentiel	
		Territoire Freins	Différence nord-sud (démographie, urbanisation) Caractéristiques des MRC Cohabitation urbains-ruraux (zonage agricole) Présence d'emplois et de main-d'oeuvre	
2. Est-ce que le secteur agro-alimentaire occupe une place importante dans le développement de la région ?	Y a t-il un secteur prépondérant dans le système agroalimentaire de Lanaudière : - Production agricole - Transformation - Distribution Y a t-il des secteurs spécifiques selon les MRC ? Est-ce que la production, la transformation et la distribution alimentaire sont bien intégrées dans la région ?	Activités agricoles	Conventionnelles Nouvelles et/ou complémentaires (agrotourisme, produits du terroir, transfert biologique, etc.)	
		Transformation	Mise en marché (locale, régionale, provinciale, mondiale...) Organismes de mise en marché principaux: Régie des marchés, syndic spécialisés (plan conjoint : pdt, légume transformation, acéricole, bleuets, pêches, pommes, oignons jaunes) office national de commercialisation) Autres :exploitants et vente directe, CDBL, les réseaux (CDBL : coopérative du marché champêtre, réseau agrotouristique)	
		Distribution	Provenance des produits	

3. Comment voyez-vous l'agriculture qui se fait dans la région ?	Quels sont les secteurs clé de cette agriculture ? (ampleur relative)	Productions végétales	Légumes, fruits Grandes cultures, horticulture ornementale	
		Productions animales	Production laitière, bovins de boucherie, volaille, œufs, chèvres, lapins, etc.	
		Autres productions	Sirop d'érable, miel, etc.	
	Quels types d'agricultures sont pratiqués ?	Portrait perçu Orientations perçues	Familiale, conventionnelle, industrielle, bio, OGM, etc.	
	Comment voyez-vous l'agriculture maraîchère pratiquée dans la région ?	Les productions ----- Type d'agriculture	Légumes, pdt, fruits ----- Familiale, conventionnelle, industrielle, bio, OGM	
4. Avez-vous l'impression qu'on fait de l'agriculture durable dans la région ?	Sur quels éléments vous basez-vous pour dire que c'est (ou non) de l'agriculture durable ?	Agriculture soutenable à long terme	Protection environnementale Réduction des pesticides Valeur de l'aliment : aliment santé ou aliment facteur de risque	
		Biologique/OGM		
		Sécuriser les revenus	Assurance, subvention	
		Mesures agroenvironnementales	REA (PAEF, entreposage des fumiers, norme et bilan phosphore) Clubs agroenvironnementaux	
		Éco-conditionnalité ----- Pérennité des fermes	Prime-vert ----- Transmission des exploitations	

5. On entend de plus en plus parler d'agriculture écologique . Qu'est-ce que ça représente pour vous ?	Synonyme d'agriculture durable ?	Mesures agroenvironnementales	Pollution Préservation des sols et de la biodiversité Zones d'activité limitée Apport technologique (ex. traitem. lisier)	
		Agriculture biologique ----- Nu Non-loi Naturel	Certification ----- Réduire emballage Réduire coût énergétique dû au transport Pb antibiotique, irradiation, transformation des aliments	
		Sécurité alimentaire	Qualité et aspect sain des aliments Traçabilité, inspection, étiquetage	
6. Spontanément, qu'est-ce que c'est, selon vous, le développement social durable ?	Différence avec le développement économique	Juste Lutte contre les inégalités Solidarité	Commerce équitable, ASC = meilleur prix au x producteurs et aux consommateurs	

7. Quels liens faites-vous entre l' agriculture durable/écologique et le développement social durable ?	Tout le monde profite-t-il de l'agriculture durable/écologique ? (accès à des aliments sains et nutritifs, risque d'une alimentation à 2 vitesses) Qu'est-ce qui permettrait à cette forme d'agriculture de profiter à tout le monde ?	Choix des produits	Produits de créneau pour consommateurs en mesure de choisir (bio, terroir, agrotourisme)	
			Produits industrialisés pour la masse des consommateurs	
		Mise en marchés et réseaux	Réseaux de production et de vente spécialisés (boutiques spécialisées, ASC, vente directe et locale, agrotourisme)	
			Réseaux de vente standard (épiceries, grandes surfaces, dépanneurs)	
			Réseaux communautaires de production et distribution (banques alimentaires, magasins partage, cuisines collectives, jardins collectifs)	
		Impact du facteur financier	Manque ou insuffisance de financement gouvernemental, Coût de la main-d'œuvre, taxes	
		Favoriser la souveraineté alimentaire	Privilégier l'autosuffisance alimentaire du Québec	
		Structuration de l'agriculture	Réseaux : UPA, UPA bio, financière agricole, organisation gouvernementale, syndicat, organisme : UP, UP BIO, Équiterre, Oxfam	
8. Avez-vous l'impression que le système agroalimentaire de Lanaudière contribue au développement social durable ?	En quoi l' agriculture de Lanaudière contribue-t-elle au développement social durable ?			

9. Est-ce qu'il y a une production agricole plus susceptible de contribuer au DSD ?	Est-ce que le secteur maraîcher est plus susceptible de contribuer au DSD ?			
10. Dans une situation idéale, quelles seraient selon vous les meilleures perspectives de développement pour le système agroalimentaire de Lanaudière ?	Et pour l' agriculture ?			
11. Selon vous, qu'est-ce qu'il faudrait éviter comme type de développement pour le système agroalimentaire lanaudois ?	Et pour l' agriculture ?			

ANNEXE 4

LETTRE D'INVITATION AUX GROUPES DE DISCUSSION

Le 28 octobre 2004

Bonjour,

La Direction de santé publique et d'évaluation de Lanaudière a le plaisir de vous inviter à participer à un groupe de discussion, dans le cadre d'une recherche-action participative portant sur **la culture maraîchère et le développement social régional**. Cette rencontre aura lieu prochainement dans votre MRC, soit :

- Le mercredi 10 novembre 2004, de 9h00 à midi ;
- À la salle L'Horizon du Centre de Réflexion Chrétienne, situé qu 455, Boulevard Base-de-Roc, à Joliette.

Cette étude est réalisée en partenariat avec l'UQAM, la Table des partenaires du développement social de Lanaudière, le Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL), l'Union paysanne de Lanaudière et le Département d'agriculture du cégep régional de Lanaudière. D'autres organisations régionales collaborent également à ce projet, dont l'Association coopérative d'économie familiale (ACEF) Lanaudière et la Fédération de l'UPA de Lanaudière (FUPAL). C'est d'ailleurs par le biais de l'une ou l'autre de ces organisations que votre nom nous a été transmis, à titre de personne susceptible de se sentir concernée par l'étude.

Bien sûr, l'alimentation concerne tout le monde. Les Québécois se préoccupent de plus en plus de ce qui se retrouve dans leur assiette et de la façon dont les aliments sont produits, dans un contexte où les problèmes de santé liés à l'alimentation sont de plus en plus répandus (obésité, maladies coronariennes, diabète, etc.). Dans une région agricole comme Lanaudière, il est intéressant d'aborder ce sujet avec une approche locale. **Votre opinion est importante.**

Le groupe de discussion réunira une quinzaine de personnes : des producteurs agricoles, des étudiants en agriculture, des transformateurs, des distributeurs, des citoyens consommateurs et des représentants d'organisations du milieu. Ce sera, pour vous, **l'occasion d'exprimer et de défendre votre opinion** sur différents aspects de la question, dont la mise en marché locale, la qualité et l'accessibilité pour tous des fruits et légumes de culture écologique, les enjeux sociaux de la conversion des terres à tabac, le déficit de main-d'œuvre locale en culture maraîchère et les relations entre producteurs agricoles et citoyens.

Nous apprécierions que vous confirmiez votre présence à cette rencontre, en communiquant avec Céline Poissant, au (450) 759-1157, poste 4269, **avant le 12 novembre prochain.**

Veuillez accepter mes sincères salutations.

Le directeur de santé publique,



Laurent Marcoux

ANNEXE 5

COMMUNIQUÉ DE PRESSE (INVITATION AUX GROUPES DE DISCUSSION)



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Invitation aux citoyens des MRC de L'Assomption, de Joliette et d'Autray : à participer à des groupes de discussion sur la contribution de l'agriculture au développement de la région

LANAUDIÈRE, le 3 novembre 2004 – Dans le cadre d'une recherche-action participative sur la culture maraîchère et le développement social régional, la Direction de santé publique et d'évaluation invite les citoyens des MRC de L'Assomption, de Joliette et d'Autray à participer à des groupes de discussion réunissant des producteurs maraîchers, des étudiants en agriculture, des transformateurs, des distributeurs, des consommateurs et des représentants d'organisations régionales.

Ces rencontres se tiendront le 9 novembre pour les citoyens de la MRC de L'Assomption, le 10 novembre pour les citoyens de la MRC de Joliette et le 11 novembre pour les citoyens de la MRC d'Autray. Les rencontres auront lieu dans les CLSC de 9 h à 12 h.

Les citoyens qui souhaitent exprimer leur opinion sur des questions comme la mise en marché locale, la qualité et l'accessibilité des fruits et légumes de culture biologique, les enjeux sociaux de la conversion des terres à tabac, le déficit de main-d'œuvre locale en culture maraîchère et les relations entre producteurs agricoles et citoyens sont invités à confirmer leur présence avant le 8 novembre en communiquant avec Céline Poissant de la Direction de santé publique et d'évaluation au (450) 759-1157 poste 4269.

« Dans un contexte où les problèmes de santé liés à l'alimentation (obésité, diabète, maladies cardiovasculaires) sont de plus en plus répandus, il est primordial d'aborder le sujet et c'est pourquoi nous comptons sur votre participation », tient à souligner Dr. Laurent Marcoux, directeur de santé publique et d'évaluation.

-30-

Source : Pascale Lamy
Agente d'information
Direction de santé publique et d'évaluation
(450) 759-1157 poste 4437
pascale_lamy@ssss.gouv.qc.ca

Informations : Céline Poissant
Agente de recherche
Direction de santé publique et d'évaluation
(450) 759-1157 poste 4269
celine_poissant@ssss.gouv.qc.ca

ANNEXE 6

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ (GROUPE DE DISCUSSION)

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ
concernant la participation à un groupe de discussion
dans le cadre de la recherche sur
Les liens entre la culture maraîchère écologique et le développement social durable

Objet de la rencontre

Vous avez été invité à participer à un groupe de discussion dans le cadre d'une recherche-action participative sur *les liens entre la culture maraîchère écologique et le développement social durable*. L'objectif de la recherche est de mieux connaître l'opinion de différents groupes d'acteurs (producteurs agricoles, transformateurs, distributeurs, consommateurs, etc.) sur différents thèmes reliés à l'étude : la mise en marché locale, la qualité et l'accessibilité des fruits et légumes de culture biologique, les enjeux sociaux de la conversion des terres à tabac, le déficit de main-d'œuvre locale en culture maraîchère et les relations entre producteurs agricoles et citoyens.

Déroulement de la rencontre

L'agente de recherche de la Direction santé publique et d'évaluation responsable de la réalisation de l'étude agira comme animatrice de la rencontre. Les thèmes et les questions qui seront abordés sont inclus dans un guide de discussion qui a été validé par comité de suivi de la démarche. Une assistante de recherche de l'UQAM participera à la rencontre à titre d'observatrice.

Ce comité de suivi est composé des personnes suivantes : Gilles Côté, du Conseil régional de l'environnement de Lanaudière; Marie-Andrée Devynck, de l'UQAM; Sylvana Gingras, de la Table des partenaires du développement social de Lanaudière; Pierre Masse, de l'Union paysanne de Lanaudière; Rosaire Pilon, du Département de Gestion et d'Exploitation d'entreprises agricoles du Cégep régional de Lanaudière; Céline Poissant, de la Direction de santé publique et d'évaluation de l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de Lanaudière; Nathalie Tremblay, de La Manne quotidienne; et Louise Vandelac, du Centre interdisciplinaire de recherche sur la biologie, la santé, la société et l'environnement.

Liberté de participation

Vous avez le droit de refuser de répondre à toute question en cours de discussion, ou de décider de vous retirer de cette rencontre à tout moment.

Confidentialité

Le contenu de la rencontre sera enregistré sur bande magnétique, afin de pouvoir par la suite rendre compte de l'ensemble des opinions émises. Toutefois, les noms des participant(e)s ne seront jamais directement associés à leurs propos respectifs dans le cadre des rapports et documents qui seront produits après l'analyse et l'interprétation des données.

Consentement

1. J'ai eu l'occasion de poser toutes les questions voulues sur cette rencontre et sur la démarche d'évaluation, et on y a répondu à ma satisfaction.
2. Je comprends que je demeure libre de me retirer de cette rencontre en tout temps.
3. J'ai lu et je comprends le contenu de ce formulaire.
4. Je, sousigné(e), accepte de participer à cette rencontre de mon plein gré.

Signature du participant,
de la participante

Date

Céline Poissant
agente de recherche
Direction de santé publique et d'évaluation de
l'Agence de développement
de réseaux locaux de services de santé
et de services sociaux

Date

Marie-Andrée Devynck
assistante de recherche
Département de sociologie, UQAM

Date

ANNEXE 7

GUIDE DE DISCUSSION
POUR LES GROUPES DE DISCUSSION

Guide de discussion pour le deuxième volet de la recherche sur
Les liens entre l'approche écologique de l'agriculture et le développement social durable

Thème 1. La filière maraîchère dans Lanaudière

Sous-thèmes	Questions de base	Sous-questions	Durée
1.1 Situation actuelle	• L'agriculture lanaudoise sert-elle à nourrir les gens d'ici ?	• Qui mange les fruits et les légumes produits dans Lanaudière ? • Est-ce que la production maraîchère permet aux producteurs lanaudois de bien vivre de leur métier ?	10 min.
1.2 Évolution	• Est-ce que le secteur maraîcher peut représenter une voie d'avenir pour les producteurs de tabac qui doivent trouver une nouvelle production ?	• Quels seraient les impacts (+ et -) de l'arrivée massive des producteurs de tabac dans le secteur maraîcher ?	10 min.

Guide de discussion pour le deuxième volet de la recherche sur
Les liens entre l'approche écologique de l'agriculture et le développement social durable

Thème 2. Les modèles agricoles en culture maraîchère

Sous-thèmes	Questions de base	Sous-questions	Durée
2.1 Situation actuelle	La culture intensive destinée aux grandes chaînes de distribution ou à l'exportation est-elle la plus avantageuse pour les producteurs maraîchers lanaudois ?	- Qui mange les fruits et les légumes produits dans Lanaudière ? - Est-ce que la production maraîchère permet aux producteurs lanaudois de bien vivre de leur métier ?	10 min.
2.2 Les alternatives	La transformation à la ferme des fruits et légumes qui y sont produits est-elle une alternative intéressante pour les producteurs maraîchers lanaudois ?	- Y a-t-il des initiatives de ce type dans votre milieu ? - Comment ces initiatives se sont-elles adaptées à votre milieu ?	10 min.
	La production biologique de fruits et de légumes est-elle une alternative intéressante pour les producteurs maraîchers lanaudois ?	- Y a-t-il des initiatives de ce type dans votre milieu ? - Comment ces initiatives se sont-elles adaptées à votre milieu ?	10 min.
	Existe-t-il d'autres genres d'alternatives au modèle agricole dominant ?	- Y a-t-il des initiatives de ce type dans votre milieu ? - Comment ces initiatives se sont-elles adaptées à votre milieu ?	10 min.

Guide de discussion pour le deuxième volet de la recherche sur
Les liens entre l'approche écologique de l'agriculture et le développement social durable

Thème 3. La culture maraîchère écologique

Sous-thèmes	Questions de base	Sous-questions	Durée
3.1 Les mesures agroenviron- nementales	Les mesures agroenvironnementales imposées aux producteurs agricoles sont-elles un moteur ou un frein au développement de l'agriculture maraîchère ?	- À quelles conditions une agriculture maraîchère écologique peut-elle être rentable ? - Est-ce que la production maraîchère biologique est plus rentable que la production maraîchère écologique ou conventionnelle ?	10 min.
3.2 L'agriculture écologique et la santé	Est-ce que l'imposition de mesures agroenviron- nementales en culture maraîchère peut avoir un effet direct sur la réduction des problèmes de santé liés à l'alimentation ?	- Est-ce que les fruits et légumes biologiques sont meilleurs pour la santé ? - Est-ce que les fruits et légumes qu'on ferait pousser sur les terres à tabac seraient dangereux pour la santé ?	10 min.
3.3 L'agriculture de proximité	Est-ce qu'une agriculture écologique ne devrait pas être aussi une agriculture régionale ou de proximité ?	- Est-ce possible d'avoir une agriculture régionale ou de proximité ? - Est-ce souhaitable ? - Est-ce que l'organisation actuelle des marchés et des grands circuits de distribution est un frein incontournable au développement d'une agriculture régionale ou de proximité ?	10 min.

**Guide de discussion pour le deuxième volet de la recherche sur
Les liens entre l'approche écologique de l'agriculture et le développement social durable**

Thème 4. L'agriculture maraîchère écologique et le développement *social* durable

Sous-thèmes	Questions de base	Sous-questions	Durée
4.1 Situation actuelle	Y aurait-il des alternatives à développer pour favoriser l'emploi de main-d'œuvre locale en agriculture maraîchère ?	- Pourquoi le travail d'ouvrier agricole est-il dévalorisé par les Québécois ? - Le travail d'ouvrier agricole est-il plus intéressant sur une ferme maraîchère écologique ?	10 min.
4.2 Le tissu social rural	Est-ce que la cohabitation est plus facile entre agriculteurs et autres citoyens ruraux quand il est question d'agriculture maraîchère écologique ?	- Quelles sont les caractéristiques de la culture maraîchère écologique qui favorisent la cohabitation entre agriculteurs et autres citoyens ruraux ? - Comment les fermes maraîchères et les entreprises de transformation et de distribution de fruits et de légumes peuvent-elles contribuer à la <i>dynamique sociale</i> d'une région ?	10 min.
4.3 La trajectoire des produits	Pour contribuer au développement social de la région, les Lanaudois devraient-ils transformer, distribuer et consommer prioritairement les fruits et les légumes produits dans la région ?	Est-il possible de viser une certaine souveraineté alimentaire à l'échelle d'une région ?	10 min.
4.4 La sécurité alimentaire	Une agriculture écologique est-elle plus susceptible de contribuer à la sécurité alimentaire des Lanaudois ?	- Comment l'agriculture écologique peut-elle contribuer à réduire les inégalités sociales ? - Est-ce que, au contraire, les produits de cultures écologiques et biologiques ne sont pas plus chers, donc non accessibles à tous ?	10 min.

ANNEXE 8

MISES EN CONTEXTE THÉMATIQUES (GROUPE DE DISCUSSION)

Thème 1. La filière maraîchère dans Lanaudière

- Le bioalimentaire (agriculture, transformation, distribution, restauration) est **un secteur d'activité important** dans la région. Selon le MAPAQ (Félicien Hitayezu et Josée Robitaille, estimations pour 2002), la contribution économique de ce secteur représente 5 % du PIB régional et 10 % de l'emploi régional.
- Dans Lanaudière comme dans les autres régions, le nombre de fermes diminue. Celles qui restent sont en général plus grandes et plutôt spécialisées. En 2003, on comptait 1 793 fermes dans Lanaudière, et en 2004 ce nombre s'est réduit à 1 746 (Agri-Portrait 2003 et 2004).
- Selon le MAPAQ (Félicien Hitayezu et Josée Robitaille, estimations pour 2002), **la production de légumes était la 5^e en importance** dans Lanaudière du point de vue des recettes, après les volailles, les porcs d'engraissement, les vaches laitières et les céréales et protéagineux.
- En 2004, Lanaudière se situe aussi **au 5^e rang des régions où on fait de la production maraîchère**. Plus précisément, on compte 205 fermes lanaudoises se consacrant à ce type de production (12 % des fermes lanadoises).
- En 2002 (estimations du MAPAQ), la production de légumes occupait **4 509 ha dans Lanaudière**, c'est-à-dire 3 % de la superficie agricole exploitée dans la région (139 762 ha).
- Jusqu'à récemment, **la culture du tabac** avait une grande importance dans la région. En 2002 elle occupait 1 677 ha, soit 95 % de la superficie de ce type de culture au Québec (Agri-Portrait 2002). Cette époque est maintenant révolue, et les producteurs de tabac sont présentement en processus de réorientation. Plusieurs expérimentent différentes productions de remplacement, dont des fruits et légumes.

Thème 2. Les modèles agricoles en culture maraîchère

- En 2004, près de 40 % de la production de légumes frais du Québec est destinée à l'exportation, notamment aux États-Unis (Agri-Portrait 2004).
- Sur les tablettes de nos supermarchés, on retrouve à bons prix des légumes frais et transformés provenant de tous les coins du monde.
- Entre 1995 et 2003, 511 épiceries ont disparu au Québec selon le MAPAQ (Bourdeau, cité par Réal Lacombe, Le Soleil, 05-11-04). Ce sont de petites épiceries qui ont disparu au profit d'importants supermarchés.
- La concentration dans le secteur de la distribution alimentaire (au Québec et au Canada) exerce une pression à la baisse sur les revenus des producteurs maraîchers.
- Il n'y a pas de gestion de l'offre centralisée en production maraîchère. En général, chacun mène sa propre barque et les plus gros producteurs réussissent mieux à écouler leur production auprès des gros acheteurs.
- Le modèle dominant en agriculture est toujours celui de la production intensive, destinée principalement aux grandes chaînes ou à l'exportation.

Thème 3. La culture maraîchère écologique

- Selon une étude de Santé Canada, le taux d'obésité était chez les hommes Lanaudois, en 2003, le plus élevé parmi les Québécois (20,1 %, comparativement à 15,7 % pour le Québec). Chez les Lanaudoises, le taux d'obésité était de 13,5 %, contre 12,1 % pour le Québec. L'obésité constitue un facteur de risque important pour les problèmes cardiovasculaires et le diabète.
- La consommation régulière de fruits et de légumes est généralement connue pour contribuer à une saine alimentation. Toutefois, selon *Protégez-vous* (oct. 2004), plus de la moitié des Québécois ne mangent pas les 5 à 10 portions quotidiennes de fruits et de légumes recommandées par Santé Canada.
- Selon le World Cancer Research Fund et l'American Institute for Cancer Research, une alimentation riche en légumes et fruits (plus de 400 gr par jour) peut prévenir au moins 20 % de tous les cancers. Selon l'Organisation mondiale de la santé, la faible consommation de fruits et légumes est un des dix principaux facteurs de risque de mortalité à l'échelle mondiale.
- Les ménages québécois consacrent environ 12 % de leur budget à l'alimentation. La moyenne canadienne se situe à 10 % du budget.
- Une étude récente de l'INSPQ a mis en évidence des taux relativement élevés de résidus pesticides (insecticides organophosphorés) dans l'urine de jeunes enfants québécois. Une source d'origine alimentaire est suspectée.
- On observe au Québec, depuis quelques années, une croissance du secteur de la production biologique.
- En 2004, on retrouve dans Lanaudière onze fermes certifiées biologiques, et deux fermes d'ASC associées à Équiterre.
- Toutes les fermes du Québec sont soumises à des normes agroenvironnementales. Ces exigences sont lourdes et dérangeantes pour certains producteurs.
- En général, les personnes et les groupes qui se préoccupent d'environnement et d'agroenvironnements ont des objectifs de *développement durable*. Ils cherchent des moyens de *satisfaire les besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins*.

Thème 4. L'agriculture maraîchère écologique et le développement *social*/ durable

- L'expression « développement social » était inconnue pour la plupart des personnes rencontrées lors des entrevues individuelles (volet 1 de la recherche).
- Selon l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ, 2002), le développement social « *vise la mise en place dans les communautés, dans les régions et à l'échelle d'une société, des conditions requises pour permettre aux citoyens et citoyennes : d'avoir droit à des conditions de vie décentes qui préservent leur santé physique et mentale, de pouvoir développer pleinement leurs potentiels, de pouvoir participer activement à la vie sociale et exercer pleinement leur citoyenneté au sein d'une société démocratique, de pouvoir être traité avec dignité (ex. rémunération et conditions de travail) sur le marché du travail et de pouvoir tirer leur juste part de l'enrichissement collectif. »*
- On observe un déficit de main-d'œuvre locale en agriculture, et plus particulièrement dans le secteur maraîcher. Depuis plusieurs années, les producteurs maraîchers ont recours à de la main-d'œuvre étrangère.
- Au cours des dernières années, la cohabitation entre les agriculteurs et leurs voisins non agriculteurs a parfois été difficile. La production porcine, par exemple, a été l'objet de conflits qui ont conduit à des audiences publiques du BAPE, puis à des législations (dont le projet de loi 54).
- Les villages ruraux ne sont plus organisés autour de l'activité agricole comme c'était encore le cas dans les années 1960.
- La région de Lanaudière connaît une croissance démographique importante. On y fait aussi beaucoup de construction résidentielle, notamment sur d'anciennes terres agricoles en périphérie de Montréal.
- La sécurité alimentaire peut être définie comme *l'accès pour tous à des aliments sains et nutritifs en quantité suffisante et à un coût raisonnable*. En 2001, 13,5 % des Lanaudois avaient vécu une situation d'insécurité alimentaire. Cela représenterait 47 800 personnes en 2004, et 48 500 personnes en 2005.
- L'agriculture soutenue par la communauté (ASC) est une forme de commerce équitable qui permet une relation directe entre un producteur agricole et des consommateurs. En 2004, l'organisme Équiterre compte plus de 60 fermes dans son réseau d'ASC, dont deux dans Lanaudière.

